Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15074 – 7 F

VENDREDI 16 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La Belgique fédérale

LE Parlement belge a définitivement adopté, mercredi 14 juillet, les accords dits « de la Saint-Michel » passés entre les principaux partis politiques du royaume qui transforment la Belgique unitaire en un Etat fédéral aux pouvoirs largement décentralisés. La majorité des deux tiers nécessaire aux modifications constitutionnelles a été acquise avec les voix de la coalition gouvernementale (socialistes et sociaux-chrétiens flamands et wallons) et l'appoint des partis écologistes et de la Volksunie flamande.

Nombreux sont ceux qui considèrent que la mise en œuvre de ces accords constitue la dernière chance pour la poursuite de la cohabitation, au sein d'un même Etat, des communautés francophone, néerlandophone et de la petite communauté germanophone. Dans une Europe où la montée des nationalismes est à l'ordre du jour, où l'idée d'Etat-nation a tendance à se dégrader en une conception purement ethnique du vivre-ensemble, bref dans un contexte de régression, la Belgique tente de sauver ce qui lui reste de projet commun.

LA nouvelle armature constitutionnelle dont vient de se doter le pays est sans doute le meilleur instrument possible pour mettre un terme aux ressentiments qui s'accumulaient chez les Flamands comme chez les Wallons. En « fédéralisant » les responsabilités – notamment financières, relatives à l'agriculture, à la recherche scientifique, au commerce extérieur et surtout à la sécurité sociale –, on ôte aux extrémistes des deux bords les arguments démagogiques nourrissant les tendances séparatistes.

Les Flamands ne pourront plus dire qu'ils financent contre leur gré les déficits des comptes sociaux d'une Wallonie frappée plus que la Flandre par la récession et le chômage. Les Wallons ont obtenu ce supplément d'autonomie qu'ils revendiquaient depuis longtemps, même si cela doit les conduire à se serrer un peu plus la ceinture.

MAIS une loi constitutionnelle, la meilleure soit-elle, ne saurait à elle seule garantir l'harmonie éternelle outre-Quiévrain. Sans aller jusqu'à affirmer, comme le principal opposant au projet, l'ancien ministre libéral Jean Gol, que cette loi introduit « le virus séparatiste dans les institutions », il faut bien constater que de grosses pommes de discorde demeurent sur la table des négociations intercommunautaires.

L'avenir de Bruxelles, entité autonome, francophone à 80 %, mais considérée par les Flamands comme partie intégrante de leur territoire « historique », reste en suspens. Le feu qui couve dans les Fourons, ce canton majoritairement francophone qui demande à quitter le Limbourg flamand pour rejoindre la province de Liège, risque de se réveiller à tout moment. Enfin, et ce n'est pas le moindre des dangers qui menacent l'équilibre laborieusement mis en place, la persistance de la crise économique et la stagnation de la construction européenne peuvent conforter de part et d'autre l'idée qu'un bon divorce est plus rentable qu'un mariage, fût-il désormais organisé sous le régime de la séparation des biens.


M0147 - 0716 0 - 7,00 F

La Bundesbank maintenant ses taux directeurs

La spéculation continue d'affaiblir le franc au sein du SME

Les tensions persistent au sein du système monétaire européen (SME) où, depuis une semaine, le franc est très affaibli face au mark. Jeudi 15 juillet au matin, la monnaie allemande s'échangeait à 3,4150 francs. La Bundesbank, dont le conseil central s'est réuni jeudi, a fait preuve de solidarité avec la France, intervenant à plusieurs reprises aux côtés de l'institut d'émission français, mais a décidé de ne pas changer ses taux directeurs. Pour défendre sa monnaie, la Banque centrale du Danemark a annoncé, jeudi, un relèvement de ses taux d'intervention de 7,8 % à 9 %. Les difficultés de la situation monétaire relancent le débat sur le fonctionnement du SME.

FRANCFORT

de notre correspondant

L'attaque contre le franc, la troisième en neuf mois, condamne-t-elle l'actuel système monétaire européen ? Si la spéculation l'emporte, la désagrégation du SME est certaine : la France en sortira à son tour après l'Italie et la Grande-Bretagne et le système, limité au mark et à ses monnaies annexes, aura perdu son sens. Si la spéculation est défaite, le risque demeure. Un mécanisme qui, après avoir frôlé la mort en septembre 1992, subit des attaques en règle, dont l'issue est aussi incertaine, paraît désormais incapable de fonctionner tel quel jusqu'à son terme, c'est-à-dire l'instauration de la monnaie unique vers l'an 2000.

Six mois se sont écoulés depuis la crise monétaire de septembre, et les gouverneurs des banques centrales européennes ne sont pas parvenus à proposer une réforme du SME. C'est la Bundesbank qui a, au contraire, fait prévaloir ses vues. Après la conception d'un système de changes quasi stables qui avait prévalu depuis 1987, disons un SME « à la Bérégovoy », l'Allemagne a fait adopter un « SME ajustable », c'est-à-dire un système qui autorise et même recommande des dévaluations « à froid », sitôt que les performances économiques (inflation, déficits, etc.) l'imposent.

ÉRIC LE BOUCHER

Lire la suite page 17

Football à rejouer

La Ligue et la Fédération entendent profiter de l'affaire OM-Valenciennes pour moraliser les pratiques professionnelles du premier sport français

par Jean-Jacques Bozonnet

La conviction de Noël Le Graët est faite depuis longtemps. Il y a quelque chose de pourri dans le royaume dont il a la charge depuis moins de deux ans. Ce petit industriel breton du surgelé avait été élu à la présidence de la Ligue nationale de football (LNF), le 19 octobre 1991, *sur la promesse* d'assainir le football professionnel français, empoisonné par le soupçon et la rumeur.

Contrairement à son prédécesseur, Jean Sadoul, partisan de laver le linge sale en famille, M. Le Graët œuvre au grand jour. Ainsi, il a résisté aux pressions qui l'incitaient à enterrer l'affaire OM-Valenciennes *« dans l'intérêt supérieur du football »*. Il avait été échaudé, en 1991, lorsque la justice avait ignoré le dossier que la Ligue avait constitué pendant huit mois sur plusieurs cas présumés de corruption (*le Monde* du 30 juin). Cette fois, nul ne peut ignorer les accusations portées contre certains dirigeants marseillais. Et quelques autres, si l'on porte crédit aux confidences de Jean-Jacques Eydelie au juge Beffy. L'un des responsables de ce déballage public est Jacques Glassmann, un footballeur à principes, *« un prêtre-ouvrier du football »*, disent ceux qui ont suivi sa carrière rectiligne, l'un des rares peut-être à qui il ne fallait pas proposer de « combine ».

Cependant, la parole de cet anonyme du championnat n'aurait pas pesé lourd si le président de la LNF n'avait porté l'affaire en justice. Noël Le Graët compte bien sur ce *« moment difficile à passer »* pour accélérer le processus d'assainissement engagé par la Ligue.

Lire la suite et un entretien avec l'avocat de M. Tapie, page 11

L'entretien radiotélévisé du président de la République

La cohabitation idéale

par Jean-Marie Colombani

Comme chaque fois qu'il est *dans l'opposition, comme* chaque fois qu'il n'exerce pas directement le pouvoir, qu'il se contente de l'occuper, et qu'il peut à loisir reprendre le fil qu'il maîtrise le mieux, celui de l'énoncé des grands principes, François Mitterrand « bluffe » tout le monde ; amis politiques, quand il en reste, et surtout adversaires.

Sur un registre radicalement opposé à celui de la période 1986-1988, qui l'avait vu pratiquer une cohabitation conflictuelle, il a cette fois brillamment théorisé la cohabitation idéale. Celle-ci repose sur un principe simple : ne pas transformer les désaccords, lorsqu'ils surviennent, en conflits. Tout au plus peuvent-ils servir à marquer une différence, à amorcer une critique ; mais ils ne sont plus, comme en 1986, les instruments d'une lutte *pour le pouvoir*.

Dans le maniement de cet exercice subtil, le président n'a donné aucun signe de faiblesse, se tenant constamment sur la ligne de crête du soutien (sur le chômage, dont il espère, comme Edouard Balladur, que la courbe s'infléchira *« à la fin de l'année »*), sans la complaisance (il crédite le gouvernement d'une bonne foi *« républicaine »*, mais réaffirme que le droit du sol ne doit pas être, si peu que ce soit, *écorné*) ; de la critique sociale (sur le mode : il ne faudrait pas que la *« logique politique »* du gouvernement le conduise à l'iniquité), sans la déclaration de guerre qu'aurait constitué, par exemple, l'affirmation que Simone Veil s'en prend aux *« acquis sociaux »*.

Trois éléments définissent en fait la marge de jeu du président, et l'obligent aujourd'hui à s'en tenir là : la nature de la nouvelle cohabitation, la mesure du rapport des forces, et l'absence d'un successeur sinon désigné du moins désiré.

Lire la suite page 7



Lire également

- Le texte de l'intervention
- Le notaire de la République — par THIERRY BRÉHIER
- Privatisations : les « conseils » et la doctrine — par MICHEL NOBLECOURT
- Bernard Tapie droit au but — par OLIVIER BIFFAUD
- Autolimitation nucléaire — par JACQUES ISNARD

pages 7 à 9

LE MONDE DES LIVRES

Vérité de Barthes

Roland Barthes, mort en 1980, était un homme élégant, extrêmement cultivé et particulièrement raffiné : inutile de dire qu'il fut combattu – et continue de l'être – par les « poujadistes de la culture ». Avant la sortie de ses *Œuvres complètes*, Philippe Sollers *lui rend un premier hommage*.

pages 23 à 30

L'ÉTÉ FESTIVAL

■ Soirées littéraires à Avignon avec une lecture de Louis-René des Forêts par Alain Cuny, mais aussi une évocation du groupe surréaliste avec *Rue du Château* et une pièce de Boulgakov, *Adam et Eve*.

■ A Paris, Margareth Menezes ouvre un cycle de musique brésilienne, au New Morning, tandis qu'à Angers une grand-messe du hard rock a été célébrée sur les terres de du Bellay, qui n'en demandait pas tant.

pages 13 et 14

Le retour de Nicolas II

Soixante-quinze ans après son assassinat, le dernier tsar de Russie retrouve sa place dans l'Histoire

L'identification par des chercheurs britanniques des restes du tsar Nicolas II et de sa famille, assassinés à Iekaterinenbourg il y a tout juste soixante-quinze ans (« le Monde » daté 11-12 juillet), ajoute au regain de popularité de la dynastie des Romanov et attire l'attention sur le destin tragique du dernier tsar de toutes les Russies.

par Bernard Féron

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918 l'empereur de Russie, sa femme et leurs cinq enfants étaient massacrés à Iekaterinenbourg, sans autre forme de procès que l'énoncé d'une très brève sentence. Telle est du moins l'histoire la plus généralement admise jusqu'à une date récente. Mais avant de pénétrer dans le mystère de la dernière heure, racontons ce que nous savons le mieux, le commencement. La tragédie débute le 2 mars 1917 (le 15 mars selon le calendrier actuel) à Moguilev, le quartier général de Nicolas II. La capitale est en ébullition. Le peuple n'en peut plus de privations. Il n'est plus en état de supporter les nouveaux sacrifices qu'impose la poursuite de la guerre. Le lien qui unissait le tsar à ses sujets avait été rompu lors du « dimanche rouge » de 1905.

Lire la suite page 4

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 180 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Ex-Yougoslavie

La défaite des principes

par Paul Thibaud

EN Bosnie, la communauté internationale à bout d'impuissance accepte avec soulagement ce qu'hier elle refusait à l'unanimité : le regroupement ethnique et, indirectement, la mise en cause des frontières entre Républiques de l'ex-Yougoslavie. Cette faillite de nos intentions et de nos critères, il faut l'expliquer, pour jauger les manières de voir et de faire qui font prime chez nous depuis la chute du mur, comme pour améliorer nos capacités d'intervenir dans une affaire dont le partage négocié actuellement n'est pas le dernier épisode.

Sûrs de notre avance historique (notre post-nationalisme), nous avons cru qu'il nous suffirait, libres, riches, apaisés... d'apparaître, bannière européenne à la main, pour que s'enfuient les monstres qu'engendre ailleurs la somnolence de la raison, pour que se dissipent des conflits millénaires. Nous mesurons aujourd'hui le dérisoire de cette prétention. Tout en fustigeant les idéologies, nous nous sommes enfoncés dans la nôtre, nous contentant d'une représentation du monde de plus en plus pauvre, selon laquelle nos principes (les droits de l'homme, l'émancipation individuelle) sont d'application automatique, pourvu qu'on les affirme avec insistance. Les évidences où nous nous complaisons – et d'abord l'individualisme simpliste, la croyance au caractère artificiel ou primitif de toutes les passions collectives, – nous sommes devenus incapables de les interroger, d'imaginer qu'elles puissent ne pas être valables immédiatement partout, donc de comprendre un tant soit peu l'échelle des valeurs politiques de ceux qui, jugeant leur peuple en péril, se sentent menacés dans leur identité.

On a critiqué la lâcheté ouest-européenne, la peur de s'impliquer militairement, mais notre abstention est plus profonde, elle est d'abord négligence de comprendre. A force d'entendre répéter qu'il faut intervenir sans venir proposer aucune stratégie, on finit par se dire que notre interventionnisme verbal ne manifeste pas l'intention de prendre en charge le réel mais plutôt le rêve de le conjurer, de le faire s'évanouir. Ce qui explique que l'on en reste aux gestes et aux imprécations. Nous sommes si satisfaits de nos principes que nous nous en contentons et qu'ils nous cachent les ressorts du drame.

Construction tyrannique

Nous avons eu beaucoup de difficulté à admettre la fin de l'empire titiste. Non seulement à cause des préjugés pro-serbes des Français, mais aussi parce que cet assemblage de nations associées et de régions autonomes évoquait le fédéralisme et les multi-appartenances dont on rêve par ici. Nous n'avons pas vu que ce système n'était supportable qu'en l'absence de démocratie. Ce n'est pas la même chose en effet de supporter un pouvoir extérieur qui s'impose à vous en même temps qu'à votre voisin ou de subir, par l'intermédiaire du suffrage universel, la loi du voisin dont la communauté est la plus nombreuse.

Plus grave sans doute, à l'utopie de croire que pouvait durer démocratiquement une construction d'essence tyrannique, a succédé l'illusion que l'on pourrait la démonter sans modifier les éléments, en se contentant de supprimer l'échelon central. C'était au fond prolonger la même erreur : n'ayant pas voulu voir les passions que la construction yougoslave contenait, réprimait, nous avons été surpris par l'explosion du problème des minorités.

Dans les Balkans, l'autonomie politique est essentiellement, pour les peuples qui depuis des siècles craignent de disparaître, un moyen d'assurer leur survie. Ce lien direct de l'ethnique et du politique explique qu'ils soient obsédés, comme y insiste Paul Garde (*Vie et mort de la Yougoslavie*, Fayard, 1992), d'éviter à tous ceux de leur groupe la condition périlleuse, insécurisante, infamante même, de minoritaire. On a beau jouer à Paris avec les nostalgies d'empire, les peuples qui en sortent sont avides d'un espace propre, d'une vie politique à l'échelon de leur communauté.

A cette obsession de consolider et d'accroître le groupe ethno-linguistique, nous opposons notre priorité à l'individu, sans comprendre que les droits universellement garantis sont le bénéfice que nous tirons d'une histoire étatique longue et du sentiment de sécurité qu'elle nous a légué.

Des peuples aussi traumatisés par l'histoire que ceux de l'ancienne Yougoslavie sont peu disposés à partager leur espace public avec d'autres. Les Etats qu'ils fondent sont d'abord d'*un* peuple et pour *un* peuple (*cf.* la suppression de toute référence aux Serbes dans la Constitution croate). Dans ces conditions, la situation des minorités, quelles que soient les proclamations, sera longtemps précaire. Elle le sera objectivement, elle le sera sans doute encore plus subjectivement. Appartenir à une nation indépendante, c'est être assuré qu'il ne peut pas vous arriver n'importe quoi, puisque la légalité dont vous relevez régule une solidarité dont vous êtes participant. Au contraire, les droits particuliers des minorités restent nécessairement fragiles, étant accordés et garantis par d'autres, au lieu d'être fondés dans la réciprocité du pacte social.

Dans ces conditions, faire des anciennes frontières un tabou et condamner les regroupements ethniques, c'était pour le moins aller au-devant de grandes difficultés. Le nouvel ordre idéologique européen voit dans la nation ethnique (la tribu !) une forme primitive et préfère la nation politique. Cette préférence est fondée dans la mesure où le rapport civique est plus ouvert que celui qui dérive de l'origine commune. Mais, outre qu'il n'y a pas de nation politique pure (la France est une nation politico-culturelle), le progrès vers les nations plus modernes ne se fera que si est satisfaite d'abord l'exigence première : que la nation puisse, en illustrant une appartenance convaincante, satisfaire la demande de sécurité et de solidarité. Or, pour les « Slaves du Sud », l'appartenance convaincante est ethnolinguistique, en partie parce que ceux qui ont été inclus dans l'Empire ottoman n'y disposaient pas d'une assise territoriale définie. Ce sont des communautés de ce genre qu'il faut aujourd'hui reconnaître et sécuriser en les territorialisant. On peut favoriser la modernisation de ces identités, non pas en inventer d'autres du jour au lendemain ni implanter d'un coup chez elles le type de conscience nationale qui résulte à l'Ouest de mille ans de vie politique commune, dont un siècle ou deux de démocratie. C'est l'expérience de se donner ensemble des lois qui modifiera le lien national, le rendra plus artificiel et raisonné.

Reconnaître trois nations issues de l'ancienne fédération sans essayer de diminuer l'hétérogénéité des nouveaux Etats a logiquement suscité de violents refus chez les minoritaires. Pour aggraver les choses, on a ignoré la situation particulièrement désavantageuse faite aux Serbes. Deux millions d'entre eux se trouvant désormais en situation minoritaire alors que leur culture est une culture de domination et que, pour cette raison, ils sont exposés aux ressentiments des peuples chez lesquels ils sont dispersés. Le délire meurtrier de gens qui voient dans tout voisin un agresseur ou un assassin potentiel, la folie serbiste que Milosevic a orchestrée, appliquant des techniques de mobilisation maoïste à une situation de type OAS, nous la dénonçons à raison, mais le système auquel nous avons consenti, d'indépendance des anciennes Républiques fédérées, lui a fourni un terrain favorable.

Manque de courage

Le plus frappant dans le processus « yougoslave », c'est la contradiction entre le niveau des juristes internationaux et des diplomates, se félicitant de leurs avancées, inventant le droit d'ingérence, croyant travailler pour la stabilité et la paix en changeant des frontières internes en frontières internationales et, très loin de là, sur le terrain, au milieu des délires et des violences hystériques, le déroulement inexorable d'un processus tout différent de « reclassement » des populations et de partage du territoire, contre quoi ne protestent que les plus faibles. Au lieu de se déployer dans le ciel des principes, le droit n'aurait-il pas dû prendre en considération les valeurs reconnues par les adversaires afin de limiter la violence des affrontements et l'injustice du résultat ? N'est-il pas frappant que les Serbes bénéficient dans les faits de la plus grande tolérance alors qu'ils sont l'objet de la plus forte réprobation ? Cet écart ne mesure pas seulement notre manque de courage, mais aussi l'absence de réflexion qui caractérise une politique au premier degré, faite de coups, de médiatisations, de vantardises, de proclamations inconséquentes où l'Occident s'est enfoncé. On eût aimé à la fois plus de réalisme et de modération et plus de courage : plus de sérieux.

Peut-être préférons-nous l'irresponsabilité. On le croirait quand on voit que les principes auxquels nous nous tenons sont parfois ceux qui nous enlèvent nos moyens d'agir. « Respect des frontières = paix » : en adoptant cette formule, nous construisons nous-mêmes notre impuissance. Si en effet nous avions posé qu'entre les nouvelles Républiques, des frontières étaient à établir, nous nous serions donné une prise sur la situation, dans la mesure où la reconnaissance des frontières relève de la communauté internationale, au moins indirectement. Au contraire, notre rigidité irréaliste en la matière a facilité l'hypocrite tactique des Serbes qui, grâce aux « Républiques autonomes » créées sur le territoire de la Bosnie et de la Croatie, ont disposé d'une liberté de manœuvre complète en deçà et au-delà des sacro-saintes frontières, tout en évitant la discussion globale qui les eût sans doute forcés à composer. Cette position gribouillesque nous empêche aussi, au moment où nous cédons aux Serbes en Bosnie (demain en Krajina ?), de réclamer en contrepartie l'indépendance du Kosovo. Dans ce territoire, en effet, foyer du délire serbiste, l'absurde fragmentation du problème yougoslave à quoi aboutit le respect fétichiste des frontières fait augurer le pire. Faudra-t-il que les Albanais se révoltent avec l'aide de leurs voisins pour que la Communauté européenne, rompant avec la fiction d'un Kosovo partie de la Serbie, reconnaisse « en catastrophe » l'indépendance d'un pays à feu et à sang ?

► **Paul Thibaud est ancien directeur de la revue *Esprit*.**

Vers une prédominance allemande

par Pierre M. Gallois

DANS la conduite des affaires internationales, l'absurdité conduit parfois au désastre. A vouloir faire d'une religion un Etat et en entérinant une décision toute conjoncturelle du maréchal Tito, la communauté internationale – en fait les quelques nations qui se sont attribué la mission de gendarmer le monde à leur convenance – a abouti à l'extermination de plus de 150 000 êtres humains, au calvaire de deux millions de malheureux errant de camps d'internement en terres d'exil étrangères, à la destruction d'un précieux patrimoine et au réveil de vieilles haines dont la pérennité est désormais assurée. Sinistre gâchis.

Il était déraisonnable de souscrire aux desseins qu'avait nourris le maréchal-président lorsque, briguant la direction des pays non alignés, il courtisait le monde arabe. En 1967, il coupait les relations diplomatiques et commerciales avec Israël et, le 17 mai 1968, il faisait décider par un plénum du comité central que « *les Musulmans formeraient une nation de plein droit* ». C'était une aberration politique et sociale que seul peut se permettre un pouvoir absolu.

Tout aussi grande a été l'incohérence de l'Occident, condamnant à la fois la dictature de Tito, fustigeant le néocommunisme de ses successeurs – en particulier « diabolisant » Slobodan Milosevic, pourtant plébiscité par les Serbes – et, en même temps, reprenant pieusement l'héritage du titisme en s'efforçant de faire reconnaître internationalement une de ses plus discutables créations. C'était attiser la guerre civile entre des communautés encore meurtries par les exactions des oustachis croates et les divisions SS musulmanes et tailler un Etat dans une peau de léopard ethnique et religieuse. Sans se rendre compte des conséquences de ces décisions – du moins espérons-le, – la communauté a souscrit à la discrimination socio-religieuse pratiquée par les Croates en avalisant leur déclaration d'indépendance, les Serbes y figurant comme citoyens de deuxième catégorie.

Tout aussi condamnable est la pratique de l'embargo économique. Faute de disposer d'autres procédés de coercition, les démocraties occidentales y ont recours lorsqu'elles veulent sanctionner le comportement d'un gouvernement qui leur déplaît. Qu'ainsi visé celui-ci n'en souffre guère, mais que les populations en pâtissent cruellement n'altère pas la bonne conscience des Occidentaux. Ils espèrent qu'ainsi plongés dans la misère les peuples chasseront leurs dirigeants. C'est le phénomène inverse que l'on constate, que ce soit à Cuba, en Irak ou en Serbie.

Poussées au désespoir, les victimes du blocus auraient plutôt tendance à se rassembler derrière leur leader ou à s'en remettre à la plus extrémiste des solutions politiques. Partout où elles sont appliquées, les sanctions économiques affament des innocents, condamnent les faibles – enfants et personnes âgées, comme c'est le cas en Irak – mais n'empêchent nullement le trafic des armes. Ce sont même les gouvernements les plus inflexibles quant à l'application, dans toute leur rigueur, des mesures d'embargo qui, en sous-main, laissent leurs industriels et leurs officines de crédit vendre des armements aux belligérants.

Bien surprenantes apparaissent les indignations du ministre allemand de la défense, Volker Rühe, déclarant que les livraisons de pétrole russe à la Serbie « *étaient proprement scandaleuses* » alors qu'affluaient en Croatie uniformes allemands, chars lourds provenant de l'ex-RDA, engins antiaériens et antichars, tandis que la Dresdnerbank de Darmstadt et la Deutschbank participaient aux transactions financières correspondantes (1) et qu'une banque autrichienne intervenait pour faciliter l'achat de chars T.72 soviétiques. L'embargo a miné l'économie serbe – et affaibli celle de ses voisins, – réduit de deux tiers le pouvoir d'achat de ses habitants, près de 75 % de la population active étant sans travail (chômage conjoncturel ajouté au chômage technique dû à l'arrêt de l'activité économique et industrielle). Mais les munitions ne font pas défaut. De surcroît, les sanctions deviennent une institution. Une fois décidées, elles se survivent à elles-mêmes bien que la cause – avouable – de leur mise sur pied ait depuis longtemps disparu.

A Copenhague, condamnant avec raison les atermoiements de la Communauté devant la difficulté d'appliquer la résolution 836 visant la protection des enclaves musulmanes de Bosnie, le président de la République déclara que « *s'il s'était agi d'une ville française, deux heures suffiraient* ». Seulement, il a fallu près de deux ans à Roland Dumas, ancien ministre des affaires étrangères, pour en venir à évoquer les « *écrasantes responsabilités de l'Allemagne et du Vatican dans l'accélération de la crise* ». S'il n'avait été aussi diplomate, le ministre aurait pu dire que la responsabilité de l'Allemagne – et du Vatican – était engagée non seulement dans l'accélération de la crise yougoslave, mais dans sa préparation et son déclenchement.

L'effacement – vraisemblablement temporaire – de Moscou, l'effondrement des partis communistes, le triomphe – provisoirement indiscuté – de l'économie de marché, ont suscité, avec la quête générale du mieux-vivre, l'éveil des nationalismes. Quasi simultanément, réunifiée, l'Allemagne est entrée discrètement, mais efficacement, sinon encore sur la scène mondiale, du moins sur le théâtre de l'Europe centrale, dont elle entend modifier la recomposition. La République populaire fédérative de Yougoslavie offrait à Bonn un champ d'action immédiat.

Disloquer ce pays, rattacher plus étroitement Croates et Slovènes à l'économie allemande, c'était à la fois émanciper des populations alliées aux empires centraux et au III[e] Reich, punir les Serbes obstinément attachés aux vainqueurs des deux guerres mondiales, et aussi, avec l'éclatement de la Tchécoslovaquie, effacer les derniers vestiges des traités sanctionnant les deux défaites allemandes. C'était, en somme, par la toute-puissance de l'économie, reprendre ce qui avait été perdu par les armes.

Les ardeurs pangermanistes

Géants économiques, l'Allemagne et le Japon ont été longtemps tenus pour des pygmées politiques. Cette phase de leur évolution touche à sa fin. Certes, la réhabilitation d'une Allemagne de l'Est sinistrée se révèle coûteuse. L'Allemagne a beaucoup dépensé chez elle et en Europe de l'Est, et ces investissements seront autrement rémunérateurs que ceux, par exemple, que la France a dispersés sur trois continents. Aussi nos voisins d'outre-Rhin se trouvent-ils, aujourd'hui, dans une situation qui rappelle celle qui fut la leur il y a un peu plus d'un siècle.

De même qu'il y a un siècle Bismarck modérait les ardeurs de ses pangermanistes, de même M. Kohl tempère les quelques tenants d'une expansion prématurée. Mais il se trouve qu'à la fois la géographie politique de l'Europe centrale et la construction européenne réunissent les conditions d'une future prédominance allemande. Au nord, il reste aux Allemands qui demeurent encore à Königsberg et à ceux de Pologne occidentale à rejoindre la mère-patrie, au sud, l'Autriche s'en rapproche.

Au sud encore, à Belgrade, on n'oublie pas les vieux projets de grande Hongrie absorbant la Voïvodine serbe – et les armes destinées à la Croatie provenant de Hongrie, ou la traversant, réveillent de mauvais souvenirs. On évoque également la grande Bulgarie amputant la Serbie orientale et englobant la Macédoine, ou encore la grande Albanie mordant sur le Monténégro, le Kosovo, la Macédoine. Hongrie, Bulgarie, Albanie, tous pays alliés de l'Allemagne en guerre. Athènes s'inquiète également : bientôt, au nord, 80 millions d'Allemands exerçant leur influence économique et politique jusqu'au fin fond des Balkans et, au sud, 80 millions de Turcs à l'étroit sur leur Anatolie. Aujourd'hui assagis, démocrates, soucieux de coopération et de progrès, ces deux Etats mastodontes n'en encadrent pas moins les Slaves du Sud – et les populations orthodoxes, – leur faisant craindre qu'un jour, réminiscences historiques aidant, ils ne soient repris par leurs vieux démons.

La construction européenne et la marche vers l'Etat fédéral européen impliquent l'affaiblissement des Etats-nations constituants, le pouvoir politique relevant du gouvernement fédéral et l'administration locale des régions, provinces, Länder. « *Notre but est l'unité de l'Europe*, écrivait le chancelier Kohl dans *Politique internationale* (2). *Le fédéralisme, la subsidiarité, l'intégration des intérêts des régions constituent pour nous des principes structurels essentiels à l'édification de l'Europe de demain.* » Un Etat fédéral et des régions, pas de nations. Il n'y a plus d'Etat yougoslave, pas davantage d'Etat tchécoslovaque, ces constructions quelque peu artificielles édifiées et confirmées à l'issue des deux guerres mondiales sont désormais fragmentées en « nationalités ». Flamands et Wallons voudraient coexister sous une forme fédérale et l'Italie du Nord réclame également la provincialisation. Déjà, il est des régions qui délèguent des « ambassades » à Bruxelles, agissant par-dessus le gouvernement de leur nation. Comme toute fédération est dirigée par la plus puissante de ses composantes, on conçoit qu'à Bonn l'on se fixe comme objectif l'unité de l'Europe fédérale, la dislocation de la Yougoslavie en étant la première manifestation.

Les pays occidentaux se lamentent sur leur échec en Bosnie-Herzégovine. Ils reconnurent en toute hâte un utopique Etat bosniaque, à dominante musulmane, alors qu'ils auraient dû savoir qu'en majorité la population était chrétienne, catholique ou orthodoxe. Ils n'ont pas compris, non plus, que pour imposer leurs conceptions, il eût fallu recourir à la force et que les démocraties occidentales ne peuvent envisager l'usage des armes que si elles sont assurées de ne point subir de pertes. Ce n'aurait pas été le cas en Bosnie.

A l'angélisme d'abord affiché par les Bosniaques – demeurer à l'écart du conflit qui opposait Serbes et Croates – ont succédé les vieilles alliances et les antagonismes séculaires : l'on s'entend avec les Croates contre les Serbes, puis, le plan Owen-Vance étant révélé, l'on combat l'ex-allié croate ; les interventions étrangères se multiplient, excitent au combat, les haines s'exacerbent, on détruit, on massacre, comme on le fit il y a un demi-siècle. L'Allemagne avait pris parti, elle est rejointe par la Turquie, l'Arabie finance, et l'Iran, soucieux d'être également présent, ravitaille en armes et en pamphlets intégristes. Les moudjahidins d'Afghanistan viennent à la rescousse.

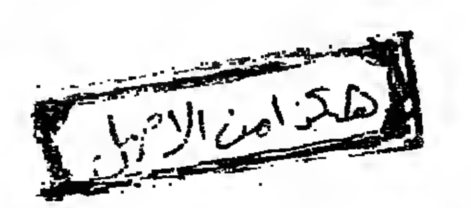
Ayant fortement atténué la vigueur de ses propos antérieurs, Izetbegovic devient l'élu de l'Occident. Pourtant, en 1970, il avait écrit qu'« *il fallait instaurer l'islam sur tous les plans... et créer une entité musulmane du Maroc à l'Indonésie... Il n'y a pas de paix, ni de coexistence entre la religion islamique et les institutions sociales et politiques non islamiques... L'islam exclut clairement le droit et la mise en œuvre d'une idéologie étrangère à son territoire. Il n'y a donc pas de principe de gouvernement laïque, et l'Etat doit être l'expression et le soutien de concepts moraux de la religion* (islamique) ». Difficile, dans ces conditions, de créer un Etat multiethnique et multireligieux tel qu'il a été envisagé et prématurément reconnu par l'Ouest, qui se trouve ainsi directement responsable des carnages qui ensanglantèrent la Bosnie.

Février 1992, avant même qu'en décident les Bosniaques, la Turquie reconnaissait l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. L'Organisation de la conférence islamique réclama la levée de l'embargo sur les armes. Les Etats-Unis s'y déclarèrent favorables. On sait que la proposition américaine fut constamment repoussée par les Européens, Allemagne mise à part. Un Etat musulman dans les Balkans, inéluctablement relié au mouvement intégriste, conjugué à la montée des populations du Maghreb et de la Turquie vers le Nord ne laisse pas d'ouvrir d'inquiétantes perspectives. Et que dire d'un arc de cercle musulman allant de la Bosnie à la Turquie en passant par le Kosovo, le Sandjak, l'Albanie, la Macédoine, une frange du territoire bulgare, coupant en deux le monde orthodoxe balkanique ? Indifférente aux Américains, cette « recomposition » serait préoccupante pour les Européens.

Une Yougoslavie forte était nécessaire à l'équilibre dans les Balkans. Ses faiblesses internes, exploitées par la diplomatie agressive de ses adversaires, ont décidé la dissociation de ses nationalités et amorcé la « recomposition » de l'Europe centrale telle que la souhaitent l'Allemagne et la Turquie, c'est-à-dire les deux puissances sur lesquelles les Etats-Unis fondent leur stratégie sur le continent et au Moyen-Orient. Bien que la Wehrmacht y ait laissé de mauvais souvenirs, et que Bonn ne se soit pas engagé en terre yougoslave, ses partenaires européens ont à la fois fourni des hommes et des crédits pour atténuer autant que possible les rigueurs de la guerre et suivi l'Allemagne dans sa politique. Elle a fait ainsi une entrée fracassante, si l'on peut dire, sur le théâtre centre-européen ; et chacun l'a applaudie.

(1) Cf : *Defence and Foreign Affairs, Strategic Policy*. The Balkan Conflict. Numéro d'octobre-novembre 1992. Londres, p. 1, 2.

(2) « Faire les Etats-Unis d'Europe. Entretien avec Helmut Kohl, » *Politique internationale*, n° 52, été 1991, p. 25.



L'approvisionnement en ea… n'est que très partiellem…

La multiplication des incidents …craindre une reprise des combats en (…

GRANDE-BRETAGNE : après la défaite des « euroscepti…

…n Major fait face à deux échéances

ÉTRANGER

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

L'approvisionnement en eau de Sarajevo n'est que très partiellement rétabli

A Sarajevo, l'eau courante a été rétablie mercredi 14 juillet dans les seuls quartiers ouest, malgré un accord signé l'avant-veille. Le président Alija Izetbegovic refuse de reprendre les négociations sans une normalisation des conditions de vie dans toutes les villes de Bosnie.

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

De l'eau pour un quart des habitants de Sarajevo, mais ni gaz, ni électricité, ni carburant pour les groupes électrogènes et rien pour les autres villes de Bosnie, à part des bombardements : on reste loin du compte pour que le président bosniaque Izetbegovic se rende aux pourparlers de Genève, même si les Serbes ont fait une petite concession.

M. Izetbegovic devrait rejoindre les bords du lac Léman pour discuter d'un plan qu'il récuse, de partage de son pays sur des lignes ethniques et artificielles, un projet proposé par les Serbes et les Croates et soutenu par la communauté internationale après l'enterrement du plan Vance-Owen. La présidence collégiale bosniaque devrait se réunir vendredi à Sarajevo pour définir un contre-projet final.

Dès que les robinets se sont remis à couler dans l'ouest de la ville, les habitants de ces quartiers ont cessé leur course pour l'eau. Mais ailleurs, l'épuisante ronde, parfois mortelle en raison des tireurs isolés et des obus, se poursuivait. Faute d'électricité pour la pomper et parce que les Serbes bloquent, pour le quatorzième jour consécutif à l'aéroport, trois camions de carburant destiné aux groupes électrogènes, l'eau ne peut en effet arriver partout.

« La moitié de l'accord »

En visite à Sarajevo, le Haut-commissaire aux réfugiés, Mme Sadako Ogata, a envoyé son représentant à Pale, « capitale » des Serbes de Bosnie, pour tenter d'obtenir le passage des camions. M. Karadzic, leur leader, l'avait déjà promis par écrit il y a plus d'une semaine.

L'accord signé lundi grâce à une médiation de Bernard Kouchner entre Radovan Karadzic et le président Izetbegovic n'est que très partiellement mis en œuvre. *« La partie bosniaque a respecté ses engagements en faisant parvenir trois mégawatts, mais les Serbes n'ont respecté que la moitié de l'accord »*, a déclaré le major Studer, ingénieur en chef de la force de protection des Nations unies.

Il a l'intention de demander au gouvernement bosniaque de couper l'électricité fournie par sa centrale de Kakanj (à 50 km de la ville) si le gaz n'est pas rétabli. L'électricité de Kakanj alimente la station de pompage d'eau de Bacevo, dans des faubourgs serbes de l'ouest de Sarajevo, qui se sont retrouvés alimentés en électricité et en eau. Le reste de la ville n'avait ni électricité, ni eau, faute de courant pour les pompes-relais car la ligne qui sillonne le front est toujours coupée. Le gaz restait aussi absent car les miliciens serbes qui contrôlent la vanne ont tout simplement refusé de l'ouvrir après avoir invoqué des *« problèmes techniques »*.

L'autre partie de l'accord de lundi est encore plus problématique. Elle permettrait d'alimenter totalement la ville en électricité et en eau mais remettrait aussi en marche, à 8 km au nord de la ville, l'usine de munitions de Vogosca (fournie, clés en main, en 1976, par l'entreprise française Luchaire). A la présidence bosniaque, on dénonçait mercredi l'obstination des Serbes à vouloir obtenir, en échange du gaz, de l'électricité pour cette usine qui, selon les Bosniaques, peut fabriquer cinq cents à mille obus par jour. Comme l'eau, la confiance semblait loin d'être rétablie. Et l'imbrication des réseaux, la difficulté de se partager l'eau, le courant et le gaz à Sarajevo, laissaient augurer du casse-tête qui attend ceux qui projettent de diviser l'ensemble de la Bosnie.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

□ **Combats près de Mostar.** – Les combats entre Musulmans et Croates se sont poursuivis mercredi 12 juillet au sud de Mostar, ainsi que dans la région de Maglaj où les Croates, alliés aux forces serbes, auraient fait prisonniers 2 000 soldats de l'armée bosniaque selon cette dernière. Dans l'est de la Bosnie, l'enclave musulmane de Gorazde est toujours sous les bombes serbes.

Le bateau-émetteur « Droit-de-parole » cherche un pavillon

Interdit d'émission depuis le 28 juin sur plainte de Belgrade, le bateau-émetteur *Droit-de-parole*, à quai à Bari (Italie), est à la recherche d'un pavillon « de protection », le temps que l'Union internationale des télécommunications (UIT) revienne sur son interdiction.

L'association Droit de Parole a renouvelé, le 7 juillet, sa demande de pavillon français et attend une réponse. Une première démarche auprès des autorités françaises le 26 mars, s'était soldée par un échec. L'ancien ministre de l'action humanitaire, Bernard Kouchner, s'est pour sa part adressé à MM. Juppé et Carignon et aurait reçu de ce dernier un accueil favorable.

Le directeur du cabinet de M. Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, a également promis dans une lettre à Bernard Kouchner de tout faire pour que *« cette affaire évolue favorablement »*. *« Le secrétaire général est persuadé que la diffusion d'une information authentique et impartiale ne peut qu'influencer positivement l'évolution de la tragique situation dans l'ancienne Yougoslavie en apaisant les passions »*, écrit Jean-Claude Aimé, qui rappelle cependant que l'UIT est *« une institution spécialisée dont les décisions relèvent de son propre conseil d'administration et non du secrétaire général »*.

Dès réception par l'UIT de la plainte de Belgrade, Saint-Vincent (Petites Antilles), dont *Droit-de-Parole* arborait le pavillon faute d'en avoir trouvé un autre plus « protecteur », a ordonné à l'association de cesser immédiatement ses émissions. Le vaisseau a dû regagner Bari. Il a repris la mer mercredi, mais toujours « bâillonné ».

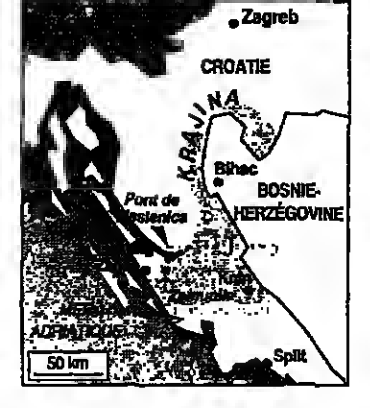
L'Assemblée générale de l'ONU a suspendu la Yougoslavie des travaux des Nations unies et, de toutes les institutions spécialisées, l'UIT est la seule à n'avoir pas suivi cet avis. Les émissions de *Droit-de-Parole* étaient réalisées par huit journalistes ressortissants des ex-Républiques yougoslaves, et destinées à lutter contre la désinformation, ainsi qu'à mettre en rapport les membres de familles dispersées à cause de la guerre. Elles couvraient l'Istrie, la Dalmatie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et le sud de la Serbie.

La multiplication des incidents fait craindre une reprise des combats en Croatie

BELGRADE

de notre correspondante

« Il existe actuellement un très grand risque que la guerre reprenne en Croatie. » S'exprimant mercredi 14 juillet lors d'une conférence de presse à Belgrade, le commandant adjoint de la Force de Protection de l'ONU (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie, Cedric Thornberry, a mis en garde contre une escalade des hostilités entre l'armée croate et les indépendantistes serbes de Krajina, alors que *« les deux parties sont armées jusqu'aux dents*, [qu'] *elles sont en train d'acheminer des renforts et de préparer une intensification des conflits »*.



Sur le terrain, les observateurs de la FORPRONU ont fait état ces derniers jours d'un regain de tension après la décision des autorités croates de rouvrir le 18 juillet prochain l'aéroport de Zadar-Zemunik et le pont de Maslenica. Escalades verbales, provocations : Serbes et Croates essaient de se rejeter la responsabilité d'une éventuelle reprise des combats.

Après les attaques mardi des forces indépendantistes serbes contre l'aéroport de Zadar-Zemunik et la région de Maslenica, qui ont été confirmées par la FORPRONU, le ministre croate des affaires étrangères, Mate Ganic, a averti que *« la Croatie se réserve le droit de décider des moyens de riposte en cas d'attaque serbe »*. Son « homologue » de la « République » de Krajina autoproclamée par les Serbes indépendantistes sur un tiers des territoires de la Croatie, Slobodan Jarcevic, a de son côté accusé les forces croates de *préparer, pour le 1er août* estime-t-il, une attaque contre les territoires sous contrôle serbe.

Les Serbes de Krajina s'opposent fermement à la réouverture de l'aéroport de Zadar-Zemunik et du pont de Maslenica qui avaient été repris par les forces croates lors de leur offensive de la fin janvier contre les indépendantistes serbes. Cette offensive avait pour objectif de désenclaver le sud de la Croatie, le pont de Maslenica, sur lequel passait la route côtière dalmate et qui a été détruit pendant la guerre, étant l'unique voie de passage entre le nord et le sud de la Croatie. Il sera remplacé par un ponton flottant qui sera inauguré le 18 juillet en présence du corps diplomatique.

Les négociations de Genève entre Croates – qui revendiquent la souveraineté sur l'ensemble du territoire de la Croatie – et Serbes indépendantistes piétinent depuis plusieurs mois. Et si les Croates ont fini par accepter fin juin une nouvelle prorogation de trois mois du mandat de la FORPRONU en Croatie, il avait été néanmoins convenu que l'ONU ferait au bout de trente jours le bilan de la situation pour décider des mesures à prendre. Les Serbes craignent que leurs adversaires croates fassent valoir fin juillet qu'il n'y a eu aucun progrès et en prennent prétexte pour reprendre les combats.

FLORENCE HARTMANN

TADJIKISTAN

Plus de deux cents victimes lors d'une incursion rebelle à partir de l'Afghanistan

Une attaque lancée par des rebelles tadjiks réfugiés depuis six mois dans le nord de l'Afghanistan a fait, mardi 13 juillet, 26 morts parmi les garde-frontière russes, 6 parmi les soldats tadjiks et 200 parmi les habitants du village tadjik de Sarigor, à 13 kilomètres de la frontière, ont annoncé les autorités tadjikes et russes.

Il s'agit de la plus meurtrière des incursions qui se multiplient depuis le printemps à la frontière sud du Tadjikistan, gardée avec de plus en plus de difficultés par des troupes russes. Après une cruelle guerre civile de six mois, soixante mille Tadjiks au moins se sont réfugiés en décembre dernier en Afghanistan, où une partie des hommes sont armés et entraînés dans des camps par des moudjahidine afghans et des instructeurs de la nébuleuse arabo-islamiste. Leur objectif déclaré est de renverser le pouvoir néo-communiste – qui s'appuie en réalité sur un seul des clans tadjiks, celui des Kouliabis – installé à Douchanbé, la capitale tadjike. Ce pouvoir, qui tolère la poursuite d'exactions contre les réfugiés qui se risquent à retourner au Tadjikistan – tous originaires des régions montagneuses de Garm et du Pamir, – est soutenu par la Russie, avec l'accord des Etats-Unis et de l'Occident.

Mardi, l'attaque contre le poste-frontière numéro 12, au sud de la ville de Kouliab, a été lancée dans la nuit par quelques 200 rebelles armés de mortiers et bénéficiant, selon le chef des gardes-frontières russes, d'un soutien d'artillerie à partir de l'Afghanistan. L'offensive n'a pu être stoppée que mercredi, après l'arrivée mardi soir de renforts de la 201e division de blindés russe basée à Douchanbé. Mais les installations du poste-frontière ont été détruites et un nombre indéterminés d'attaquants ont pu se réfugier dans les montagnes tadjikes, où opèrent déjà des groupes rebelles, a reconnu un officier russe.

Comme lors d'une précédente attaque le 2 juillet, le gouvernement tadjik a protesté auprès du représentant afghan à Douchanbé. Mais cette fois, le ministère russe des affaires étrangères s'est joint à la démarche, prévenant Kaboul que tout nouvel *« acte de banditisme »* pourrait amener des *« représailles immédiates »*. L'inquiétude des militaires russes s'est traduite par une intervention faite dès mercredi par le vice-ministre de la défense Konstantin Kobets devant le Parlement russe, demandant aux députés *« d'autoriser la 201e division à combattre aux côtés des gardes-frontières en usant de toutes les forces à sa disposition – aviation, missiles et troupes mobiles »*.

Les députés, sensibles aux réticences de nombreux anciens officiers de la guerre d'Afghanistan à se trouver à nouveau embourbés dans un conflit étranger, ont reporté leur décision et proposé l'envoi sur place d'une commission parlementaire. Ce qui a provoqué la colère du général Kobets, pour qui la *« situation demande une solution immédiate, alors que 3 000 rebelles sont massés à la frontière en vue d'une nouvelle offensive »*.

S. Sh.

GRANDE-BRETAGNE : après la défaite des « eurosceptiques » à la Chambre des lords

John Major fait face à deux échéances politiques incertaines

La Chambre des lords a massivement rejeté, mercredi 14 juillet, la proposition de lady Thatcher en faveur de l'organisation d'un référendum sur le traité de Maastricht. Mais deux autres échéances incertaines attendent John Major : le 22, les Communes se prononceront sur le « chapitre social » du traité européen. Enfin, le 29 juillet, une élection parlementaire partielle se déroulera dans le Dorset.

LONDRES

de notre correspondant

John Major a surmonté haut la main la première de plusieurs épreuves politiques, et infligé par la même occasion une cuisante défaite à son prédécesseur, lady Thatcher. L'ancien premier ministre avait, une nouvelle fois, pris la tête de la campagne menée par les « eurosceptiques » du parti conservateur pour obtenir l'organisation d'un référendum sur le traité de Maastricht. Personne ne croyait vraiment à une victoire des « rebelles », mais l'ampleur de la majorité obtenue par le gouvernement a surpris : l'appel de lady Thatcher a été rejeté par 455 voix contre 176, ce qui signifie, malgré tout, que quelque 90 pairs conservateurs ont suivi la dame de fer, laquelle, en trente-quatre ans de mandat parlementaire, bravait pour la première fois les consignes de vote du parti Tory. L'autre surprise est venue du nombre de *votants* : plus de 630 pairs du royaume se sont rendus, en même temps, au palais de Westminster pour participer au scrutin, un record historique pour la deuxième chambre (non élue) du Parlement.

Ce vote avait été précédé d'une intense campagne de mobilisation des « eurosceptiques » et des partisans du gouvernement, pour rameuter ceux que l'on appelle les *backwoodsmen*, c'est-à-dire les pairs qui, retirés sur leurs terres, prennent rarement le chemin de la Chambre des lords. Ce combat de lady Thatcher paraissait un peu dépassé, puisque la Chambre des communes a déjà approuvé, en troisième lecture, le 20 mai dernier, le texte de ratification du traité européen et qu'elle avait le pouvoir de « corriger » un vote des Lords en faveur du référendum.

Le « chapitre social » de Maastricht

La prochaine épreuve qui attend John Major, le 22 juillet, apparaît cependant plus aléatoire : ce jour-là, un débat sur le « chapitre social » du traité de Maastricht sera organisé aux Communes. La majorité du premier ministre étant limitée à 18 voix, la perspective d'une défaite, due à une coalition des « eurosceptiques » conservateurs et des travaillistes, est forte.

Les Communes doivent se prononcer à la fois sur une motion gouvernementale traitant du principe de la clause d'exemption des dispositions sociales du traité dont bénéficie la Grande-Bretagne, et sur un amendement travailliste prévoyant la suppression de cette clause. Travaillistes et « eurosceptiques » conservateurs sont donc alliés pour la seule durée du vote : si le gouvernement est battu, les premiers demanderont que la Grande-Bretagne accepte le « chapitre social », alors que les seconds exigeront que M. Major renonce purement et simplement au traité. Le gouvernement a annoncé qu'il pourrait ignorer un vote défavorable qui, techniquement, ne porterait que sur des dispositions qui ne font pas partie de la législation soumise à ratification, mais, politiquement et juridiquement, cela lui sera difficile.

D'autant que tout cela se déroulera peu de temps avant une autre échéance, celle du 29 juillet, date de l'élection parlementaire partielle de Christchurch, dans le comté du Dorset. Le Parti libéral-démocrate de Paddy Ashdown a bon espoir de rééditer à cette occasion sa victoire de Newbury, en mai dernier, et de défaire le candidat conservateur. Celui-ci dispose certes de l'un des sièges les plus « sûrs » de la Chambre des communes, avec une majorité de 23 000 voix, mais une telle avance pourrait bien se révéler insuffisante : à Newbury, le candidat conservateur disposait d'un avantage de 12 000 voix et son challenger libéral-démocrate l'a emporté avec 22 000 voix de majorité. Le gouvernement pâtit, d'autre part, de la composition sociologique de la circonscription de Christchurch, qui compte 34 % de retraités, lesquels ont toutes les raisons de s'inquiéter de la perspective de devoir acquitter – à partir d'avril prochain – la TVA sur leurs factures d'énergie domestique, et des menaces budgétaires pesant sur les principaux attributs du *Welfare State* (l'Etat-providence), y compris les retraites.

Le gouvernement a longuement hésité avant d'arrêter la date de l'élection de Christchurch, évaluant les conséquences politiques d'un échec, notamment dans la perspective du congrès du parti Tory, début octobre. Il espère que, dans ce cas, la longue trêve estivale permettra d'atténuer un peu la rébellion au sein du parti conservateur. Mais l'image de marque des Tories, tout comme celle du premier ministre, ne cesse de chuter dans les sondages et une nouvelle défaite, le 29 juillet, renforcerait le camp de ceux qui contestent de plus en plus l'autorité de John Major.

LAURENT ZECCHINI

□ **Arrestation d'un « responsable » de l'IRA à Londres.** – La police britannique a annoncé l'arrestation, mercredi 14 juillet, dans le nord de Londres, d'un suspect réputé être l'un des responsables de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) en Grande-Bretagne, qui transportait une bombe (faite à partir de Semtex) dans un sac. Quelques heures après, sept autres personnes ont été arrêtées en Ecosse, par l'unité anti-terrorisme de Scotland Yard. – *(Corresp.)*

EUROPE

Le retour de Nicolas II

Suite de la première page

Ce jour-là, la police avait tué sans faire de détails de pacifiques manifestants venus présenter une supplique au souverain. On l'avait cru restauré quand éclata la guerre avec les empires austro-allemands. Il ne résista pas aux premiers souffles de la déroute. Les Russes étaient de plus en plus nombreux à penser que ce règne était placé sous le signe du malheur.

Pourtant Nicolas, fils d'Alexandre, n'était pas, loin de là, le plus mauvais des hommes. Il tient même, par ses vertus domestiques, une place tout à fait remarquable dans la galerie des monarques. Après avoir, en sa jennesse, conté fleurette à des dames de théâtre, il s'était épris, pour la vie, d'une personne de son milieu, la princesse Alix de Hesse. Ils eurent quatre filles et un garçon. Malheureusement, le père – et mari – modèle exerçait un métier pour lequel il n'était pas fait et auquel il avait été mal préparé. Un de ses contemporains, V. Gourko, l'a défini comme un «miniaturiste» : *«La vue d'ensemble lui échappait, il était incapable de coordonner ses très nombreuses connaissances et d'en tirer des conclusions concrètes.»*

L'erreur irrémédiable

Le souverain avait conscience de ses insuffisances. Quand il apprit la mort d'Alexandre III, il pleura, plus encore dit-on sur son élévation eu trône que sur la mort du père. Mais pas une seconde il ne lui vint à l'esprit qu'il pourrait renoncer à ce fardeau, même s'il avouait alors *«ne rien comprendre nux affaires de l'Etat»*. Il n'avait pas le rude tempérament d'Alexandre, mais il ne renia jamais les conceptions de ce père qui annonçait tranquillement dans son manifeste inaugural : *«Nous présiderons sereinement nux destinées de notre empire, qui ne seront plus discutées dorénnvant qu'entre Dieu et nous.»* S'il avait su oublier ce drôle de principe, Nicolas II se serait bien gardé de faire cette remarque au diplomate britannique qui lui conseillait de jeter du lest pour sauver le régime moribond : *«Est-ce à moi de regagner la confiance de mon peuple, ou à celui-ci de regagner la mienne ?»*

De toutes les erreurs politiques de Nicolas II, la plus grosse, et peut-être la seule irrémédiable, fut celle qu'il commit en pleine guerre, quand il se mit à la tête des armées. Non qu'il fût un exécrable stratège : même si tel était le cas, il était entouré d'un état-major qui inspirait les décisions et, en fait, les prenait. Sa faute – toujours le miniaturiste – fut de se tromper de poste. Sa place, en 1917, était non à Moguilev mais à Petrograd. Or il en était resté au temps où un souverain marquait son autorité en conduisant les batailles. C'est alors que la vertu eut les effets du vice. Nicolas en guerre laissa à son épouse adorée la surveillance quotidienne du gouvernement. Alix de Hesse, devenue par son mariage et sa conversion à l'orthodoxie Alexandra Fedorovna, n'avait rien pour exercer la régence en ce pays troublé. Allemande d'origine, britannique d'éducation, cette petite-fille de Victoria avait voulu, en épousant le prince héritier, devenir plus russe que les Russes. Elle était plus ancrée dans les convictions absolutistes que bien des autocrates. Surtout elle souffrait du mal qui frappait son fils unique et elle s'en sentait responsable : car c'est par elle que l'hémophilie fut transmise au tsarévitch Alexis.

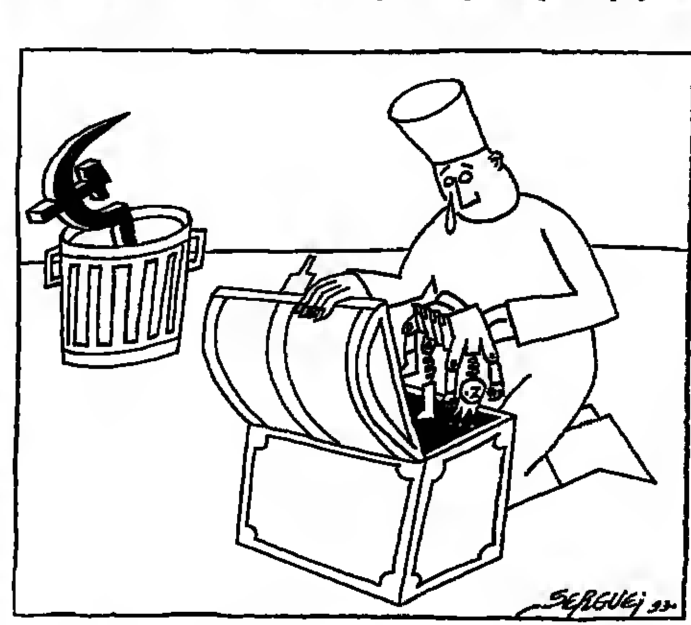
Ponr sauver l'enfant – et cette branche de la dynastie –, Alexandra, dont la piété se muait en bigoterie, s'en remit aux charlatans qui promettaient la guérison. Pendant la dernière décennie du règne, elle tomba sous la coupe de Raspoutine.

Nicolas II n'était pas complètement dépourvu de lucidité au sujet de ce paysan thaumaturge, mystique et débauché. Mais il ne voulait surtout pas contrarier l'épouse fragile qui, elle, faisait une confiance totale à celui qu'elle appelait « Notre Ami ». On peut diagnostiquer la décadence du tsarisme en lisant les lettres d'Alexandra à son époux. Elle écrit par exemple, le 15 septembre 1915 : *« N'oublie pas, avant le conseil des ministres, de prendre dans tes mains l'icône donnée par Notre Ami et de te peigner plusieurs fois avec son peigne. »* Ou encore, le 14 novembre : *« Notre Ami est très affligé par la nomination d'A. Trepov au ministère des transports. Je regrette que tu n'aies pas demandé son conseil. »*

Quand la révolution de février (mars, selon notre calendrier) paralysa Petrograd, des monarchistes pensèrent qu'il fallait changer de tsar pour conserver l'empire. Les militaires, et d'abord le général Alexeïev, cbef d'état-major, se firent leurs interprètes. Au quartier général, après de vains efforts pour résister aux pressions, le souverain fut tenté d'abdiquer en faveur de son fils. Puis il indiqua qu'en raison de l'incurable maladie de l'enfant – hémophilie –, il passait le flambeau à son frère Michel. Mais il n'avait plus le pouvoir de choisir son successeur. A peine présenté, le grand duc Michel dut déclarer forfait.

Le train impérial quitta Moguilev et, au bout de quelques jours, le tsar déchu arriva non sans peine à Tsarskoë-Selo, son palais près de Petrograd, où il eut au moins la satisfaction de retrouver toute sa famille. Quand on pense à la suite des événements, ce fut même une période de relatif bonheur. Les souverains étaient astreints à une résidence très surveillée, mais ils conservaient une domesticité complète. Même les hommes préposés à leur garde étaient cordiaux : leur chef, le colonel Kobylinski, un socialiste révolutionnaire, fit son possible pour le bien-être de ces aristocrates que, finalement, il ne trouvait pas du tout antipathiques. Kerenski, ministre responsable du sort des Romanov, vint les observer avec une curiosité plutôt bienveillante. Lors d'un meeting houleux, il eut le courage de répondre à ceux qui réclamaient l'exécution des « tyrans » : *« Cela ne se produira pas tant que je serai au pouvoir. Je ne veux pas être le Marat de cette révolution. »* Le moment le plus difficile fut la quinzaine pendant laquelle Nicolas et Alexandra furent séparés pour les besoins de l'enquête.

Le gouvernement provisoire était prêt, une fois l'enquête achevée, à laisser la famille impériale partir pour l'Angleterre. Mais, en juin, l'ambassadeur britannique annonça,



déconfit, que, pour des raisons de politique intérieure, son pays ne pouvait accepter ces réfugiés.

Kerenski estima qu'il n'était pas possible de garder le tsar à proximité de Petrograd. Il fut donc décidé de transférer les prisonniers à Tobolsk. Pourquoi cette ville de Sibérie ? Pour que le souverain déchu soit astreint à résidence là où sa police envoyait les opposants ? Sans doute. Pour que les Romanov soient en ces contrées lointaines plus en sûreté que dans la capitale agitée ? Certes. Il fut encore dit que Kerenski voulait faire de Tobolsk une étape sur la route du Japon où les souverains trouveraient refuge.

Une vie nouvelle s'organisa dans la « maison du gouvernenr » à Tobolsk, une vie un peu plus dure qu'à Tsarskoë-Selo. Nicolas se dépensait en cassant du bois et dirigeait l'instruction de la petite famille. C'était encore supportable, en dépit d'avanies infligées à ces gens mal préparés à de tels traitements.

Les nouvelles de la guerre – et de la politique – arrivaient à Tobolsk avec un retard de quinze jours à trois semaines. Les relations entre geôliers et détenus restaient, dans l'ensemble, correctes. Les conditions changèrent lorsque l'onde de cboc du coup d'Etat bolcbevique dépassa l'Oural. Les révolutionnaires qui tenaient Tobolsk étaient plutôt modérés. Trop modérés en tout cas pour ceux du soviet régional d'Ekaterinenbourg placés, en principe, au-dessus d'eux. En avril 1918, les bolcheviks voulurent mettre en lieu plus sûr les Romanov. Donc nouveau transfert, buit mois après l'installation à Tobolsk.

Le voyage collectif fut rendu impossible par une nouvelle attaque de la maladie du tsarévitch. On commença donc par évacuer Nicolas, Alexandra et leur fille Marie. Les antres enfants les rejoignirent quelques semaines plus tard. Tous furent installés dans une propriété sise en haut d'une colline et qui avait appartenu au marchand Ipatiev. L'entourage fut réduit à quelques personnes. Pour empêcher les contacts avec l'extérieur, la « maison à destination spéciale » fut entourée d'une double palissade.

Ekaterinenbourg eurait dû n'être qu'une étape. Les geôliers projetaient d'emmener les captifs à Moscou. Pourquoi ? L'empereur, qui décidément ne voyait jamais le plus mauvais côté des choses, imaginait que le nouveau pouvoir comptait l'obliger à signer la paix avec l'Allemagne. La tsarine, névrosée, mais lucide, écrivait simplement : *« L'ange approche. »* Les communistes avaient certainement pensé organiser un grand procès dans la capitale. Mais, au début de l'été, ils avaient bien d'autres soucis. Les socialistes révolutionnaires étaient entrés en rébellion. Une armée blanche, conduite par Denikine, tenait une partie du sud du pays. La légion tchécoslovaque – environ 45 000 prisonniers libérés par la Russie prébolchevique – était autorisée à quitter le pays par Vladivostok, mais, sur son passage, elle combattait les communistes. Justement, en ce mois de juillet 1918, elle se trouvait à proximité d'Ekaterinenbourg.

Que faire des illustres détenus ? Un des membres du soviet régional, Golochtchikine, alla voir à Moscou son ami Sverdlov, éminent bolchevik et « cbef d'Etat » (si l'expression avait un sens dans la Russie de ce temps). An retour, il communiqua ce qu'il faut bien appeler le verdict : le soviet régional est autorisé à prendre en main le destin de la famille impériale. A partir de ce moment, nous entrons dans une zone encore obscure.

La version la plus répandue s'appuie sur l'enquête faite pour le compte des blancs par le juge Nicolas Sokolov. C'est d'elle que se sont inspirés par exemple Constantin de Grünewald et, plus récemment, Henri Troyat. Les événements se sont – ou se seraient – déroulés de la façon suivante : constatant qu'Ekaterinenbourg est sur le point de tomber, le soviet régional décide d'exterminer la famille impériale.. Son représentant, Youroski, procède à un examen de la «maison à destination spéciale». Il est ensuite décidé que l'exécution aura lieu au sous-sol. Dans la nuit du 16 au 17 juillet, le peloton d'exécution composé de Lettons (en fait des Lettons et d'anciens prisonniers austro-hongrois) arrive sur les lieux. Prétextant des troubles, le chef du groupe prie les membres de la famille impériale de descendre à la cave pour se mettre à l'abri.

Là, il est annoncé à Nicolas II, éberlué, qu'il est condamné à mort. L'empereur est visé le premier, les autres membres de la famille : la tsarine Alexandra, la grande duchesse Olga (vingt-deux ans), Tatiana (vingt ans), Marie (dix-huit ans), Anastasia (seize ans) sont atteintes à leur tour et le tsarévitch Alexis (treize ans) est achevé.

Une version contestée

Quatre membres de l'entourage sont tués en même temps : le docteur Botkov, le valet Troupp, le cuisinier Kharitonov et la femme de chambre Demidova. Les corps sont alors emmenés dans une forêt à une vingtaine de kilomètres, arrosés d'acide sulfurique et brûlés après que les geôliers se furent disputé les bijoux disséminés dans les vêtements. Ce qui reste de la famille impériale est enfoui dans une mine au lieu-dit les Quatre-Frères. La nouvelle est brièvement annoncée le 18 juillet à la réunion des commissaires du peuple (ministres). Puis Lénine passe à l'ordre du jour.

Cette version est contestée depuis l'enquête minutieuse à laquelle se sont livrés il y a une quinzaine d'années deux journalistes britanniques, Summers et Mangold. Une enquête qui paraît emporter la conviction d'historiens aussi sérieux qne Marc Ferro. Conclusion de cette enquête : seuls le tsar et son fils auraient tronvé la mort à ce moment (et encore, ils auraient été emmenés hors de la maison et peut-être jugés sommairement avant d'être tués). Les dames auraient été cachées pendant quelque temps, les bolcheviks pensant alors les utiliser comme monnaie d'échange dans les négociations avec les Allemands. A l'appui de cette thèse, les chercheurs mentionnèrent notamment le communiqué officiel affirmant que *«la femme et les filles du tsar ont été envoyées en lieu sûr»*.

Les résultats des analyses génétiques faites par les chercheurs britanniques contredisent cette thèse, puisque, selon eux, les corps enterrés aux Quatre-Frères sont *« à 99 % »* ceux du tsar et de sa famille. Une seule réserve : il manque deux filles, dont Anastasia, que plusieurs prétendantes ont affirmé incarner jusque dans les années 60, sans aucune preuve décisive, il est vrai.

Revenons aux certitudes. C'est à Ekaterinenbourg, rebaptisée Sverdlovsk sous le régime soviétique, que Boris Eltsine fut premier secrétaire régional du PC. La « maison Ipatiev » était depuis longtemps un lieu de pèlerinage. Les hiérarques moscovites s'en émurent et, en 1977, donnèrent l'ordre de la détruire. Eltsine indique qu'il était alors allé consulter aux archives régionales les documents de 1918 : *« A l'époque, j'étais un des rares initiés au mystère de la mort du tsar et des siens. La lecture de ces papiers était pénible. »* Il n'en dit pas plus sur le sujet et passe à la « résolution secrète» du comité central : *« Le comité régional du parti devait assumer la responsabilité de cette décision insensée. »* C'est ainsi que, *« de nuit, nous fîmes venir du matériel devant la maison Ipatiev. Au matin, la place était nette. Par la suite, ordre fut donné de goudronner »*.

BERNARD FÉRON

BIBLIOGRAPHIE

– Marina Grey, *Enquête sur le massacre des Romanov*. Perrin, 1987.

– Constantin de Grünewald, *le Star Nicolas II*. Berger-Levrault, 1965.

– Eugénie de Grèce, *le Tsarevitch enfant martyr*. Perrin, 1990.

– Henri Troyat, *Nicolas II, le dernier tsar*. Flamarion, 1991.

– Marc Ferro, *Nicolas II*. Payot, 1990.

– Boris Eltsine, *Jusqu'au bout*. Calmann-Lévy, 1990.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS « pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
301 MQN 01 — PP.Paris RP
Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

DIPLOMATIE

Taïwan veut réintégrer l'ONU

DIPLOMATIE

La nouvelle stratégie de Taïpeh

Taïwan veut réintégrer l'ONU

Le monde politique taïwanais est pris de ferveur pour la campagne gouvernementale en vue de la réintégration de l'île au sein des Netions unies, à laquelle s'oppose fermement Pékin.

TAIPEH

de notre envoyé spécial

A priori, la nouvelle ambition de Taïwan relève du rêve, nu de cette autre forme onirique qu'est le propagande : réintégrer l'ONU, ni plus ni moins. Objectif sans précédent dans l'bistoire de l'organisation pour un Etat qui en fut membre. Et gageure pour un pays qui n'est *officiellement reconnu* que par vingt-cinq gonvernements dans le monde, pour la plupart désargentés et dépourvus d'influence. Le seul pays conséquent à encore être pleinement représenté ici, maintensnt que la Corée du Sud e ouvert une ambassade à Pékin, est l'Afrique du Sud. Il est à peu près ecquis qu'elle établira à terme des relations diplomatiques avec le gouvernement rival, qui règne sur la plus grande partie du territoire chinois.

Pourtant, tel est l'objectif qui, aujourd'hui, obsède le milieu politique taïwanais. Cette réintégration devra être à l'ordre dn jour de l'ONU *«d'ici trois ans»*, a promis, un peu vite peut-être, le président Lee Teng-bui. *«Nous sommes vingt millions* d *être privés d'un droit humain fondamental,* un *droit de citoyens du monde, celui d'être représentés dans lo communauté internationale»*, dit le premier ministre Lien Cban, qui est, comme M. Lee, le premier ebef du gouvernement de Taïwan originaire de la population de souche de l'île, venue voici deux siècles, evant la vague d'immigrants débarqués lors de le défaite du Kuominteng (KMT) dans sa guerre civile contre les communistes en 1949.

Frederick Chien, ministre des affeires étrangères, eofonce le clnn : *«Quand nous avons quitté l'ONU* en *1971* (après un vote attribnant le siège de le Cbine à Pékin), *nous étinns encore sous-développés et relativement pouvres, nous n'ovions rien à apporter* d *lo communauté internationale. A présent, nous pensnns que nous pouvnns lui opporter* nntre *contribution.»*

«Battre le tambour»

Et Jesoo Hu, porte-parole du gouvernement, de reuchérir en répétant une formule chère eu président Lee : *«Il s'est écoulé vingt-deux ans entre notre défoite en 1949 et nntre éviction. Il s'est écoulé encore vingt-deux ans avant que nnus ne nous portions* d *nouveau candidat* d *l'ONU. Peut-être s'écoulera-t-il encore plusieurs années avant que nous ayons gain de couse. Mois nous n'ovnns aucune raison de nous priver de dire ou monde ce que nous voulons.»* Il s'agit *«de battre le tambour, afin que nul n'en ignore»*.

Le motif de cet optimisme? Il crève les yeux : 85 milliards de dollars de réserves en devises étrangères sans compter les provisions en or; la plus forte croissance économique prévue pour 1993 parmi les «dragons» d'Asie, *«un taux modeste de 6* d *6,5 %»*, prédit le ministére des effaires économiques. Et, aujonrd'bui, un système démocratique pour ainsi dire à l'égal des sociétés occidentales, evec ce qu'il faut de liberté d'expression, de circulation, d'association, de meuifestation – et de scandales financiers, accusations de corruption, *coups de poing* soigneusement médietisés au Parlement, et autres à-côtés de la démocratie.

Toute débridée qu'elle puisse être à l'occasion, ce n'est pas l'opposition qui contrecarrera un tel projet. Snn âme, le Parti démocratique progressiste (DPP), appuie à fnnd le président en cela. *«Nous sommes même entièrement favorables* d *l'nllocation budgétaire prévue pour cette compogne»*, dit son secrétaire général edjoint, Chiou I-Jen.

Délire collectif d'une populatinn grisée par son argent au point d'ignorer l'obstacle colnssal que représente l'opposition catégorique de la Chine populaire à une telle progression du statut international de l'île nù s'était réfugié Tchiang Kaï-cbek? Ce n'est pas si simple.

En quelques années, Teïwan est parvenu à entamer sensiblement le cadre fixé par Pékin et les puissances occidentales aux reletioos evec l'île *«renégote»* voilà trois décennies. Réussite économique eidant, Taïpeh e par deux fois déjà acquis des armements indispensables à sa défense auprès d'un pays qui se l'éteit interdit, en l'oceurrence la Fraoce, puissance hautement symbolique puisqu'elle avait été la première à transférer son ambassade en Chine sur le continent en 1964.

Relations aériennes

Moyennant quelques compromis de pure forme (utilisation de filieles des lignes netionales), toutes les puissances du camp capitaliste ont été amenées à rétablir des relations aériennes avec Taïwen. Air France ouvrira sa ligne directe Pékin-Taïpeh en novembre, avec un prolongement vers la Nouvelle-Calédonie, sous le truchement d'une filiale. La Russie suit le mouvement.

Des missions diplnmatiques officieuses ont été établies à Taïpeh, qui présentent tous les dehors d'ambassades, affichent le drapeau, célèbrent leur fête nationale en présenee de membres du gouvernement. A Paris, la question que les autorités doivent enjourd'bui régler est celle d'une élévation symbnlique du statut de la représentatioo de Taïwan, qui réclame la dénomination de délégation générale dont jouit déjà, entre autres, la Corée du Nord.

Quelle stratégie entend donc suivre cette entité pnlitique d'un genre particulier pour etteindre à la recounaissence internetionale? *«Vous le dire reviendrait* d *appeler de nos vœux les sabotages de lo République populnire»*, dit M. Chien, qui précise cependant : *«Pour l'essentiel, il s'agit de participer* d *toutes les agences internotionoles possibles, du GATT au FMI ou à l'AIEA* [Agence internationale pour l'énergie etomique], *ofin de parvenir au statut d'observateur* ó *l'ONU»*, détenu un temps par la Corée du Nord. *«Puis, comme le monde verro que nous nous conduisons bien, nous serons candidot* d *lo qualité de membre à part entière. Celo prendra du temps»*, reconnaît-il toutefois.

Il est certain en tout cas qu'une certaine maturité a fini par s'emparer de la diplomatie de Taïwan, jsdis aussi peu flexible que celle du continent. *«Nous ne considérons plus les communistes comme un groupe rebelle, mais comme une réalité politique»*, dit M. Chien. Difficile en tout cas de le contredire quand il ajoute : *«Taïwan, pour sa part, est un endroit où les communistes ne règnent pas. Où, pour s'implanter, il fout s'adresser non ou gouvernement de Pékin mois à celui de la République de Chine.»* En ces temps de recomposition des vieux schémss internationeux, l'objectif ONU est, à tout le moins, mobilisateur.

FRANCIS DERON

PROCHE-ORIENT

IRAN : à 80 kilomètres de Téhéran

L'étrange sépulture de Mossadegh

AHMADABAD

de notre envoyée spéciale

La meison da deux éteges tombe en ruines. On y eccède *par une allée de terre battue* bordée d'erbres et d'herbe folle. Aucune indication particulière, sucune eignelisation, eucun gerdien ou fonctionnaire. Seule une petite famille de psysens entretient tant bien que mal les lieux et le mémoira : le père de l'indépendence économique de l'Iran, et précureeur dee nationalismes dens la région du Proche-Orient, Mohemmed Mossadegh, encien premier ministre du Cheh, est enterré là, à l'intérieur de cette modeste ville d'Ahmedabed, à quelque 80 kilomètree eu nord-ouest de Téhéren, nù il mourut en 1967.

Depuis l'insteuretion de la république islamique en Iren en 1979, le régime religieux ignore totelement la mémoire de cet homme, qui, trente cinq ans event l'ayatollah Khnmeyni, a été le symbole du refus de toutes lee domine-tlons étrangères sur l'Iren. En 1944 d'ebord, il s'est oppoeé ferouchement à l'octroi à Staline – et au delà, à toute force étrangère – d'une concession sur le pétrole de l'Azerbeïdjan Iranien.

Puie, eurtout, il deveit emener le Perlement à voter en 1951 la nationelisetion du pétrole et le dissolution de l'«Anglo-iranian oil company». Il devint ainsi la bête *noire des compagnies pétrolières* et des Etats-Unis, au point d'être renversé en 1953, lore d'une *insurrection organisée et financée* par le CIA – sous l'eutorité du général Schwartzkopf, dont le fils devait commander près de trente ennée plus tard l'opération «Tempête du désert» contre l'Irak. Pourtant, ce pramier ministre avait réussi à tenir tête au chah Mohammad Reza, eu point de le forcer à l'exil à Bagdad *puis* à Rome.

Ce n'eet pes un heserd si eujourd'hui, nombre d'intellectuels se réclament haut et fort de Mossadegh. Et cependant, on ne peut mettre en doute leur ettachement è l'islem. Meis déçus, eprès quatorze années de régime islemiste rigoriste, ils revendiquent leur indépendance d'esprit et de perole.

Un décor surréaliste

Abbes Meroufi, couregeux directeur de la revue satirique *Gerdoun* (Cnsmos), interdite de perution pendent un an et demi, est de caux-là. *«Il existe aujourd'hui un* courant *d'oppoeition mossadeghiste, pour lequel l'Iran e basoin d'un homme comme lui, d'un* homme *courageux, franc, qui secoue la société, en particulier les intellectuels, lesquels ne jouent pas leur rôle, ne serait-ce* que *celui* d'*exiger l'epplication à le lettre des lois»*, déclare-t-il. L'une des pramières instructione de Mossadegh fut de respecter le liberté de la prasse, même si elle était critique à l'égerd du gouvernement, dit un autre joumeliste. *«Je ne dis pas qu'il n'aurait pas fait d'erreur eujourd'hui, meis nous evons besoin d'un homme comme lui»*, ejoute-t-il.

Au centre du salon de sa villa d'Ahmadebad, Mossedegh repose dans un décor qui tient à la fois du fétichiama, du aurréslisme et du réslisme confondus, avec cette touche d'intimité si propre à l'islam chiite, qui banalise ls proximité des morts, ou plutôt la rend familière. En lieu et plece de le pierre tombele de merbre blenc eux couleure de l'Iren, qui reste – on ne sait pourquoi – adossée au mur, les partisans et la famille de l'ex-premier ministre ont posé une longue table rectangulaire couverte d'un drap noir sur lequel un Coran relié de vieux cuir est flanqué de deux photnphores . Dans un angle, un beril de pétrole côtoie un mini-derrick de métal argenté, sous le regard du «vieux renard», répercuté par une dizaine de photos noir et blanc accrochées eux mure.

Sur une grande plaque de merbre, un extrait de snn testament : *«Que je sois mort ou vivant, il est certain que le feu qui e été ellumé ne sera pas éteint. Le pays continuera sa lutte jusqu'à le réelisation de son objectif : l'indépendance. Plutôt mourir que de voir les étrangers prendre des décisions pour noue. Notre histoire, notre culture, notre civilisation, ne souffrent pas d'aliénation.* Le peuple e commencé *la lutte. Il tiendra jusqu'à le fin»*. Et à côté, ce serment de ses partisans : *«Tes emis eprès toi continueront le chemin. Honte à qui les en empêchera.»*

*Dehors, dans un angle du jar*din largement laissé à l'abandon par le petita femille da paysans qui occupa lee eutres pièces de le ville, les emoureux du kitsch trouveraient leur bonheur.

Le «vieillard entêté»

Montée eur un vieux frigidaire couché et aux trois quart écaillé, trône ls voiture de Moesedegh, une Pontiac des années 50 qui e dû être grise, mangée per le rouille, légèrement cabossée, portières ouvertes; des sièges, il ne reste plus que la carcasse et le tebleau de bord n'est que trnus béents. Pour gerder une relique, ou peut-être plue simplement parce qu'ils en evaient besoin, certeins y ont puisé ce qu'ils pouvaient.

Rares snnt les Ireniens, les jeunes surtout, qui savent où est enterré Mossadegh, même s'ils vouent une très grande edmiration à son œuvre. Plus rares encore sont ceux qui ont pris la peine de se rendre sur cette tombe, où cheque ennée les fidèles célèbrent deux anniversaires : celui de le neissance du *«vieillard entêté»*, comme l'appelait le Chah, et celui de la netionalisation du pétrole.

MOUNA NAÏM

Fin de la tournée de M. Dennis Ross

Les Etats-Unis n'ont pas réussi à concilier les points de vue israélien et palestinien

Six jours d'entretiens au Proche-Orient n'ont *pas permis* à l'émissaire américaio Dennis Ross de concilier les points de vue d'Israël et des Pelestiniens sur les deux points essentiels qui bloquent le processus de paix : Jérusalem et l'assise territoriale de la future sutonomie palestinienne.

M. Ross e quitté Israël mercredi *14 juillet* au terme d'une tournée qui l'e également mené en Egypte, en Jordanie et en Syrie. Le chef de la diplomatie israélienne Shimon Pérès a indiqué evoir retenu de ses entretiens evec l'émissaire américain *«l'impression»* qu'il recommanderait au secrétaire d'Etat Warren Christopher de se rendre au Proche-Orient, *«car il fout continuer les négociatinns»*. A Washington, le porte-parole du département d'Etat a toutefois indiqué que M. Christofer n'avait *pas de projet* de *visite* eu Procbe-Orient à l'heure actuelle.

En mai, les Etats-Unis avaient soumis aux deux parties un premier texte sans succès, en raison de l'impossibilité pour les Israéliens et les Palestiniens, eprès un an et demi de négociations, de s'entendre sur un document commun définissant les principes d'une eutonomie palestinienne prévue pour cinq ans dans les territoires occupés, evant la mise en place d'un statut définitif. Les Palestiniens exigent que l'autonomie porte sur *«la totalité des territoires occupés y compris Jérusalem»* et qu'elle s'exerce sur les territoires occupés cnnsidérés comme une unité indivisible, c'est-à-dire que les colonies israéliennes ne doivent pas en être exclues, ce qu'Israël refuse. – *(AFP.)*

La surveillance à long terme de l'armement de l'Irak

Les Nations unies espèrent surmonter les difficultés avec Bagdad

Un haut responsable de l'ONU, Rolf Ekeus, a exprimé, mercredi 14 juillet, à Manama (île de Bahreïn), l'espoir d'obtenir de l'Irak, où il était attendu jeudi, l'acceptation du contrôle à long terme de son potentiel militaire.

Le chef de la commission spéciale de l'ONU chergée du désarmement de l'Irak (UNSCOM) s insisté lors d'une conférence de presse, sur le *caractère «politique»* de *sa mission* qui intervient è la suite du refus de l'Irak d'autoriser l'installation, par des experts internationaux, de caméras de surveillance, ou la pose de scellés sur deux sites balistiques situés à une soixantaine de kilomètres de Bagdad *(le Monde* du 13 juillet).

«Il y a de grandes différences entre les Nations unies et l'Irak, mais si je les croyais insurmontables, je ne me rendrais pas ó Bagdad», a indiqué M. Ekeus, selon lequel *«le principal problème est la résolution 715 du Conseil de sécurité»*, que l'Irak o's jamais formellement acceptée, et qui impose à l'Irak de soumettre è une surveillance permenente ses programmes d'armements. A Bagdad, le quotidien *Bagdad Observer* a exprimé l'espoir que la mission de M. Ekeus *«marquera le début d'un dialogue calme et objectif mené avec un esprit ouvert»*.

A New-York, où se déroulent depuis le 7 juillet des oégociations entre Bagdad et l'ONU sur une levée partielle de l'embargo pétrolier imposé à l'Irak, la délégation irakienne a demandé mercredi une suspension *«pour une très courte période»* des pourparlers, en vue de solliciter *«de nouvelles instructions de Bagdad»*. Seloo des diplomates, les discussions sont entrées dans une *«phase critique»* et des enocessions ont apparemment été faites par les deux parties. – *(AFP.)*

ISRAËL : après les révélations du journal «Maariv»

Jérusalem confirme l'immigration de 246 juifs yéménites en un an

Brisant un silence officiel maintenu tant bien que mal pendent près d'un sn, les eutorités israélienoes ont cnnfirmé, mercredi 14 juillet, evoir organisé l'immigration de deux cent quarante-six juifs yéménites eu cours des douze derniers mois, en les faisant transiter par uo pays européen. Des informations publiées le même jour per le quotidien *Maariv* sont à l'nrigine des précisions fnurnies par le directeur du département de l'Agence juive, M. Ouri Gordon, à ce sujet.

Le black-out maintenu sur cette opération visait à en assurer le succès, de crainte que le Yémen, toujours en guerre evec Isreël comme l'ensemble des peys arabes, ne soit pas amené à mettre un frein au départ de ses ressnrtissants juifs. Comme tout citoyen yéménite, ceux-ci snnt autorisés à se rendre en voyage partout où ils le souhaitent à l'exception de l'Etat juif.

Le ministre de l'intégration israélien evait bien révélé en 1992 qu'Israël œuvrait en secret pour organiser l'immigratioo des derniers 1 500 juifs du Yémen, mais l'affaire aveit repidement été étouffée. Toutefois, le 29 mars, le quotidien ultrs-orthodoxe *Yeted Neemon* avait provoqué une vive polémique en eceusant le gouvernement de plecer les nouveaux venus dans un centre *«laïc»* et de les *«couper»* des principes sacrés du judaïsme.

Les antorités yéménites de leur côté avaient démenti des informetions publiées dès février 1992 par le *Sunday Times* de Londres faisant état d'un plen secret d'évecustion des juifs yéménites en Israël. Meis au mnis d'anût de la même année, des sources bien informées à Sanaa avaient révélé la présence dans la capitale yéménite d'une délégation de le Ligue internationale juive, conduite par l'Américain Lister Smerka, pour discuter des conditions de départ de juifs du Yémen.

L'bebdomedaire *al-Tojammnu* evait affirmé que le délégation n'evait pu conveincre qu'une seule femille juive de partir pour Israël via New-York. A la même période, le qnotidien seoudien *al-Chark al-Ausat* avait fait état de pressions exercées par la communauté juive sur le Congrès américaio sfin de l'smener à lier l'octroi d'une assistence au Yémen à l'émigration des juifs.

La majorité des quelque mille juifs restés eu Yémen sont orfèvres et bijoutiers. De juio 1949 à juillet 1950, quelque 43 000 juifs yéménites evaient émigré en Israël grâce à un pont aérien beptisé l'opératioo Tapis msgique. Seize mille autres s'étaient rendus en Palestine avent la création de l'Etat juif en 1948.

AFRIQUE

SOMALIE

Les partisans du général Aïdid ont lancé de nouvelles attaques contre les forces de l'ONU

Les partisans du général Mohamed Farah Aïdid ont lancé de nouvelles attaques, dans la soirée du mercredi 14 juillet, pendant près de deux heures, contre les forces des Nations unies à Mogadiscio. De violents combats ont eu lieu dans la zone de l'aéroport et des échanges de tirs ont été entendus dans la zone de l'ancienne ambassade américaine, qui abrite le quartier général des forces de l'opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM).

Les forces italiennes ont été attaquées, au nord de la ville, par plusieurs tireurs isolés. Les Italiens ont riposté, mais aucun bilan de l'affrontement n'a pu être obtenu. Selon les porte-parole militaires de l'ONUSOM, ces attaques n'ont pas fait de victimes parmi les troupes étrangères. Des tracts avaient été distribués le jour même à Mogadiscio, annonçant une attaque contre les forces américaines, accusées par les partisans du général Aïdid d'être responsables du *« massacre »* de lundi.

Les Etats-Unis ont décidé de retirer de Somalie quatre navires de guerre et quatre avions d'attaque. Ce redéploiement ne remet pas en cause l'engagement américain, a affirmé un porte-parole du Pentagone. Le sénateur démocrate Robert Byrd avait appelé mardi à un retrait des troupes américaines de Somalie. *« La mission humanitaire est achevée. Notre mission est accomplie. Il est temps de partir »*, avait-t-il dit.

Dans un entretien au quotidien *Hamburger Abendblatt* paru jeudi, le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, a confirmé que le déploiement en Somalie d'un contingent allemand de 1 500 hommes commencera comme prévu au début de la semaine prochaine. *« Rien n'est changé pour notre mission »*, a déclaré M. Rühe en réponse aux députés de l'opposition sociale-démocrate qui ont demandé au gouvernement d'annuler la mission allemande en Somalie après la mort lundi de plusieurs dizaines de personnes dans une attaque des forces de l'ONU contre un quartier du général Aïdid. Environ 300 soldats allemands doivent embarquer lundi ou mardi à destination de Mogadiscio. – *(AFP, Reuter.)*

Après la demande de rappel du général commandant les forces italiennes

Rome fait face aux Nations unies

M. Kofi Annan, secrétaire général adjoint de l'ONU, a annoncé mercredi 14 juillet que l'organisation s'attendait au retour à Rome, *« dès que possible »*, du général Bruno Loi, commandant de la force italienne en Somalie, en raison de sérieuses « difficultés » entre cet officier et le commandant des Nations unies à Mogadiscio. M. Annan a confirmé que les 2 400 Italiens opérant à Mogadiscio pourraient prochainement être redéployés dans le nord du pays.

ROME

de notre correspondante

« L'Italie sous les fourches caudines de l'ONU », ou encore « Le diktat des Nations unies » : jeudi, les grands titres de la presse italienne donnent la mesure de la crise désormais ouverte entre Rome et le palais de verre de New-York.

Alors qu'il s'expliquait au Parlement, mercredi, sur la *« sensibilité italienne »* et les divergences de vues surgies au cours de l'opération « Rendre l'espoir », le ministre des affaires étrangères, Beniamino Andreatta, apprenant par des journalistes que l'ONU réclamait publiquement le rappel immédiat du général italien Bruno Loi, n'avait pas trouvé de mots assez durs pour exprimer sa stupéfaction : *« Je suis abasourdi*, disait-il, *de voir le comportement de M. Kofi Annan. »* Non qu'un rappel éventuel du général Loi ait été une totale surprise. Mardi, déjà, le ministre italien et le secrétaire des Nations unies, M. Boutros-Ghali, l'avaient évoqué, semble-t-il, comme une possibilité, à la fin du mois d'août, au cours d'une « conversation privée » au téléphone destinée à tenter de régler le différend.

Rome, de son côté, penchait pour un regroupement de ses troupes loin de toute « guérilla urbaine », au nord de Mogadiscio, où se trouvent déjà les deux tiers du contingent italien, se gardant un temps de réflexion avant d'acquiescer à la demande de l'ONU. Dans ces conditions, l'annonce venue de New-York mercredi a fait l'effet d'un coup de force – une *« gifle »* diront certains commentateurs. D'autant que le général italien a été publiquement pris à partie dans les déclarations de Kofi Annan, et accusé d'avoir joué cavalier seul, *« sans se conformer aux ordres venus des Nations unies »*.

Le gouvernement fait front derrière le général incriminé. Un communiqué du Palais Chigi (premier ministre) rend hommage à son courage et spécifie *« qu'il a toujours fidèlement suivi en Somalie la ligne adoptée par son gouvernement »*, tandis que le ministre de la défense, Fabio Fabbri, se dit *« indigné et préoccupé »* par des *« attaques injustifiées »*.

Une humiliation supplémentaire

Le renvoi du général Loi, ressenti à Rome comme une humiliation supplémentaire, après la réticence de l'ONU à voir des troupes italiennes participer à une opération sur le sol de son ancienne colonie, et son refus catégorique de confier à l'Italie un plus grand rôle « politique » ou même militaire dans l'opération, placent le gouvernement italien dans une situation difficile : il lui faudra ou obtempérer aux demandes de l'ONU – et perdre du même coup la face – ou retirer purement et simplement ses troupes de Somalie, – ce que demandent des voix de plus en plus nombreuses au Parlement, mais ce qui, pour la diplomatie italienne, toujours en quête de stature internationale, serait admettre que Rome n'a pas les moyens de sa politique.

La presse italienne note avec satisfaction que les voix critiques à l'égard de la gestion de la crise par l'ONU, et surtout de la logique de guerre des Etats-Unis – dont le raid aérien de lundi dernier avait justement conduit l'Italie à demander une *« redéfinition claire des objectifs de l'opération commune en Somalie »* – se sont multipliées à l'étranger, et que le « cas italien » pourrait servir de base de départ à une révision du fonctionnement d'un Conseil de sécurité mieux adapté à la guerre froide qu'aux situations actuelles.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ALGÉRIE

Assassinat du procureur général adjoint d'Alger

Le procureur général adjoint près la cour d'Alger, Larbi Bida, âgé de trente ans, a été assassiné, mercredi 14 juillet, près de son domicile, à Diar-el-Afie, dans la banlieue est de la capitale, par des inconnus qui ont réussi à prendre la fuite. C'est le troisième magistrat tué dans un attentat depuis le 16 mai, après le président du tribunal de Koléa et, le 14 juin, le procureur général près la cour de Tlemcen.

D'autre part, le président de la délégation exécutive communale d'El-Affroun, à 70 kilomètres au sud d'Alger, Djillali Bourkiza, a été assassiné, mercredi, à son domicile, par deux hommes armés qui ont réussi à s'enfuir. Sa mort porte à quinze le nombre de civils tués, depuis le 1er juillet, dans des attentats attribués aux *« groupes armés »* intégristes.

Deux islamistes ont été condamnés, mardi, à la peine capitale par contumace par la cour spéciale d'Oran. Ces dernières peines portent à cent sept le nombre de condamnations à mort prononcées à l'encontre d'intégristes musulmans par les cours spéciales d'Alger, de Constantine et d'Oran depuis leur création, au mois de septembre 1992, pour juger les crimes de *« terrorisme et de subversion »*. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ALLEMAGNE

Une association d'extrême droite est interdite

Le ministre de l'intérieur du Land de Bade-Wurtemberg a interdit, mercredi 14 juillet, un groupe d'extrême droite, l'Association patriotique allemande *(Heimattreue Vereinigung Deutschlands)*. Un porte-parole du ministère a affirmé au passage que ce groupe entretenait des liens étroits, pour des exercices paramilitaires, avec une formation alsacienne. Depuis novembre 1992, quatre formations d'extrême droite ont été interdites par le ministère fédéral de l'intérieur.

Un rapport gouvernemental rendu public mercredi 14 juillet indique d'autre part que l'Allemagne a connu en mai quatre cents agressions racistes perpétrées par des militants d'extrême droite. Le bilan est de cinq morts et quatre-vingt-seize blessés. Au total, soixante-six personnes ont été arrêtées et six inculpées. Le bilan du mois de mai comprend notamment l'attaque à la bombe incendiaire de Solingen qui a causé la mort de cinq femmes turques. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA

Violents affrontements à Kuito

De violents affrontements entre les rebelles de Jonas Savimbi et les soldats de l'armée gouvernementale ont eu lieu mercredi 14 juillet à Kuito, dans le centre du pays. Dans la soirée, l'état-major de l'armée a affirmé que les troupes gouvernementales contrôlaient encore la ville, et avaient tué deux cents rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Quatre chars d'assaut de l'UNITA qui avaient tenté de pénétrer dans Kuito ont été détruits, a ajouté l'armée. Les forces rebelles, qui assiègent la ville depuis janvier, étaient parvenues à s'y infiltrer lundi. Un avion des Nations unies transportant des vivres devait quitter Luanda à destination de Kuito jeudi. Il s'agit de la première tentative de reprise des opérations humanitaires de l'ONU en Angola depuis que celles-ci ont été suspendues par le gouvernement, en juin. Les opérations humanitaires doivent aussi reprendre à Menongue, une ville du sud du pays également assiégée par l'UNITA. – *(AFP.)*

ARMÉNIE

La mission Rafaelli échoue dans le conflit du Haut-Karabakh

Le diplomate italien Mario Rafaelli, chef de la mission de la CSCE sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh, a regagné Rome, mercredi 14 juillet, sans avoir réussi à convaincre les Arméniens de l'enclave d'accepter le plan qu'il proposait, basé sur la résolution 822 du Conseil de sécurité. Le plan, qui devait entrer en vigueur à partir du 16 juillet, prévoyait le déploiement d'observateurs internationaux et le retrait arménien de la région de Kelbadjar, située entre l'enclave et l'Arménie, au nord du corridor de Latchine ouvert l'an dernier.

M. Rafaelli a précisé mercredi à Bakou que les Arméniens du Haut-Karabakh avaient demandé que soit précisé le type d'armes dont seraient dotés les Azerbaïdjanais qui reviendraient à Kelbadjar, ainsi que le rôle des observateurs. Les Arméniens ont parlé, eux, de « garanties de non-remilitarisation » de la région de Kelbadjer. Le président du « groupe de Minsk » de la CSCE avait cependant quitté mercredi matin le Haut-Karabakh en compagnie de six otages azerbaïdjanais, dont un enfant et des femmes, a indiqué un porte-parole de la présidence arménienne. – *(AFP, AP.)*

CONGO

Quinze morts en une semaine à Brazzaville

Deux jeunes gens de dix-huit ans ont été tués par les forces de l'ordre, mardi 13 juillet à Bacongo, un quartier populaire du sud de Brazzaville. Ces disparitions – apparemment accidentelles – portent à quinze le nombre de personnes tuées en une semaine d'affrontements entre l'opposition et les partisans du président Lissouba (*le Monde* du 13 juillet).

La persistance des troubles, malgré le quadrillage de la capitale par l'armée et l'imposition d'un cessez-le-feu, a contraint plus de sept cents familles soutenant le gouvernement à quitter leur domicile. Les violences se sont propagées à plusieurs villes du pays, dont la capitale économique, Pointe-Noire. La situation est cependant revenue au calme mercredi, et la liaison ferroviaire entre les deux villes principales, suspendue pour des raisons de sécurité, a pu être rétablie.

A Brazzaville, l'armée a investi les locaux de la radio. Les journalistes ont appelé à une campagne de *« désobéissance civile »* pour dénoncer la censure. Toute négociation entre le gouvernement et la coalition de l'opposition semble désormais subordonnée à la dissolution de l'assemblée et à la démission du gouvernement, réclamées par l'opposition. – *(AFP, AP, Reuter.)*

GÉORGIE

Le CICR et le HCR dans le conflit abkhaze

Alors que les séparatistes abkhazes ont rejeté, mercredi 14 juillet, un ultimatum géorgien exigeant leur retrait de villages occupés autour de Soukhoumi, le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge ont annoncé leurs projets d'action dans ce conflit, qui a fait plus de 1 millier de morts depuis un an.

Le HCR installe une mission à Tbilissi pour s'occuper de 105 000 réfugiés du conflit, alors que le CICR affrète le 15 juillet un avion avec 8 tonnes de médicaments et matériel médico-chirurgical, destinés aux hôpitaux de Tbilissi et Soukoumi, côté géorgien, et de Goudaouta, côté abkhaze. – *(AFP.)*

□ **DJIBOUTI** : un Français détenu. – L'armée a capturé un Français, Jean-Michel Pouchele, quarante-quatre ans, lors de la prise d'une position rebelle à Adayllou, dans le nord du pays, par les troupes gouvernementales, a rapporté Radio-Djibouti, mercredi 14 juillet, sans autres précisions.

Afrique du Sud : Victor Kheswa noir et agent provocateur

La mort de cet assassin redouté relance le débat sur les collusions entre l'extrême droite et la police

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Lorsque, le dimanche 11 juillet, les habitants de Sebokeng ont appris la mort de Victor « Khetisi » Kheswa, ils n'ont pas retenu leur joie. Peu leur importait que ce criminel jusque-là intouchable fût décédé dans des circonstances suspectes, alors qu'il était gardé à vue. Une seule chose comptait : celui qu'ils surnommaient « le Monstre » et qu'ils accusaient d'avoir trempé dans plusieurs des assassinats ayant ensanglanté les cités noires de la banlieue de Johannesburg ne les ferait plus trembler.

Mais depuis lundi, plusieurs révélations jettent une lumière bien différente sur une histoire en voie de prendre les allures d'un scandale majeur. Victor Kheswa a été arrêté, vendredi 9 juillet, dans les bureaux de son avocat, à Johannesburg. Il était soupçonné d'avoir participé à une tuerie qui, dans la nuit du 18 au 19 avril, avait fait dix-neuf morts et vingt-trois blessés dans la cité noire de Sebokeng.

Cette nuit-là, alors que se préparaient les obsèques de Chris Hani, haut responsable du Parti communiste (SACP) et du Congrès national africain (ANC) assassiné par un militant d'extrême droite, quatre hommes circulant à bord d'une voiture avaient tué au hasard dans les rues de Sebokeng (*le Monde* du 21 avril). Depuis, le 26 juin et le 12 juillet, deux massacres similaires ont eu lieu dans le cité noire, causant la mort de vingt-six personnes. Le 27 juin, enfin, quatre personnes sont mortes dans les mêmes conditions à Evaton, une cité proche de Sebokeng.

Emmené par la police, Victor Kheswa n'a plus été revu vivant. Son corps a été ramené, dans la nuit de vendredi à samedi, à l'hôpital de Sasolburg, où le décès a été constaté. Quelques heures plus tard, on apprenait que trois policiers avaient été suspendus et qu'une enquête était ouverte pour déterminer les circonstances de sa mort.

Double appartenance

Mardi, *The Star*, un quotidien de Johannesburg, révélait que Victor Kheswa était à la fois membre de l'Inkatha, organisation à dominante zouloue violemment opposée à l'ANC, et du Mouvement mondial pour la préservation (WPM), petite organisation nostalgique du Troisième Reich, plus connue sous son ancienne appellation de Mouvement mondial pour l'apartheid (WAM). Ayant récemment décidé d'ouvrir ses rangs aux non-Blancs, le WAM a changé de raison sociale et, ainsi que l'a admis son fondateur, Koos Vermeulen, interrogé par *The Star*, a accueilli Victor Kheswa.

Un responsable de l'Inkatha du Vaal, région qui englobe plusieurs *townships* « chauds » de la banlieue de Johannesburg, a pour sa part reconnu qu'il y avait un certain *« chevauchement »* entre les adhérents de son parti et ceux du WPM. Une assertion qui a été aussitôt démentie par la porte-parole de l'Inkatha, selon laquelle ces déclarations font partie d'une *« haineuse campagne de dénigrement »*. L'appartenance de Victor Kheswa à l'Inkatha n'a, en revanche, pas été niée.

La violence des réactions suscitées par ces révélations témoigne bien de l'importance de l'enjeu. La surprenante double appartenance politique de Victor Kheswa, et les circonstances suspectes de sa disparition, ont immédiatement conforté les soupçons de ceux qui, comme l'ANC, affirment depuis longtemps que les violences frappant les ghettos sont le fait d'une « troisième force » dans laquelle activistes d'extrême-droite, policiers et truands ont la part belle.

En demandant une enquête minutieuse, l'ANC a laissé entendre que Victor Kheswa aurait en fait été « liquidé » pour éviter qu'il ne témoigne devant la justice. La rapide réaction du ministre de l'intérieur, Hernus Kriel, annonçant la suspension de trois policiers et l'ouverture d'une enquête confiée à rien moins que deux généraux, montre que les accusations portées contre certains de ses services ne peuvent pas être écartées *a priori*.

La personnalité de Victor Kheswa fait en effet l'objet de nombreuses interrogations. Redouté dans les *townships*, plusieurs fois cité comme ayant participé aux tueries anonymes, il paraissait bénéficier de puissantes protections. Selon l'ANC, il aurait été impliqué à plusieurs reprises dans des assassinats, mais n'aurait jamais été inquiété. Condamné l'année dernière pour port d'arme, il aurait été libéré très rapidement.

Les forces de sécurité sur la sellette

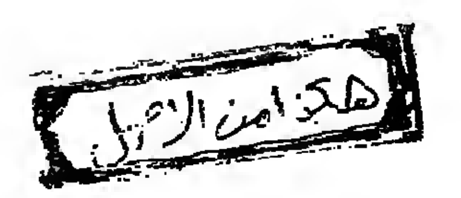
La nature et les activités réelles du WPM sont un autre sujet d'étonnement. L'organisation, basée à Pretoria, s'était fait connaître en proclamant, en avril dernier, qu'elle prenait en charge les frais de la défense de Janusz Jakub Walus et Clive Derby-Lewis, poursuivis pour l'assassinat de Chris Hani. Une initiative qui semblait dépasser la seule solidarité idéologique : militant infatigable de l'extrême droite, Clive Derby-Lewis, ancien député du Parti conservateur (CP) et membre du Conseil présidentiel, apparaissait sur les adresses des contacts internationaux publiés annuellement par le Mouvement mondial pour l'apartheid.

Mercredi, l'ANC a également affirmé que Koos Vermeulen, fondateur du WPM, avait été l'un des responsables d'une ancienne unité de la police sud-africaine, les Askaris, spécialisée, durant l'apartheid, dans le « retournement » de militants et l'organisation d'escadrons de la mort. Les Askaris avaient été formellement mis en cause par un ancien policier condamné à mort pour meurtre.

S'il est encore difficile de prévoir ce que l'enquête révèlera, on peut supposer qu'une fois de plus, les forces de sécurité vont être mises sur la sellette. En décembre, le président De Klerk avait dû démissionner plusieurs hauts responsables des services secrets militaires, accusés de comploter contre les changements en cours.

L'occupation sans coup férir, le mois dernier, du World Trade Centre, où ont lieu les négociations constitutionnelles (*le Monde* du 28 juin), a mis en lumière la sympathie, sinon la complicité, dont jouit l'extrême droite dans certains cercles de la police. L'affaire avait failli coûter son poste à son chef, le général Johann van der Merve. Celle d'aujourd'hui pourrait bien ne pas lui valoir que des applaudissements.

GEORGES MARION



M. Mitterrand : « Si j'a…

de la France sont gra…

la cohabitation idéale

ALGÉRIE

Assassinat du procureur général adjoint d'Alger

A TRAVERS LE MONDE

CONGO

GÉORGIE

POLITIQUE

L'entretien télévisé du président de la République

M. Mitterrand : « Si j'avais le sentiment que les intérêts de la France sont gravement compromis, je le dirais »

Mauvais temps oblige : c'est dans la bibliothèque de l'Elysée où, le matin même, il avait décoré le général Philippe Morillon de la grand-croix de la Légion d'honneur, et non sous les frondaisons du parc, que François Mitterrand a répondu aux questions de Patrick Poivre d'Arvor (TF 1), Paul Amar (France 2) et Jean-Pierre Elkabbach (Europe 1). Cet entretien télévisé du 14 juillet, traditionnel depuis 1981, a donné l'occasion au chef de l'Etat de donner son sentiment sur l'action menée depuis trois mois et demi par le gouvernement d'Edouard Balladur.

Pendant une heure et quart, le président de la République a illustré sa propre confidence : *« les griffes, rentrées ou sorties, sont toujours là ! »*. C'est donc avec les griffes rentrées que le chef de l'Etat a salué « le » – qui est celui de la majorité et non le sien – premier ministre avec lequel il *« travaille »* de façon *« utile »*. C'est tout velours qu'il parle du respect qu'il a pour Henri Emmanuelli, de l'*« excellent »* ministre qu'a été Bernard Tapie, des résultats satisfaisants du G7 à Tokyo, ou encore de la *« bonne idée »* des états généraux des socialistes, lancée dit-il, par Martine Aubry, Elisabeth Guigou et *« quelques autres »*.

Comme tout bon matou, François Mitterrand reste l'œil ouvert. Il veille *« à ce que la nation vive le mieux possible dans des circonstances difficiles »*. Il surveille : *« si j'avais le sentiment que les intérêts de la France sont gravement compromis, je le dirais »*. Il conseille au gouvernement la constance dans ce qu'il essaie de faire en faveur de l'emploi au nom de la nécessaire *« continuité dans l'effort »*. Il lui renouvelle ses mises en garde sur les *« logiques politiques »* qui conduiraient à une atteinte aux acquis sociaux. Il lui recommande des *« précautions particulières »* pour la privatisation d'entreprises qui *« touchent à la défense de la France, à la recherche, au cœur même de ce qui fait notre capacité, notre force, notre sécurité, notre intelligence »* et de citer la SNECMA, l'Aérospatiale, Elf et Air France.

Ne serait-il que le surveillant général d'une partie dans laquelle il n'aurait le pouvoir que de parler mais pas d'agir ? Il n'est pas qu'un *« spectateur engagé »*, ni le *« sherpa »* de M. Balladur. Il dispose d'une *« autorité particulière »*. La preuve : il s'est opposé à ce que soit réveillée *« la guerre scolaire »* au travers de la révision de la loi Falloux, qu'il a refusé d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement. Il a obtenu gain de cause à *« 80 % »* pour la réforme constitutionnelle que le Parlement en Congrès devrait adopter le 19 juillet.

Tel le chat, il attrape au vol les pelotes que lui lancent, un peu dans le désordre, ses questionneurs pour mieux les dévider. L'immigration lui permet de rappeler qu'il est *« socialiste et le reste »* mais surtout d'insister sur les *« principes »* : empêcher l'immigration clandestine, garantir le droit du sol pour ne pas *« fabriquer des étrangers »*, assurer la protection de ceux qui sont renvoyés dans leur pays d'origine. Interrogé sur la justice et plus précisément sur la médiatisation de l'enquête sur l'affaire OM-Valenciennes, M. Mitterrand reconnaît que le rôle des journalistes est de *« s'informer pour informer »*. En revanche, il souligne que le principe *« essentiellement républicain »* de la présomption d'innocence n'est pas *« assez respecté »* : *« Il n'appartient pas au juge d'informer qui que ce soit (...) parce que le secret de l'instruction est la condition même du respect d'une personne suspectée mais qui continue d'être présumée innocente. »* Sans que la cohabitation ne lui provoque ni *« tourment intellectuel »* ni *« stress »*, trouvant dans le travail le moyen de *« récupérer »* sa santé, le félin reste serein.

ANNE CHAUSSEBOURG

• COHABITATION. – « Les Français l'ont décidée, c'est tout. Pourquoi chercher d'autres raisons ? Les Français l'ont décidée, et ils ont voté. Ils ont changé de majorité. Je suis là pour le constater – quelque opinion que j'en ai, – et pour appliquer la Constitution, c'est-à-dire veiller à ce que la nation vive le mieux possible dans les circonstances difficiles.

» M. Balladur, c'est moi qui l'ai choisi. Pas par hasard. Non seulement parce qu'il répondait, vraisemblablement, d'après beaucoup d'indications, au sentiment général de la nouvelle majorité, mais aussi parce qu'il a des qualités (...). Il n'y a jamais eu de toute puissance du président de la République (...). Le président de la République doit tenir le plus grand compte de la majorité (...) C'est une République parlementaire et les choix de la nation se font au Parlement. Même si l'élection au suffrage universel du Président de la République confère à ce dernier un rôle d'une importance particulière, c'est évident.

» Je m'en tiens moi aux règles de la vie publique (...), dans une République parlementaire où le président de la République dispose d'une autorité particulière. Cette autorité est reconnue par les textes et par l'usage, notamment dans le domaine de la politique étrangère et de la défense – c'est ce que je fais, – beaucoup moins dans le domaine de la politique intérieure, économique et sociale, puisque cela relève généralement de la loi et que la loi est votée par le Parlement. Le Parlement représente aujourd'hui une majorité qui n'est pas celle que j'ai moi-même préparée jusqu'à la victoire électorale de 1981 et assumée pendant toutes les années où elle a été en place, c'est-à-dire pendant dix ans. Alors, on en tire les conclusions les plus naturelles. N'inventons pas des choses, n'inventons pas un système qui n'existe pas, je dois tenir compte des volonté du peuple ».

Comme on lui demande si la cohabitation pourrait se crisper ou se tendre de son fait à un moment ou à un autre, M. Mitterrand répond : « On ne sait jamais. Oui, c'est possible, je ne sais pas. Je suis d'un caractère assez égal, mais je vois ce qui se passe. Si j'avais le sentiment que les intérêts de la France sont gravement compromis, je le dirais (...). Quand *[les nominations]* relèvent vraiment d'une façon stricte de la volonté du gouvernement qui a besoin d'avoir auprès de lui les hauts fonctionnaires de son choix, je laisse le gouvernement me faire les propositions qu'il souhaite. Lorsqu'il s'agit de postes qui intéressent le pays et mon autorité, j'interviens, et lorsqu'il s'agit de changer un homme pour un autre sans qu'il y ait de raisons évidentes, je le fais observer. »

• LOI FALLOUX. – « Le Parlement se réunit en session ordinaire deux fois par an pour trois mois. C'est la Constitution. De temps à autre, il estime ne pas avoir assez de temps pour en finir avec l'examen de projets ou de discussions qui l'intéressent. Alors, il se retourne vers moi, vers le président de la République – c'était le cas précédemment du temps où M. Giscard d'Estaing était lui-même président de la République. Il dit oui ou il dit non. J'ai dit oui. Ensuite, on me présente l'ordre du jour, l'ensemble des lois que l'on aimerait bien voir examiner dans cette session extraordinaire. On me les soumet, c'est moi qui signe et je dis – ce qui s'est produit – cela fait beaucoup, ce n'est peut-être pas nécessaire d'avoir une session extraordinaire aussi chargée, alors je retire les projets qui me paraissent devoir être retirés de l'ordre du jour.

» Et quand, comme c'est le cas de la révision de la loi Falloux, qui date de 1850, on me dit, il y a une extrême urgence, je me dis, voyons, cela fait exactement cent quarante-trois ans qu'elle attend, cette loi, elle ne peut pas attendre le mois d'octobre ? Je le dis, et alors je retire le projet de révision de la loi Falloux, pas simplement pour une raison de simple bon sens, mais aussi parce que je pense que c'est un débat de fond extrêmement important qui touche à la conscience des Français, qui peut réveiller une guerre scolaire que j'ai voulu faire cesser, qui est toujours sous-jacente dans la société française depuis très longtemps et qui mérite donc une grande réflexion. Se précipiter dans une session extraordinaire, cela m'a paru anormal, j'ai dit : non. Je crois que c'est tout à fait conforme à mes pouvoirs constitutionnels. D'ailleurs, en dehors de l'observation de mon prédécesseur, je n'en ai pas eu beaucoup d'autres. »



• *DIFFÉRENCE ENTRE 1993 ET 1986.* – « Elle est sensible, je pense que vous l'avez déjà remarqué (...) Les griffes *[du chat]*, rentrées ou sorties, *sont toujours là ! (...) M. Chirac* a des qualités, de grande qualités, et Edouard Balladur a les siennes, elles s'accordent, en plus ou moins bien, avec les *miennes* (...). *Dans le* cadre de la majorité choisie par le peuple au mois de mars dernier, j'ai choisi celui qui me paraissait le *mieux convenir à la période actuelle*. Je n'ai aucune raison de le regretter, par rapport à la situation (...). Je n'éprouve pas du tout de stress, je *suis peu* sensible au stress. Je viens tous les mercredis matins *[au conseil des ministres]*. Je rencontre d'abord le premier ministre, c'est un travail utile, intéressant. Ce n'est pas désagréable, parce qu'on discute d'une façon intéressante, et j'aborde le conseil des ministres avec une certaine habitude. Donc vraiment il n'y a pas de tourment intellectuel. »

• CHÔMAGE. – « Dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé. *Depuis* maintenant plus de douze ans que j'occupe ces fonctions, tout a été essayé. Vous connaissez le résultat qui est un triste résultat, puisque nous avions, en 1981, entre 1 600 000 et 1 700 000 chômeurs, cela a été porté, au moment des élections dernières, à 3 millions. Cette progression est importante, plus de 1 300 000 chômeurs, mais elle est quand même la plus faible des grands pays industrialisés au cours de cette période. *L'addition, au total*, on pourrait en discuter à perte de vue : ce qui prouve que le gouvernement, qu'il soit conservateur ou qu'il soit *socialiste*, se trouve devant les mêmes problèmes. Le fait de la dépression économique, de la mutation technologique et souvent de l'absence de *formation* des travailleurs, des jeunes mal préparés à leur nouveau métier, font que le monde industriel occidental dans son ensemble *souffre* de la *même manière*. Cela ne nous réjouira pas. Je dis simplement que l'on a tout essayé et tout ce qu'essaie le gouvernement actuel doit être autant que possible suivi car il faut de la continuité dans l'effort.

» Si l'on se fixe la conquête de l'emploi et donc la réduction du chômage comme objectif prioritaire, on a raison et je n'ai, moi, strictement aucun motif d'incriminer qui que ce soit. »

• FRANC. – « Il faut défendre notre monnaie. Il est bon que ce soit une monnaie forte. Les monnaies fortes, regardez autour de vous, sont celles des pays qui se défendent le mieux contre la crise ou même qui ne connaissent pas la crise, en dehors du monde occidental. A l'intérieur du monde occidental, et particulièrement en Europe et dans la Communauté, la parité mark-franc est une nécessité qui, je crois, s'impose avant toutes les autres. *[La politique économique]*, nous l'avions déjà décidée, elle continue... »

• PIERRE BÉRÉGOVOY. – « J'ai gardé avec lui jusqu'à la fin des relations très amicales et étroites, et si même *on pouvait pressentir* une grave crise à caractère dépressif qui était visible depuis déjà quelques semaines, sinon même au moins un mois, personne, évidemment, n'aurait prévu que ce geste fût accompli. De ce point de vue-là, on a toujours tort de ne pas faire assez. C'est la question qu'on s'est posée dans sa famille et c'est la question que je me suis posée. C'est la question que se sont posée tous ses amis.

» A-t-on été assez proche affectivement, intellectuellement ? Cela s'appelle un drame, et comment ne pas en souffrir encore et longtemps ? *[Les chiens à qui l'honneur d'un homme avait été livré]* c'est une expression qui dit très bien ce qu'elle veut dire, et si j'avais à la répéter, je le referais. »

• *EMPRUNT*. – « Je n'ai pas souscrit car moi je n'ai pas de portefeuille, je n'ai pas de sicav, aucune action, aucune obligation, j'ai ce que je *gagne* dans *mes fonctions* et rien d'autre. Ce n'est pas mal du tout, je ne m'en plains pas le moins du monde (...) Moi je n'ai pas de portefeuille et, à partir de là, je ne vais pas courir à la recherche d'avantages fiscaux. »

• PRIVATISATIONS. – « Lorsque le Parlement vote une loi, je deviens un notaire et quand, dans le délai qui m'est imparti, je dois signer, je signe, sans quoi je serais en situation de forfaiture. C'est la volonté du Parlement qui s'impose. Lorsqu'on me propose une ordonnance, ce n'est pas pareil. Cela veut dire que c'est le gouvernement qui fait la loi avec l'accord du président de la République (...) C'est donc une tout autre procédure. Autant dans le vote de la loi je n'ai pas de rôle, puisque c'est une initiative du gouvernement, et c'est le Parlement qui examine et quand on dispose d'une majorité, il faut des lois, naturellement, qui correspondent, pense-t-on, aux vœux de cette majorité, mais moi, qu'est-ce que j'ai à faire ? Si on me demande une initiative pour faire des lois que je n'approuve pas, je ne prête pas ma plume à cela. Donc, j'ai refusé les ordonnances *[en 1986]*. Je n'étais pas tenu par la Constitution. En l'occurrence, le gouvernement actuel ne m'a pas du tout demandé d'ordonnances.

» Je n'ai jamais bâti de dogme du « ni-ni ». J'ai écrit une lettre aux Français en 1988, dans laquelle je disais : on ne peut pas jouer au ping-pong d'une majorité à l'autre, il y en a une qui fait cela, l'autre le reprend, on ne peut pas bousculer l'économie chaque fois de cette manière. Donc, un temps d'apaisement, mais ce n'est pas un dogme du tout, on agit selon les circonstances.

» Je pense, d'une part – on me demande mon opinion personnelle, – que beaucoup de nationalisations ont été très utiles et elles ont sauvé de grandes entreprises qui avaient basculé dans le rouge ou qui étaient proches d'y basculer en 1981. Donc je ne regrette pas du tout ces nationalisations, au contraire, puisqu'elles ont sauvé des entreprises qui ont fait honneur à la France, et qui font encore honneur à la France et ont sauvé des emplois. Mais on a le droit de ne pas avoir la même doctrine, de préférer privatiser. Ce n'est pas mon *opinion*, mais c'est celle de la majorité, je m'incline devant la voix de la majorité. Cependant, j'ai fait des observations pour certaines de ces *entreprises*, le *principe* étant toujours mis de côté, puisque je viens de rappeler quelles étaient mes convictions. Je pense qu'il faut prendre d'extrêmes précautions et je suppose que le gouvernement en prendra.

» Il faut d'extrêmes précautions dans des domaines qui touchent à la *défense de la France*, à la *recherche*, au cœur même de ce qui fait notre capacité, notre force, notre sécurité, notre intelligence (...). Je pense *notamment à la SNECMA*, fabrique de moteurs d'avion. Je pense à l'Aérospatiale, qui est un trésor français à ne pas disperser. Je pense, d'une certaine *manière*, à *Elf*. *Les précautions* prises pour protéger nos capacités d'achats de production énergétique, du pétrole – déjà Poincaré y avait *pensé en 1926*, – *cela remonte loin*. Pas sous la forme de la nationalisation, mais cela marquait un devoir particulier de l'Etat à une époque où la question des nationalisations se posait très peu car il n'y avait jamais eu de majorité de gauche en France capable de les faire. Mais je suis, moi, *convaincu que certaines* de ces grandes entreprises, je viens d'en citer trois, j'aurais pu en citer davantage, pourraient peut-être être le *porte-drapeau* français quand même. Enfin, je ne vais pas continuer la liste, je veux dire qu'il faut des précautions particulières pour que cela ne nuise pas à la puissance publique.

» Cela ne peut être qu'un conseil, parce que cela dépend de la loi et que c'est le Parlement qui vote la loi. Si le Parlement *vote cette loi*, comme toutes les lois, elle devra être appliquée, mais on a le droit d'avoir tous les degrés de l'approbation, jusqu'au regret, et même *jusqu'à la* condamnation. »

• ACQUIS SOCIAUX. – « *[M. Balladur]* a raison *[quand il demande aux Français de consommer]*, mais je voudrais bien que cela fût entendu des Français et surtout que cela leur fût rendu possible, parce que pour consommer il faut avoir de l'argent. S'il y a des épargnants en France – on vient de le voir, ces 110 milliards *[de l'emprunt]* montrent qu'il y a des ressources, qu'on a pu déplacer d'un compte à l'autre, une épargne mobile, – il y a beaucoup de gens qui n'ont pas d'épargne... Combien ont souscrit ? Un million... ? Il reste quand même beaucoup de Français qui n'ont pas beaucoup de disponibilités, il y a la moitié des salariés français qui perçoivent moins de 7 000 francs par mois, ce n'est pas facile d'économiser ; alors, naturellement, s'ils n'ont pas beaucoup d'argent, il est difficile pour eux d'épargner et de consommer (...). Il faut veiller à ce que les salaires et les traitements correspondent au travail fourni. C'est-à-dire qu'il faut éviter de laisser comme cela, en cours de route, des millions de Français qui seraient des Français de deuxième zone.

Lire la suite page 8

La cohabitation idéale

Suite de la première page

L'intérêt commun de François Mitterrand et d'Edouard Balladur était et reste de réussir un *« exemple français »*, pour reprendre une expression chère au premier ministre, et ne pas refaire de la cohabitation le lieu du combat entre les deux têtes de l'exécutif. M. Mitterrand achève son mandat et s'aide évidemment de la popularité du chef du gouvernement pour retrouver la sienne, afin de quitter la scène le mieux possible. M. Balladur doit précisément une partie de sa cote record au fait qu'il permet aux institutions de fonctionner paisiblement ; éviter la crise politique, réussir la cohabitation sont pour lui des objectifs qui vont bien au-delà de la manifestation d'une cohérence de pensée, car ils donnent crédit à l'idée que le premier ministre est bien, lui aussi, au-delà des contingences partisanes, un homme dévoué au bien public et exclusivement mobilisé par la lutte contre la crise économique et le chômage.

Pour tenir, notamment face à son énorme majorité, travaillée qu'est celle-ci par la tentation de *« l'autre politique »* que défend le leader actuel de l'opposition – c'est-à-dire Philippe Séguin –, le premier ministre a absolument besoin du soutien de l'opinion, de la confiance. Il l'a d'ailleurs si bien compris que l'emprunt qui porte son nom a été conçu, et réussi comme une belle opération de confiance politique.

Michel Rocard, l'innommable

On touche là à l'élément-clé de la cohabitation : l'opinion elle-même. Elle est, comme l'a noté Jérôme Jaffré dans *le Figaro*, un *« acteur »* qui tient en respect ceux qui occupent le devant de la scène, et interdit à l'un comme à l'autre de se mettre en infraction.

Tout l'art de François Mitterrand consiste précisément à se tenir au plus près de ce que lui permet le rapport des forces, et de son évolution. Il n'est que d'observer à quel point il y eut concomitance entre son lent retour en grâce dans les sondages (encore relatif) et sa toute aussi lente et prudente reprise de parole.

Le 14 juillet, sachant mieux que quiconque que M. Balladur est bel et bien aujourd'hui l'homme fort du pays, il s'est prévalu de son choix et lui a apporté sa caution, utilisant des périphrases, restant à la périphérie lorsqu'il souhaitait prendre ses distances. Il y a sept ans, il avait plongé tout de suite dans la mêlée. Cette fois, il pratique la riposte graduée : il gagne du temps.

Mais au fait, il gagne du temps pour quoi faire ? Edouard Balladur aura toujours cette supériorité : c'est lui qui est au charbon, et son critère de réussite a trait à son action. Celle du président est, pour l'essentiel, derrière lui. Gagner du temps pour qui ? Imaginons que le gouvernement s'affaiblisse dans l'opinion (comme il est probable), que le président continue de remonter et qu'il décide de passer à l'attaque : il ne sait pas à quoi servirait cette attaque, ni à qui elle pourrait profiter. Là encore, il y a sept ans, l'enjeu était limpide : affaiblir Jacques Chirac était pour François Mitterrand le moyen d'obtenir sa réélection. Mais aujourd'hui ?

Comment imaginer un instant qu'il mette à mal Edouard Balladur – un homme avec qui il est si *« intéressant »* de travailler – pour le compte d'un homme qu'en une *heure et quart d'entretien* télévisé il n'est pas parvenu à nommer une seule fois ; le président accepterait-il soudain de préparer le terrain *pour Michel Rocard, l'innommable* ? C'est qu'il est une cohabitation à laquelle il a cessé de s'intéresser, celle qu'il pratique avec les socialistes. N'a-t-il pas convaincu les radicaux de gauche de se rallier à celui qui, à ce jour, détient, en plus de la Coupe d'Europe de football, le record des éloges présidentiels, dans la perspective d'une démarche politique qui ne pourrait que compliquer la tâche de Michel Rocard.

En fait, sans lui nuire, mais sans non plus lui rendre service, François Mitterrand a simplement pris acte que l'ancien premier ministre est aujourd'hui en situation de contrôler la candidature socialiste, pour une échéance qu'il juge encore lointaine. Là encore, il gagne du temps, comme si faire confiance au temps était pour lui l'arme absolue, et le juge de paix suprême, celui qui efface les échecs pour ne retenir que la durée du règne.

JEAN-MARIE COLOMBANI

POLITIQUE

L'entretien télévisé

Suite de la page 7

» Je considère que le conseil *[d'avant les élections]* reste vrai, quelles que soient les intentions du gouvernement, qui ne sont, je pense, absolument pas hostiles aux acquis sociaux, mais il y a des logiques politiques auxquelles il faut prendre garde, et donc le conseil que j'ai exprimé, je continue à l'exprimer, sans avoir le sentiment qu'il y avait volonté de les atteindre, mais c'est peut-être là une conséquence de dispositions législatives prises ou à prendre (...). Je dis qu'il ne faut absolument pas que la Sécurité sociale soit atteinte, il ne faut absolument pas qu'il y ait une médecine des riches et une médecine des pauvres, et pour cela je pense qu'il sera nécessaire que le gouvernement, – mais il le fera sans doute, Mme Veil y songe, j'en suis convaincu, – traite aussi avec les médecins.

» Je pense à la loi Teulade et aux dispositions prises par Pierre Bérégovoy dans plusieurs domaines, – la convention passée avec les médecins, – il faut absolument qu'elle soit plus ferme, que chacun participe à l'effort national, et, d'autre part, pour ce qui touche aux retraites, l'idée de Pierre Bérégovoy et de René Teulade me paraissait tout à fait excellente, qui consistait à se servir du patrimoine. Lorsqu'on privatise, il faut songer à utiliser une part des bénéfices de cette privatisation pour créer un fonds qui garantira les retraites après l'an 2005.

» Les déficits *[budgétaires]* ne sont pas épongés, je souhaite même qu'ils ne s'aggravent pas. »

• **SOMMET DE TOKYO.** – « Je trouve qu'à Tokyo, la façon de travailler et les résultats ont été bien meilleurs que ce que j'en attendais. Je pense que je n'étais pas le seul, d'ailleurs, à douter de la capacité de ce groupe, à Tokyo, d'aboutir aux résultats qui ont été obtenus. Donc, j'en suis revenu plutôt satisfait (...). Le problème, ce n'est pas le GATT que l'on refuse, ce sont les conditions, la discussion, la façon dont les problèmes sont posés pour la discussion dans certains domaines, notamment dans le domaine agricole. Les arguments que j'ai entendus devant ce G7 à Tokyo étaient exactement les mêmes que ceux que j'ai moi-même exprimés la première fois qu'on en a parlé, c'était à un G 7 à Bonn en 1985 et quand M. Reagan m'a dit : « Eh bien, voilà, j'insiste beaucoup auprès de vous, il faut ouvrir tout de suite une négociation sur le gatt... » ; je lui ai répondu : « non » ; il m'a demandé pourquoi, et je lui ai dit : « Parce que ce n'est pas prêt » (...).

» Le GATT, c'est très bien, cela aidera sans aucun doute la reprise mondiale si on aboutit. Mais il faut que ce soit juste et il faut donc, j'ai employé le même terme en 1985, aboutir à un accord global – industrie, services, propriété, agriculture, – un accord global et équilibré, et M. Balladur a eu raison d'ajouter « durable ».

» Le président de la République n'est pas l'exécutant d'un gouvernement, mais on discute, on a beaucoup discuté avec M. Balladur, c'est un homme avec lequel on peut discuter. J'ai fait valoir mes arguments, il fait valoir les siens et celui qui se trouve en situation d'être là défend les positions de la France. Il n'y a pas lieu à interprétation (...). J'aurais été ravi que M. Balladur m'accompagnât, M. Balladur aurait pu venir se substituer à l'un de ses ministres ; tout cela, c'est une affaire qui est facile à régler...

» La somme des efforts réunis pour vaincre ce chômage, le faire reculer, me permet, à moi comme au chef du gouvernement, d'espérer qu'il va y avoir une inflexion, un coup d'arrêt et puis, ensuite, une amélioration, je l'espère aussi, à la fin de l'année. »

• **POLITIQUE D'IMMIGRATION.** – « Le problème n'est pas de savoir, si *[elle a]* mon agrément. Vous savez bien que mes convictions, mes prises de positions politiques – je suis socialiste et je le reste – font que je me trouve plus à l'unisson avec un gouvernement de gauche qu'avec un gouvernement comme celui qui a résulté des élections du 28 mars (...). Selon moi, la politique d'immigration doit s'inspirer de quelques principes. Le premier de ces principes, c'est que la France doit se défendre de l'immigration clandestine. Immigration clandestine, cela devrait tendre vers le zéro, si c'était possible. Immigration zéro tout court, cela n'a pas de sens. L'immigration clandestine doit être, autant qu'il est possible, empêchée, avec les moyens de surveillance et de contrôle dont on dispose. C'est le premier principe.

» L'immigration acceptée, voulue, examinée par les services du ministère de l'intérieur et par les services du ministère du travail – dès lors qu'on a accepté un immigré sur notre sol, qui nous apporte sa force de travail, son intelligence, – on doit la respecter, donc on doit appliquer les lois qui bénéficient à tout travailleur sur le sol de France.

» Le deuxième principe, c'est qu'il ne faut pas fabriquer des étrangers quand ils peuvent être français, et je pense, en particulier, aux enfants qui naissent sur le sol de France. Je crois que l'un des grands principes de la civilisation française – d'ailleurs, c'est une constante aussi bien en régime monarchique que républicain, – c'est le droit du sol. On naît sur le sol de France, on doit être français. A partir de là, chaque fois que l'on pose une question à un enfant de France, né en France, pour lui dire : « Est-ce que tu veux être français ? », on peut admettre que ce soit une fête, que ce soit une cérémonie, on peut admettre tout ce que l'on veut, mais si c'est un empêchement à la reconnaissance du droit du sol, qui est la loi, la tradition et l'histoire de la France, à ce moment-là je ne peux plus être d'accord.

» Les textes *[du gouvernement]* ne nient pas du tout la loi du sol. Simplement, un certain nombre de précautions sont prises... Il faut faire attention. Je suis sûr que ce que je dis là rencontre au gouvernement des oreilles attentives et favorables.

» Le troisième principe dont il faut s'inspirer, c'est que (...) il faut respecter le droit des gens et donc, lorsqu'on doit saisir, lorsqu'on doit punir, lorsqu'on doit renvoyer, il faut que le maximum de garanties – les garanties du droit des gens – soient apportées ; elles sont généralement apportées par des procédures judiciaires ou parajudiciaires plus que par des commandements administratifs. »

• **DROIT DE VOTE DES IMMIGRÉS.** – « Personnellement, j'ai toujours pensé que c'était utile, qu'il n'y avait pas de raison que la France soit en retard, que ce qui est vrai pour la Grande-Bretagne, pour la Hollande, pour le Danemark, pour les pays scandinaves, devrait être possible pour la France. C'est pour moi un regret, mais je connais ma situation... C'est une idée qui est minoritaire en France, et si je demandais au gouvernement – je ne sais pas s'il m'écouterait, – qui demanderait à son tour à l'Assemblée, au Parlement actuel, de le faire, bien entendu ce serait un coup d'épée dans l'eau... »

• **NATIONAL-COMMUNISME.** – « Le gouvernement de la République est républicain et je ne vais pas lui contester cette vertu. S'il ne l'était plus, alors où en serait-on ? Je le remarquerais, et, bien entendu, les choses ne se passeraient pas comme cela. Il est républicain. Moi, je pense qu'il faut savoir respecter l'ensemble des opinions politiques qui participent de la vie républicaine. Donc, ce danger-là ne sera pas encouragé, en rien, par le gouvernement qui se trouve en place aujourd'hui, ni par le premier ministre qui, dans ce domaine comme dans quelques autres, est un homme de conviction (...).

» Qu'il y ait un progrès de positions extrémistes de droite, de caractère fascisant dans beaucoup de pays d'Europe – chez nous, aussi d'ailleurs, mais de façon très minoritaire, – c'est vrai, cela fait partie du mouvement général des idées, des tempéraments. Moi, j'ai connu cela lorsque j'étais étudiant. C'était en 1934. J'ai vu la montée du fascisme qui a abouti à la guerre de 1939-1945. J'observe un phénomène de ce type aujourd'hui, sans que cela ait la même ampleur. Il se réveille, mais il aura du mal, parce que l'expérience vécue, la mémoire collective, les souffrances subies font que l'immense majorité des citoyens d'Europe est avertie contre ce danger ».

• **RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES.** – *[M. Mitterrand rappelle qu'il avait proposé deux textes séparés]* : « Le premier comportait trois mesures conformes, ou à peu près conformes, à ce que le comité consultatif constitutionnel que j'avais créé m'avait conseillé de faire. Ce premier projet, le plus simple, comportait, d'une part, la réforme de la Haute Cour de justice et du Conseil supérieur de la magistrature, et, d'autre part, la fameuse saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens pour la défense de leurs libertés. J'ai regretté que ce dernier texte fut distrait des deux autres par le Sénat. Mais il n'empêche que je trouvais excellent que fussent examinés les deux autres projets (...). Les deux Assemblées ont voté des textes différents. Les présidents de ces assemblées et le premier ministre m'ont constamment consulté en me disant, puisque je suis le seul en mesure de réunir un Congrès pour adopter une révision constitutionnelle : « Est-ce que vous seriez d'accord avec ce texte ? » J'ai plusieurs fois dit : « Non, je ne suis pas d'accord, il faut faire un progrès pour que cela se rapproche du texte initial dont j'assume la paternité. »

» Cet effort a été fait non pas à 100 %, mais avec un pourcentage suffisant – je pourrais dire que c'est au-dessus de 80 % – pour que je considère que la révision était plus intéressante que la discussion sur des points de détail, et j'ai accepté et convoqué le Congrès pour lundi prochain.

» Il existe un corps de dispositions très important sur un deuxième projet de révision constitutionnelle, et je souhaite très vivement que ce projet-là aussi soit mis en discussion. Parmi les éléments de ce texte, si on devait les scinder une fois de plus, ce qui s'impose pour moi, c'est que l'on puisse discuter de la révision constitutionnelle portant sur l'accroissement des compétences du Parlement. »

• **RÉFÉRENDUM SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.** – « Un bref instant, M. Charles Pasqua s'est vu président de la République. On ne peut pas le lui reprocher, d'ailleurs. Il a agi comme s'il l'était en faisant cette proposition. Mais ce sont des choses que l'on peut faire... Cela m'est sûrement arrivé moi-même auparavant, j'ai dit : « Il faudrait faire ceci, il faudrait faire cela... » Donc, je ne lui en veux aucunement pour cela, d'autant plus qu'il a raison d'insister sur l'importance capitale de l'aménagement du territoire.

» Mais, le référendum, cela dépend de moi d'abord. Je n'ai pas l'intention de le faire, sauf si l'on s'entendait sur un texte. Pour cela, il aurait fallu que M. Pasqua et les autres sénateurs de l'époque veuillent bien accepter la proposition que j'ai faite en 1984, dans laquelle j'avais demandé une réforme de la Constitution pour permettre un référendum sur des problèmes de ce type. Mais la Constitution actuelle ne le permet pas, puisqu'on m'a refusé cette révision-là. Je pense que si le Sénat vient à résipiscence neuf ans après, personne ne lui fera le reproche de se raviser. Au contraire, on l'en félicitera. »

• **CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE.** – « Le pouvoir a-t-il trop de poids sur la justice ? Pour ce qui concerne le Conseil supérieur de la magistrature, ce n'est pas vrai. Le Conseil supérieur de la magistrature actuel est composé de neuf membres, dont un qui est un magistrat nommé par le Conseil d'Etat, et six autres, qui sont des magistrats de l'ordre judiciaire, qui me sont proposés sur une liste de dix-huit noms par le bureau de la Cour de cassation. Je crois avoir vu quatre Conseils supérieurs de la magistrature différents, puisqu'à la fin de leur mandat, ce ne sont pas les mêmes qui sont désignés ; et aucune des propositions de nomination de magistrat, nulle part en France, n'a été changée par moi. »

» *[Le secrétaire général du CSM]* est un proche du président de la République, mais le secrétaire général n'est pas membre du Conseil supérieur de la magistrature. Il faudrait vraiment prendre les magistrats en question pour des esprits infirmes pour qu'ils se soumettent aux volontés d'un fonctionnaire, aussi éminent soit-il. Le Conseil supérieur de la magistrature s'est toujours bien comporté et je n'ai jamais pesé sur lui – je viens de vous en donner l'exemple, – pas une seule fois. Pas une seule fois en douze ans ! Quant aux pressions sur les juges, je dis non. A ma connaissance, non. Moi, cela ne m'est jamais arrivé d'avoir les moindres relations avec eux. »

• **LES MAGISTRATS, L'AFFAIRE OM-VALENCIENNES ET LE SECRET DE L'INSTRUCTION.** – « On va également se placer sur le terrain de la protection des principes. Premier principe, essentiellement républicain, qui touche au cœur même de nos institutions, depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : toute personne qui n'a pas été reconnue coupable par un tribunal ou par une cour d'assises est présumée innocente. Et si, par quelque opération que ce soit, on arrive à convaincre l'opinion que cet innocent est déjà coupable avant qu'il ait été reconnu tel dans les formes légales, on commet une faute lourde. On n'a pas le droit de disposer de la réputation d'un homme ou d'une femme simplement parce qu'il est mis en cause, parce qu'il est inculpé ou bien mis en examen. On se pose la question : on ne sait pas qui est coupable, on pense que c'est lui ou elle, ce n'est pas démontré, on attend. C'est un principe fondamental qui n'est pas assez respecté. Le secret de l'instruction est utile si l'on veut respecter ce principe.

» Notre société médiatique, évidemment, rend les choses difficiles (...). La réalité qui veut que les moyens de communication aient connu de prodigieux progrès au cours de ces dernières années conduit tout naturellement un journaliste, et c'est son rôle, à s'informer pour informer. Mais ce qui est important, c'est qu'il n'appartient pas au juge d'informer qui que ce soit pendant le temps de sa réflexion et de son étude, parce que le secret de l'instruction est la condition même du respect d'une personne suspectée mais qui continue d'être présumée innocente (...).

» Le premier principe, c'est que toute personne mise en cause doit être présumée innocente. Jusqu'à ce que sa culpabilité soit consacrée par un acte judiciaire, elle est innocente. Si donc, pendant le temps où l'on cherche – avant de la savoir coupable ou innocente, – on la considère comme coupable, déjà le mal est fait. Il faut donc appliquer le deuxième principe : il faut que ceux qui sont chargés de l'instruction observent les règles élémentaires qui sont celles de la République. »

• **BERNARD TAPIE.** – « Je le connaissais très peu avant que Pierre Bérégovoy ne me soumette son nom dans la liste de son gouvernement. Je l'ai accepté. Je n'avais pas de raison, d'ailleurs, de le refuser. Il s'est révélé un excellent ministre à mes yeux. Donc, *a priori*, je n'ai pas de raison de dire que Bernard Tapie n'aurait pas dû être là. Comme président de l'OM, il semble qu'il ait bien réussi. C'est une intelligence et une énergie. Très bien. Alors, pourquoi le mêler pour l'instant à cette affaire, alors que, à ma connaissance – et dieu sait si l'on en parle du matin au soir sur les télévisions et dans les radios, – le nom de Bernard Tapie n'a pas encore été prononcé, en tout cas dans les instances de la justice ? On doit se méfier des pratiques dangereuses...

» Quant à l'affaire elle-même, alors là, je suis comme tous les autres, je n'y connais rien. Le football, je connais un peu, j'ai mon

Le notaire de la République

par Thierry Bréhier

LA contrainte peut, parfois, être plus efficace que la volonté. Car si la majorité parlementaire n'est pas celle souhaitée par François Mitterrand, la pratique institutionnelle imposée depuis près de quatre mois par le choix des électeurs correspond parfaitement aux vœux du président de la République. Cette *« République parlementaire »* où la majorité de l'Assemblée nationale et le gouvernement qui en est issu ont plus d'autorité que le chef de l'Etat, c'est celle qu'il dessinait avant 1981. C'est celle qu'il propose de codifier dans la réforme de la Constitution qu'il rêve de voir aboutir. C'est celle qu'il n'a jamais appliqué, pendant les dix ans où il pouvait se faire obéir du groupe le plus important du Palais-Bourbon.

Au terme de sa vie politique, François Mitterrand retrouve instinctivement les réflexes du jeune ministre de la IVe République, aussi habile que séduit par le jeu parlementaire. Il paraît ravi de n'être que le *« notaire »* des *desiderata* de la majorité. Un de ces bons notaires de province qui savent être aussi des conseillers, mais qui ne s'offusquent pas quand leurs clients passent outre à leurs remarques. Simplement, il use de son pouvoir de garant de la légalité de l'acte pour imposer un temps de réflexion (le refus d'inscrire la réforme de la loi Falloux à l'ordre du jour de la session extraordinaire), ou pour obtenir un texte plus conforme aux grands principes de droit, même s'il n'obtient pas entièrement satisfaction (ses interventions dans la mise au point de la réforme de la Haute Cour de justice et du Conseil supérieur de la magistrature).

Une pratique qui a dû faire naître bien des jalousies chez tous ces députés socialistes qui, tout au long des deux législatures « roses », ont tempêté devant les ordres venus de l'Elysée auxquels ils étaient priés d'obtempérer sans discuter. Une liberté de manœuvre laissée au chef du gouvernement qui a dû faire surgir bien des souvenirs chez les cinq premiers ministres socialistes qui devaient négocier pied-à-pied avec le président de la République le choix de leurs ministres, leur priorité et même, parfois, bien des détails de l'action gouvernementale.

La permanence du patrimoine

Mais si sa conception du notariat l'oblige à laisser les dépositaires du patrimoine familial – le gouvernement – le gérer à sa guise, elle lui confie la responsabilité de veiller à ce que cette gestion quotidienne ne mette pas en cause la sauvegarde du bien que chaque génération, qui l'a reçu de la précédente, doit transmettre à ses héritiers. Voilà pourquoi il tient à être le gardien des grands intérêts diplomatiques de la France et de la défense nationale. Voilà pourquoi, aussi, il estime qu'il est de son devoir d'attirer fermement l'attention des ministres sur tout ce qui pourrait mettre en cause l'unité de la nation et du corps social. Voilà pourquoi, enfin, il souhaite que l'Etat ne se prive pas pour l'avenir de ses moyens d'action, par exemple, par certaine privatisation, même si, là, il ne peut que conseiller sans pouvoir ordonner.

Cette doctrine institutionnelle est certes permise par la Constitution. Elle est même, à l'évidence, plus conforme au texte fondateur de la Ve République que la pratique qui en a été faite par tous les présidents de la République depuis 1958, et par François Mitterrand lui-même. Seule la cohabitation – la première comme la deuxième – donne tort à la tradition. C'est, en fait, pour en imposer l'application que le chef de l'Etat actuel souhaite modifier la Loi fondamentale.

Ce souhait de François Mitterrand est aussi ancien que son vote négatif lors du référendum fondateur de 1958. Mais parce qu'il pensait que la gauche avait trop besoin de la plénitude des pouvoirs présidentiels et parce qu'il estimait que la pratique démocratique des institutions ne courait avec lui aucun danger, il a attendu la fin de son bail élyséen pour tenter de le réaliser. Pourtant, alors même qu'il met la réforme de la Constitution au premier plan de ses objectifs lors de ses derniers mois de fonction, il a tant patienté qu'il ne dispose plus aujourd'hui des moyens de la mener à bien.

La révision que le Congrès doit approuver, lundi 19 juillet, n'est en effet qu'un hors-d'œuvre, que Edouard Balladur pouvait facilement accepter puisqu'elle ne met en rien en cause l'équilibre des institutions voulues par le général de Gaulle, même si elle peut, enfin, permettre de rompre les liens, traditionnels en France, entre la magistrature et le pouvoir politique. La vision idyllique du fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature présentée par M. Mitterrand est, en effet, bien loin de la réalité. En revanche, il est vrai, le comportement de certains magistrats confirme que l'indépendance des juges n'est pas forcément la garantie du respect des principes républicains de protection des droits de l'homme...

Le franchissement, finalement sans grand encombre, de cette première étape ne garantit absolument pas que la seconde le sera aussi facilement. Car cette revalorisation des droits du Parlement que le président de la République appelle de ses vœux touche, au moins dans le projet qu'il a fait déposer par Pierre Bérégovoy sur le bureau du Sénat, au cœur des institutions. Sa mise en œuvre créerait une République bien plus parlementaire et bien moins présidentielle que celle qui, hors des périodes de cohabitation, a cours depuis 1958.

Cette évolution peut-elle être approuvée par l'actuelle majorité ? Rien n'est moins sûr. Certes, des hommes comme Philippe Séguin ou René Monory souhaitent eux aussi un accroissement des prérogatives de leurs assemblées, mais Edouard Balladur est trop enfant de la République pompidolienne pour accepter tout glissement. Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quelle insistance il rappelle tous les pouvoirs dont dispose le gouvernement sur la marche du Parlement et de l'entendre expliquer que la cohabitation, pour indispensable qu'elle soit, n'est pas la pratique institutionnelle idéale. Il a manifestement une autre conception des rapports président de la République-premier ministre-Parlement que celle que voudrait voir s'établir durablement François Mitterrand.

Son accord sera pourtant indispensable pour réformer la Constitution, puisque celle-ci impose pour sa modification un accord total de ces trois institutions. Cet acte-là, le notaire de la République peut refuser de le parapher, il ne peut en imposer la rédaction.

M. Tapie droit au but à la garden-party

Pelouse humide, ciel gris et bas, match sans grande passion, environ cinq mille spectateurs, recette nulle. En ce 14 juillet 1993, l'affiche, pourtant, s'annonçait de qualité pour la célèbre garden-party d'après défilé militaire offerte, sur son terrain, par le président de la République : il s'agissait du match retour de la cohabitation sur le gazon de l'Elysée.

Au terme de la rencontre aller, entre 1986 et 1988, l'équipe des roses, dirigée par un vétéran mais néanmoins fin manœuvrier, l'avait emporté sur une équipe des blancs, légèrement désunie et conduite par un capitaine trop rigide dans ses relances. A l'époque, les instances chargées de veiller à la régularité du match n'avaient relevé aucune anomalie. Pas de double billetterie, pas de dessous-de-table, d'achat clandestin de joueur ou de subornation d'arbitre.

A sept ans de distance, le nouveau meneur de jeu des blancs, Edouard Balladur, s'est montré très rapide – il est arrivé dans l'enceinte avec cinq minutes d'avance sur l'horaire officiel, semant la panique parmi les organisateurs, – mais fugace. Les supporters du premier ministre n'ont pu apprécier longuement sa prestation sur le terrain. A dire vrai, les membres sélectionnés de son équipe (gouvernementale) ont joué à l'économie, évitant le contact avec leurs adversaires, dégageant le plus souvent en touche sans vraiment se créer d'occasion de but, à l'image de Charles Pasqua et de Michel Barnier remontant lentement la pelouse dans l'espoir d'atteindre les vestiaires sans encombres.

A la mi-temps, la foule n'avait d'yeux que pour une des stars du jour, Philippe Morillon, arrivé la veille de l'ex-Yougoslavie et transféré dimanche prochain à New-York. Tout auréolé et fier de sa promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur, le « général Courage » a expliqué qu'à aucun moment il n'avait eu *« le sentiment du danger, car* [il] *est inconscient »*.

A quelques pas de là, une ex-star du désert, Michel Roquejoffre, dit « Rocky V » depuis qu'il a décroché sa cinquième étoile de général d'armée, accompagné de son conseiller en communication (son épouse) a rendu hommage à son *« vieux camarade »* qui a *« peut-être été un peu seul »*.

En seconde période, l'équipe des roses – Julien Dray, Laurent Fabius, Jack Lang, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Jean Poperen, Paul Quilès, Georges Sarre, – très discrète jusque-là, s'est montrée plus présente. « Marqué à la culotte » par son coéquipier et président de parti, Jean-François Hory, Bernard Tapie a été pressé de donner des autographes, de se soumettre à la traditionnelle photo des fans et de répondre aux sollicitations de la presse, qui a été priée d'aller se rhabiller, car le président de l'OM ne parle pas aux gens qu'il ne connaît pas et, en tout cas, il ne parle qu'à ceux qu'il aime bien.

« Je viens tous les ans, mais d'habitude ça ne vous intéresse pas », a lancé aux journalistes le député crispé des Bouches-du-Rhône. Au terme d'un « joli geste technique » qui lui a permis, avec la complicité de la défense composée d'une escouade de gardes républicains, d'approcher François Mitterrand, M. Tapie a pu, enfin, à 14 heures 54, serrer la main du président. Heureusement, une caméra était là pour saisir ce moment historique.

OLIVIER BIFFAUD

POLITIQUE

du président de la République

opinion sur la qualité des joueurs, je suis aussi partial que tous les autres... Moi l'OM je l'aime bien. C'est quand même une grande équipe, qui doit en effet beaucoup à Bernard Tapie. On veut le rendre responsable – j'ignore tout quant au dossier – lorsqu'il y a quelque chose qui va mal, il faut aussi dire quand cela marche bien (coupe d'Europe, championnat de France pendant cinq ans) et rendre hommage.

» Je n'arrive pas à comprendre, c'est la question que je me pose en tant que citoyen, pas en tant que président de la République, je n'ai aucune information particulière, je le répète, quel était l'intérêt de ce grand club. En général, on cherche un mobile pour se lancer dans une affaire aussi douteuse et aussi choquante pour rien, puisqu'il était de toute façon champion de France? Quel était son intérêt? Alors, est-ce que ce sont les mœurs habituelles du football? Certains le disent. J'espère que non. Si le football était corrompu par l'argent, ce serait horrible.

● **RESPECT DES RÈGLES DE LA JUSTICE.** – «Il appartient aux organes qui sont chargés du respect de la discipline et des règles professionnelles de s'en occuper. Ni le premier ministre ni moi ne sommes qualifiés pour cela. Le *garde des sceaux est* en effet *plus* directement branché sur ce secteur, mais le garde des sceaux n'est pas une instance supplémentaire, vous savez. Le garde des sceaux, il gère le ministère de la justice, mais il ne représente pas une instance judiciaire.»

● **HENRI EMMANUELLI.** – «Laissez-moi vous dire tout d'abord que j'aime beaucoup Henri Emmanuelli, que j'ai beaucoup de respect pour lui, et que toutes ces accusations me paraissent absolument faramineuses. Cela étant dit, je ne suis pas juge. Henri Emmanuelli a-t-il eu raison de démissionner? Il n'y était pas tenu. Il l'a fait. Cela a une certaine classe. Il prend ses responsabilités. Faut-il considérer que le jugement populaire, s'il était rendu, vaudrait décision de justice? Naturellement pas. Mais c'est quand même très important pour un parlementaire que d'avoir la confiance du peuple.»

● **L'AVENIR DU PARTI SOCIALISTE.** – «Je suis très réservé dans ce domaine. Pourquoi? Parce que j'ai dirigé le Parti socialiste presque jusqu'à la victoire de 1981. Je dis «presque» parce que lorsque j'ai été candidat, j'ai laissé cette place de premier secrétaire du PS à Lionel Jospin, qui a été un excellent premier secrétaire, et cela fait quand même bientôt treize ans que j'ai quitté la direction de ce parti.

» Ce parti est composé d'adultes et il mène sa barque à sa guise. Bien entendu, j'ai de multiples relations, nous sommes souvent en symbiose, mais c'est une organisation que je respecte en tant que telle, je n'ai pas à me mêler de ses problèmes internes, et je ne le fais *pas. J'ai* envoyé *des messages à des* congrès, mais les états généraux, c'est une instance qui n'est pas reconnue par les statuts du Parti socialiste. Je ne conteste d'ailleurs pas du tout leur utilité, les états généraux sont une très bonne idée qui a, je crois, été lancée par un petit groupe de jeunes politiques, je pense à Martine Aubry, à Elisabeth Guigou et, quelques autres. J'observe cela avec un intérêt plus grand sans doute que la moyenne des Français parce que je reste quand même proche de ma famille politique d'origine. C'est une bonne idée, mais pas au point d'envoyer un message (...).

» Le congrès d'Epinay était un congrès classique, préparé longtemps avant, plusieurs mois, par des discussions, délibérations, motions, débats publics, avec toutes les qualités et tous les défauts d'un congrès, souvent un excès de bavardage, etc. Les conditions sont tout à fait différentes aujourd'hui, mais c'est un effort, et cet effort doit être autant que possible aidé si l'on est socialiste. Mais là, je ne veux pas intervenir davantage dans un domaine partisan, aussi sympathique qu'il me soit, alors que ce n'est pas mon rôle.»

● **MICHEL ROCARD CANDIDAT «VIRTUEL», «NATUREL».** – «Il me semblait que lui-même avait estimé ne plus devoir porter ce fardeau des adjectifs successifs. Je pense que les choses se feront en leur temps, c'est bientôt vous savez. Il n'y a plus qu'un an et dix mois avant que s'ouvre ma succession, et il faut généralement, pour se présenter, de nombreux mois avant l'échéance. Peut-être d'ici un an... Il était normal que le principal responsable du Parti socialiste, s'il doit le rester, comme on peut le penser, soit virtuellement candidat.»

● **UN TROISIÈME MANDAT.** – «Si Dieu me prête vie – et de ce point de vue, il y a tout de même certaines hypothèques, ne serait-ce que l'âge. Vingt et un ans, ce serait beaucoup sur le plan de la durée d'un mandat. On n'est pas élu à vie dans une République. Deux fois, c'est déjà beaucoup. Parmi mes prédécesseurs, les pauvres – je crois qu'ils sont trois, – Jules Grévy a dû quitter la présidence un an après sa réélection, Albert Lebrun, également, le général de *Gaulle a été plus tenace. Moi*, je l'ai été encore plus, malgré moi si j'ose dire. Je n'y suis pour rien, question de santé ou hasard de l'histoire (...). Je n'avais pas fait le vœu d'être président de la République pendant quatorze ans, et ce n'est pas encore fait, car après tout, il arrive des accidents, et j'en ai frôlé un.»

● **LE GÉNÉRAL MORILLON ET LA BOSNIE.** – «J'ai eu l'occasion de parler avec le général Morillon un peu avant le défilé, car je lui ai remis les insignes de grand officier de la Légion d'honneur (...). J'ai beaucoup d'estime pour cet officier général dont le comportement a symbolisé les vertus françaises et celles de notre armée (...). Est-ce que *[la Bosnie]* est le plus grand échec de l'Europe? On ne peut pas dire cela. Il n'y a pas d'Europe faite pour parer à ce type de situation (...) L'Europe, c'est une construction lente, peut-être trop lente. Moi, je suis très favorable à la construction de l'Europe, et, souvent, je m'irrite de ses lenteurs. Mais cela a commencé il y a une quarantaine d'années, cela a pris vraiment forme il y a trente ou trente-cinq ans, et la marche est lente. Aujourd'hui, il n'y a pas de pouvoir politique de l'Europe et il n'y a pas de pouvoir militaire, il n'y a pas d'armée européenne.

» Le problème n'est pas du tout du même ordre *[que celui du Koweït]*. D'abord il n'y a pas de vocation de l'Occident à être le gendarme de tous les drames, de tous les conflits ethniques, de tous les conflits d'intérêt sur la surface du globe. Dans l'affaire du Golfe, il y avait un danger. Ce danger, c'était un homme fort, un dictateur très ambitieux, conquérant – il venait de le démontrer avec la conquête du Koweït – qui pouvait faire une bouchée des autres pays arabes voisins et se trouver donc directement voisin d'Israël. Si cette situation avait existé avant la chute de l'Union soviétique, il y aurait eu un véritable risque de troisième guerre mondiale. Mais le risque continuait d'être quand même très grand dans cette région qui détient la grande majorité des ressources de pétrole. Il fallait absolument éviter une contagion que, moi, puisque je suis plus âgé que vous, j'ai pu connaître entre les années 1933 et 1945 en Allemagne.

» Dans l'ex-Yougoslavie, ce qui a été fait a été bien fait. On a estimé que cela était du ressort des Nations unies. La communauté européenne s'en est mêlée autant qu'elle le pouvait, puisqu'elle n'avait pas les moyens d'agir. J'ajoute que la France a été, parmi tous les pays, celui qui a été le plus présent depuis le début, qui a tout proposé : les méthodes juridiques, les arbitrages internationaux, la présence de troupes pour servir de tampon, pour remplir un devoir humanitaire. Nous avons près de 5 000 hommes là-bas. Le pays qui en a le plus après nous n'en a pas plus de 2 500, et combien n'en ont pas du tout envoyé? Je ne les incrimine pas, mais enfin, il n'y a pas d'Allemands, leur Constitution s'y oppose, il n'y a pas d'Américains, il n'y a pas d'Italiens.»

● **EUROPE.** – «Si vous aviez sur les Champs-Elysées les représentants de ce que l'on appelle l'Eurocorps ou le corps militaire européen, qui est le premier embryon d'une défense commune européenne, c'est bien dû au fait que le chancelier Kohl et moi en avons pris l'initiative. Nous avons décidé de mêler Allemands et Français, aujourd'hui les Belges, demain il y aura des Espagnols, et il y en aura d'autres. C'est l'Europe qu'il faut construire, à laquelle a contribué le traité de Maastricht, qui a prévu, lui aussi, une défense (...). Il est normal que des millions de gens dans l'Europe doutent, au milieu d'une crise économique, des bienfaits de l'Europe. Il n'empêche que c'est en bonne voie. Si nous étions tous enfermés, chacun derrière ses frontières, ce serait pire. Donc, la question ne se pose pas, du moins pour moi.»

● **MORATOIRE DES ESSAIS NUCLÉAIRES.** – *[François Léotard a le droit de ne pas exclure une rupture des essais, fait-il remarquer avant d'observer :]* «Il ne s'est pas élevé contre une décision qui était la mienne. Mais cette décision est déjà engagée, elle date du 6 avril 1992, le gouvernement n'était pas en place. J'ai pris cette initiative d'ordonner la suspension des essais nucléaires à la condition que les autres puissances nucléaires agissent de même, et j'ai envoyé une lettre au président Bush, à l'époque président américain, au président russe et au premier ministre britannique pour leur demander d'observer la même attitude et de suspendre leurs essais nucléaires. Je leur ai dit : si vous maintenez cette suspension des essais, ou moratoire, la France agira de même. Mais nous commençons, nous donnons l'exemple. La France a donné l'exemple. Qu'on en finisse avec ces essais nucléaires, cela veut dire en finir avec le surarmement nucléaire.

» Par une chance extrême pour l'humanité, les Etats-Unis d'Amérique et la Russie, qui avaient déjà commencé à prendre des *décisions* dans ce sens, et la Grande-Bretagne ont suivi. Plus d'un an se passe, 6 avril 1992-juillet 1993. Le président Clinton m'écrit pour me dire : vous aviez décidé la suspension, vous nous aviez écrit pour demander qu'on agisse de même, nous l'avons fait, et je vous demande maintenant, à mon tour, de proroger la période pendant laquelle il n'y aura pas d'essais nucléaires. Bien entendu, j'ai dit oui.

» Non, on ne peut pas dire *[qu'on affaiblit la crédibilité de la dissuasion française]*. La doctrine française, c'est la doctrine de la suffisance nucléaire. De toute manière, en quantité, nous n'avons pas une force nucléaire comparable à celle des Russes, je pourrais même dire de l'Ukraine aujourd'hui, ni des Américains. Donc, le problème n'est pas de courir après, *ce serait au-dessus de nos forces* et de nos moyens. Le problème est d'en avoir assez pour que notre force nucléaire soit dissuasive, pour qu'elle interdise à quiconque d'oser nous attaquer.

» Cela nous l'avons atteint depuis de nombreuses années, déjà, après la décision du général de Gaulle, ensuite par ses successeurs, M. Pompidou, M. Giscard d'Estaing, et par moi-même. J'ai même donné l'ordre de construire un nouveau sous-marin nucléaire qu'on appelle de la nouvelle génération. Nous sommes passés d'un chiffre qui était d'environ 300 armes nucléaires à un chiffre qui est du double peut-être. Si un autre pays devait reprendre ses essais, la France les reprendrait tout aussitôt pour ne pas se trouver en situation de faiblesse en cas de grand conflit qui, aujourd'hui comme demain, peut opposer les Etats.»

● **SANTÉ.** – «J'ai eu un double choc, il y a dix mois : la maladie, l'opération, mais depuis cette époque, je récupère en travaillant.»

Autolimitation nucléaire

M. Mitterrand a justifié, sur le fond, la prolongation du moratoire sur les essais nucléaires en affirmant que la France a atteint *«depuis de longues années»* le seuil dit de *«suffisance»* en matière de dissuasion. Outre que cette notion, avancée au départ par la seule France dans le monde, soulève toujours d'intenses discussions chez les experts en stratégie, il se pourrait, en réalité, que ce concept d'une suffisance de la dissuasion en dissimule un autre que le chef de l'Etat n'a pas davantage explicité et qui est celui d'un désarmement nucléaire progressif, très discret et, au besoin, unilatéral.

C'est le cas de la France, qui n'est associée à aucune des négociations Est-Ouest en la matière mais qui a commencé, il y a quelques années déjà, notamment après 1990, à réduire son arsenal nucléaire. Le futur missile S.45 du plateau d'Albion a été abandonné. Les armes aériennes d'ultime avertissement, qui devaient être retirées du service en 1997, l'ont été dès 1991. Le nombre des avions porteurs d'un missile *préstratégique est passé* de soixante-quinze à quarante-cinq. Le système Pluton a été démantelé et il n'a pas été remplacé par le missile Hadès, qui est stocké en dépôt. La flotte des sous-marins nucléaires de nouvelle génération, dont a parlé François Mitterrand, sera réduite à quatre – au lieu de six – et son calendrier *de mise en service* a été considérablement étalé. De même, il n'y a plus actuellement trois sous-marins en patrouille permanente simultanément. Enfin, l'alerte des bombardiers Mirage IV, réduits à quinze exemplaires, a été allégée, et, d'une manière générale, la France a diminué de moitié ses exercices *nucléaires*.

Sans qu'ils aient eu à s'en expliquer officiellement, au Parlement par exemple, les dirigeants français ont pratiqué, au nom de la *«suffisance»*, une autolimitation de leur arsenal nucléaire à quelque 470 charges explosives au total. Soit, puisque le chef de l'Etat en a fait une référence, quatre fois moins d'armes que la seule Ukraine, à population équivalente.

«*Qu'on en finisse*, s'est exclamé M. Mitterrand, *avec les armes nucléaires* et *le surarmement!*» A défaut d'avoir pu se justifier sur les conséquences à long terme d'une suspension des essais nucléaires, *le chef* de l'Etat a sans doute livré là le fond de sa politique. L'ambition est louable. Est-elle pour autant appropriée à l'heure où la prolifération nucléaire dans le monde est – après la «guerre froide» – le nouveau scénario le plus probable? C'est toute la question pour la France.

JACQUES ISNARD

Privatisations : les «conseils» et la doctrine

par Michel Noblecourt

LE ton patelin mais le critique au coin des lèvres, François Mitterrand s'est bien gardé de dénoncer, dans son traditionnel entretien du 14 juillet, la politique économique et sociale d'Edouard Balladur. Il s'est contenté de lui donner quelques *«conseils»*, dont certains peuvent avoir valeur de mises en garde. «*Conseil*» de relance de la consommation, en appui à l'appel déjà lancé par le premier ministre aux Français, mais... *«pour consommer il faut avoir de l'argent»*. «*Conseil*»... de ne pas toucher aux acquis sociaux, sans que le gouvernement lui apparaisse encore suspect sur ce point. Mais c'est surtout sur le chapitre des privatisations que le *«conseil»* présidentiel s'est fait insistant.

En 1986, Jacques Chirac, lui, *avait* eu *droit* à des admonestations. Outre l'épisode du refus de la procédure des *ordonnances* dans ce domaine, M. Chirac s'était fait rappeler à l'ordre par un François Mitterrand qui s'était posé non seulement en gardien de l'indépendance nationale mais en défenseur du secteur public et nationalisé. Une sorte de précarré auquel il ne tenait pas qu'on *touche*. *En 1993*, à *quelques* jours de la publication du décret qui *devrait* rendre publics les noms des premières sociétés privatisables, le chef de l'Etat a seulement conseillé à Edouard Balladur de *«prendre d'extrêmes précautions»*, en admettant que le sujet relevait essentiellement de la loi et *donc* du Parlement.

Le «dogme» du ni-ni

A travers ces déclarations, la doctrine de François Mitterrand, partisan de *«l'économie mixte»*, a bien évolué. En 1981, le chef de l'Etat s'était fait le champion des nationalisations, en considérant *«comme juste* et *nécessaire qu'un certain nombre d'entreprises devenues des monopoles ou tendant au monopole* et *fabriquant des produits nécessaires à la nation soient nationalisées, fassent corps avec la nation»*. L'idée maîtresse était que ces entreprises ne devaient pas disposer d'un pouvoir économique leur permettant de *«prévaloir sur les décisions de l'intérêt général»*. On retrouvait ainsi le reproche traditionnel de M. Mitterrand aux sociaux-démocrates accusés, là où ils étaient au pouvoir en Europe, de *«n'avoir pas atteint la société capitaliste dans son véritable pouvoir de décision»*.

En 1988, lors de sa seconde élection à la présidence de la République, M. Mitterrand avait défini ce qu'on a appelé le *«ni-ni»* (ni nationalisation, ni privatisation) qu'il s'est défendu le 14 juillet d'avoir bâti en *«dogme»*. Sous ses différents gouvernements, cette *doctrine* avait été singulièrement battue en brèche. On a ainsi assisté à des privatisations partielles, qui ne disaient pas leur nom, comme celles du Crédit local de France, d'Elf-Aquitaine, de Total, de Rhône-Poulenc, auxquelles se sont ajoutées l'entrée dans le capital de Renault du groupe privé suédois Volvo et celle du japonais NEC et de l'américain IBM dans le capital de Bull mais aussi, en sens inverse, la nationalisation rampante d'UTA reprise par Air France.

Le 14 juillet, M. Mitterrand a affiché un nouveau pragmatisme en soulignant que, sur les privatisations, «on *agit selon les circonstances»* et qu'il n'y a donc pas d'entreprises *«taboues»*. Mais en même temps, il a esquissé une nouvelle doctrine. Le gouvernement Balladur n'avait retenu dans sa liste des vingt et une *sociétés* privatisables que des entreprises du secteur concurrentiel. Le président de la République a repris, lui, sans utiliser la formule, l'idée de *«produits industriels stratégiques»* devant ainsi rester entre les mains de la nation..., sans que sa définition corresponde à celle qu'il pouvait donner en 1981. Le gouvernement a ainsi été appelé à prendre d'*«extrêmes précautions dans des domaines qui touchent* à *la défense de la France, à la recherche*, au *cœur même de ce qui fait notre capacité, notre force, notre sécurité, notre intelligence»*.

Esquivant la question sur Renault, M. Mitterrand a mis en avant quatre entreprises qui lui paraissent relever de ce pré carré dans lequel l'Etat doit demeurer l'actionnaire majoritaire : la SNECMA, *«fabrique de moteurs d'avion»*, Aérospatiale, *«trésor français à ne pas disperser»*, Elf, afin de *«protéger nos capacités d'achats de production énergétique»*, et enfin Air France perçu un peu là aussi comme un *«porte drapeau français»*.

Une telle énumération permet à M. Mitterrand de prendre date sans prendre trop de risques immédiats. En raison de leur situation financière très difficile, Aérospatiale, Air France et la SNECMA ont peu de chances d'être parmi les premières privatisables. Seule Elf, dont le président, Loïk Le Floch-Prigent, proche des socialistes, se trouverait ainsi menacé, pourrait figurer sur cette liste aux côtés de Rhône-Poulenc, de la BNP, des AGF ou de l'UAP, selon que trois ou cinq noms sont retenus. M. Mitterrand sait que le risque de voir ces entreprises reprises par des capitaux étrangers est très faible – le Parlement ayant limité à 20 % les cessions aux étrangers hors CEE des titres des sociétés privatisées – et que le gouvernement sera en définitive seul à choisir. Mais en agitant la menace d'une *«condamnation»* présidentielle de ce choix, notamment si Elf est retenue, il laisse entendre que la cohabitation douce pourrait bien connaître son premier accroc sérieux.

Les quatre entreprises citées

● Air France. – La compagnie aérienne nationale est autant une entreprise du domaine concurrentiel qu'une «institution» du pays. Nationalisée en juin 1945 et présidée aujourd'hui par Bernard Attali, Air France (dont 98 % du capital est d'origine publique) a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 57,2 milliards de francs. Son résultat a été gravement déficitaire : 3,26 milliards de francs de pertes. Elle occupe 84 000 personnes, exploite 220 avions et est engagée dans un sévère plan de restructuration, *appuyé par le ministre* des transports, de l'équipement et du tourisme, Bernard Bosson.

● SNECMA. – Nationalisée depuis 1945, la SNECMA (Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation) a réalisé un chiffre d'affaires de 22,8 milliards de francs mais enregistré une perte de 794 millions. Elle occupe 25 300 personnes, sous l'autorité de son président Gérard Renon, ancien secrétaire d'Etat. Le pourcentage de participation publique est *de* 97 %.

● Aérospatiale. – Fortement impliquée dans le secteur de l'aéronautique civile, de l'industrie spatiale et des activités militaires, l'Aérospatiale est, plus que toute autre, une entreprise stratégique. Son capital est détenu à 74 % par des capitaux publics. C'est une des plus anciennes entreprises nationalisées (août 1936). Son président, Louis Gallois, est à la tête de 45 000 collaborateurs. L'Aérospatiale a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 52,3 milliards de francs mais enregistré une perte de 2,38 milliards.

● Elf-Aquitaine. – Classée parmi les dix premiers pétroliers et chimistes mondiaux, la compagnie pétrolière nationalisée en novembre 1941 a par deux fois déjà, en septembre 1986 et mars 1992, fait l'objet de privatisations partielles. Les pouvoirs publics contrôlant 51 % de la première entreprise industrielle française par le chiffre d'affaires (200,60 milliards *de francs*) et la deuxième par son bénéfice derrière Alcatel-Alsthom (6,2 milliards de francs). Présidée depuis juillet 1989 par Loïk Le Floch-Prigent, Elf Aquitaine emploie 87 000 personnes, contrôle près de 800 sociétés et détient des participations minoritaires dans 350 autres.

Les réactions

● **Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, député de l'Eure.** – *[M. Mitterrand est]* «décidément un remarquable semeur d'illusions. Comme *[il]* pense que la politique du gouvernement va réussir, il veut semer l'idée qu'il en serait l'inspirateur. Finalement, je me félicite que François Mitterrand donne l'impression d'approuver la politique menée par le gouvernement Balladur et soutenue par le RPR *[car il]* légitime ainsi le bon choix des Français».

● **Ladislas Poniatowski (UDF), porte-parole du Parti républicain, député de l'Eure.** – «François Mitterrand n'a pas bien étudié le texte de loi» *sur les privatisations qui comprend* «notamment une mesure de protection» *pour que les entreprises, qui relèvent du secteur* «important» *de la défense et qui peuvent être privatisées,* «ne partent pas à l'étranger n'importe où, n'importe comment».

● **Philippe de Villiers (UDF-PR), président de Combats pour la France, député de Vendée.** – «L'intervention de François Mitterrand nous rappelle qu'il est toujours le premier opposant de France. Le spectacle de la cohabitation étalé en ce 14 juillet 1993 est désastreux pour la France. Les compliments adressés au gouvernement Balladur sont à la mesure des éléments de continuité que M. Mitterrand a décelés dans la politique monétaire, la politique européenne et la politique étrangère (...) Les critiques outrageantes à l'égard du procureur de la République de Valenciennes ainsi que des juges qui traitent l'affaire Emmanuelli sont des attaques indignes de la part d'un président de la République. Sa défense-illustration de Bernard Tapie nous rappelle ses amitiés douteuses, et jettent le trouble sur la cogestion au sommet de l'Etat».

● **Jean-Marie Le Pen, président *du Front national*.** – «Entre le président de la République et le premier ministre, il y a désormais une véritable convergence politique, en particulier dans les domaines de la nationalité et de l'immigration. Ce n'est plus seulement de la cohabitation mais une véritable lune de miel. Si j'étais M. Balladur, je me méfierais de ce genre de cadeaux, d'autant que le président a fait les mêmes à MM. Tapie et Emmanuelli. *[M. Mitterrand]* n'a pas émis la moindre critique sérieuse *[à l'égard de M. Balladur]* auquel il a accordé un satisfecit républicain».

● **Alain Deleu, secrétaire général de la CFTC.** – «Il y a effectivement nécessité de veiller à la justice sociale car les indicateurs économiques ne suffisent pas à faire une politique économique. *[Mais]* si l'on veut que les Français consomment davantage, il faut qu'ils aient une ambition personnelle pour l'avenir. Et on n'a pas encore trouvé mieux que la politique familiale pour les y aider. C'est toujours, pour l'instant, silence radio, à l'Elysée, comme à Matignon».

POLITIQUE

La célébration de la fête nationale

Pyrotechnies héroïques aux Invalides

Les Parisiens aiment-ils les pétards? Ils étaient plus de cent mille mercredi soit massés sur l'esplanade des Invalides et au-delà du pont Alexandre III jusqu'au pied du Grand Palais, pour profiter des *Symphonies héroïques*, le spectacle offert par la mairie de Paris. Ils en ont eu plein les yeux et les oreilles. Trois-quarts d'heure durant, les explosions leur ont secoué la poitrine, et les bouquets multicolores du pyrotechnicien Lacroix leur ont percé la rétine. Jamais depuis les fêtes de la victoire du 11 novembre 1919 on n'avait, en ce lieu, fait parler la poudre de manière aussi tonitruante.

Francis Morane, le concepteur de ce son et lumière exceptionnel, avait construit le spectacle sur la trame de douze œuvres symphoniques inspirées par des marches militaires. Beethoven et sa *Symphonie héroïque* ouvraient la soirée. Sir Edward Elgar, qui fut musicien officiel de la cour d'Angleterre, la clôtura. On crut même entendre leurs voix, le premier par le truchement de François Périer, le dernier par celui de Claude Rich. Entre les deux défilérent, dans un étonnant pot-pourri musical, Haendel, Tchaïkovski, Saint-Saëns, Grieg, Strauss, Gounod, Berlioz et quelques autres. La partition de chacun étant ponctuée de salves, de gerbes d'étincelles et de coups de projecteurs.

Impassible, la noble façade de l'hôtel des Invalides servait de décor à ces grandes manœuvres. Au-dessus des nuages de poudre brillait le sommet du dôme, comme suspendu dans la nuit. Au loin, la flèche d'or de la tour Eiffel et le paquebot scintillant de la tour Montparnasse en pâlissaient de jalousie. Commencées dans la morosité humide, les fêtes parisiennes du 14 juillet se sont achevées en fanfare.

MARC AMBROISE-RENDU

Dans la presse parisienne... en 1789

Que se passe-t-il, à Paris, le 14 juillet 1789? Selon *la Gazette de France*, fleuron de la presse royaliste, il ne se passe rien, sauf à la campagne : «*Paris, le 14 juillet 1789 : la rareté des grains ayant eu lieu, cette année, dans tout le royaume, il est à craindre que quelques cultivateurs n'attendent pas que les blés soient suffisamment mûrs pour les récolter...*»

Si la presse est jalouse de sa liberté en voie de conquête dans le sillon des états généraux, les titres sont souvent éphémères (trente-quatre seulement des cent trente-sept journaux publiés au cours de cette période vivront plus d'un an) et ils expriment des points de vue très différents.

C'est ainsi que pour la plupart des observateurs la prise de la Bastille est imputable... au gouverneur Bernard Jordan de Launay, qui y a pourtant rencontré la mort. Il faudra attendre plusieurs jours pour voir publier, à ce sujet, le témoignage anecdotique du lieutenant Deflue, qui a vécu l'assaut : «*Le gouverneur de ce château, le comte de Launay, était un homme sans grandes connaissances militaires, sans expérience et de peu de cœur. Dès le commencement des troubles, il s'adressa aux généraux qui commandaient l'armée et il leur demanda de renforcer la garnison, qui ne consistait qu'en vingt-quatre invalides. Il fut éconduit car on ne croyait pas que la révolte deviendrait si violente et parce qu'on ne supposait pas qu'il pût venir à l'idée de personne de s'emparer de la Bastille. Par tous les préparatifs qu'il faisait pour la défense de son poste et qui ne rimaient à rien, et par son inquiétude perpétuelle et son irrésolution, je vis clairement que nous serions bien mal commandés si nous étions attaqués. (...) Quoiqu'il fût convenu avec son état-major et avec les officiers de la garnison de défendre aussi longtemps que possible les bâtiments extérieurs s'ils étaient attaqués, le 12 juillet au soir il nous commanda de rentrer à l'intérieur du château et d'abandonner les bâtiments extérieurs, où l'on pouvait faire une grande résistance. Nous dûmes obéir. Nous fûmes alors derrière des murs de quatre-vingts pieds de haut et de quinze de large en qui nous avions plus confiance que dans les talents du gouverneur.*»

L'écrivain Antoine Riverol, fondateur du *Journal politique national*, ultraroyaliste, confirme ce témoignage. Lui aussi accable de Launay. Il le rend responsable de la capitulation et a ce mot terrible qui deviendra célèbre : «*Il avait perdu la tête avant qu'on la lui coupât.*» Mais il charge aussi le peuple de Paris : «*Il a pris peu de risques et a commis beaucoup d'atrocités.*»

La réaction de Babeuf

Les journaux «patriotes» évoquent eux aussi ces événements sans enthousiasme, plutôt comme on parle d'une épreuve. Dans *le Tribun du peuple*, Gracchus Babeuf commente la promenade dans Paris des têtes coupées à la Bastille, en écrivant : «*Oh! que cette joie me faisait mal! J'étais tout à la fois satisfait et mécontent. Je disais tant mieux! et tant pis! Je comprends que le peuple se fasse justice, j'approuve cette justice lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement des coupables, mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle? Les supplices de tout genre, l'écartèlement, la torture, la roue, les bûchers, le fouet, les gibets, les bourreaux multipliés partout ont fait de si mauvaises mœurs! Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares parce qu'ils le sont eux-mêmes.*»

Dans les *Révolutions de Paris*, Armand Elisée de Loustalot, ami de Camille Desmoulins, exprime une idée analogue : «*Français, vous exterminez les tyrans! Votre haine est révoltante! Elle est affreuse, mais vous serez libres enfin! (...) Songez combien il est ignominieux de vivre et d'être esclave!*» Dans les colonnes du *Courrier national*, un éditorialiste anonyme perçoit toutefois, quelques jours plus tard, la portée géopolitique de l'événement : «*L'histoire des nations n'offre aucun exemple des révolutions violentes et multiples que nous venons d'éprouver. Nous avons vu arriver en huit jours ce que la force et les lois n'ont pu opérer ailleurs pendant des siècles.*»

Quant aux *Nouvelles de Versailles*, elles s'attachent surtout à rassurer la population sur la réaction de Louis XVI : «*Sa Majesté a dit que, profondément affligée des malheurs de la capitale, elle venait avec confiance au milieu de l'Assemblée nationale, afin d'y porter remède et que, se livrant entièrement à la fidélité de ses sujets, elle allait ordonner sur-le-champ l'éloignement des troupes cantonnées autour de Paris et Versailles.*»

Dans une circulaire

M. Pasqua demande aux préfets d'être «particulièrement vigilants» contre le racisme

Par un télégramme du 12 juillet, Charles Pasqua attire l'attention des préfets sur la «*nécessité de mettre en place rapidement*», dans chaque département, une «*cellule de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme*». Une circulaire du 1er mars les invitait déjà à mettre en place ces cellules. Cette structure avait été créée en 1990, par Michel Rocard, alors premier ministre, au terme d'une table ronde consacrée à la lutte contre le racisme qui avait alors réuni les représentants de la majorité et de l'opposition.

«*Alors que notre société connaît un certain nombre de tensions*, écrit le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, *je vous demande de vous montrer particulièrement vigilants à l'égard des diverses formes sous lesquelles les idées racistes, xénophobes et antisémites peuvent se manifester.*» M. Pasqua cite la «*diffusion de publications prônant la discrimination raciale et la haine envers les étrangers ou professant des thèmes antisémites*», les «*actions contre des cibles symboliques telles des sépultures, des mémoriaux, des lieux de culte ou des foyers d'immigrés*».

«Faire preuve de la plus grande fermeté»

Le ministre d'Etat engage les préfets à «*faire preuve de la plus grande fermeté à l'égard de toute menée raciste, à dénoncer à l'autorité judiciaire les infractions dont* [ils pourraient] *avoir connaissance et à utiliser l'ensemble des mesures préventives*», rappelées dans une circulaire datant du 21 mars 1991. M. Pasqua souhaite obtenir «*à la fin de cette année*», un compte rendu de l'activité et des initiatives de ces structures créées au sein des conseils départementaux de prévention de la délinquance.

L'activité de ces cellules départementales est placée sous le double contrôle de Patrick Gaubert, chargé de mission pour la lutte contre le racisme auprès de M. Pasqua, et de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques. «*Ces cellules*, rappelle le télégramme du ministre de l'intérieur, *doivent associer les représentants des ministères directement concernés par les problèmes liés au racisme (intérieur, justice, ville, logement, travail, affaires sociales et éducation nationale), les représentants des collectivités territoriales, le barreau et les associations.*» Membre de la commission exécutive de la LICRA, M. Gaubert est fréquemment la cible de la presse d'extrême droite qui, avec insistance, fait référence à ses origines juives. La radio du Front national a parlé de lui, mardi 13 juillet, comme d'un «*factotum de Pasqua*» représentant «*l'anti-France*». Le mensuel *le Choc du mois* avait fait l'objet d'une plainte pour lui avoir consacré, en 1992, un article intitulé «Un juif qui fait son boulot».

O. B.

Lire page 22 : la journée commémorative de la rafle du Vél' d'Hiv'.

Les liens entre militants du PCF et d'extrême droite

Ecrire dans «l'Idiot international» est «contraire à l'éthique communiste», affirme l'«Humanité-Dimanche»

La presse officielle du PCF condamne, dans ses dernières livraisons, les liens entre certains membres du Parti communiste et des partisans de l'extrême droite. Ainsi *l'Humanité* s'associa à l'«*appel à la vigilance*» lancé, dans *le Monde*, par quarante intellectuels.

Sous le titre «Le refus de l'amalgame», l'hebdomadaire *l'Humanité-Dimanche* daté du 15 juillet publie un article de Martine Bulard, rédactrice en chef du magazine du PCF et membre du comité central, qui considère «*inacceptables*» «*les rencontres contre nature entre quelques communistes et des partisans de l'extrême droite*».

L'Humanité-Dimanche cite, parmi les faits que Georges Marchais a reconnus être «*avérés*», «*des textes signés au moment de la guerre du Golfe avec Alain de Benoist, créateur du GRECE, officine de la nouvelle droite, des interviews dans sa revue* Krisis *et un débat des Mardis de l'Institut de recherche marxiste (IRM) avec ce même personnage*». Rappelant qu'une pétition contre la guerre du Golfe (1) portait également la signature de «*gens comme Max Gallo ou Mgr Gaillot*» et que *Krisis* avait accueilli les contributions de «*personnalités comme Régis Debray, Claude Julien et Jean-François Kahn, pas plus suspect de xénophobie que les communistes*», Mme Bulard ajoute que «*les actes des uns n'excusent pas ceux des autres*».

A propos de *l'Idiot international*, qui bénéficia du soutien de la direction du PCF en 1990 et 1991 (*le Monde* daté 11-12 juillet), la rédactrice en chef de *l'Humanité-Dimanche* indique : «*Ecrire dans cet hebdomadaire, même pour défendre des idées de progrès, est, effectivement, contraire à l'éthique communiste.*» «*Quant à conclure que ces actes, condamnables et condamnés, impliquant six ou sept communistes, ne sont que des produits pilotes d'une politique de rapprochement entre le PCF et le Front national*, poursuit Mme Bulard, *cela relève de l'amalgame scandaleux, de la chasse aux sorcières.*» Par ailleurs, *l'Humanité* du 13 juillet fait longuement référence en texte de l'«*appel à la vigilance*» face à l'extrême droite publié par *le Monde* (du 13 juillet).

Le quotidien du PCF y ajoute le commentaire suivant : «*Les antifascistes que sont depuis toujours les communistes font leur cette démarche. Même si l'on peut ici et là débattre des rapports entre nation et nationalisme, que nous ne confondons pas. Ou de la complémentarité des identités culturelles et de l'ouverture au monde. Mais l'essentiel est ailleurs : le combat, sans cesse ni repos, contre l'extrême droite, ses idées, ses organisations, ses hommes et ses manœuvres.*»

Dans le dernier numéro de l'hebdomadaire communiste *Révolution*, daté du 15 juillet, enfin, le rédacteur en chef Jean-Paul Jouary, membre du comité central, dont le nom a été cité dans les enquêtes de la presse sur la «*tentation national-communiste*», fait une nouvelle mise au point après celle publiée dans la précédente livraison de sa publication. Elle concerne sa participation à un «*face-à-face*» avec Paul-Loup Sulitzer sur l'argent, publié dans la revue d'Alain de Benoist, *Krisis* (octobre 1992). Après avoir donné le nom de certaines des personnalités qui ont paraphé un «*texte commun*» sur la guerre du Golfe avec M. de Benoist en 1991 et énuméré quelques signatures relevées dans la revue de ce dernier, M. Jouary écrit : «*Le fanatisme ambiant me contraint à estimer que, même si je n'ai à rougir de rien, j'eus alors* [en étant publié dans *Krisis*], *comme toutes les personnes dont les noms précèdent, une attitude inopportune.*»

(1) Avant le déclenchement de la guerre du Golfe, Gisèle Halimi avait lancé une pétition dite «appel des trente» (*le Monde* daté 13-14 janvier 1991) qui portait notamment les signatures de Michel Serrault, Claude Piepiu, Jack Ralite, Charles Fiterman, Max Gallo, Antoine Waechter, Michel Jobert, Alain de Benoist et Martin Peltier, journaliste au *Quotidien de Paris*, qui a été candidat du Front national aux dernières législatives.

Le Front national dénonce les «pelés» de «l'anti-France»

Martial Bild, membre du bureau politique du Front national, a consacré une partie de son bulletin quotidien d'information téléphonique sur Radio Le Pen, mardi 13 juillet, à la publication dans *le Monde* de la veille d'un «*appel à la vigilance*» contre «*l'actuelle stratégie de légitimation de l'extrême droite*» signé par quarante intellectuels. Selon lui, cet appel est un des symbole de l'expression de «*l'anti-France qui ne désarme pas*».

Ce dirigeant lepéniste a notamment ajouté : «*Lundi, quarante intellectuels, quarante comme les quarante voleurs, ont lancé un vibrant appel à la vigilance contre l'extrême droite. Les quarante pékins habituels ont décidé de former un comité d'épuration des idées d'extrême droite dans la vie publique française. Ils ont publié leur appel dans le quotidien* le Monde, *ils ont fait le bon choix. En fait, disons-le tout de go : les Français se fichent totalement de ce genre d'appels insultants dégoisés par une quarantaine de pelés qui ne représentent qu'eux-mêmes et qui, de plus, sont, on le sait, totalement liés aux lobbies cosmopolites et mondialistes. Cependant, comme le fait remarquer justement le quotidien* Présent, *il ne faut pas perdre de vue les agissements et les vociférations de ceux et celles qui ont la haine de la France au cœur et de ceux qui vivent du soi-disant antiracisme.*»

Au conseil des ministres

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 13 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

• **Terre.** – Est nommé conseiller du gouvernement pour la défense, le général de corps d'armée Philippe Morillon. (*le Monde* du 15 juillet.)

Est promu général de brigade, le colonel Rémi Brodiez.

Sont nommés : sous-chef «études-planification-finances» à l'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Jean Bachelet; sous-chef d'état-major «opérations-logistique» à l'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Jean-Michel De Widerspach-Thor; directeur de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre, le général de division Jean Sengeisen; adjoint au général commandant le commandement de la doctrine et de l'entraînement, le général de division Edouard Littaye; commandant la 11e division parachutiste, le général de brigade Hervé Gobillard; commandant l'école supérieure et d'application du matériel, le général de brigade Bernard Barbier; commandant l'école nationale des sous-officiers d'active, le général de brigade Pierre Mignot; commandant la brigade de renseignement et de guerre électronique, le général de brigade Michel Théodoly-Lannes; chef d'état-major du général commandant le commandement de la doctrine et de l'entraînement, le général de brigade Michel Jaworski; directeur de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, le général de brigade Jean Garnier; directeur adjoint à la direction centrale du génie, le général de brigade Jean-Paul Dellenbach; commandant la 7e division blindée et la circonscription militaire de défense de Besançon, le général de division Jean Piroth; chef du service central d'études et de réalisations du commissariat de l'armée de terre, le commissaire général de brigade Francis Bourdieu; directeur du commissariat de l'armée de terre en circonscription militaire de défense de Lille, le commissaire général de brigade Paul Uteza; commandant la brigade franco-allemande, le général de brigade Bernard Friedrich.

Est mis à la disposition du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de division Paul Brutin.

• **Marine.** – Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Philippe Garihal; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Christian Huet et Jean-Loup Bariller.

Sont nommés : sous-chef d'état-major des armées, le contre-amiral Philippe Durteste; commandant le groupe d'action sous-marine, le contre-amiral Maurice Girard; chef de la mission militaire française auprès du commandant en chef des forces alliées sud-Europe à Naples, le contre-amiral Dominique Raguet.

• **Air.** – Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Alain Courthieu; général de brigade aérienne, le colonel Michel Brugnon.

Sont nommés : adjoint au général commandant la défense aérienne et le commandement «air» des forces de défense aérienne, le général de brigade aérienne Gérard Paqueron; commandant en second la région aérienne Nord-Est, le général de brigade aérienne François Gueniot; directeur adjoint du centre d'essais en vol, le général de brigade aérienne Serge Cocault; sous-chef d'état-major des armées, le général de division aérienne Jean-François Pidancet; directeur du centre d'enseignement supérieur aérien, le général de brigade aérienne Robert Creuze.

• **Service de santé.** – Est promu général de brigade, le colonel du corps technique et administratif Jean Le Corre, nommé inspecteur technique de la surveillance et de la coordination administrative du service de santé des armées.

• **Service des essences.** – Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Michel Lasne, nommé directeur du service central des essences des armées; ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef de première classe Jean-Claude Riffault, nommé directeur adjoint à la direction centrale du service des essences.

Mouvement préfectoral

Secrétaire général de la préfecture de Paris : Pierre Breuil

Lors du conseil des ministres du mardi 13 juillet et sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Pierre Breuil, préfet en service détaché, délégué à l'espace aérien, a été nommé préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, en remplacement de Daniel Limodin, qui regagne son corps d'origine, l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur.

[Né le 10 février 1941 à Limoges (Haute-Vienne), ancien élève de l'ENA, Pierre Breuil commence sa carrière au ministère de l'intérieur avant d'être détaché en juillet 1968 comme directeur du cabinet du préfet de Lot-et-Garonne. Il occupe ensuite les mêmes fonctions auprès du préfet de la Réunion. Sous-préfet de Briançon (1971), secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne (1974), puis du Tarn (1974), sous-préfet de Provins (1979), M. Breuil devient conseiller technique au cabinet d'Alain Peyrefitte, garde des sceaux, d'octobre 1980 à mai 1981. Il est nommé, en janvier 1982, sous-directeur de la vie scolaire à la direction des affaires sociales de la Ville de Paris. M. Breuil devient sous-directeur des affaires générales et du contentieux à la direction de l'administration générale de la Ville de Paris en mars 1985. L'année suivante, il est nommé conseiller technique au cabinet de Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, et devient, en juillet 1987, préfet de la Haute-Loire. Depuis 1990, il était préfet hors cadre, délégué à l'espace aérien.]

Haute-Loire : Jean-Claude Vacher

Jean-Claude Vacher, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, a été nommé préfet de la Haute-Loire, en remplacement de Philippe Grégoire, nommé préfet de la Nièvre, le 6 juillet dernier.

[Né le 24 mai 1943 à Paris, ancien élève de l'Ecole nationale des impôts et de l'ENA (1970-1972), Jean-Claude Vacher a été sous-préfet à La Trinité en Martinique, chargé des fonctions de secrétaire général de la zone de défense des Antilles-Guyane (1974), sous-préfet de Lunéville (1977-1979), secrétaire général de la Savoie (1979), sous-préfet de Morlaix (1981-1982), directeur du cabinet du commissaire de la République de Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne (1982-1984). Il devient ensuite secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne (1984-1987), sous-préfet de Dunkerque (1987-1989). Il était secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique depuis 1989.]

Un entretien avec l'avo

rejouer



SOCIÉTÉ

Les suites de l'affaire de corruption dans le football

Un entretien avec l'avocat de Bernard Tapie

La procédure de Valenciennes « n'est pas conforme au respect des libertés individuelles » nous déclare Me Francis Szpiner

« Bernard Tapie n'a pas hésité à comparer son sort à celui des juifs sous l'occupation ou à évoquer à demi-mots le suicide de Pierre Bérégovoy. N'est-ce pas excessif alors que ce qui est en jeu, c'est simplement la vérité sur une affaire de corruption dans le football ?

– Je n'ai pas à commenter ce que dit Bernard Tapie. En revanche, j'ai le droit et même le devoir de commenter la procédure, telle qu'elle se déroule aujourd'hui à Valenciennes. Ce qui se passe ne m'apparaît pas conforme au plus élémentaire respect des libertés individuelles. Il n'est pas admissible que l'on place pendant une nuit entière en garde à vue la secrétaire personnelle d'un parlementaire uniquement pour savoir si, oui ou non, elle a servi un café à tel ou tel. Il n'est pas admissible que, pour obtenir sa liberté, on soit invité à la délation. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui le présumé innocent, Jean-Pierre Bernès, qui est le seul à ne pas avoir changé de version et qui a toujours protesté de son innocence, est placé en détention, tandis que ceux qui se reconnaissent coupables et qui ont avoué bénéficient d'une mise en liberté. L'appel du procureur à Bernès, disant : *« Avouez et vous serez libre »*, ne m'apparaît pas conforme à l'idée que je me fais de la justice.

» Le fondement même de notre justice pénale est la garantie pour tout citoyen d'avoir, face à l'accusation, un juge indépendant des deux parties. Or, dans quelques semaines, le juge d'instruction Beffy servira au parquet de Valenciennes sous l'autorité hiérarchique du procureur de Montgolfier. Ce dernier se comporte comme si, non seulement il dirigeait l'enquête, *mais, ce qui est plus grave, comme* s'il était lui-même le juge de la liberté. Il parle comme si le juge d'instruction ne pouvait avoir un avis différent du sien.

» La République n'a pas mis à la tête d'un de ses parquets M. de Montgolfier afin qu'il puisse satisfaire ses penchants pour la chasse à courre. Les têtes des citoyens n'ont pas vocation à devenir des trophées alignés dans son bureau. Une instruction judiciaire n'est pas une partie de chasse dont on se glorifie quotidiennement, même si Daudet a fait de Tartarin un héros provençal.

Une « République des juges »

– Est-ce à dire que si, d'aventure, M. Tapie est mis en cause dans la procédure, vous demanderez le dessaisissement du tribunal de Valenciennes ?

– L'avocat de Jean-Pierre Bernès, mon confrère Jean-Louis Pelletier, ne pourra, j'en suis certain, que faire constater qu'une bonne administration de la justice exige que l'on instruise et juge cette affaire dans un lieu qui en garantisse la sérénité. Tout le monde a vu des gens frapper en toute impunité le fourgon dans lequel était censé se trouver Eydelie. Tout le monde a entendu les injures proférées contre Bernès à son arrivée au palais et les insultes contre ses avocats.

» J'aimerais d'ailleurs entendre la position du garde des Sceaux sur ce point. Car c'est une question qui dépasse le cas de Bernard Tapie : notre Constitution n'a pas prévu d'instaurer une République des juges. A moins que nous ayons *changé de régime sans que* je m'en aperçoive, l'action publique procède de l'autorité légitime, issue du suffrage universel. Aucun procureur ne saurait prétendre s'auto-instituer pouvoir sans contrôle, au-dessus des lois et des citoyens.

– Mais n'est-ce pas M. Tapie qui s'est lui-même mis au centre de cette affaire, en multipliant les démarches, dont notamment cette étonnante visite au procureur de Montgolfier, quelque peu contraire à la séparation des pouvoirs ?

– Qu'aurait-on dit si le président de l'OM s'était désintéressé de cette affaire ? A ma connaissance, il n'a pas forcé la porte de M. de Montgolfier, qui était libre de ne pas le recevoir. Je n'assistais pas à l'entretien et je laisse donc au procureur la responsabilité du compte-rendu partial qu'il en a fait. Un avocat assistait à une partie de cet entretien. Dire que mon client aurait alors fait pression sur la justice est inadmissible. Quant à la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire, je dirai simplement ceci, qui est de bon sens : si chaque fois qu'un parlementaire, à l'occasion d'une procédure judiciaire, rend visite à un magistrat qui accepte de le recevoir, il faut crier à la manipulation de la justice, dans quel régime vivons-nous ? Faudrait-il interdire à nos élus de se comporter comme n'importe quel justiciable ?

– Reste qu'il y a un dossier d'instruction, avec six témoignages désormais qui, tous, accusent l'OM et son directeur général. Et avec aussi des recoupements matériels. Bref, des faits qu'il est difficile de contester...

– N'ayant pas accès au dossier, nous ne pouvons que commenter ce qui en est dit dans la presse. C'est-à-dire que nous n'en connaissons que la manipulation médiatique. La presse mène aujourd'hui une véritable campagne contre Bernard Tapie. Aveuglée, elle ne remplit plus son devoir minimum d'information.

» Quelques exemples. On a dit que l'OM avait corrompu le CSKA Moscou : qui sait aujourd'hui que le CSKA a totalement démenti cette rumeur et que l'OM a porté plainte devant l'UEFA ? J'attends toujours qu'on me confirme, comme ce fut écrit ici et là, que les empreintes de Jean-Jacques Eydelie figurent sur l'enveloppe des époux Robert. Où est l'argent prétendument trouvé dans le coffre de Jean-Pierre Bernès, alors qu'il était en fait dans celui du comptable de l'OM ? Qu'en est-il de ces soi-disant correspondances entre numéros de billets, qui ne concernent plus aujourd'hui qu'un ou deux billets usagés ?

» Quant aux fameuses enveloppes, les époux Robert n'auraient-ils pas déclaré que celle qui leur aurait été remise était brune, tandis que, par je ne sais quelle alchimie, elle serait devenue blanche une fois enterrée dans leur jardin ? Le relevé des appels téléphoniques, enfin : où est la disquette du standard informatique, a-t-elle été saisie ? Où sont les relevés d'appels depuis l'hôtel des Valenciennois, ont-ils été saisis ?

– En d'autres termes, selon vous, le dossier serait vide ?

– Je ne porterai pas de jugement sur un dossier que je ne connais pas. Mais je constate simplement que s'il était aussi solide qu'on le dit, on n'aurait pas eu besoin des aveux d'Eydelie. Lorsque j'entends parler d'un tournant décisif, je me dis que les éléments matériels devaient être bien maigres...

» Un mot sur ces aveux. La religion de l'aveu est contraire à toute notre tradition pénale républicaine. Que valent ces aveux obtenus après que ce joueur a été mis au secret, sans visite ni correspondance, totalement isolé – un sort qu'on ne réserve d'ordinaire qu'aux assassins d'enfant ou aux terroristes ? Que valent-ils après cette visite de son épouse dont la régularité restera à établir ?

– L'information ouverte contre X pour subornation de témoin à partir du témoignage de Boro Primorac ne risque-t-elle pas d'entraîner une mise en cause rapide de M. Tapie ?

– Le procureur de la République nous a donné acte que la seule déclaration de Primorac ne constituait pas une charge suffisante pour ouvrir une information visant expressément Bernard Tapie. Or, la version de Primorac a été contredite par Fillipedu et, là encore, le parquet et le juge ont pris au sérieux ces dénégations puisqu'il n'a pas été mis en examen. Je suis serein : l'affaire Primorac risque de se retourner contre ceux qui ont organisé cette manipulation.

– Pourquoi ?

– Parce que le 17 juin, puisqu'on ne nous parle plus du 16, M. Tapie ne pouvait pas rencontrer M. Primorac et que son emploi du temps l'établira.

– Pourquoi avez-vous accepté de sortir de votre réserve alors que Bernard Tapie n'est toujours pas impliqué dans le dossier ?

– Je souhaite qu'on ne commette pas deux fois la même erreur. Une campagne indigne est orchestrée pour abattre un homme, Bernard Tapie. Rien ne justifie qu'on livre cet homme aux chiens, même si certains se flattent d'affoler la meute. »

Propos recueillis par
EDWY PLENEL

« Il y aura incontestablement une jurisprudence Montgolfier »

affirme Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes

Contrairement à ce qu'il avait indiqué, mercredi après-midi, le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, n'a pas souhaité commenter, jeudi matin 15 juillet, les déclarations de François Mitterrand souhaitant *« une plus grande prudence »* de la justice valenciennoise *(Lire page 8 et 9)*. Il semble que M. de Montgolfier attendait de connaître la réaction de la chancellerie.

A l'issue d'un entretien « tous azimuts » avec le procureur, Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes et député (RL) du Nord, a déclaré, jeudi matin : *« Une fois cette affaire au calme, il faudra bien redéfinir les règles de fonctionnement du parquet en raison de l'extrême médiatisation. Il y aura incontestablement une jurisprudence Montgolfier. C'est le premier qui aura changé les habitudes républicaines. On ne pourra pas rester sans aucune organisation de la communication judiciaire. » « Il faut que le législateur se prononce, a conclu M. Borloo. On ne pourra pas faire l'économie d'un débat. »*

Protestations après les déclarations du président de l'OM

L'avocat Serge Klarsfeld, président des Fils et Filles des déportés juifs de France (FFDJF), a exigé des *« excuses publiques »* de Bernard Tapie, après l'interview donnée par le président de l'Olympique de Marseille à l'hebdomadaire *VSD* *(le Monde* du 15 juillet). *« On fait comme pendant la guerre pour les rafles de juifs*, déclarait le député (RL) des Bouches-du-Rhône. *On disait : il y a ceux qui donnent et ceux qui partiront. Et on faisait le troc. Tu veux sauver ta famille ? Tu m'en donnes dix. C'est ce qu'on veut faire à Eydelie. C'est ce qu'on veut faire à tout le monde, y compris aux Valenciennois. »*

« Ces déclarations sont totalement contraires à la vérité historique, a estimé Serge Klarsfeld. *Quand on arrêtait les juifs pendant la guerre, on ne leur laissait pas le choix. Les gens étaient arrêtés et ils partaient dans les camps. C'est la première fois que je vois évoquer un tel argument, et je le trouve d'autant plus grave qu'il émane d'une personnalité importante qui a été ministre de la République. A la veille de la première journée commémorative nationale de la rafle du Vélodrome d'Hiver, ces déclarations qui sous-entendent que les juifs étaient donnés par d'autres juifs ne peuvent que meurtrir les enfants de déportés et ajouter à leur souffrance morale. Si ces propos sont authentiques, l'opinion insensée que Bernard Tapie exprime au sujet des arrestations de juifs est plus infamante encore que certains propos de M. Le Pen qui ont été sanctionnés par les tribunaux. Les familles de déportés exigent des excuses publiques ou bien s'adresseront à la justice pour obtenir réparation. »*

« Injures publiques envers les magistrats

Par ailleurs, l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) a exprimé son *« indignation »* à la suite des déclarations de Bernard Tapie comparant l'action de la justice aux *« méthodes de l'inquisition et de la Gestapo »*. L'USM, qui dénonce les *« propos outranciers et diffamatoires »* de Bernard Tapie, *« d'autant plus impardonnables qu'ils émanent d'un ancien ministre, député en exercice »*, demande au garde des Sceaux *« d'engager des poursuites pénales à l'encontre de Bernard Tapie du chef de diffamation et injures publiques envers les magistrats »*.

A rejouer

Suite de la première page

Avant l'arrivée des « hommes d'affaires », le football, c'était tout simple : on puisait ouvertement dans le portefeuille du contribuable, par subventions interposées, et on vivait d'espoir. Les investissements d'un Lagardère, d'un Tapie, entraînant les autres présidents de club dans une folle spirale inflationniste, pouvaient-ils s'en remettre à la seule incertitude du sport ? L'irruption des méthodes modernes de gestion a compliqué le jeu, jusqu'à le fausser.

Les « affaires » n'ont plus cessé : salaires occultes versés aux joueurs par le biais de sociétés de promotion d'image basées dans divers *paradis fiscaux* ; primes déguisées en prêts bidon pour échapper au fisc ; mouvements de fonds plus ou moins licites à l'occasion de transferts ou de contrats de publicité, double billetterie, commissions en liquide, dessous-de-table. Ces pratiques douteuses sont au cœur du dossier qu'instruit le juge Philippon sur les finances de l'OM. Cependant, le club phocéen n'a pas été le seul à avoir dribblé la loi. Sans remonter à la « caisse noire » de Saint-Etienne, on se souvient du feuilleton bordelais. Au printemps 1992, Cannes, Toulouse, Montpellier, Nantes, Lille et le Racing étaient visés, comme Marseille, par une information judiciaire demandée par la chancellerie. Il s'agissait de traquer irrégularités fiscales et enrichissement personnel des dirigeants.

La Fédération française de football et la LNF ont applaudi la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et à la promotion des compétitions sportives. Grâce à ce texte, voté dans l'émotion de la tragédie de Furiani, le statut des clubs est plus clairement défini, les rapports avec la télévision codifiés et, face à des comptes désormais certifiés sincères par des commissaires aux comptes, les autorités peuvent mieux sanctionner les errements de gestion et les faillites : des clubs comme Bordeaux, Nice et Brest avaient déjà été rétrogradés pour raisons économiques, d'autres sont toujours sous la menace. Mais, pour M. Le Graët, la transparence ne restera qu'un vœu, sans réglementation de la profession d'impresario, ces intermédiaires aux pratiques parfois douteuses qui gravitent autour des vestiaires, toujours prêts à rendre divers services.

La loi de 1992 a limité à 10 % le montant de leurs commissions sur les transferts, mais comment contrôler leurs activités annexes, récompensées de la main à la *main* ? On se souvient du Portugais Manuel Barbosa, du Croate Lujbomir Barin – toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt international, – du Grec Spiros Karagieorgis : ces personnages de bandes dessinées, rencontrés dans l'orbite de l'OM ou des Girondins de Bordeaux, étaient experts dans la *« supervision »* d'équipes adverses ou dans la *« réception »* d'arbitres.



Fermeté pour rassurer

Noël Le Graët compte sur l'onde de choc de l'affaire actuelle pour asseoir son autorité, mais sa marge de manœuvre est étroite. L'exemple voulu par la LNF risque d'avoir des conséquences imprévues si l'on s'aperçoit que la *gangrène* de la tricherie a gagné au-delà du match Valenciennes-OM. Les responsables du football tiennent un langage de fermeté afin de rassurer les sponsors et les collectivités locales, principaux financeurs du sport professionnel : pas question que l'opération « pieds propres » laisse le football sans ressources.

Il faut aussi rassurer le public sur l'honnêteté des compétitions au moment où l'on retrouve tout juste, dans les stades, les affluences d'il y a vingt ans. Il faut enfin persuader l'opinion que le football reste le sport roi, alors que la Fédération française enregistre, pour la première fois depuis des lustres, une légère décrue de ses licenciés.

L'exercice est périlleux à la veille de la reprise du début du Championnat de France, le 24 juillet. Quelques semaines après les violents incidents entre supporters marseillais et parisiens (*le Monde* du 1er juin), comment assurer la sécurité du prochain OM-PSG, programmé à la mi-août ? L'affaire actuelle – que les Marseillais aiment à présenter comme une machination parisienne – risque d'envenimer les relations, déjà délétères, entre les deux équipes. Si les responsables de club sont inquiets des réactions du public après la révélation que certains matches pouvaient avoir été achetés, les arbitres craignent plus que d'autres la vindicte. Si l'on peut acheter des joueurs aux salaires de PDG, comment croire à l'incorruptibilité de quasi-bénévoles, chichement défrayés pour une responsabilité capitale ? Une faute oubliée ou un coup *de sifflet* intempestif risquent désormais de mettre le feu aux tribunes.

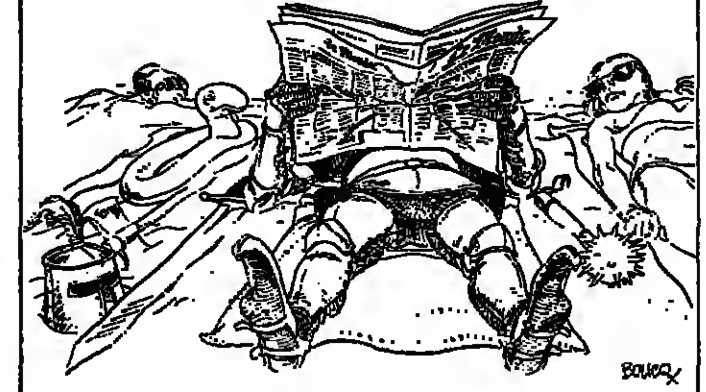
La Fédération et la Ligue doivent aussi rassurer les instances internationales, qui suivent de près les soubresauts du scandale à la française. En septembre, l'OM devrait rencontrer l'équipe grecque AEK Athènes lors du premier tour de la Coupe d'Europe des clubs champions, mais l'Union européenne de football association (UEFA) a assorti l'inscription du club français de *« réserves »*, en fonction de l'évolution de l'enquête. De même, la France doit donner des gages de sa capacité à régler la crise, alors qu'elle est l'organisatrice de la Coupe du monde 1998. Toutefois, la fermeté promise par M. Le Graët exclut toute précipitation. Si son souci de ménager *« l'institution OM »* est légitime, par respect du palmarès de l'équipe et des supporters, sa circonspection est aussi une *manière* de protéger l'équipe de France, dont les pièces maîtresses sont marseillaises. Les Bleus sont en train de se qualifier pour la World Cup, en 1994 aux Etats-Unis : il n'est pas question de déstabiliser le groupe formé à grand-peine. Les autorités françaises du football ont en mémoire l'aventure des Italiens, devenus champions du monde en 1982, moins de six mois après le scandale du Totonero.

Un gaspillage humain

Au-delà, l'affaire OM-VA est révélatrice d'un échec grave du football professionnel français. Un gaspillage humain. *« Je suis un homme qui essaie d'être en accord avec ce qu'il croit juste »*, a confié Jacques Glassmann à *France-Football*, le 13 juillet. Y en a-t-il si peu *dans* le *football* qu'il apparaisse comme une exception ? Si des âmes noires ont pu élaborer un système de corruption, il leur a fallu des relais pour le mettre en œuvre, y compris sur le terrain, parmi les idoles. Enfermés dès le plus jeune âge dans les centres *de formation*, ces couveuses pour futurs virtuoses, puis dans les clubs, coupés des supporters et des réalités de vie, les « footeux » deviennent souvent de graves handicapés sociaux.

Leur ghetto est plus doré que celui des cités de banlieues, mais il ressemble à ces zones de non-droit, tant redoutées par la société. A quelles valeurs peut-on s'accrocher lorsque le premier acte de sa vie sociale – la signature d'un contrat de travail – est souvent entaché d'un dessous-de-table ou de clauses inavouables. Maintenus dans un comportement infantile par des entraîneurs papas-poules ou adjudants-chefs, ils n'ont pour repères de légalité que les dérisoires cartons jaunes ou rouges distribués sur les terrains. Ces centres de formation n'ont même pas l'excuse de l'efficacité. Les joueurs les plus talentueux de ces dernières années n'y sont pas passés ou n'y ont pas réussi. Tout juste écoles de football, ils ne sont assurément pas écoles de la vie.

JEAN-JACQUES BOZONNET



SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Par un décret et des arrêtés au « Journal officiel »

M. Fillon modifie profondément l'organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'avait annoncé au mois de mai (*le Monde* daté 16-17 mai) : le regroupement, dans un même ministère, de l'enseignement supérieur et de la recherche rendait inévitable une réorganisation de l'ensemble des directions et services qui étaient répartis, depuis 1988, entre le ministère de la recherche et celui de l'éducation nationale.

C'est chose faite. *Le Journal officiel* du 13 juillet a, en effet, publié un décret et deux arrêtés qui tracent de manière détaillée le nouvel organigramme du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et le conseil des ministres du mardi 13 juillet a, dans la foulée, nommé de nouveaux responsables sur les postes ainsi redéfinis.

Cette nouvelle architecture repose, pour l'essentiel, sur trois directions générales. Celle des enseignements supérieurs – confiée à Jean-Pierre Bardet, directeur adjoint du cabinet de M. Fillon depuis le mois d'avril – aura la responsabilité de l'ensemble des formations initiales des étudiants et des futurs enseignants, de la politique contractuelle avec les universités et des programmes de construction et de développement universitaires (plan « Université 2000 »).

Celle de la recherche et de la technologie – qui ne change pas d'appellation et reste dirigée par Bernard Decomps, qui occupe ce poste depuis 1991 – aura la tutelle des politiques de recherche menées dans les universités (y compris les études doctorales) et dans les grands organismes de recherche.

Celle, enfin, de l'administration, des ressources humaines et des affaires financières – confiée à Jean-François Zahn – sera une grande direction des moyens, qu'il s'agisse des personnels ou du budget.

A ces trois directions générales, s'ajoutent une délégation à la modernisation et à la déconcentration (dirigée par Suzanne Silland), une délégation aux relations européennes, internationales et à la francophonie (dirigée par Albert Prévos), une direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques (confiée à François Hinard), enfin une mission scientifique et technique (dirigée par Bernard Bigot). En outre Denis Maugars, conseiller du ministre depuis le mois d'avril, remplace M. Bardet comme directeur adjoint du cabinet.

[Né le 16 mars 1937 à Sceaux (Hauts-de-Seine), agrégé d'histoire (1963) et docteur d'Etat en histoire (1983), Jean-Pierre Bardet a été assistant puis maître-assistant à l'université de Caen (1966), maître-assistant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales-EHESS (1973), professeur à l'université de Caen (1983), enfin professeur à la Sorbonne (Paris-IV) depuis 1987. Depuis 1984, M. Bardet est également directeur d'études à l'EHESS. Il était, depuis avril, directeur adjoint du cabinet de M. Fillon.]

[Né le 4 juillet 1937 à Paris, licencié ès sciences (1959), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1961), Jean-François Zahn est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1964). Il a effectué sa carrière au CNRS (1966), puis à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (1972). Adjoint au chef de la mission de la recherche au ministère de l'éducation nationale (1977), il a ensuite été chef du service administratif et financier des enseignements supérieurs (1983). Depuis 1989 il était inspecteur général de l'administration de l'éducation.]

[Née le 18 août 1947, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris (1971), agrégée de lettres classiques (1973), Suzanne Silland a été professeur de lettres (1971) avant d'entrer à l'Ecole nationale d'administration (1979). Membre de l'Inspection générale des affaires sociales (1981), elle était, depuis 1991, directeur général adjoint du département de Seine-et-Marne et a été rapporteur de la mission sur le bilan de la France confiée par le premier ministre à M. Raynaud, en avril dernier.]

[Né le 11 février 1946 à Limoges (Haute-Vienne), agrégé de lettres classiques (1970), Albert Prévos a été professeur associé à l'université de Sendai au Japon (1972), puis attaché culturel à l'ambassade de France au Caire (1975) et conseiller culturel adjoint à Québec (1979). Chargé de mission pour les relations internationales auprès du directeur des enseignements supérieurs du ministère de l'éducation nationale (1983), il était, depuis 1987, directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).]

[Né le 27 septembre 1941 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), agrégé de lettres (1967) et docteur ès lettres, François Hinard a été assistant puis maître-assistant à l'université Lille-III (1972), professeur d'histoire romaine et d'archéologie à l'université de Caen (1983), enfin professeur de civilisations de l'Antiquité à Paris-IV (1989). M. Hinard est membre du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale depuis 1983.]

[Né le 24 janvier 1950 à Blois (Loir-et-Cher), ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud (1969), agrégé de physique (1973), docteur ès sciences (1979), professeur des universités (1983), Bernard Bigot a fait l'essentiel de sa carrière à l'ENS de Saint-Cloud, avant de rejoindre la nouvelle Ecole normale supérieure de Lyon dont il était directeur adjoint depuis 1987.]

□ **MM. Bayrou et Barrot prônant la prudence à propos de la loi Falloux.** – Mesurant les risques de dérapages dans le débat sur la révision de la loi Falloux et le financement de l'enseignement privé – qui doit reprendre au parlement à l'automne –, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a suggéré, mardi 13 juillet, que les parlementaires de la majorité se réunissent avant la fin de l'été, pour réfléchir sereinement aux enjeux de cette réforme et *« mettre au point leur argumentation »*. Pour sa part, Jacques Barrot, vice-président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, estime que les responsables de l'enseignement catholique, devraient être amenés, d'ici à la rentrée, à faire *« un geste »* et à préciser que *« des directives seront données pour que, dans le dialogue avec les collectivités locales, les demandes en matière de subvention* [en faveur des établissements privés] *soient mesurées et raisonnables »*

SPORTS

CYCLISME : la dixième étape du Tour de France

Claudio Chiappucci en enfer

Pour la première étape de montagne, mercredi 14 juillet, entre Villard-de-Lans et Serre-Chevalier (204 kilomètres), on attendait l'Italien Claudio Chiappucci ; c'est Miguel Indurain qui s'est distingué. Troisième de l'étape, l'Espagnol consolide sa place de leader, devant le Colombien Alvaro Mejia à 3 mn 8 s. Vainqueur de l'étape, le Suisse Tony Rominger en a enfin terminé avec dix jours de poisse qui l'avaient relégué loin derrière les premiers. Claudio Chiappucci, en déroute, a terminé vingt-neuvième à 8 mn 49 s du trio de tête.

SERRE-CHEVALIER (Hautes-Alpes)

de notre envoyée spéciale

Ses yeux sont rougis, injectés de sang. Des larmes ? Non, la somme d'un effort vain. Claudio Chiappucci est piteux, dégoûté. Des oiseaux de mauvais augure vont jusqu'à répandre la rumeur de son abandon probable. Lui, le grimpeur, « le Diable » – comme le surnomment ses supporters qui l'attendent en héros dans les sommets, – vient de terminer à près de 9 minutes de Tony Rominger et surtout de Miguel Indurain.

Par chronomètre interposé, l'Espagnol lui a flanqué un direct en pleine figure. Chiappucci est K.O. Sur les cols du Télégraphe et du Galibier, il vient vraisemblablement de perdre le Tour de France, distancé par des hommes qui sont partis très vite, arrivant à Serre-Chevalier avec trois quarts d'heure d'avance sur l'horaire le plus optimiste. Pour gommer un brin de temps perdu, Chiappucci a dévalé la dernière pente en casse-cou, les fesses sur sa roue arrière, ventre sur la selle. Trop tard, il a été humilié là où il espérait gagner, dans la montagne qui est son fief. Dans le chahut de l'arrivée, il ne veut voir personne, l'échine cassée sur sa bicyclette. Mortifié comme un gamin que l'on vient injustement de priver de dessert, il boude, lâche simplement que la journée de repos lui a coupé les jambes, et va s'enfermer dans sa chambre d'hôtel.

Drôle de journée, le Tour de France semble s'être arrêté là, sur cette débâcle, comme s'il était certain qu'Indurain rapportera le maillot jaune à Paris. On en oublierait la victoire de Tony Rominger qui, après dix jours de poisse, est remonté à la cinquième place du classement général et s'est remis à espérer un podium. On ignore le pauvre Colombien Alvaro Mejia, qui « talonne » pourtant Indurain au général. La course semble terminée, comme si Claudio Chiappucci était le seul qui aurait pu gripper la mécanique parfaite de l'Espagnol.

Un roi sans royaume

L'Italien, pourtant, avait prévenu. *« La France est pour Miguel »*, affirmait-il lors du Tour d'Italie, le Giro, après avoir terminé troisième derrière lui. Il grognait contre le trop grand nombre de kilomètres dévolus aux contre-la-montre, la spécialité du favori, la hantise du grimpeur. Il y avait bien ces cinq étapes de montagne pour tordre le cou à la logique. Tout le monde en rêvait. Après le contre-la-montre du lac de Madine, on voyait Chiappucci à l'attaque, sabre au clair, et Indurain dans les tranchées. Mercredi, l'Espagnol a préféré la contre-offensive, effaçant un à un ses adversaires dans les virages, n'entraînant dans son sillage que Rominger et Mejia.

Miguel, Claudio et les autres, l'aventure a commencé il y a deux ans, avec une certaine étape du Tour de France dans les Pyrénées. L'Espagnol s'était enfui en solitaire sur les pentes du col d'Aspin. « Le Diable » l'avait rejoint ; ils étaient partis ensemble, roue dans roue.

Depuis, Chiappucci, plus qu'Indurain, a regardé son adversaire s'envoler devant lui et sa silhouette disparaître derrière un tournant. En 1991 et 1992, l'Espagnol a gagné la Grande Boucle, quand son adversaire a terminé troisième et deuxième. L'Italien a encore dû lui céder la plus haute marche aux deux derniers Giro, bafoué devant ses *tifosi*. Comme il a dû enrager, cloué comme un papillon sur les pentes du Galibier. Lui qui avait juré qu'il ne serait plus deuxième derrière Indurain était, mercredi, seizième au classement général.

Comble de l'humiliation pour Chiappucci, aujourd'hui roi sans royaume, Indurain le précède aussi, et de loin, au classement du meilleur grimpeur, le seul maillot que Claudio Chiappucci ait rapporté à Paris. Escaladeur de génie, bateleur des sommets, il semble être venu trop tôt ou trop tard. Dans l'ombre d'Indurain, il semble condamné à jouer le second rôle. Celui du perdant orgueilleux et pathétique.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les classements

Dixième étape

Villard-de-Lans-Serre-Chevalier (204 kilomètres)

1. T. Rominger (Sui), 5 h 28 mn 52 s ; 2. A. Mejia (Col) ; 3. M. Indurain (Esp), tous les deux dans le même temps ; 4. A. Hampsten (EU) à 1 mn 13 ; 5. Z. Jaskula (Pol), même temps ; 6. E. Breukink (PB) à 3 mn 32 s ; 7. O. Rincon (Col), même temps ; 8. R. Virenque (Fra) ; 9. R. Conti (Ita) ; 10. J. Maulcon (Esp), tous les trois à 4 mn 35 s...

Général : 1. M. Indurain (Esp), 40 h 58 mn 17 s ; 2. A. Mejia (Col) à 3 mn 8 s ; 3. Z. Jaskula (Pol) à 4 mn 16 s ; 4. E. Breukink (PB) à 5 mn 7 s ; 5. T. Rominger (Sui) à 5 mn 44 s ; 6. A. Hampsten (EU) à 8 mn 6 s ; 7. C. Mottet (Fra) à 9 mn 44 s ; 8. B. Riis (Dan) à 9 mn 55 s ; 9. G. Bugno (Ita) à 10 mn 14 s ; 10. A. Zülle (Sui) à 11 mn 9 s

□ **FOOTBALL : tirage au sort des coupes européennes.** – Le tirage au sort des tours préliminaires et du premier tour des trois coupes européennes de football pour la saison 1993-1994, mercredi 14 juillet à Genève, a désigné AEK Athènes comme adversaire de Marseille en seizièmes de finale de la Coupe d'Europe des clubs champions (C1). En Coupe des coupes, le Paris-SG sera opposé au vainqueur du match d'un tour préliminaire entre Bangor (Irl. N.) et Apoel Nicosie (Chypre). En Coupe de l'UEFA, Nantes rencontrera Valence (Espagne) et l'AS Monaco Ténériffe (Espagne). Les matches aller auront lieu les 14 ou 15 septembre, et les matchs retour, les 28 ou 29 septembre. L'UEFA a indiqué que la Fédération française de football a jusqu'au 30 août pour désigner un remplaçant éventuel de Marseille en C1 *« si les investigations en cours devaient avérer que l'OM doit être disqualifié. »*

PHILATÉLIE

Minerve

La Poste mettra en vente générale, lundi 19 juillet, un timbre à 4,20 F consacré au village de Minerve.

Cette cité cathare est située au sud-ouest de l'Hérault, entre Carcassonne et Béziers, sur les derniers contreforts des basses Cévennes ; elle est cernée par les gorges du Brian et de la Cesse. Les témoignages historiques ne manquent pas : des sépultures mégalithiques du néolithique, à La Candela ; une tour octogonale construite après la prise de la ville par les croisés de Simon de Montfort, auquel Minerve, convertie à l'hérésie albigeoise, résista sept semaines avant de capituler, le 22 juillet 1210.

Ce timbre rend aussi hommage au Minervois et à sa tradition vinicole. Au format vertical 22 x 36 mm, dessiné et gravé par Patrick Lubin, il est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

► **Vente anticipée à Minerve (Hérault), les 17 et 18 juillet, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à la salle du Peuple ; le 17 juillet, de 9 heures à 11 h 30, au bureau de poste de Minerve (boîte aux lettres spéciale).**

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes*, téléphone : (1) 49-60-33-28. Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

En filigrane

● **Elizabeth II.** – De nombreuses administrations postales – Bahamas, Hongkong, Jersey, Pitcairn, Saint-Kitts – ont émis des timbres pour le quarantième anniversaire du couronnement de



la reine Elizabeth II. L'Australie, pour sa part, a choisi de fêter l'anniversaire de sa naissance (21 avril 1926).

● **Nouvelles administrations postales.** – A nouveaux pays, nouvelles administrations postales... et nouveaux services philatéliques : *République tchèque* : PTT Philatelic Service, Postfile, Export Department, CS-125 06 Praha 7, Ortenovo nám. 16 ; *Slovaquie* : Slovenska Posta, Statny Pobnik, Jene Horvatova, nám. Svobody 6, 81755 Bratislava ; Russia : Marka, 4/6 Bolsheya Grusinskaya st., Moscou 123242.

● **Yvonne Schach-Duc expose.** – Yvonne Schach-Duc, dessinatrice du timbre *Cigale rouge* (1977) ainsi que de nombreux timbres-taxes, expose jusqu'au 12 septembre une centaine d'œuvres – peintures, lithos, dessins, gravures – à l'hôtel de Menoc, à Melle (Deux-Sèvres), dans le cadre d'une exposition intitulée « Le roman de la nature : du naturel au fantastique » (rens. : (16) 49-27-00-23).

● **Les adieux du *Colbert*.** – Le croiseur *Colbert* a fait son entrée dans le port de Bordeaux, le 12 mai, pour sa dernière escale. L'association La Marcophilia navale a réalisé à cette occasion une série de quatre plis souvenirs (15 F pièce plus port). S'adresser à Roger Lagarde, 4, rue Eugène-Delacroix, 33320 Eysines.

● ***Feuilles marcophiles* spéciales.** – Deux numéros spéciaux des *Feuilles marcophiles*, la revue de l'Union marcophile, viennent de paraître : « Les cachets manuels de l'administration des postes apposés à Paris de mars 1878 à nos jours » (60 F franco) et « Les tarifs de la poste aux lettres de 1759 et de 1792 » (80 F). Pour spécialistes (commandes : Lucien Bridelance, 19, avenue du Châtelet, 77150 Lésigny).

CARNET DU *Monde*

Décès

– M. et Mme David Abergel,
M. et Mme Gilbert Abergel
et leurs enfants,
M. et Mme Bitane
et leur fils,
M. et Mme Mir
et leurs enfants,
M. et Mme Billot
et leur fille,
M. Patrick Abergel,
Parents
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu le 9 juillet 1993, de

Mme Ruth ABERGEL.

Les obsèques auront lieu le vendredi 16 juillet, au cimetière de Bagneux (rendez-vous porte principale).

110, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

– M. et Mme Jean-Claude Degrémont,
M. et Mme Bo von Beetzen,
M. et Mme Eric Degrémont,
M. et Mme Olivier Degrémont,
M. et Mme Pierre-Philippe Degrémont,
Mme Lucy Degrémont,
ses enfants,

M. et Mme Hervé de la Salmonière,
M. et Mme Philippe Degrémont,
Thomas Degrémont,
Béatrice et Gilbert Walter Degrémont,
Nils, Samuel et Léonard Degrémont,
Céline Degrémont,
Edouard, Caroline et Jérôme Degrémont,
ses petits-enfants,

Mathias et Alix de la Salmonière,
Julia Degrémont,
ses arrière-petits-enfants,

Mme Etienne Degrémont,
sa sœur
Et toute la famille,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Gilbert DEGRÉMONT,

le 9 juillet 1993.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale, en la chapelle des Vanneaux, le 13 juillet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Domaine des Vanneaux,
95590 Presles.

– Mme Nita Alma Husson,
son épouse,
Laurence Husson,
sa fille,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Xavier HUSSON,
inspecteur d'académie,
officier des Palmes académiques,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier de l'ordre national du Mérite de la République italienne,
grand officier de l'ordre de Monisaraphon (Cambodge),

survenu le samedi 10 juillet 1993, à Ivry-sur-Seine, dans sa cinquante-neuvième année.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, rue des Rondeaux, Paris-20e, le lundi 19 juillet, à 10 h 45.

– Saint-Max. Paris. Nancy.

Le docteur et Mme Patrick Bizouard,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur Gérard Debry et Mme,
née Annick Bizouard,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Xavier BIZOUARD,
ingénieur civil des mines,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Saint-Max, le 13 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 16 juillet, à 14 h 30, en l'église Saint-Livier à Saint-Max.

L'offrande tiendra lieu de condoléances et le présent avis de faire-part.

– Les associés de E. Gutzwiller & Cie, banquiers,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. François BUNGENER,

leur ancien associé et très cher ami.

Le service religieux a lieu ce jeudi 15 juillet 1993, à 15 h 30, au temple de Commugny (Genève).

(*Le Monde* du 15 juillet.)

– M. et Mme Eric Le Gall,
M. et Mme Hervé Cambournac,
ses enfants,
Morgane, Arthur et Louis Le Gall,
Matthieu et Julien Cambournac,
ses petits-enfants,
Ses beaux-frères, belle-sœur,
Neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jean-Pierre LE GALL,
née Jacqueline Poignon,

survenu le 13 juillet 1993, à l'âge de soixante-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 16 juillet, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, dans la stricte intimité.

Une messe sera célébrée à son intention au mois de septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Clamart. Roubaix.

Dieu a rappelé à Lui

Catherine LOUDENOT-POISSON,
décédée à Lille, le 12 juillet 1993.

M. Denis Loudenot,
son époux,
Thomas, Marc et Elise,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Poisson,
ses parents,
Olivier et Marie Minart-Poisson
et leurs enfants,
Benoît et Isabelle Debeunne-Poisson
et leurs enfants,
Pierre Poisson,
Jean-Paul et Elisabeth Loudenot
et leur fille,
ses frère, sœurs, beaux-frères, belle-sœur, neveux et nièces,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
vous invitent à partager leur peine et leur espérance lors de la messe de funérailles qui sera célébrée le samedi 17 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix (place du Travail).

L'offrande, en fin de messe, tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Pierre-Louvrier,
92140 Clamart.
94, rue Henri-Dunant,
tour Mermoz,
59100 Roubaix.

Anniversaires

– 15 juillet 1991.

Vous qui avez connu et estimé mon fils

Patrick BRUYNINCKX,

ayez une pensée pour lui en ce deuxième anniversaire de sa mort.

– Le 16 juillet 1942, la police de Vichy arrêtait

Machala RAPPOPORT,
née Hulak,

âgée de trente-quatre ans.

Internée au Vél' d'Hiv', puis à Drancy, elle a été déportée le 29 juillet, avec le convoi n° 12, pour Auschwitz, où elle a été assassinée.

Sa fille, Annette,
rappelle sa mémoire.

CULTURE

L'été festival/Avignon

LOUIS-RENÉ DES FORÊTS, *lectures au Collège d'Annecy*

Le chêne et l'enfant

Quand la voix d'Alain Cuny secoue les pierres

C'est l'un de ces jardins d'arbres et de pierres qui respirent, paisibles, aux quatre coins d'Avignon, derrière les hautes façades du temps des rois. Sept heures du soir, la plus belle lumière, celle dont la couleur touche aux incarnats, aux rouges d'émotion, et surtout qui accroche les choses par *le revers, vivifie leurs saillies*, leurs accents, comme Donatello dans ses bas-reliefs.

Silence, sauf un rien de vent et d'oiseaux. Solitude, sauf les quatre cyprès, devant nous, presque adossés au calcaire blanc-rose de l'enceinte, et dont quelques branches, bizarrement penchées, dressées, prennent des airs voyous, comme si un carré de chenapans s'était changé en frondaisons pour venir jouer les trouble-fête (le décorateur, Pace, et le metteur en scène, Michel Dumoulin, evoueront tout à l'heure qu'ils ont donné cinq ou six coups de ciseaux, pas innocents, dans la tignasse de ces cyprès).

Cinq, quatre, trois, deux, un, zéro : d'une embrasure en plein cintre émerge soudain une apparition. Un long corps droit vêtu de noir. Une tête carrée de totem, d'idole. Les yeux comme deux diamants verts. Un buisson de cheveux d'argent qui dansent comme des flammes. Le plus grand acteur français vivant. Alain Cuny. Allure et minceur de collégien, alors qu'il doit avoir haut la main franchi les décennies des patriarches, mais des Avignonnais témoignent que chaque matin, au point du jour, à la piscine municipale, il parcourt d'un train d'enfer ses deux mille mètres brasse papillon. Il n'a pas accompli dix pas, dans ce jardin, que les applaudissements éclatent. Il s'arrête. La panique. Il ne sait pas où se cacher. Il attend, cela va se calmer, mais non ! Il fait demi-tour, non, il ne va quand même pas repartir, il revient, il s'approche, même. Fin du vacarme. Il murmure : *« Je ne méritais pas cela... Que puis-je en dire ?... Que c'était, pour vous comme pour moi, un moment de joie ? ... »*

Le décor : une chaise et une table. Il s'assied. Ses jambes font difficulté, il les pliera, les dépliera, les expédiera sur toute la rose des vents, sans réussir à les caser. Deux flûtes dix fois trop longues pour un seul homme. Sur la table, il pose des feuilles de papier. Tramontane. Il les rattrape au vol, pose dessus un gros caillou gris, rond. Brève intervention d'un souvenir de Kafka. C'est l'anniversaire de son ami Max Brod. Il lui écrit : il n'est pas fou des anniversaires, il a tout fait pour oublier celui-là. Peine perdue. Il ne veut pas lui envoyer un livre, comme il fait toujours. Alors il lui envoie la seule chose qui soit plus fraternelle qu'un livre, plus réfléchie, plus éclairante, plus salutaire : un caillou.

Alain Cuny tient une page dans sa main. Il lit. Dès le premier son prononcé, c'est la métamorphose des dieux. Alain Cuny est un dieu. Sa voix n'est pas de ce monde. C'est une voix des éléments, une harmonie de l'empyrée. Une voix infiniment grave, une basse des ténèbres, mais, c'est incroyable, tout allégée d'une fraîcheur d'enfant, d'une limpidité d'enfant. Un peu comme si le chêne millénaire et le petit chaperon rouge n'avaient qu'une seule gorge pour parler. Phénomène d'autant plus troublant qu'Alain Cuny, lisant les pages, ne se saisit pas des mots comme le ferait tout un chacun, comme font les acteurs aussi.

Il semblerait qu'Alain Cuny, « branchant » sa voix, suscite quelque chose comme un champ magnétique, un champ radio actif, dans les ondes duquel les paroles mènent leur vie elles-mêmes, s'élèvent ou prennent leur temps, à leur gré, à l'encontre presque de l'entendement et des ponctuations de coutume. L'auditoire, pris sous un charme, entend venir à lui les pages comme si elles étaient les enjambées successives d'un dragon inconnu, et ces pages deviendraient alors plus fabuleuses, plus subjuguantes, et du même coup plus proches, plus « vraies », qu'un texte dit par un petit d'homme.

Si saisissant est ce chant de la parole de Cuny qu'il provoque un autre mirage acoustique : la substance spirituelle que dispense la voix semble alors émise pas seulement par cet homme qui parle là, mais par les arbres aussi, par les voûtes, par le sol. Substance spirituelle presque imperceptible, les maléfices d'Alain Cuny n'étant pas à même d'attribuer au texte ce soir-là en lecture plus d'énergie qu'il n'en a. C'était un extrait de l'ouvrage de Louis-René des Forêts, *Ostinato*.

Il semble que M. des Forêts se soit proposé de se mesurer, après tant d'autres, à une tentatrice des pauvres écrivains : la mort. Mais tout se passe comme s'il tournait autour de la forteresse de la mort, en taquinait toutes les issues, d'une main incertaine, avec des armes de rien du tout. Maurice Blanchot, l'un des rares lecteurs de Louis-René des Forêts, a dit : *« Ostinato est un thème sans variations, un motif acharné qui revient et ne revient pas »*. Ce qui est, sous la plume de Blanchot, à coup sûr un compliment.

MICHEL COURNOT

▶ **Les 16 et 18 juillet à 19 h.**



ALAIN CUNY **Chaque année ou presque, il vient à Avignon. Il lit. Cette année, des textes de Louis-René des Forêts. Il appartient au Festival, il en est une figure emblématique. Il porte ses rides comme un masque de théâtre. Il semble éternel.**

ADAM ET EVE *à Sainte-Marthe*

Le conte du chaos

Bernard Noël fait de Boulgakov un prophète

Adam et Eve (Jérôme Kircher et Aude Briant) s'aimaient d'amour tendre, et venaient de s'épouser lorsque survint l'apocalypse. Un gaz mortel détruisit le pays. Il ne resta que six survivants, grâce au rayon protecteur mis au point par un savant (Daniel Martin) distrait comme il se doit, profondément attaché à son chien et naïvement humaniste. Autant dire décalé dans la société soviétique, celle d'*Adam et Eve*, pièce de Boulgakov mise en scène par Charles Tordjman, adaptée par Bernard Noël, qui s'est probablement impliqué très fort dans ce travail (édition Bernard Dumerchez, collection « Skênê »).

Dans des décors de coffre à jouets – de Michel Launay – autour du jeune couple et du savant gravitent une logeuse (Martine Vandeville), un gavroche rigolard et plutôt inconscient (Jean-Claude Leguay), un écrivain officiel (Philippe Fretun), un aviateur patriote (François Clavier). La logeuse est tout de suite anéantie par les gaz mortels. Les autres survivent, fuient, reproduisent les mêmes comportements sociaux. Mais Eve quittera son époux – un ingénieur à qui elle reproche ses *« mâchoires de pierre »* – pour le savant humaniste. *« On parle de matériau humain et de parti, mais moi je ne veux pas de matériau humain, je veux des hommes, je veux un seul homme »* crie-t-elle, entraînant son nouvel Adam, tandis que l'ancien – en tout bien tout honneur – tombe dans les bras de l'aviateur patriote porté disparu, et revenu.

C'est à la demande du Théâtre Rouge de Leningrad que Boulgakov a écrit en 1930 cette fable, finalement jamais jouée. On peut aujourd'hui l'imaginer prophétique, puisque, relayée par la vision de Bernard Noël, elle démythifie le système socialiste et ses égarements, ses déviations idéologiques. Puisqu'elle en raconte la chute et le chaos qui s'ensuivent. Le chaos du monde, et celui dans la tête des gens. L'affolement qui s'empare d'individus conditionnés, brutalement privés de leurs repères. Le ton de Boulgakov n'a rien de tragique. Ayant choisi la satire, il jette sur scène des personnages picaresques, capables, comme tous ceux qui ont la vie dure, de se fabriquer un coin de bonheur en toute circonstance.

Les uns s'accrochent à leurs croyances, d'autres à leurs rêves, ou à leurs habitudes. La patrie, le parti et sa discipline, la poésie, la réussite, les dollars, l'amour... Boulgakov puise dans l'essentiel. Il tourne en dérision « l'avenir radieux » des paradis soviétiques, sans opposer d'alternative, sinon la fuite, mais où, mais vers quoi ? *« Cela pourrait n'être qu'un cauchemar, un mauvais rêve d'écrivain. C'est d'ailleurs ainsi que Boulgakov termine l'une des deux versions d'*Adam et Eve *»*, écrit Charles Tordjman, qui dit avoir choisi cette pièce par besoin d'*« utopie politique »* (*le Monde* du 8 juillet).

Il a demandé à Bernard Noël un épilogue, qui se passe dans une sorte de no man's land entre vie et mort. Les personnages se mettent à parler par messages, c'est hautement symbolique, rhétorique, confus autant qu'insistant. C'était inutile, la dérision est suffisamment présente dans le spectacle pour évacuer toute menace d'ambiguïté. Il n'y a là, c'est vrai, ni haine ni amertume. Pas de nostalgie non plus. L'humour de Charles Tordjman est dénué de violence. Quant aux comédiens – Daniel Martin et Philippe Fretun en tête – non seulement ils sont drôles avec finesse, mais ils donnent à leurs personnages une formidable humanité.

COLETTE GODARD

▶ **Jusqu'au 18 juillet à 22 h.**

RUE DU CHÂTEAU, *au cloître de la Collégiale*

Breton, Sodome et l'amour

Des comédiennes travesties pour faire revivre les figures du surréalisme

La plus belle distribution jamais rêvée sur un plateau de théâtre : dix-sept personnalités de premier plan réunies rue du Château à Paris, dans l'antre des surréalistes, à l'invitation d'André Breton. Il y aura là Aragon, Artaud, Max Ernst, Prévert, Queneau, Man Ray, Yves Tanguy... bref, les figures de la révolution culturelle française de l'entre-deux-guerres. Ordre du jour de leurs réunions – douze séances entre 1928 et 1932 : une enquête baptisée « Recherches sur la sexualité » (1). Il ne s'agira pas d'une œuvre de portée intellectuelle définitive, mais plutôt d'une sorte de forum où chacun à son tour livrera beaucoup de lui-même par récits, anecdotes et boutades, le tout formant une chronique, tantôt clinique, tantôt lyrique, de la vie – l'avis – sexuel(le) de l'avant-garde.

Constatant que la production sur le sujet est plutôt faible, à l'exception de Sade, côté littérature, et de Freud, côté psychanalyse, les surréalistes se lancent dans la mise au jour des pratiques sexuelles de leur temps : il sera question pour Breton d'une quête de la « pierre philosophale de l'amour ». Très vite, à deux ou trois personnalités près, se dégageront leurs communes réprobations. Au premier rang : l'homosexualité – les surréalistes parlent essentiellement de *« pédérastie »*, ce qui, aujourd'hui, s'entend mal ; Crevel, homosexuel assumé, ne sera pas convié aux réunions, et Breton, à plusieurs reprises, sera sévèrement prié de se *« calmer »*, par Aragon et Eluard. Il lancera d'ailleurs ces mots définitifs : *« J'accuse les pédérastes de proposer à la tolérance humaine un déficit mental et moral qui tend à s'ériger en système et à paralyser toutes les entreprises que je respecte. »* On sourira en contrepoint à la passion commune de tous pour la pratique de la sodomie avec leurs compagnes... Les surréalistes s'accordent aussi à mépriser le mariage – Sadoul : *« Question d'ordre purement juridique qui ne m'intéresse absolument pas »*, – les enfants et la bestialité.

En revanche, *tous* divergent dans la définition du désir, du plaisir, des modes de relations sexuelles – chez soi, au bordel ou ailleurs. Plus de « groupe » alors, pas de philosophie globale susceptible d'être partagée ni estampillée « révolution surréaliste », mais le début d'une réflexion qui conduira les uns et les autres, chacun dans sa discipline, à s'exprimer plus tard dans leur œuvre.

Le metteur en scène Michel Didym, convié par le Conservatoire national d'art dramatique à présenter un spectacle avec les élèves de troisième année, a trouvé dans la variété des débatteurs et la vivacité de leurs échanges un moyen de mettre en relief les talents de jeunes comédiennes. Très simplement travesties, ce sont elles qui tiennent tous les rôles. D'où une distance amusée – en plus de la distance historique, – *une entrée par effraction* dans un cercle fermé en forme de vengeance posthume, elle-même très surréaliste. Et une scène finale hilarante qui voit les interprètes retrouver leurs habits de femme tandis qu'elles chantent un *Imagine* très second degré. Entre-temps, le metteur en scène aura réglé des intermèdes restituant quelques-uns des objets du « hasard » surréaliste. Irrésistible, l'apparition fugace d'une sirène en *bubble-gum*...

Un tel travail résiste au passage en revue des talents des unes et des autres, tant celles-ci forment un groupe cohérent. Disons seulement que Breton, grand ordonnateur des séances, est ici Hélène Babu, Jacques Prévert est Nathalie Goupil et Marcel Duhamel est Muriel Gorius. Ces trois-là, sur des registres très différents, sont déjà terriblement évidentes. Rarement se sera-t-on si subtilement diverti à Avignon.

OLIVIER SCHMITT

(1) Les « Recherches sur la sexualité » sont parues dans le tome IV des *Archives du surréalisme*, qui vient d'être réédité chez Gallimard, présenté et annoté par José Pierre (212 pages, 90 F).

▶ **Jusqu'au 18 juillet à 22 heures.**

DES ARTISTES *à la Luna*

Les émotions d'Octave Mirbeau

Au sein du Festival « off », une évocation mordante d'un critique d'art clairvoyant

Saviez-vous que l'Angelus de Millet n'est pas de Millet ou, du moins, presque pas ? Voilà un siècle à peu près qu'Octave Mirbeau a révélé cette vérité bien cachée, dans un de ses articles sur les beaux-arts. Il expliquait comment le tableau, laissé à l'abandon et abondamment écaillé à l'époque où nul ne le considérait comme un chef-d'œuvre, fut ensuite repeint morceau par morceau par des *inconnus tandis* que sa renommée grandissait. *« On ne sauva guère de la destruction que la signature et assez de ciel pour que, à travers ses ondes sonores, on y entendît toujours le bruit des cloches... »*

Textes décapants

Cette anecdote et le commentaire qui s'ensuit (presque une épitaphe) donnent une idée du regard insolent que portait l'auteur du *Journal d'une femme de chambre* sur les gloires instituées. Chroniqueur d'art de 1885 à 1910 dans *le Figaro* et divers journaux de l'époque, il y pourfendit sans relâche les valeurs mondaines et les cultes officiels. Sa verve iconoclaste est un des attraits du spectacle de Régis Santon, *Des artistes*. Depuis sa mise en scène du *Foyer* de Mirbeau, le directeur du Théâtre Silvia-Monfort rêvait de faire connaître ces textes décapants, et il n'a pas craint l'aventure du Festival « off » pour les jouer lui-même à Avignon, dans une production décentralisée de l'Espace Michel-Simon de Noisy-le-Grand. Le résultat, c'est une heure de bonheur total en compagnie de Mirbeau : Régis Santon le fait revivre dans son intimité, avec ses humeurs, ses coups de sang, ses sarcasmes ; avec la générosité de ses passions.

Car si Mirbeau fut un grand exécuteur – aussi violent parfois que le sera après lui un Arthur Cravan, – c'était pour faire le tri entre fausses et vraies valeurs. Cette terreur des Salons aimait Cézanne, Pissarro, Gauguin. Il était sensible au génie méconnu de Camille Claudel, déchiré devant la solitude de Van Gogh. L'émotion l'étreint quand le père Tanguy, humble marchand de couleurs ami des peintres, lui parle de l'amour du *« pauvre Vincent »* pour les fleurs. Elle le submerge devant la *« puissance douloureuse »* du *Balzac* de Rodin, et la vie éclatante *« en nappes chaudes de soleil »* chez Monet. L'émotion ? Eh oui, l'émotion. Octave Mirbeau assurait qu'elle lui tenait lieu de méthode. Quelques contemporains ricaneront, mais ils devront reconnaître que ce critique-là, tellement « affectif » et si peu théoricien, ne s'est pas tellement trompé.

BERNADETTE BOST

▶ **La Luna, 1, rue Séverine, Avignon. Jusqu'au 2 août, à 18 heures. Relâche le 26 juillet.**



Pendant
le Festival d'Avignon

le Monde
ouvre son Espace
à ses lecteurs

au Cloître Saint-Louis
20, rue Portail-Boquier
Avignon

de 11 heures à 18 heures

ANGERS

SUPER SONIC DAY

Gros bruit chez du Bellay

Une nouvelle grand-messe estivale du hard rock

Une semaine après les Eurockéennes de Belfort, Angers accueillait, mardi 13 juillet, l'autre grande affiche rock de l'été 1993. La première édition du Festival Super Sonic Day réunissait ainsi, dans l'Amphitéa 4 000 du Parc des expositions, six groupes – Maldita Vencindad, Hole, les Thugs, les Young Gods, Ride et Faith No More – n'ignorant rien des vertus du vacarme et de l'intensité.

Depuis dix ans, la patrie de du Bellay cultive en effet son statut de capitale du rock dur. La tranquillité de l'environnement n'aura pas suffi à contenir l'impact d'un combo local, les Thugs, véritable moteur de la scène angevine depuis qu'au début des années 80, à l'exemple du punk anglais, ils décidèrent de se vouer à l'extrémisme binaire. Loués bien au-delà de nos frontières, ils ont suscité des vocations (les Dirty Hands, les Shaking Dolls, Specimen, Cut the Navel String). Eric Sourice, le chanteur du groupe, a aussi fondé son propre label, Black et Noir, et anime le magasin du même nom, spécialiste de cette ligne musicale.

Parallèlement, leur manager, Christophe Davy, a lancé une petite entreprise de production de spectacles, symboliquement baptisée Radical Production. C'est elle qui, en collaboration avec le tourneur parisien SDG Warhead, a pris l'initiative de ce *Super Sonic Day*, qui *vient combler* le déficit de festivals de rock d'envergure dans le Grand Ouest, après les disparitions d'Elixir, de Tamaris et du Festival de Blaye. Organisé dans l'urgence, l'événement aura finalement rassemblé les 3 500 spectateurs nécessaires à sa rentabilité. Et le parfait enchaînement des concerts, la qualité fonctionnelle de la salle et une sonorisation (presque) toujours à la hauteur font espérer que l'expérience se renouvellera selon les vœux des organisateurs.

Deux curiosités presque inédites en France ouvraient le festival : Maldita Vencindad et Hole, groupe de la sulfureuse Courtney Love. Vedettes *de la scène alternative mexicaine*, les six pois sauteurs de Maldita tombèrent vite le T-shirt. Leur frénésie mêle, à la manière d'une Mano Negra du Yucatan, ska, reggae, rock et rap aux mélodies latinos, assorties des traditionnels hululements mariachis et des percussions afro-cubaines. Vifs, drôles, accrocheurs, ils confirmaient le bien qu'on pensait de leurs deux albums, *El Circo*, enfin sortis en France. Ce qui ne découragea pas Courtney Love, bien décidée à hurler son mal de vivre. Parlerait-on autant de ce groupe s'il n'était mené par cette égérie *grunge*, compagne de Kurt Cobain (guitariste-chanteur de Nirvana), dont les provocations et les disputes (la plus récente conduisant monsieur au commissariat) font les délices d'une certaine presse ? Des titres comme *Teenage Whore* ou *Beautiful Son* s'usent à reproduire un même format, et portent un dégoût finalement communicatif.

Prophètes en leur pays, les Thugs ne se laissent pas aller au sentimentalisme des retrouvailles publiques. Toujours d'une élégance austère, leur *hardcore* ne pousse pas au défoulement festif, mais il impressionne par sa cohérence et ses pointes de vitesse. Le chant retenu et triste d'Eric Sourice s'autorise trop rarement l'émotion qui sait pourtant le rendre irrésistible (*I Love You so*). Les titres de leur nouvel album enregistré à Seattle, *As Happy as Possible* (à paraître en septembre), d'une facture moins linéaire, promettent beaucoup.

Autre groupe francophone vanté jusqu'aux Etats-Unis, les Young Gods ont élaboré une musique longtemps sans équivalent. Jouant en studio des parties de guitare, échantillonnées et façonnées de sons inédits, ils les reproduisent en scène sur synthétiseurs, épaulés par une vraie batterie. Baigné de lumière blanche qui accentue la pureté digitale des accords, leur chanteur, le remuant Franz Muze, déclame d'une voix profonde. Ride, groupe anglais qui se contente désormais de conventions pop, était totalement décalé et déplacé ici. En revanche, Faith No More (de San-Francisco) en donne au public pour son argent. D'une cohésion exemplaire, maîtrisant un son énorme, leur show survolté surenchérit dans l'éclectisme et se moque du bon goût. Ils ont offert un bouquet final pétaradant et multicolore, bien adéquat pour un soir de 13 juillet.

STÉPHANE DAVET

CULTURE

MUSIQUES

MARGARETH MENEZES, *au New Morning*

Energie vitale

La chanteuse brésilienne confirme l'originalité de la samba-reggae

La fête nationale fut pluvieuse. Malgré les appels à la convivialité lancé par le Parc de La Villette pour aller danser le tango, écouter les fanfares en ses jardins (*le Monde* du 15 juillet), certains avaient préféré se réfugier dans la chaleur des clubs, dont le New Morning est l'un des derniers prototypes parisiens. Le club de jazz, qui a fêté ses dix ans l'an passé, ne désarme pas devant l'été.

Son festival – puisque passé le mois de juin tout programme en continu est promu d'office au rang de festival, – le New Morning All Stars, réunit le jazz à tendance multiple (Tania Maria, Hermeto Pascoal, Carla Bley, African Jazz Pioneers), la salsa (Los Van Van) et la musique brésilienne. Le soir du 13 juillet, c'est à la Bahianaise Margareth Menezes que revenait l'honneur de dégeler une salle en quête de bals internationaux.

Venue pour la première fois en Europe en 1990 avec la tournée *Rei Momo* de l'Américain David Byrne, remarquée pour son énergie sur scène, sa capacité à mobiliser son public autour des questions noires et féministes, Margareth Menezes s'est peu à peu libérée des contraintes de la variété pour retrouver le mode incantatoire de la samba-reggae inventée par les *blocos*, les groupes carnavalesques, à dominante noire, de Salvador-de-Bahia.

Avec trois percussionnistes, un batteur, un bassiste, un clavier, un guitariste, Margareth Menezes restitue le style bahianais popularisé par le groupe Olodum, comparses de Paul Simon le temps d'un album, *The Rhythm of The Saints*. Battements de tambours empruntés aux rituels d'origine africaine, mélange de sonorités sourdes (les tambours basse) et de relances à la caisse claire, la samba de Bahia a attrapé au vol la rythmique du reggae et l'idéologie rasta.

Margareth Menezes a commencé sa carrière perchée sur un char de carnaval, électrisant une foule de danseurs au son d'un hymne panafricain où il est question de la race noire et de l'Egypte mythique. Elle la poursuit aujourd'hui en habillant à la Bahianaise quelques fleurons de la chanson brésilienne (Milton Nascimento, Caetano Veloso, Gilberto Gil), ou des airs de salsa. Elle reprend également les tubes du nouveau genre, tel ce *Ellegibo*, qui fait référence aux divinités africaines et à la ville de Kétou, au Bénin, haut-lieu spirituel des Noirs brésiliens.

Il y a aussi la samba-reggae inventée par le Jamaïcain Jimmy Cliff, avec le groupe de la banlieue bahianaise Ara Kétu, un petit chef-d'œuvre de rythme et de mélodie populaire qui vaut bien qu'on s'y arrête plus longtemps (l'album, *Samba-reggae*, est disponible en France chez Celluloid/Mélodie).

Au fil du concert, l'effet incantatoire de la rythmique, de la danse, opère avec une force imprévisible. Margareth Menezes ne se laisse guère prendre à ces effets éphémères et garantis. Sur scène, elle travaille sa voix, qu'elle a naturellement grave et forte, l'arrondit, la pousse vers des aigus qui lui étaient encore interdits hier. Elle lutte jusqu'au dernier frémissement du tambour, et gagne.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Prochains concerts brésiliens au New Morning : le 17 à 21 heures, le guitariste et chanteur Joao Bosco, le 20 à 21 heures, Hermeto Pascoal. 75010. 9, rue des Petites-Ecuries. Tél. : 45-23-51-41. Album de Margareth Menezes : *Ellegibo*. 1 CD Polydor 843556.

CINÉMA

NOM DE CODE : NINA *de John Badham*

Le jeu des erreurs

Le remake américain de « Nikita » n'en est qu'un sage et assez terne démarquage

La pratique de plus en plus courante du rachat, par les studios hollywoodiens, des droits de films français afin d'en concocter une version à leur usage, permet le jeu amusant et parfois instructif de la comparaison entre les deux styles, les deux cultures, etc. S'y adonner promettait cette fois quelques révélations, l'original, *Nikita*, étant signé par le chef de file d'une nouvelle génération de cinéastes, aux codes fort éloignés de la tradition française. Mais, à quelques variantes qui restent anecdotiques (des chansons de Nina Simone, trois scènes sur la plage « hippie » de Venice à Los Angeles), *Nom de code : Nina* parvient à une quasi-identité avec son modèle.

Après la mention « *based on Luc Besson's* Nikita », le générique donne le nom de deux scénaristes, ce qui signifie qu'une demi-douzaine au moins d'ouvriers spécialisés ont planché sur le script : leur travail semble avoir consisté à trouver les plus plates équivalences aux situations de départ (par exemple : le carnaval de la Nouvelle Orléans à la place de celui de Venise, et des gâteaux aux noix à la place du jambon de Parme). Le film ressemble dès lors à ce jeu des sept erreurs, où il ne s'agit que de repérer des différences minimes et dépourvues de sens. On songe parfois que les dialogues de *Nikita* fourniraient le doublage tout prêt pour *Nina*.

Exactement dans le même ordre et avec le même contenu, les mêmes séquences s'enchaînent comme chez Luc Besson, avec plutôt moins de nervosité pour les scènes d'action, et moins de sentiment dans les scènes de tendresse. Gabriel Byrne porte sans coup férir le col roulé noir de Tchéky Karyo, alors que Dermot Mulroney est pratiquement transparent dans le T-shirt de Jean-Hugues Anglade. Ann Bancroft reprend sans se fatiguer l'emploi de Jeanne Moreau. Et c'est Harvey Keitel, pour une fois d'une sobriété qui confine à l'absence, qui s'y colle dans le rôle précédemment tenu, avec plus de panache, par Jean Réno. Ratée chez Besson, l'ultime scène d'action (dans l'ambassade) est la seule qui ait été un peu modifiée. Elle est encore plus mauvaise.

Reste, évidemment, le cas de l'héroïne principale : tout ce qu'il y avait de bien dans *Nikita* venait de l'amour de Luc Besson pour Anne Parillaud, de la manière dont le film était une sorte de cadeau et de compliment à la fois, adressé par le réalisateur à sa comédienne – et du don total que celle-ci consentait en retour. John Badham, honorable façonnier qu'on a connu plus efficace (*Tonnerre de feu, War Game, Short Circuit*), n'éprouve évidemment pas les mêmes sentiments pour la charmante Bridget Fonda. Et celle-ci a suffisamment l'air mécontente de jouer les doublures pour en faire le minimum (et refuser d'enlever le bas dans les scènes d'amour). Ce manque d'amour, ce manque de plaisir de filmer aussi, font de *Nina* une bien terne photocopie de *Nikita*.

JEAN-MICHEL FRODON

SNIPER
de Luis Llosa

Les tueurs, au cinéma, ont désormais des états d'âme. Sergent dans la Marine américaine, Thomas Beckett (?!) est un tireur d'élite – lisez : un tueur professionnel, – qui exécute à la commande, sur les instructions de ses supérieurs et pour le Bien de la Nation. Beckett (Tom Berenger) était jadis une machine à tuer, quand la balle atteignait sa cible, il éprouvait une décharge d'adrénaline ; aujourd'hui, il ressent « comme une douleur ». Flanqué de Richard Miller (Billy Zane), jeune cadre d'un rang supérieur dépêché par le Conseil national de sécurité, il doit exécuter, au fin fond de la jungle panaméenne, un politicien préparant un coup d'Etat et le magnat (colombien) de la drogue qui le finance.

Le décor rappelle celui de *Predator* (sans Schwarzenegger ni extraterrestre) et la trame celle d'un western : le vétéran et le bizuth maladroitement enthousiaste se haïssent mais finiront par se lier d'une amitié mâle et profonde. Ancien assistant de William Friedkin (*Sorcerer*), Luis Llosa signe un premier long métrage efficacement réalisé et bardé de références cinématographiques. Film pourtant quelque peu dérangeant, qui conduit le spectateur à s'identifier à deux assassins, l'illégalité de leur action étant posée comme un postulat.

H. B.

LES AMIS D'EDDIE COYLE
de Peter Yates

Avec une lassitude plus que mitchumienne, Eddie Coyle se décrit lui-même ainsi : « *Je me fais vieux, je passe presque toute ma vie dans des bars crapoteux avec une bande de voyous, à boire de la bière (...) en bouffant des hot-dogs et à voir les autres se la couler douce en Floride pendant que je m'échine en me demandant comment je ferai pour payer le plombier... J'ai fait de la taule (...) mais je peux plus prendre de risques. La prochaine fois, c'est moi qui partirai pour la Floride...* »

Coyle est un perdant, un intermédiaire, un petit poisson dans la mare du crime. Il fournit des armes, il planque la marchandise volée. Le jour où il est pris par la police, il accepte de devenir informateur, espérant ainsi être acquitté. Là non plus, ça ne marche pas. Même dans la trahison, Coyle a toujours un temps de retard sur les autres, flics ou gangsters. Tourné en 1973 mais inédit en France, *les Amis d'Eddie Coyle* se situe entre *la Fille de Ryan*, de David Lean et *Yakuza* de Sydney Pollack (1975). *Adieu ma jolie* (également 1975) puis la série télévisée *War and Rememberance* consacreront l'accession de Robert Mitchum au Mont Rushmore des mythes cinématographiques. Soutenu par une mise en scène efficace de Peter Yates, Mitchum, aussi peu sentimental que le personnage inventé par le romancier George V. Higgins, est, comme d'habitude, épatant.

H. B

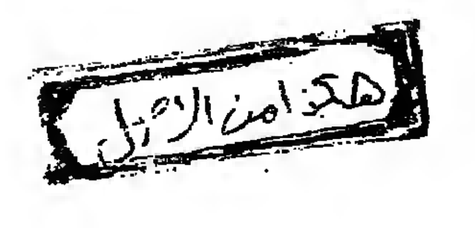
ALARME FATALE
de Gene Quintano

Le film lorgne vers le parrainage du trio Jerry Zucker, Jim Abrahams et David Zucker, dit ZAZ, responsable des *Y a-t-il un pilote dans l'avion ?* et autres *Y a-t-il quelqu'un...*, grands spécialistes du burlesque truffé de citations cinéphiliques. Mais ils n'ont rien à voir avec cette *Alarme fatale* : alors que les ZAZ puisaient dans tout le répertoire – du film catastrophe aux gendarmes et voleurs pour série télé des années 60 – Gene Quintano s'en tient aux succès les plus récents : la scène de l'interrogatoire de *Basic Instinct*, la camisole de force du *Silence des agneaux* (F. Murray Abraham tentant de battre Anthony Hopkins sur son propre terrain), la *Rhapsodie bohémienne* de Wayne's World.

Et le film ne s'en prend, cette fois, qu'à une série – les trois épisodes de *l'Arme fatale*. Emilio Estevez copie Mel Gibson et Samuel L. Jackson imite Danny Glover. Mais, tant par les excessives prouesses de ses personnages que par le jeu ironique de leurs interprètes, *l'Arme fatale* avait déjà des allures de parodie, que le numéro 3 transformait franchement en satire. Faire la satire d'une satire est un art peu familier à Quintano. Sans vraie folie – ni vraie intelligence, – il a beau mitrailler dans tous les sens, il manque la cible plus souvent qu'à son tour.

H. B.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis mercredi 7 juillet figure page 15, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.



CULTURE

Énergie vitale

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi *(daté jeudi)*.

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ACQUISITIONS DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN. Photographies. Galerie du Forum. Jusqu'au 13 septembre.

BANLIEUES BUISSONNIÈRES, PHOTOGRAPHIES DE PATRICK BARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 30 août.

DOMINIQUE BOZO. Un regard. Galeries contemporaines. Jusqu'au 15 novembre.

LES FAUTEUILS DE MATISSE. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 septembre.

ICI PARIS (EUROPE). Espace consultation vidéo. Jusqu'au 30 septembre.

MARTIN KIPPENBERGER, CLOSKY, WOLFGANG STAEHLE. Galeries contemporaines. Jusqu'au 18 septembre.

EMANUELE LUZZATI. Scénographe. Grand foyer. Jusqu'au 30 août.

MEUBLES ET IMMEUBLES. Design et architecture, les nouvelles acquisitions. Forum. Jusqu'au 13 septembre.

MALCOLM MORLEY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 18 septembre.

NOIR DESSIN. Salle d'art graphique, *4e étage. Jusqu'au 26 septembre.*

ON CONNAIT LA MUSIQUE. Michel Bouvet, Fauchère, Corbin, Annick Orliange. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 6 septembre.

PHOTOGRAPHIES DE CLAUDE BRICAGE. Maguy Marin May be. Petit foyer. Jusqu'au 31 août.

REVUE VIRTUELLE N° 7, LE VIRTUEL EN QUESTIONS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

GERRIT THOMAS RIETVELD. Galerie du CCI. Jusqu'au 27 septembre.

TRAITS D'IMPERTINENCE. Le dessin d'humour de 1614 à nos jours. Salle d'actualité. Jusqu'au 6 septembre.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de *9 h à 17 h 15, un lun. sur deux* et tous les mer. jusqu'à 21 h 15.

ANTONELLO DE MESSINE, LE CHRIST A LA COLONNE. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 9 août.

COPIER-CRÉER - DE TURNER A PICASSO. 300 œuvres inspirées par les maîtres du Louvre. Hall Napoléon. Entrée : 38 F. Jusqu'au 26 juillet.

LE DESSIN FRANÇAIS, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PIERPONT MORGAN LIBRARY. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 30 août.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h.

ROBERT COMBAS. Du simple au double. Jusqu'au 12 septembre.

NIKI DE SAINT PHALLE. Jusqu'au 12 septembre.

JEAN POUGNY (1892-1956). Entrée : 35 F. Jusqu'au 22 août.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

DESIGN, MIROIR DU SIÈCLE. (53-76-05-47). T.l.j. sf mar. de 11 h à 20 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 50 F (billets sur place et Fnac). Jusqu'au 26 juillet.

EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mer. et mer. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 septembre.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h, sam. et dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30.

TAKIS. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 octobre.

MUSÉES

ADRESSE PROVISOIRE POUR L'ART CONTEMPORAIN RUSSE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 16 h. Jusqu'au 21 août.

ALBUM DE VOYAGE. Des artistes en expédition au pays du Levant. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). T.l.j. sf mer. de 12 h 30 à 16 h, sam., dim. et jours fériés de 14 h à 18 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 27 septembre.

L'AQUARELLE AUJOURD'HUI. Elie Abrahami, David Levine, Gottfried Salzman, Sam Szafran. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

ARMES ET ARMURES DES MONTMORENCY. Musée de l'armée, Hôtel national des Invalides, salle de l'Arsenal, place des Invalides (44-42-37-72). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 32 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 15 septembre.

LES ATELIERS DE PASCIN ET DE SES AMIS. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 12 septembre.

LE CACHET DE L'ART FAIT FOI, PHILIPPE LOUISGRAND. L'étoffe des héros. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Jusqu'au 26 juillet.

CHAGALL ET SES TOILES. Jardin d'acclimatation, Musée en herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h. Ateliers t.l.j. à 15 h, réservation au 40.67.97.66. Fermé du 8 au 22 août. Entrée : 13 F, atelier : 15 F. Jusqu'au 10 septembre.

CONSULTATION URBAINE, AUSTERLITZ-SALPÊTRIÈRE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 28 août.

DE BELLEVILLE A MARSEILLE, VISA-VILLES. Parcours sonore Cécile Le Prado - Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Projection de Belleville Lumière *et En remontant la rue Vilin, du mer.* au dim. et mar. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 26 septembre.

DE PISSARRO A PICASSO. Bibliothèque nationale, galeries Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 septembre.

MARCEL GROMAIRE. Carnets 1911-1963. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.

ICONES GRECQUES, MELKITES, RUSSES. Collection privée du Liban. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 juillet.

KRÉMÈGNE. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 5 septembre.

MA QUÊTE D'ARCHITECTURE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 août.

MARWAN. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs, 2, rue Vivienne (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 28 août.

MIYABI, ART COURTOIS DU JAPON ANCIEN. Musée national des arts asiatiques-Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 18 h. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 16 août.

MYTHES ET LÉGENDES DANS LA MINIATURE RUSSE SUR LAQUE. Musée de l'homme, hall, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-72-72). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 juillet.

OBJETS D'USAGE ET DE GOUT DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe. Un album de dessins. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 août.

PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 18 décembre.

PEINTURE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 novembre.

PEINTURES RACONTÉES, IMAGES EN PAROLES. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-*Pierre, 2, rue Ronsard* (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 octobre.

LA RENAISSANCE DE LA MODE ITALIENNE. Florence, la Sala bianca 1952-1973. Musée des arts de la mode et du textile - Palais du Louvre, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 1er août.

LA RÉPUBLIQUE DANS SES MEUBLES. Les années 25 à la manufacture de Beauvais. *Musée des arts* décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 29 août.

LES ROIS SCULPTEURS. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LE SALON DE LA PHOTOGRAPHIE. Les écoles pictorialistes en Europe et aux États-Unis vers 1900. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 28 F. Jus. 26 septembre.

SPLENDEURS DE RUSSIE. Mille ans d'orfèvrerie. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 40 F. Jusqu'au 18 juillet.

LE TANGO DE MOSNER. Parc de la Villette, angle avenue Corentin-Cariou et quai de Charente (40-03-75-03). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.

TERRES DE ROUMANIE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mer. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 17 F. Jusqu'au 28 juillet.

LE VITRAIL, MATÉRIAUX ET TECHNIQUES. Muséum d'histoire naturelle, galerie de minéralogie et de géologie, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h, sam., dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 8 novembre.

CENTRES CULTURELS

AMERICAN SCREENPRINTS, COLLECTION REBA ET DAVE WILLIAMS. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New-York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

ARCHITECTURE ET PAYSAGE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-85). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

AUJOURD'HUI LES BALTES. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.

PIERRE BURAGLIO, COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *Pour la chapelle Saint-Symphorien.* Chapelle Saint-Symphorien, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (42-76-67-00). Ouverture permanente de la chapelle les mar. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

TONY CATANY. Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-28-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., *dim. jusqu'à* 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 8 août.

LES COULISSES DE L'OPÉRA. Opéra de Paris Garnier, bibliothèque-musée, place de l'Opéra (40-01-23-39). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F (comprenant la visite du théâtre). Jusqu'au 7 novembre.

DO NOT DISTURB, RÊVES D'HOTELS. Photographies, polaroïds et *dessins* de Charlélie Couture. Fnac Forum des Halles, espace rencontres, niveau - 1, porte Lescot (40-28-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 11 septembre.

L'ÉCLAT DE L'ÉTAIN. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 juillet.

ÉDITIONS TALLER JESUSA. Centre culturel du Mexique, 119, rue Vieille-du-Temple (44-61-84-44). T.l.j. de 10 h à 16 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 14 août.

L'ÉGYPTE AU XIXe SIÈCLE. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 26 septembre.

SEAMUS FARRELL. Détour de chant. Carré des arts, parc floral de Paris, bois de Vincennes, entrée château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Jusqu'au 5 septembre.

RAINER WERNER FASSBINDER. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 23 juillet.

LES FONTAINES DE LA PLACE DE LA CONCORDE. Hôtel de Crillon, 10, place de la Concorde (44-71-15-00). T.l.j. 24 h sur 24 h. Du 15 juillet au 15 août.

FORMES ET COULEURS. *Sculptures de l'Afrique noire.* Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.

GERMINATIONS VII. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.

CYPRIEN ET YASH GODEBSKI. Espace Hérault, 6, rue de la Harpe (43-29-86-51). T.l.j. sf dim. de 9 h à 20 h et le sam. de 15 h à 20 h. Jusqu'au 17 juillet.

DANIEL GRAFFIN. Espace Acier - immeuble Ile-de-France (49-00-82-47). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 31 août.

MARTHA HELLION. Centre culturel du Mexique, 119, rue Vieille-du-Temple (44-61-84-44). T.l.j. de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 14 août.

IMAGES TISSÉES D'EGYPTE. Tapisseries de l'atelier Wissa Wassef. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 16 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er août.

BORO IVANDIC. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 septembre.

CHAKD KATO. Espace Japon, 8, rue de la Fontaine-au-Roi (47-00-77-47). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h 30 à 16 h, sam. de 12 h 30 à 18 h. Jusqu'au 21 juillet.

DANIEL KNODERER. 150 reliures. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon - 24, rue Pavée (42-74-44-44). T.l.j. sf lun. de *10 h* à 18 h, *dim.* de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.

MARSEILLE-MARSEILLES. Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

MARWAN. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.

ALBERTO MECARELLI. Espace Electre, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 18 juillet.

NOTRE AMÉRIQUE LATINE. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 13 août.

PARIS 13e, 1750-2000 : LE QUAI, LA GARE, LA BIBLIOTHÈQUE. Cité de *chantier* de *la Bibliothèque* de France, 138, quai de la Gare (44-23-03-70). T.l.j. de 10 h à 17 h, ven., sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

LES SECRETS PERDUS DE LA FAIENCERIE DE GIEN. Hôtel de Crillon, 10, place de la Concorde (44-71-15-00). T.l.j. 24 h sur 24 h. Jusqu'au 28 août.

GALERIES

ABOUDRAMANE. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 17 juillet.

ABSALON. Galerie Crousel-Robelin Bama et Jean-René de Fleurieu, 91, quai de la Gare (42-77-38-87). Jusqu'au 31 juillet.

ROGER ACKLING. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 30 juillet.

ALECHINSKY, BRISSON, ERNST, NOVARINA, PANDINI, PINCEMIN, RASSINEUX, Tello, Van Velde. Galerie Lucette Herzog, 23, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 17 juillet.

ANAMORPHOSES AUJOURD'HUI. Galerie Area, 10, rue de Picardie (42-72-68-68). Jusqu'au 21 juillet.

BIJL, DELEU, PANAMARENKO & CO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). Jusqu'au 31 juillet.

BROTO, CAMPANO, PLENSA, SICILIA. Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix (42-72-67-36). Jusqu'au 30 septembre.

ALAN CHARLTON. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 31 juillet.

GERARDO DICROLA. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-80-65). Jusqu'au 31 juillet.

DIX JEUNES GRAVEURS SÉLECTIONNÉS PAR LA FONDATION GRAV'X. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (78-45-77-93). Jusqu'au 22 juillet.

DUCHAMP, PICABIA, MAN RAY. Galerie de l'Étoile, 22, rue d'Umont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au *31 juillet.*

L'ENLÈVEMENT D'EUROPE. Oeuvres sur papier d'Alecos Fassianos. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 31 juillet.

ADRIENNE FARB. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 17 juillet.

ARSHILE GORKY. Quarante dessins inédits de 1931 à 1947. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 20 octobre.

IMAGES DE CORÉE, LEE JONG-SANG, LEE U-FAN, OH SUFAN. Galerie Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 juillet.

JUST WHAT IS IT THAT MAKES TODAY'S HOMES SO DIFFERENT, SO APPEALING ? Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debellayme (48-87-40-02). Jusqu'au 17 juillet.

HERWIG KEMPINGER. Galerie Dambier-Masset, 5-7, rue des Beaux-Arts (46-33-02-52). Jusqu'au 24 juillet.

MARTIN KIPPENBERGER. Galerie Samia Saouma, 18, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 24 juillet.

MARIUSZ KRUK, JOHN MCCRACKEN, ROBERT THERRIEN. Galerie Froment & Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 23 juillet.

ANDRÉ MASSON. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 24 juillet.

IGOR MITORAJ. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 24 juillet.

ANTOINE MOREAU. Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie (42-74-67-68). Jusqu'au 24 juillet.

JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 28, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.

L'ORAGE, UNE HISTOIRE DE PATRICK CORILLON, EDDA RENOUF. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juillet.

JEAN-LUC PARANT. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 20 juillet.

ZHANG PEILI. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 juillet.

LA PHOTOGRAPHIE COTÉ SCÈNE. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 17 juillet.

POINT DE VUE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 24 juillet.

QUOI DE NEUF ? Galerie Gérard Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot (48-87-41-63). Jusqu'au 19 juillet.

CLAUDE RUTAULT. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 25 juillet.

SALON DE MUSIQUE, SUITE DE PRINTEMPS, PARTITIONS ET NOTATIONS. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 31 juillet.

ERIK SAMAKH. Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 24 juillet.

NICOLAS SCHÖFFER, JEAN TINGUELY. Galerie Denise René, 22, rue Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 20 juillet.

SIGNES COMPARÉS. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-83). Jusqu'au 24 juillet.

SETON SMITH. Galerie Urbi et Orbi, 9, rue Saint-Germain-l'Auxerrois (42-36-07-06). Jusqu'au 17 juillet.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 8 septembre.

VINCENT VERDEGUER. Mémoire. Galerie 15 - Bercovy - Rocca, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 18 juillet.

VIENNE 1993. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 31 juillet.

JEAN-MICHEL WILMOTTE, PRAHA 1993. Galerie Via, 4-6-8, cour du Commerce-Saint-André (43-29-39-36). Jusqu'au 30 juillet.

Périphérie

BIÈVRES. Art nouveau et photographie. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 6 septembre.

CLAMART-MEUDON. Ferle, Absalon. Fondation Jean Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.

LA COURNEUVE. Art grandeur nature, Corillon, Ecker, Goldsworthy, Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.

LA DÉFENSE. Différentes natures. Vision de l'art contemporain. Galerie de l'Esplanade, place de la Défense (49-00-17-13). Jusqu'au 28 septembre.

ECOUEN. Le Décor du château d'Ecouen à travers les dessins d'architectes du XIXe siècle. Musée national de la Renaissance, château (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.

ELANCOURT. Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau *en* 1900. Centre culturel de la commanderie des templiers de la Villedieu (30-50-82-21). T.l.j. de 14 h à 18 h. Exposition fermée du 2 au 15 août. Jusqu'au 26 septembre.

FONTAINEBLEAU. Tapisseries des Gobelins au château de Fontainebleau. *Musée national du château de* Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 13 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Christine Davis, Michel Jacquelin et Carte blanche à Daniel Dobbels. Centre d'art contemporain, 83, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). Jusqu'au 1er août.

JOUY-EN-JOSAS. Azur. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LEVALLOIS-PERRET. Francisco Infante-Arana. La Base, 6 bis, rue Vergniaud (47-58-49-58). Jusqu'au 11 septembre.

MEAUX. Joch*en* Gerz. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mer. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 septembre.

MEUDON. Le Salon de la photographie. Les écoles pictorialistes en Europe et aux États-Unis vers 1900, Musée Rodin, villa des Brillants - 19, av. Auguste-Rodin (45-34-13-09). Sam. et dim. de 13 h 30 à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

MONTREUIL. Le Mouvement populaire de la Révolution française à aujourd'hui. Musée de l'histoire vivante, 31, boulevard Théophile-*Sueur (48-70-61-62). T.l.j. sf lun.* de 14 h à 17 h, sam. de 14 h à 18 h, dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 octobre.

PONTOISE. Otto Freundlich et ses amis. Musée Tavet, 4, rue Lemercier (34-43-34-77). T.l.j. sf mer. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.

SAINT-DENIS. Fenosa. Sculpture. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 août.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. Dixième Salon du livre. Abbaye de Maubuisson, rue Richard-de-Tour (34-64-36-10). Mer., ven., sam. de 10 h à 18 h, dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 JUILLET

« Le quartier juif, ses synagogues, ses boutiques. Sépharades et ashkénazes. Histoire de la communauté juive et de sa culture de l'Antiquité à nos jours », 10 h 30, métro Saint-Paul (P.-Y. Jaslet).

« Le cimetière de Passy », 10 h 30, angle de la place du Trocadéro et de l'avenue Paul-Doumer (V. de Langlade).

« Montmartre, cités d'artistes, ruelles, jardins et village », 11 heures et 14 h 30, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

« Jardins et cités d'artistes autour de la Glacière », 14 h 30, métro Glacière (Paris pittoresque et insolite).

« Tombes célèbres du cimetière du Montparnasse », 14 h 30, angle de la rue Froidevaux et de la rue Emile-Richard (S. Rojon-Kern).

« Le quartier de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine », 14 h 30, sortie métro Bastille, devant le restaurant Les Grandes Marches (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les Champs-Elysées, de Le Nôtre aux aménagements d'aujourd'hui », 15 heures, sortie métro Franklin-Roosevelt (Monuments historiques).

« Les collections d'arts décoratifs de la bibliothèque Forney dans l'ancien hôtel des archevêques de Sens », 15 heures, 1, rue du Figuier (Monuments historiques).

« Tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise. Chefs-d'œuvre oubliés, rites étranges », 15 heures, entrée *principale, boulevard de Ménilmontant* (P.-Y. Jaslet).

Exposition : « *Kremègne* », au Pavillon des arts, 15 heures, entrée, Forum des Halles, terrasse Lautréamont (Approche de l'art).

« Promenade dans le quartier des Gobelins », 15 heures, devant la façade de l'église Saint-Médard, en bas de la rue Mouffetard (M. Hager).

« Deux parcs fleuris dans le noble faubourg : les Frères Saint-Jean de Dieu et les *prêtres des Missions* étrangères », 15 heures, 18, rue Oudinot (Paris et son histoire).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

ALARME FATALE. Film américain de Gene Quintano, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; *UGC Normandie, 8e* (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé *Wepler, 18e (36-68-20-22).*

BEST OF THE BEST 2. (**) Film américain de Rob Radler, v.o. : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37).

LES COPAINS D'EDDIE COYLE. Film américain de Peter Yates, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

NOM DE CODE : NINA. (*) Film américain de John Badham, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SNIPER. Film américain de Luis Llosa, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

ÉCONOMIE

BILLET

BERD : transition dans la douleur

«L'affaire» de la BERD entre dans sa phase la plus douloureuse. Le fameux rapport d'audit, commandé après les révélations faites en avril par le *Financial Times* sur la mauvaise gestion de la banque, sera rendu public vendredi 16 juillet. Confirmant certaines rumeurs, détaillant les dépenses somptuaires, le texte va sans nul doute accabler davantage encore le président Jacques Attali, démissionnaire depuis le 25 juin. Au point que celui-ci pourrait être contraint de quitter son poste dès cette semaine et de renoncer à son indemnité de départ.

La publication du rapport a d'ailleurs suscité des débats au sein de la banque, certains Etats estimant que son contenu devait être gardé secret, la plupart des autres souhaitant au contraire jouer au maximum la transparence. Donner des détails à la presse sur le coût du mobilier et sur les sorties nocturnes du président n'est en effet pas très valorisant pour une institution chargée d'aider l'Europe de l'Est à sortir de la pauvreté. Mais compte tenu des remous suscités par le «*Marblegate*», mieux valait rendre publiques l'ensemble des enquêtes.

D'ici quelques semaines, la BERD aura un nouveau président et repartira sur de nouvelles bases. La page Attali sera tournée. La crise aura même donné une nouvelle assise à l'institution puisque loin de remettre en cause son existence, les principaux actionnaires ont montré l'importance qu'ils attachaient à l'organisme. Les candidatures de très haut niveau au poste de président – entre autres le Français Jacques de Larosière et le Danois Hennig Christophersen – témoignent aussi du prestige désormais accordé à la banque. Une question de fond – soulevée dans le rapport d'audit, dirigé par l'administrateur suédois Claes de Neergaard – reste posée sur le rôle du conseil d'administration.

Pourquoi a-t-il fallu attendre deux années pour que les abus de la gestion Attali soient dénoncés ? Le rôle du conseil d'administration, qui se réunit une fois par semaine, n'est-il pas justement d'encadrer étroitement les activités des dirigeants de l'institution ? Certes, les administrateurs ne disposaient pas forcément de toutes les informations, et en période de démarrage d'une institution, les comptes sont particulièrement difficiles à évaluer. Mais l'exubérance des locaux, la forte présence internationale de M. Attali, étaient en fait peut-être valorisants pour tout le monde.

FRANÇOISE LAZARE

Les négociations du GATT sur l'agriculture et l'audiovisuel

La Belgique exclut toute renégociation du pré-accord de Blair House

La Belgique, qui préside la CEE jusqu'à la fin de l'année, préconise que les Douze fassent preuve de fermeté aux négociations de l'Uruguay round. Fermeté vis-à-vis des pays nouvellement industrialisés en Asie du sud-est dont «*nous pouvons attendre* [...] *qu'ils respectent un minimum de normes sociales et écologiques*», a dit le ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes, qui présentait mercredi 14 juillet les priorités de la présidence belge. Et fermeté à l'encontre des Etats-Unis accusés d'enfreindre les règles du commerce international en jouant la carte des mesures de rétorsion unilatérale. «*Si besoin est* [nous devrons] *nous équiper nous-mêmes des instruments commerciaux nécessaires à notre défense*», a précisé le chef de la diplomatie belge.

La France aurait toute raison d'applaudir la fermeté de son discours si ce dernier n'avait été assorti d'une prise de position très nette contre une renégociation du pré-accord agricole de Blair House, conclu en novembre dernier entre la commission européenne et les Etats-Unis. M. Claes a été très clair. «*En tant que président, je ne proposerai pas la renégociation de Blair House comme un préalable*», a-t-il dit. Le gouvernement français a perdu un allié de poids. De son côté, la Commission qui reste extrêmement embarrassée par la décision de Bonn de ne pas appliquer la directive communautaire marchés publics aux firmes américaines en raison d'un traité conclu avec les Etats-Unis en 1954, a symboliquement haussé le ton mercredi 14 juillet. Bruxelles a, ainsi, demandé aux membres de la CEE de renégocier avec les Etats-Unis les dispositions d'accords bilatéraux jugés contraires à la politique commerciale européenne. La Commission donne un an aux Etats-Unis pour réviser ces clauses. Mais elle exclut, pour le moment, toute annulation des accords concernés.

La Commission européenne refuse le terme d'«exception culturelle»

«Exception culturelle» ne signifie pas la même chose que «clause culturelle» ou «spécificité culturelle». Le gouvernement, qui voulait voir la Commission des communautés européennes exclure l'audiovisuel des négociations du GATT, semble avoir échoué à imposer son point de vue. Le vice-président de la Commission, Sir Leon Brittan, que le ministre de la communication, Alain Carignon, a rencontré mercredi 14 juillet, estime néanmoins qu'une «*position ferme*» des Douze est nécessaire pour sauvegarder l'essentiel.

STRASBOURG

de notre correspondant régional

La Commission de Bruxelles et le Parlement européen sont d'accord pour demander aux Etats-Unis l'insertion d'une «*clause culturelle*» dans les accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) afin de sauvegarder le secteur audiovisuel de la CEE. Leon Brittan, vice-président de l'exécutif communautaire, considère que l'affaire est jouable si les Douze adoptent une «*position ferme*» dans les pourparlers à venir. Cette approche diffère toutefois de celle du gouvernement français.

Au cours d'une visite éclair à Strasbourg, mercredi 14 juillet, le ministre de la communication, Alain Carignon, s'est entretenu pendant un petit quart d'heure avec ce commissaire européen pour lui expliquer que la France souhaite que soit plaidée, au contraire, une clause d'«*exception culturelle*» destinée à protéger les œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes.

Sir Leon est convaincu, pour sa part, que «*la Communauté devrait pouvoir continuer à limiter l'entrée des produits culturels compte tenu des spécificités de ce secteur et de la faiblesse des arguments de Washington*». D'autant, a-t-il expliqué, que la législation européenne n'empêche pas les Etats-Unis d'exporter leurs productions vers le marché communautaire qui, en tout état de cause, a besoin de «*garde-fous*».

«*Clause culturelle*» ou «*exception culturelle*», il ne devrait pas être question de toucher à la directive «Télévison sans frontières» qui oblige les chaînes européennes à consacrer «*une proportion majoritaire de leur temps de diffusion*» à des œuvres européennes «*chaque fois que cela est réalisable*». «*Face aux Américains*, a conclu M. Brittan, *la Commission ira aussi loin que l'exige la défense des intérêts essentiels des Douze.*»

«Rejeter l'unilatéralisme»

De son côté, l'assemblée de la CEE, partant du principe que «*la culture n'est pas une marchandise comme les autres*», s'apprêtait à voter, jeudi 15 juillet, une résolution invitant Bruxelles «*à n'accepter aucune concession susceptible de mettre en péril soit la préservation, soit même l'épanouissement futur des cultures européennes*». Le texte parlementaire poursuit ainsi : «*L'image véhicule des messages et suscite dès lors une demande de produits de consommation des plus divers, ce qui constitue une dimension économique amplifiée dont le bénéfice devrait profiter à l'ensemble des industries communautaires.*»

Les «eurodéputés» ont pris soin de rappeler dans leur recommandation que les Etats-Unis exportent seize fois plus de produits de l'audiovisuel vers la CEE que cette dernière n'en vend sur le marché américain (4 milliards de dollars contre 250 millions).

«Ne pas devenir la victime»

Les responsables européens ont ainsi pris conscience qu'il fallait désormais se montrer, avec Washington, plus prudents que dans le passé. Willy Claes, ministre des affaires étrangères de la Belgique qui assure la présidence des Douze jusqu'à la fin de l'année, a déclaré, devant l'hémicycle européen : «*La Communauté ne veut pas devenir la victime d'un libéralisme commercial unilatéral et naïf, le principe de la réciprocité devant être au centre de nos échanges avec nos partenaires industrialisés.*»

Se référant aux mesures de rétorsion américaines contre les produits européens, M. Claes a voulu se montrer ferme en concluant son intervention : «*Les Douze doivent continuer à rejeter l'unilatéralisme, quitte à nous doter des instruments commerciaux nécessaires à notre défense.*»

MARCEL SCOTTO

Les difficultés du marché de l'automobile

Incertitude sur la limitation des exportations japonaises vers la CEE

Pour tenir compte de l'effondrement du marché en Europe, les Japonais acceptent apparemment l'idée de réduire leurs exportations de voitures vers la CEE, en 1993 par rapport à 1992, au-delà des 9,4 % décidés en avril dernier.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Les pourparlers qui se sont déroulés mardi 13 et mercredi 14 juillet à Bruxelles entre les représentants du ministère du commerce extérieur japonais (MITI) et ceux de la Commission européenne n'ont pas permis de s'entendre sur la portée de l'effort supplémentaire demandé aux Japonais pour réduire leurs exportations. Un nouveau rendez-vous devra être pris, mais sa date n'a pas encore été fixée.

Il s'agit d'arrêter les modalités d'application de l'accord conclu en 1991, qui prévoit une libéralisation progressive du marché communautaire, avec ouverture totale à la concurrence à la fin du siècle. Il est entendu que les Japonais réduiront leurs exportations en cas de contraction de la demande en Europe. En avril, les représentants de la Commission et ceux du MITI avaient retenu le principe d'une réduction des livraisons de voitures japonaises de 9,4 % en tablant sur un recul du marché de 6,5 %.

La dégradation du marché se révélant bien plus grave que ces prévisions initiales – elle atteint 18 % pour le premier semestre – les Japonais ont accepté de revenir à la table de négociations. Les pourparlers ont buté sur les hypothèses à retenir pour la contraction de la demande sur l'ensemble de l'année. «*Nous sommes plus pessimistes qu'eux et nous nous attendons à ce qu'elle atteigne 15 % à 16 %*», a expliqué Robert Verrue, chef de la délégation communautaire. Une fois cette difficulté surmontée, il faudra décider quelles conséquences en tirer sur le niveau des exportations japonaises.

M. Verrue constate que les Japonais ont réduit leurs livraisons à la CEE de 30 % au cours des trois derniers mois, ce qui, selon lui, semble indiquer qu'ils se préparent à un ajustement sérieux pour l'ensemble de l'année. Au premier semestre, les exportations japonaises ont diminué de 11 % à 12 %.

PHILIPPE LEMAITRE

Selon le projet de rapport annuel

La fonction publique d'Etat a perdu 9 000 emplois entre 1985 et 1993

Effectifs budgétaires par ministère au 31 décembre 1993

milliers d'agents

Culture 12,1 · Autres ministères 21,2 · Ministères sociaux 28,1 · Agriculture 29,7 · Justice 57,2 · Affaires étrangères et coopération 10,3 · 113,… · 162,8 · 177,9 · 405,2 · 1 058,3 · Défense (hors appelés)

Source : Loi de finances 1993

Au 31 décembre 1993, la fonction publique d'Etat aura supprimé 9 000 emplois budgétaires nets depuis 1985, selon le projet de rapport annuel 1992 présenté, vendredi 9 juillet, par André Rossinot, ministre de la fonction publique, devant les représentants du Conseil supérieur de la fonction publique. En huit ans, c'est le ministère de la défense qui aura consenti les plus gros sacrifices en abandonnant 33 000 emplois, suivi par les ministères de l'économie et de l'équipement (– 12 400 emplois) et les ministères sociaux (– 5 000). A l'inverse, le ministère de l'éducation nationale a bénéficié de 57 600 emplois supplémentaires et le ministère de la justice 7 500 (*voir graphique*).

Selon ce rapport, la fonction publique d'Etat comptabilisait au 31 décembre 1992, 2 079 438 emplois budgétaires contre 2 089 373 un an auparavant. Ceux-ci se répartissent entre 1 616 357 emplois de titulaires, 79 602 de contractuels, 84 248 d'ouvriers et 299 231 de militaires. La différence avec les effectifs réels résulte de la non-comptabilisation des agents travaillant à temps partiel. Au 31 décembre 1991, dernière estimation provisoire connue, on dénombrait ainsi 2 121 586 fonctionnaires d'Etat, dont 159 342 (7,5 %) exerçant à temps partiel. En 1990, 21,8 % des agents travaillaient en Ile-de-France, contre 73,4 % en province, 2,7 % dans les DOM-TOM et 2,1 % à l'étranger.

L'Etat a déboursé en 1992 554,328 milliards de francs au titre de l'entretien de la fonction publique d'Etat, contre 535,855 milliards de francs en 1991 (soit une augmentation de 3,4 %). Ces dépenses recouvrent en particulier 310,051 milliards de francs de rémunérations d'activité, 110,209 milliards de francs de versements de pensions et 61,638 milliards de francs de cotisations et prestations sociales.

V. D.

SOCIAL

L'emploi devient la principale cause de conflit

Le nombre de journées de grève a baissé de 25 % en 1992

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de journées de grève a atteint en France un nouveau plancher, indique une étude (*Premières informations, n° 343*) du ministère du travail. Alors qu'entre 1971 et 1981, on recensait en moyenne 3,3 millions de jours de travail chômés chaque année pour cause de conflit social et 1,1 million entre 1982 et 1992, ceux-ci sont passés en dessous du seuil du demi-million (490 500) au cours de l'année écoulée, soit un recul de 25 % par rapport à 1991.

Toutefois, souligne le ministère, cette baisse importante «*n'est pas synonyme d'atonie sociale*» puisque le nombre de conflits localisés «*reste sensiblement égal*», autour de 1 500, d'une année sur l'autre. Beaucoup plus courtes, les grèves concernent des établissements de plus petite taille : les unités de plus de 500 salariés ne totalisaient plus que 46 % de l'ensemble des journées non travaillées en 1992 contre 58 % en 1991. Si la proportion des conflits liés à l'emploi est en progression (39 % contre 32 % l'année précédente, alors que les motifs salariaux ne représentent plus que 35 % du total), la menace du chômage semble surtout réduire le niveau général de la conflictualité. Ainsi, «*en nombre de journées de grève, la rupture significative se situe en 1990 (moins de 700 000 journées individuelles non travaillées) ; or c'est au troisième trimestre de cette même année que les demandes d'emploi en fin de mois ont amorcé une remontée, ininterrompue depuis lors*».

Enfin, les journées de grève dans la fonction publique (218 000) baissent de 10 % et les conflits généralisés, eux aussi en perte de vitesse, se répartissent entre les dockers (pour les deux tiers) et la SNCF, les transports urbains ainsi que le secteur bancaire.

Le plan social de la société de champagne Veuve Cliquot est annulé

A la suite de l'annonce du plan social accompagnant les suppressions d'emploi, Joseph Henriot, PDG de la société de champagne Veuve Cliquot qui a pour filiales les marques Canard Duchêne et Henriot, avait été retenu pendant 27 heures, le 29 juin, par des salariés mécontents. Mercredi 14 juillet, le secrétaire adjoint de l'intersyndicale champagne, Bernard Beaulieu, faisait savoir que ce plan avait été annulé par la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) de la Marne, qui l'estimait insuffisant. Sur un effectif de 438 personnes, il était prévu de supprimer 94 emplois, dont 41 sous forme de licenciements. Selon M. Beaulieu, la direction départementale du travail a relevé une «*dizaine de carences émaillant ce plan social*».

Les responsables syndicaux espèrent obtenir les mêmes résultats pour Moët et Chandon (245 suppressions d'emplois) et pour Pommery (89 suppressions d'emplois).

Des Ecossais manifestent à Besançon contre la délocalisation de l'usine Timex de Dundee

Une trentaine de salariés écossais de l'usine Timex de Dundee en Ecosse, dont certaines activités ont été transférées en Franche-Comté, sont venus protester, lundi 12 et mardi 13 juillet, en distribuant des tracts devant l'usine Fralsen-Timex Horlogerie de Besançon dans le Doubs où a été opéré le transfert. Le groupe américain Timex Corporation a pris la décision de fermer son usine en Ecosse qui employait 350 personnes, dans l'expédition de montres vers l'Europe et la sous-traitance électronique, suite à un conflit social. La direction et les syndicats du site écossais n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur un plan de réduction des salaires que la direction estimait nécessaire en raison de la baisse d'activité de sa filiale écossaise.

La spéculation continue d'affaiblir le franc

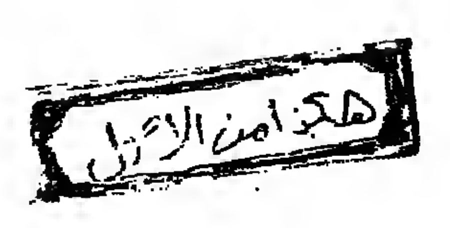
M. Balladur est jugé affaibli

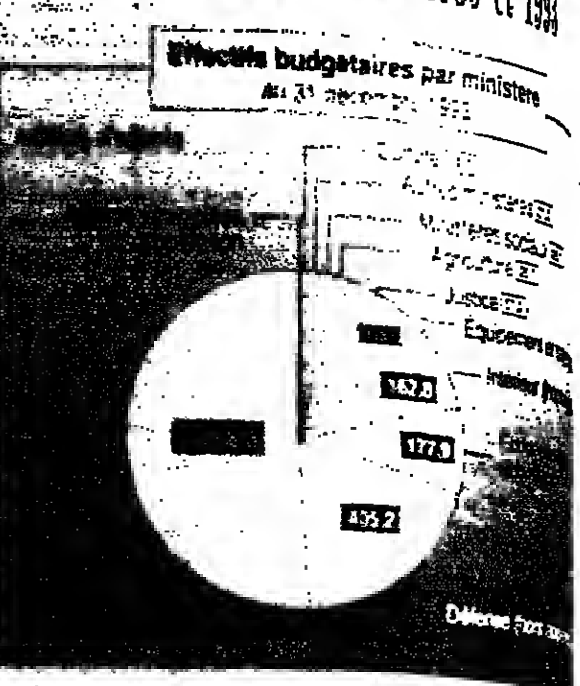
INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

GRANDE-BRETAGNE

JAPON





ÉCONOMIE

La spéculation continue d'affaiblir le franc

Suite de la première page

Les valeurs des monnaies doivent refléter sans biais les valeurs des économies : la conception allemande relève de la plus solide et de la plus transparente des logiques.

Ce SME « à l'allemande » a remporté de premiers succès. Les monnaies espagnole et portugaise ont vu leur cours-pivot abaissé avant que la spéculation ne les y oblige. Ensuite, fin juin, la montée du franc a pu faire miroiter les espoirs d'un système *« plus symétrique »* où le mark n'était plus seul à faire la loi. L'attaque contre la monnaie française – quinze jours après, – dans sa soudaineté et son injustice, vient rappeler la réalité crue : le SME est en crise profonde. Il a subi depuis septembre trois fêlures internes graves : technique, économique et politique.

La première fêlure, technique, vient de la liberté des capitaux qui a donné à la spéculation des forces bien supérieures à celles des banques centrales, fussent-elles unies. Par rapport au SME d'avant 1987, prôné par la banque centrale allemande, le changement est radical. La Bundesbank est bien placée pour le savoir : elle a décaissé 90 milliards de marks (320 milliards de francs) à l'automne dernier pour défendre la lire et la livre sterling. En face, les armées d'arbitragistes de Hongkong et de Wall Street ont été capables de mobiliser 1 000 milliards de dollars. Une attaque, dès lors que la curée semble proche – c'est-à-dire le profit assuré, – est irrésistible. Les marchés peuvent « descendre » n'importe quelle monnaie en deux semaines.

M. Balladur est jugé affaibli

Par définition, ces marchés n'apprécient pas les systèmes de changes fixes, ajustables ou pas. Ils estiment être mieux à même que les gouverneurs ou les gouvernements pour fixer convenablement les taux de change. Les autorités monétaires doivent donc en permanence « crédibiliser » leurs choix devant ces juges. Et de bonnes performances économiques ne leur suffisent pas. *« Dans un contexte de liberté des mouvements de capitaux, les monnaies peuvent être exposées à des attaques massives de la spéculation, même quand les parités centrales s'appuient sur une situation économique intérieure à la fois saine et stable »*, avoue le comité des gouverneurs européens dans son rapport annuel de 1992. C'est reconnaître que la vision de la Bundesbank peut être prise en défaut à tout moment, dès que les marchés, ou leurs gourous, jugent que la position d'une monnaie est politiquement fragile.

C'est le cas pour la France actuellement : même si le rapport franc-mark est estimé, y compris par ces mêmes marchés, conforme aux valeurs relatives des économies, *M. Balladur est jugé affaibli*. La montée du chômage, la grogne du patronat, l'indocilité de la majorité, les déclarations de M. Séguin, poussent à la suspicion. Comme les opérateurs n'ignorent pas que le premier ministre français est dans l'incapacité de lever les taux d'intérêt pour défendre sa monnaie, ils savent que ses seules défenses sont les réserves de changes, dont on vient de voir l'insuffisance... Tout est prêt pour l'hallali. La Bundesbank a beau parler d'économie, on lui répond politique, psychologie, pari, climat... Autant de facteurs peu logiques et incontrôlables.

La deuxième fêlure est économique ; le SME n'apporte plus les avantages d'hier. Lorsque l'Allemagne était vertueuse, se coller au mark était un exercice pénible mais gratifiant. La stratégie dite en France du *« franc fort »*, ou encore de *« désinflation compétitive »*, avait pour fondement l'idée qu'un taux de change bloqué impose des efforts de rigueur aux gouvernements mais apporte son bénéfice en quelques années : un pays qui réduit son inflation vis-à-vis d'un autre abaisse les coûts relatifs et améliore sa compétitivité, donc, bientôt, ses exportations.

Le rendement de cette politique est devenu beaucoup plus faible dès lors que l'Allemagne a cessé d'être vertueuse. Car l'effort demandé, sous la forme de taux d'intérêt élevés, est devenu bien supérieur à ce qui était nécessaire à notre désinflation intérieure. Puis, deuxième coup porté, c'est la récompense qui est devenue plus mince après la crise de septembre. Les dévaluations de la lire et de la livre ou des monnaies scandinaves ont été si fortes qu'elles sont allées au-delà de ce qu'imposaient les dérives inflationnistes de ces pays. Autrement dit, l'Italie et la Grande-Bretagne ont récupéré en un jour une compétitivité vis-à-vis des pays comme la France dont la vertu, du coup, payait moins. La politique de désinflation compétitive menace de se limiter à la désinflation.

Le SME à l'allemande, qui encourage les ajustements de parités, *doit éviter* de leur donner un caractère de *dévaluations compétitives*, c'est-à-dire qu'il doit en limiter la fréquence et l'ampleur. C'est une contradiction interne. L'exercice est en outre délicat parce que *les marchés réclament toujours* plus. Ils ont une propension à l'over-shooting parce que c'est dans ce « trop » que se font les meilleures affaires. Le SME actuel a donc des désavantages de court terme : l'effort est aggravé, la gratification allégée. A plus long terme, la politique française reste, à n'en pas douter, la plus payante. Mais la balance entre court et long terme est nettement moins favorable qu'avant.

La dernière fêlure est politique. Le SME devait conduire à Maastricht, qui y croit encore ? L'échéance de la monnaie unique est repoussée à l'horizon 2000 par la récession. *Cette année*, les déficits des finances publiques atteindront en moyenne 6 % des PNB contre 2,7 % en 1989, alors que le traité impose une limite de 3 %. Hormis le Luxembourg, aucun pays ne semble plus en mesure de respecter en 1997 les fameux « critères », et bien peu le seront en 1999. Mais au-delà du délai, c'est la stratégie de l'Union économique et monétaire (UEM) qui a été remise en cause. La monnaie était le moyen choisi pour forcer l'Europe à se construire sur un modèle fédéral. L'histoire montre en effet qu'il n'existe pas d'union monétaire durable sans un budget central capable d'amortir les « chocs » locaux et de corriger les inégalités régionales. L'UEM était une machine qui peu à peu devait renforcer le pouvoir central et donc permettre de bâtir une Europe politique. Ce schéma, plus ou moins avoué par les eurocrates, est désormais contesté du fond du Danemark à la France en passant évidemment par la Grande-Bretagne. Il faut avoir l'optimisme des Allemands, ou leur cécité, pour croire que l'avenir du traité est inchangé.

Climat d'incertitude

Les conflits entre les pays européens à propos du GATT ou de l'engagement en Bosnie renforcent le climat d'incertitude générale et prennent une importance considérable. Les égoïsmes poussent les divergences. Les Douze semblent plus opposés qu'unis sur le type d'Europe qu'ils veulent construire.

Pourtant la crise, l'effondrement de l'URSS, les nouvelles concurrences asiatiques, modifient le contexte mais ne remettent pas en cause la nécessité d'un système monétaire européen le plus stable et le plus fixe possible. Bien au contraire. Les industriels réclament un horizon monétaire prévisible pour échanger et investir. Le SME est affaibli, menacé, bancal, mais les économies européennes très interdépendantes en ont besoin. Il faut donc d'urgence le consolider.

Mais comment ? Les solutions bélas manquent. Revenir à un SME « à la Bérégovoy » ? Impossible après la crise passée. Assouplir les règles internes et élargir les bandes de fluctuations autour des cours pivots de 2,25 % à 6 % ? Ce serait accepter une perte de discipline sans aucune garantie d'efficacité. Passer plus vite à une petite union réunissant la France, l'Allemagne et le Bénélux ? Réclamée par les milieux d'affaires, cette solution a été écartée à Bonn et à Paris – pour l'instant – comme dangereuse politiquement parce qu'elle vexerait les autres pays membres. Ils seraient tentés, pour le coup, de multiplier les dévaluations compétitives.

Reste ce que tentent les gouverneurs : accroître la coopération des banques centrales. L'Allemagne a un besoin vital du SME. D'où les soutiens remarquables de la Bundesbank au franc, qui vont déjà bien au-delà de ce que sa stricte orthodoxie interne autorise. Mais il faudrait aller plus loin encore et faire admettre à Francfort que la France et ses autres partenaires lui apportant de la désinflation, l'Allemagne a un *intérêt objectif* à la définition d'une politique monétaire commune. La RFA pourrait tirer meilleur parti de la vertu des autres. La Bundesbank, voulant nettoyer elle-même sa maison, est réticente à se laisser convaincre par ces offres d'aides. Mais celles-ci restent, il est vrai, encore imprécises et elles manquent de perspectives politiques. Le traité de Maastricht doit être révisé en 1996. La crise du franc devrait servir à se rendre compte qu'il est urgent de ne pas attendre cette date.

ÉRIC LE BOUCHER

INDICATEURS

ETATS-UNIS

● **Prix de détail : inchangés en juin.** – L'indice des prix de détail est resté inchangé aux Etats-Unis en juin pour la première fois depuis mars 1991. Les experts s'attendaient à une hausse de 0,2 %.

● **Ventes de détail : + 0,4 % en juin.** – Les ventes de détail ont augmenté de 0,4 % en juin aux Etats-Unis, enregistrant ainsi leur troisième augmentation mensuelle consécutive (+ 0,4 % en mai).

GRANDE-BRETAGNE

● **Prix de détail : – 0,1 % en juin.** – Les prix de détail ont baissé de 0,1 % en juin en Grande-Bretagne, par rapport au mois de mai, de sorte que le rythme d'inflation annuelle calculé sur les douze derniers mois est descendu à 1,2 % en juin, le plus bas niveau enregistré depuis vingt-neuf ans.

JAPON

● **Excédent commercial : + 17 % au premier semestre.** – L'excédent commercial japonais a grimpé de 17,6 % au cours du premier semestre de 1993 à 57,30 milliards de dollars, par rapport à la même période de l'an dernier. Pour le seul mois de juin, l'excédent a atteint 9,97 milliards de dollars (58 milliards de francs), soit une hausse de 11,3 % par rapport à juin 1992.

Le rapport de la Cour des comptes

L'Opéra de Paris : production insuffisante, dépenses inconsidérées

C'est à une vigoureuse mise en garde que la Cour des comptes se livre, dans son rapport annuel 1993, à l'égard de l'Opéra de Paris. D'autant plus qu'à l'issue d'une première enquête menée en 1990, la Cour avait tiré la sonnette d'alarme. Elle avait noté que des incertitudes subsistaient quant à l'évaluation du coût de fonctionnement de la Bastille et *exprimé « la crainte que le développement de l'activité de la nouvelle salle nécessitât un accroissement des crédits que l'Etat consacre à l'art lyrique dans la capitale »*. La subvention de fonctionnement versée par les pouvoirs publics aux Opéras Bastille et Garnier aura été en 1993 de 550,618 millions de francs selon le ministère de la culture, de 508,7 millions selon l'administrateur général de la Bastille. La Cour des comptes l'évalue à 530 millions.

Notant que l'importance d'une telle somme ne peut se justifier que *« par la promesse d'une multiplication des spectacles offerts à un public élargi »*, le nouveau rapport décerne un satisfecit aux activités de ballet qui ont atteint la fréquence souhaitée par le cahier des charges. Il souligne en revanche que l'Opéra de Paris n'aura assuré, à l'issue de la *saison* 1992-1993, que 135 représentations lyriques (le chiffre fourni par l'administration de la Bastille est de 129), au lieu des 190 spectacles demandés. La Cour doute donc qu'il soit possible d'atteindre *« les 220 spectacles lyriques par an fixés par le cahier des charges en période de plein fonctionnement, alors même que les équipements de la grande salle de la Bastille avaient été conçus pour au moins 250 représentations lyriques »*.

Soulignant que les deux petites salles de l'Amphithéâtre (500 places) et du Studio (200 places) situées dans le même bâtiment sont *« peu utilisées »*, la Cour dit pouvoir *« douter de l'intérêt de la salle modulable qui avait été prévue à l'origine, d'autant plus qu'une autre salle modulable de même capacité (800 à 1 200 places) devrait ouvrir à la Cité de la musique de La Villette en 1994 »*.

Indemnités et heures supplémentaires

La Cour des comptes prend note que la fréquentation des spectacles est satisfaisante (le taux d'occupation est de 95 % à la Bastille) et que l'augmentation de l'activité « a *permis de diminuer sensiblement la part de la subvention dans le total des recettes »*. Cette part a été ramenée de 80 % (jusqu'en 1988) à 65 % en 1992. Mais cette stabilisation n'a été obtenue *qu'« au prix de prélèvements répétés sur le fond de roulement, qui est passé de 100 millions de francs en 1990 à 69 millions à la fin de 1992 »*.

Quant aux coûts du personnel, la Cour des comptes note que les effets de la signature des nouvelles conventions collectives, intervenue le 19 février 1993 seulement, ne peuvent encore être appréciés. Elle révèle en revanche les conséquences des différents accords catégoriels (dits « accords plateaux ») accordés entre 1989 et de cette signature longtemps différée. Il était prévu que des primes forfaitaires annuelles, consenties à certaines catégories de techniciens, se solderaient par un abaissement significatif du nombre des heures supplémentaires. Or, *« si le montant des indemnités a bien été porté de 5,6 millions à 13,8 millions entre 1988 et 1990, le coût des heures supplémentaires n'a pas pour autant baissé, puisqu'il est passé dans le même temps de 7 millions à 9,5 millions »*.

Un chapitre particulièrement surréaliste concerne les coûts d'entretien et de maintenance de *la* Bastille. On y apprend que les dépenses ont doublé entre 1989 et 1991 pour atteindre 75 millions de francs. Que 53 postes d'agents techniques ont été créés, que 40 millions de subvention d'équipement ont été inscrits au budget 1993 pour de nouveaux travaux ou améliorations d'équipement, qu'une partie du matériel informatique et électronique du nouveau bâtiment est obsolète et que *« le maintien et l'amélioration de certains lots du génie scénique (...) rendront inévitable le maintien de la subvention d'équipement à un niveau élevé »*.

La Cour des comptes souligne d'autre part qu' *« une gestion plus rigoureuse »* s'impose pour la distribution des places gratuites. Il y a eu 75 invités par spectacle au cours de la saison 1991-1992 contre 30 autorisés (la législation date du temps où les spectacles d'opéra se donnaient au palais Garnier et devra être révisée). La perte se situerait aux environs de 4 millions pour *les invitations non autorisées*.

Confirmations, révélations

par Anne Rey

ON connaissait les coûts exorbitants de l'Opéra de Paris, notamment ceux de la Bastille. On savait de quel poids financier pèse l'établissement bicéphale : autour de 530 millions de subventions annuelles sur un budget de 1,759 milliard pour l'ensemble de la musique et de la danse en 1993. On sursautera peut-être en constatant que les dépenses d'entretien du bâtiment neuf représentent plus de la moitié des sommes allouées par le ministère à l'ensemble de la création musicale et aux musiques d'aujourd'hui. C'est payer bien cher la satisfaction de marcher sur du marbre propre !

Mais l'heure est à la rigueur. Dès le 1er juin dernier, le ministère de la culture et de la francophonie rendait publique la déclaration que Thierry Le Roy, directeur de la musique et de la danse, avait lue au conseil d'administration de l'Opéra de Paris : moins de productions nouvelles ; de plus strictes prévisions pour un véritable « cadrage budgétaire ». On apprenait donc que ce cadrage n'existait pas, alors que la Bastille fonctionne depuis 1989.

L'administrateur de la Bastille, Jean-Marie Blanchard, faisait savoir le même jour qu'il avait déjà annulé deux nouvelles productions (*Padmavati*, de Roussel, *Iphigénie en Tauride*, de Gluck) et une reprise (*les Troyens*, de Berlioz) pour la saison à venir. Il ajoutait que le coût moyen des représentations serait en baisse de 1,70 %, que le montant des investissements pour les nouvelles productions diminuerait de 24,20 % et que le coût moyen des spectacles produits au cours de la saison serait abaissé de 36,80 %. On était alors bien forcé de s'interroger : soit le gabegie, jusqu'alors, avait régné, soit il fallait se préparer à voir des spectacles produits au rabais. Une fois de plus, les économies se feraient en tout cas sur l'artistique. Quand il est de notoriété publique que le ver dans le fruit de la Bastille (comme de Garnier autrefois) est de nature structurelle.

De nouvelles conventions collectives ont été signées le 19 février, après des mois et des mois d'atermoiements. Si elles l'ont été, à la faveur d'une passation de pouvoir à la direction générale, c'est que les concessions nécessaires ont été faites aux personnels. Les économies ne viendront donc pas de là. Au moins, allait-on vers une paix sociale ? Il faudra, là encore, se résigner. Une grève du personnel technique CFDT a annulé la représentation de *Carmen*, remplacée par une version de concert gratuite, le 29 juin dernier. Les *« conditions de mise en œuvre »* de la nouvelle convention collective sont désormais objet de litige entre une partie du personnel et la direction.

VIE DES ENTREPRISES

Après la prise de contrôle de la FNAC

Vers un rapprochement entre Altus Finance et la Compagnie Immobilière Phénix

L'acquisition en commun de la majorité du capital de la FNAC (*le Monde* du 15 juillet) pourrait être le prélude à une autre opération d'envergure : une fusion entre les deux acheteurs, Altus Finance, filiale du Crédit lyonnais, et la Compagnie Immobilière Phénix (CIP), du groupe Générale des eaux. Un tel rapprochement dévoilé par *les Echos* s'inscrirait dans la logique de la stratégie suivie depuis la fin de l'année dernière par la Générale des eaux qui consiste à se désengager progressivement de la CIP. Elle n'en contrôle plus aujourd'hui que 35 % du capital après avoir accueilli de nouveaux partenaires, les AGF pour 19 %, la GMF pour 12 % et déjà le Crédit lyonnais pour 6 %.

Du côté de la banque nationalisée, l'intérêt le plus évident dans un montage qui s'annonce d'une rare complexité est de renforcer des fonds propres tout juste suffisants aujourd'hui pour répondre aux normes internationales (ratio Cooke). Déjà en préalable à une fusion, le Lyonnais devrait acquérir la totalité du capital d'Altus en rachetant sa participation de 32 % à Thomson-CSF. Le groupe Thomson, aujourd'hui actionnaire à près de 14 % du Crédit lyonnais, serait rémunéré en actions nouvelles de la banque nationalisée et augmenterait ainsi ses fonds propres. Altus Finance rémunérerait ensuite sans doute avec ses propres actions les actionnaires de l'Immobilière Phénix, sachant que la valeur de la filiale du Lyonnais est supérieure à 12 milliards de francs et celle de la CIP de l'ordre de 3,5 milliards. Ultime étape plus incertaine, la Générale des eaux pourrait faire son entrée dans le capital du Crédit lyonnais, renforcer à nouveau ses fonds propres et devenir un de ses actionnaires de référence. Et cela même si Guy Dejouany, président de la Générale des eaux, réaffirmait encore fin juin sa volonté de ne pas s'engager dans des opérations lourdes de croissance externe.

Quoi qu'il en soit, l'aval des pouvoirs publics sera indispensable à un montage qui n'est plus démenti ou confirmé par les principaux intéressés. Les augmentations de capital successives du Crédit lyonnais pour obtenir des fonds propres ne cessent de diluer la part de l'Etat dans son capital. Elle pourrait fort bien à l'issue d'un tel montage descendre sous les 50 %. On se trouverait alors face à une privatisation partielle.

E. L.

Pour accélérer les privatisations dans la CEI

Le Crédit lyonnais et le CCF emportent d'importants contrats en Ukraine et au Kazakhstan

Le Crédit lyonnais et le Crédit commercial de France (CCF) ont récemment obtenu, séparément, deux importants mandats de privatisation en CEI, le premier en Ukraine, le second au Kazakhstan.

Clinvest, la banque d'investissements du Crédit lyonnais, a obtenu un financement de la CEE de 2 millions d'écus (environ 13 millions de francs) pour monter un programme de privatisations pilotes d'entreprises dans les secteurs de la confection et de l'hygiène domestique.

Licence bancaire

Il s'agit, sur une période de seize mois, de sélectionner des entreprises dans ces deux secteurs jugés prioritaires et de les privatiser rapidement, afin d'augmenter leur production. Le Crédit lyonnais a obtenu en mai une licence bancaire pour mener des activités commerciales à Kiev.

Le CCF, lui, a été chargé également par le programme TACIS (assistance technique à la Communauté des Etats indépendants) d'étudier la mise en œuvre d'un programme de privatisation de masse au Kazakhstan. Le CCF, qui participe déjà au programme de privatisation de masse en Russie, est notamment associé, pour cette opération, au cabinet de conseil britannique MDD.

□ **Lloyd's : le Bureau des fraudes ouvre une enquête sur certaines transactions.** – Le Bureau des fraudes britannique (Serious Fraud Office, SFO) a ouvert une enquête sur des transactions effectuées au sein du Lloyd's par des syndicats autrefois dirigés par l'agence Gooda Walker. L'agence Gooda Walker a subi des pertes massives et est passée en liquidation volontaire à la fin de 1991. L'enquête a été déclenchée par un rapport commandé par GW Run-Off, l'agence chargée de gérer les affaires des sept syndicats après l'effondrement de Gooda Walker. Les 4 000 «*Names*» – les particuliers garantissant les contrats d'assurance sur leur fortune personnelle – faisant partie des syndicats Gooda Walker sont parmi les plus touchés par les pertes massives (5,5 milliards de livres en trois ans) enregistrées par le Lloyd's ces dernières années.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

□ **Casino : le principal actionnaire va faire son entrée en Bourse.** – La société Rallye, devenue l'an dernier le principal actionnaire du groupe de distribution stéphanois Casino, va faire son entrée en Bourse en fusionnant avec sa filiale cotée Genty-Cathiard. Cette opération couronnera une vaste opération de simplification des structures du holding de tête de Rallye, la société Euris, fondée par Jean-Charles Naouri. L'opération prévoit une fusion des sociétés Rallye SA (qui détient 29,5 % de Casino), de Genty-Cathiard (qui contrôle les chaînes de magasins de sports Go Sport, Athlete's Foot et Courir) et du holding intermédiaire Coficam. Jusqu'ici, Coficam possédait 62 % de Rallye SA, laquelle détenait la participation dans Casino et 98,7 % de Genty-Cathiard, maison-mère des chaînes de magasins de sport. La parité d'échange envisagée est de 8 actions Rallye pour 13 Genty-Cathiard et de 42 actions Coficam pour 1 Genty-Cathiard.

□ **Privatisation de BT : offre sursouscrite avec plus de 1,4 million de demandes.** – L'offre de privatisation des dernières actions British Telecommunications (BT), clôturée mercredi 14 juillet pour les particuliers britanniques, a été sursouscrite avec plus de 1,4 million de demandes, selon la banque d'affaire S. G. Warburg Group. Chaque demande a porté en moyenne sur 590 actions, donnant un total de plus de 820 millions d'actions demandées alors qu'environ 610 millions de titres ont été offerts aux particuliers. Le gouvernement a mis en vente un total de 1,22 milliard d'actions, la moitié étant destinée aux particuliers et l'autre moitié aux institutions financières. L'offre internationale, adressée aux investisseurs institutionnels, clôture le 17 juillet. La vente des 21,8 % du capital de BT que possède encore l'Etat doit rapporter plus de 5 milliards de livres (43,5 milliards de francs) au Trésor. Les titres seront introduits en Bourse le 19 juillet.

ACCORD

□ **Compaq crée une unité de production en Chine.** – La firme américaine Compaq Computer a annoncé, mardi 13 juillet, avoir signé un accord pour créer avec la société chinoise Beijing Stone Corporation une entreprise commune de fabrication de micro-ordinateurs en Chine. Selon l'accord, signé pour une durée de onze ans, l'entreprise utilisera une usine existante du groupe Stone et la production devrait démarrer en décembre. *«En Chine, la demande en produits Compaq s'accélère, aussi continuerons-nous à mettre en place une infrastructure à la mesure de ce marché»*, a souligné le PDG de Compaq, Eckhard Pfeiffer. Compaq a commencé à s'implanter sur le marché chinois en 1984 et détenait l'an dernier 18,5 % de ce marché en valeur, selon la firme américaine.

CONTRAT

□ **Bouygues reconstruit le réseau électrique du Liban.** – Bouygues et sa filiale spécialisée dans les réseaux d'énergie (ETDE) viennent de signer un marché pour la reconstruction des réseaux électriques du Liban (hors Beyrouth). Les opérations concernent la restructuration des postes de transformation, la reconstruction des lignes moyenne et basse tension et la mise en place de compteurs individuels. Le financement du projet est assuré par la Banque européenne d'investissement (BEI), indique Bouygues dans un communiqué du mardi 13 juillet, et le contrat porte sur 310 millions de francs.

ACQUISITIONS

□ **Rouchaud repris par Cépède machines et systems.** – Rouchaud Industries (machines-outils Limoges) et sa filiale Verneuil-Précision sont repris par CMS (Cépède machines et systems) qui fabrique des machines semblables à Saint-Laurent-lès-Tours (Lot, 95 salariés) et dans l'agglomération lilloise (30 salariés). Les deux unités limougeaudes appartenaient au groupe Smith-Lièvre, qui les a entraînées dans sa chute fin 1992. Le projet CMS retenu par le tribunal d'Annonay (plusieurs projets concurrents étaient en lice) prévoit le regroupement dans un site unique et le maintien de 38 emplois au total au 1er janvier 1994. Au moment du dépôt de bilan, et après plusieurs dégraissages successifs, les effectifs étaient de 153 salariés. – *(Corr. part.)*

□ **Thomson-CSF reprend une partie de l'activité tubes de Siemens.** – Le groupe français Thomson-CSF (électronique professionnelle et de défense) a annoncé mardi 13 juillet avoir acheté une partie de l'activité «tubes» du géant allemand de l'électromécanique Siemens. Dans un communiqué, Thomson-CSF précise qu'il s'agit des tubes à ondes progressives, utilisés dans les faisceaux hertziens, et des tubes coaxiaux, utilisés pour les radars. Ces activités représentent un chiffre d'affaires en 1991-1992 de 60 millions de marks (205 millions de francs) réalisé par 290 personnes. Le montant de la transaction n'a pas été révélé. L'activité tubes électroniques de Thomson-CSF représente pour sa part un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard de francs et emploie 2 000 personnes.

CONFLIT

□ **British Airways propose un arbitrage pour régler le différend avec Virgin.** – British Airways a proposé, mardi 13 juillet, de faire appel à un arbitrage indépendant pour régler le différend l'opposant à la compagnie rivale Virgin Atlantic Airways, qui avait annoncé la veille avoir porté plainte auprès de la Commission européenne pour concurrence illégale. Lors de l'assemblée générale annuelle du groupe, le président de BA, Sir Colin Marshall, a «*invité*» Richard Branson, le président de Virgin, à soumettre *«ses réclamations à un organisme indépendant appointé par la Civil Aviation Authority»*, l'autorité de tutelle. British Airways est prêt à payer le coût de cet arbitrage, dont les auditions seront publiques si Virgin le désire.

CESSION

□ **Bronfman vend une société d'emballage et une papeterie.** – Le groupe canadien de la famille Bronfman poursuit ses cessions d'actifs. Il a vendu sa participation majoritaire dans Consumers Packaging, le premier fabricant canadien de bouteilles en verre, à Glenshaw Glass, un groupe verrier américain. Selon le *Financial Times*, le prix de cession, 9,7 millions de dollars canadiens (44 millions de francs), serait la moitié de sa valeur en Bourse. Bronfman a également cédé sa participation de 50 % dans une papeterie canadienne pour un montant non communiqué.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6084

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II					■				
III									
IV			■		■	■			
V								■	
VI	■								
VII			■						■
VIII							■		
IX				■		■			
X		■			■				
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Reçoivent des coups sur la tête. Elle est au parfum (épelé). – II. Perdus de vue. Relation intime. – III. S'accroche au passé. – IV. Préfixe. Terme de jeu. – V. Ne se laisse pas couler. – VI. Semblerait être une spécialité brestoise. – VII. D'un auxiliaire. Lieu de conciliation. – VIII. Une branche chère à Rameau. Terme musical. – IX. A de la suite dans les idées. Relations plaisantes. – X. Possessif. Un soupçon. – XI. Dirige notre attention vers des régions relativement clémentes.

VERTICALEMENT

1. Il ont été heureux, à cinquante ans, de pouvoir reprendre le collier. Sans lui, pas de pardon ! – 2. Nom d'emprunt. – 3. On lui fait tourner la tête. Tranche de gorgonzola. Héros de la résistance. – 4. Militaire. Préfixe. – 5. Bar international. – 6. Abréviation. Décharnés. Passé qui engage proverbialement l'avenir. – 7. Noire, elle est particulièrement profonde. Un bout de terrain. – 8. Moins fluide. Rapprochés. – 9. Chef de rayons. Adverbe.

Solution du problème n° 6083

Horizontalement

I. Etouffant. – II. Varrier. – III. Aliénées. – IV. Pène. Rois. – V. OP. Pille. – VI. Returée. – VII. At. Te. Or. – VIII. Thrombose. – IX. Ia. Piolet. – X. Bielle. – XI. Nouer. Est.

Verticalement

1. Evaporation. – 2. Télépathe. – 3. Orin. Bu. – 4. Urée. Utopie. – 5. Fin. Premier. – 6. Féerie. Bol. – 7. Aréole. Olé ! – 8. Sil. Osées. – 9. Tu. Secret.

GUY BROUTY

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 15 juillet ↓ Déprimée

Déprimée par la remontée des taux d'intérêt danois jeudi matin, la Bourse de Paris perdait du terrain dans un marché particulièrement nerveux à quelques heures de la fin de la réunion bimensuelle de la Bundesbank. Vers 11 h 30, l'indice parisien était en recul de 0,95 % alors qu'à l'ouverture il s'inscrivait en progression marginale de 0,08 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises abandonnaient, en moyenne, 0,68 %.

L'annonce, jeudi matin, d'un relèvement au Danemark des taux à court terme qui sont passés de 7,80 % à 8 % laissait présumer que les autorités monétaires allemandes ne procéderaient pas à un nouvel assouplissement sur les leurs, indiquait-on jeudi dans les salles de marché parisiennes peu avant la fin de la réunion bimensuelle de la Bundesbank, l'avant-dernière avant la trêve estivale. Supposition qui devait se vérifier par la suite puisqu'un porte-parole de la Buba indiquait peu avant 13 heures que l'institut d'émission allemand laissait ses taux directeurs inchangés.

Le titre Générale des eaux, dont une des filiales vient de lancer une option d'achat conjointement avec Altus Finances pour acquérir 54,7 % de la FNAC, progressait de 0,8 % et était très actif. Valeo, qui avait retenu l'attention des opérateurs mardi, était toujours sur le devant de la scène et gagnait 0,7 %. En recul, on relevait Metaleurop (-3,3 %) et Lyonnaise des eaux-Dumez (-3,1 %).

NEW-YORK, 14 juillet ↑ Progression

Wall Street a profité, mercredi 14 juillet, d'une nette baisse des taux d'intérêt à long terme, après l'annonce que les prix de détail sont restés inchangés en juin aux Etats-Unis. En hausse de plus de trente points dans l'après-midi, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 542,55 points, en hausse de 27,11 points, soit une progression de 0,77 %. L'activité a été soutenue avec quelque 285 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en hausse a largement dépassé celui des titres en baisse : 1 206 contre 783, alors que 603 actions restaient inchangées.

La publication d'une hausse de 0,4 % des ventes de détail américaines en juin, conforme aux prévisions des experts, a également soutenu Wall Street.

La baisse de 0,3 % des prix de gros en juin et le niveau inchangé des prix de détail, pour la première fois depuis mars 1991, ont éloigné les craintes de relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale, au moins jusqu'à la fin de l'année, selon des économistes.

Wall Street a également bénéficié de la publication des premiers résultats trimestriels, qui s'annoncent meilleurs que prévu, selon Bill Allyn, directeur chez Jefferies and Co.

Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence sur le marché obligataire, est tombé à 6,56 % mercredi en fin de matinée contre 6,61 % mardi. Il s'agit du niveau le plus bas depuis seize ans.

VALEURS	COURS DU 13 juillet	COURS DU 14 juillet
Alcoa	70 5/8	71 3/8
ATT	62	62 5/8
Boeing	37 1/2	37 3/4
Chase Manhattan Bank	32 1/4	31 3/4
Du Pont de Nemours	48 3/4	48 1/8
Eastman Kodak	51 1/8	51 1/2
Exxon	64 3/4	64 5/8
Ford	50 5/8	51 1/2
General Electric	98	98 5/8
General Motors	46 7/8	47 1/2
Goodyear	40 1/8	41
IBM	47 1/2	47 3/8
ITT	85 1/4	86 3/8
Mobil Oil	71 1/4	71 1/4
Pfizer	65 1/8	64 3/4
Schlumberger	64 1/4	63 1/8
Texaco	62 7/8	63
UAL Corp. ex-Allegis	126 1/4	133
Union Carbide	18 1/2	18 7/8
United Tech.	55 1/8	55 3/8
Westinghouse	16 5/8	16 7/8
Xerox Corp.	76 7/8	76 5/8

LONDRES, 14 juillet ↓ Repli

Les valeurs ont légèrement reculé, mercredi 14 juillet, au Stock Exchange malgré l'annonce d'une baisse surprise de l'inflation britannique en juin, la perspective d'une croissance non inflationniste écartant les espoirs de baisse des taux d'intérêt. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 4,8 points, soit 0,1 %, à 2 832,3 points. Le volume des échanges s'est élevé à 606,4 millions de titres contre 592,4 millions la veille.

L'inflation a diminué à son plus bas niveau depuis près de trente ans au cours des douze mois clos en juin, à 1,2 % contre 1,3 % en mai, alors que les analystes attendaient un taux de 1,5 %. D'autres statistiques officielles avaient montré mardi que la production industrielle (hors énergie) avait connu en mai sa plus forte hausse mensuelle depuis quatre ans (+ 1,8 %).

Mais ces bonnes nouvelles sur le plan de l'économie ont été compensées par des facteurs techniques négatifs, les analystes citant notamment un surplus d'actions suite à des opérations sur le marché à terme.

VALEURS	Cours du 13 juillet	Cours du 14 juillet
Allied Lyons	5,38	5,41
B.P.	2,99	2,98
B.T.R.	3,62	3,63
Cadbury	4,48	4,37
De Beers	11,63	11,62
Glaxo	5,56	5,54
G.U.S.	32	33,38
I.C.I.	6,44	6,41
Reuters	14,01	13,95
RTZ	6,80	6,72
Shell	6,15	6,17
Unilever	9,73	9,53

TOKYO, 15 juillet ↑ Modeste avance

La Bourse de Tokyo a fini en hausse, jeudi 15 juillet, mais bien en deçà de ses meilleurs niveaux du jour, des ventes bénéficiaires ayant en grande partie effacé les gains de la matinée. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 16,61 points à 20 156,02 points, soit une modeste avance de 0,08 %. Le volume des échanges s'est sensiblement gonflé passant de 300 millions de titres mercredi à 400 millions pour la séance du jour.

L'espoir d'une baisse du taux d'escompte japonais et d'un allègement des impôts a fait monter les cours le matin, mais la prudence de mise avant les élections anticipées de dimanche a incité bon nombre d'intervenants à fermer leurs positions.

VALEURS	Cours du 14 juillet	Cours du 15 juillet
Ajinomoto	1 330	1 350
Bridgestone	1 250	1 240
Canon	1 380	1 380
Fuji Bank	2 480	2 490
Honda Motors	1 280	1 300
Matsushita Electric	1 300	1 290
Mitsubishi Heavy	663	670
Sony Corp.	4 570	4 570
Toyota Motors	1 590	1 590

CHANGES

Dollar : 5,8585 F ↓

Le deutschemark s'appréciait à 3,4174 francs jeudi 15 juillet au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4133 francs mardi (le marché des changes français était fermé mercredi en raison de la fête nationale). Le dollar baissait à 5,8585 francs contre 5,8695 francs mardi soir.

FRANCFORT	14 juillet	15 juillet
Dollar (en DM)	1,7253	1,7147
TOKYO	**14 juillet**	**15 juillet**
Dollar (en yens)	108,45	107,45

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 juillet)	7 1/4 - 7 3/8 %
New-York (14 juillet)	2,94 %

BOURSES

	13 juillet	14 juillet
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	545,09	Clos
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 991,15	Clos

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	13 juillet	14 juillet
Industrielles	3 515,44	3 542,55

LONDRES (Indice «Financial Times»)

	13 juillet	14 juillet
100 valeurs	2 837,10	2 832,30
30 valeurs	2 228,50	2 220,90
Mines d'or	221,30	225,30
Fonds d'Etat	97,50	98,46

FRANCFORT

	13 juillet	14 juillet
Dax	1 807,16	1 811,55

TOKYO

	14 juillet	15 juillet
Nikkei Dow Jones	20 139,11	20 158,82
Indice général	1 631,58	1 639,68

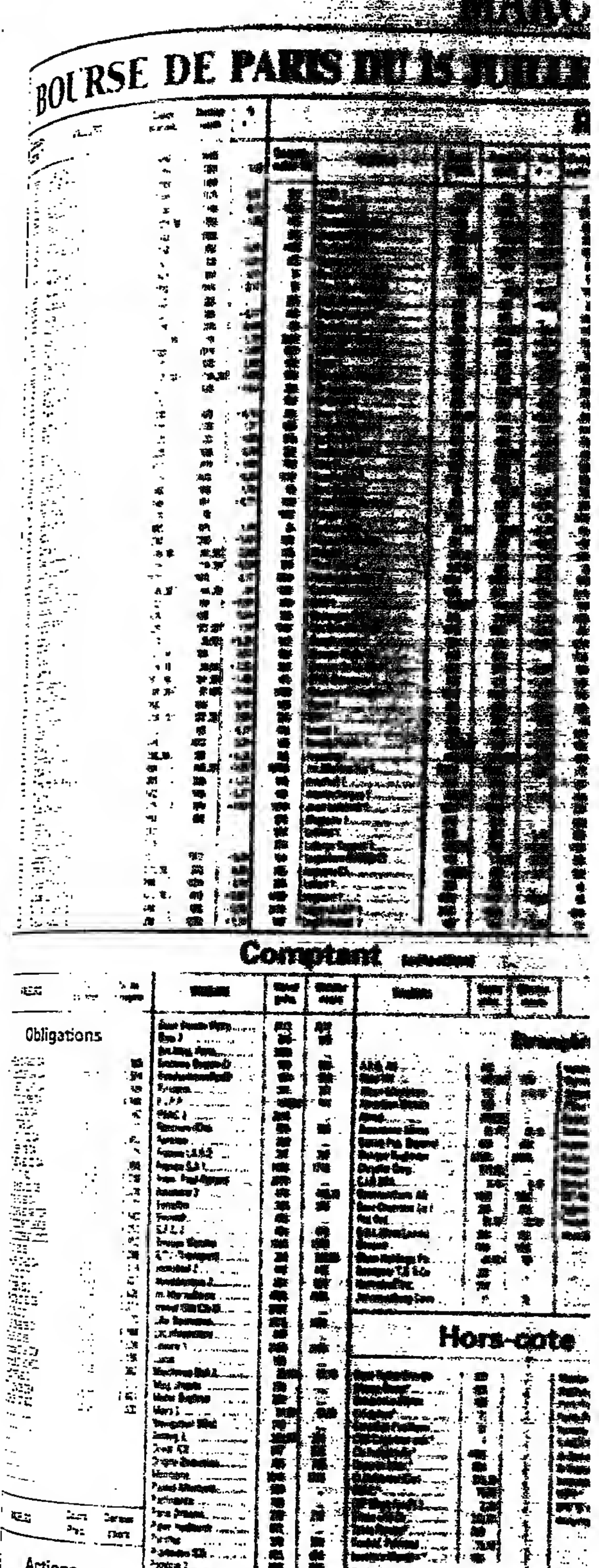
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

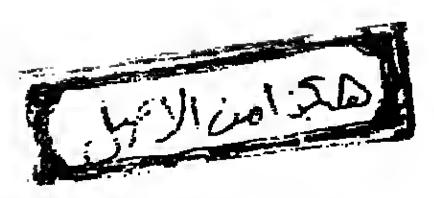
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8690	5,8710	5,9330	5,9390
Yen (100)	5,4661	5,4706	5,5254	5,5348
Ecu	6,6548	6,6601	6,6496	6,6607
Deutschemark	3,4145	3,4155	3,4169	3,4207
Franc suisse	3,8811	3,8850	3,9084	3,9155
Lire italienne (1000)	3,6800	3,6850	3,6638	3,6720
Livre sterling	8,8105	8,8165	8,8454	8,8587
Peseta (100)	4,3339	4,3386	4,2893	4,3000

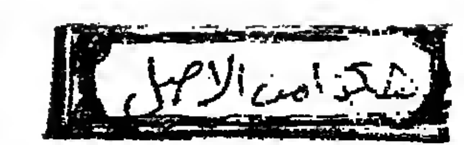
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8	8 1/8	7 3/4	7 7/8	7 1/4	7 3/8
Deutschemark	7 1/4	7 3/8	7 1/8	7 1/4	6 7/8	7
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	9 1/8	9 3/8	9 1/8	9 3/8	9	9 1/4
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 1/2	12 1/4	11	11 3/4	10 3/8	11
FRANC FRANÇAIS	8	8 1/2	7 7/16	7 13/16	6 15/16	7 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.


BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET
Obligations
Comptant
Hors-cote
Actions
Second marché
Marché des Changes
Marché libre de l'or





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 15 juillet ↓ Déprimée

NEW-YORK, 14 juillet ↑ Progression

LONDRES, 14 juillet ↓ Repli

TOKYO, 15 juillet ↑ Modeste avance

CHANGES

BOURSES

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : – 0,66 % (1978,07)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5550	EDF-GDF 3%	5440	5440	–
1090	B.N.P. (T.P)	1084	1085	+ 0,09
949	Cr.Lyonnais(T.P.)	1008	1008	–
1900	Renault (T.P.)	2090	2076	– 0,67
2038	Rhone Poulenc(T.P)	2190	2100	– 4,11
1130	Saint Gobain(T.P.)	1035,90	1050	+ 1,36
925	Thomson S.A (T.P)	1000	1000	–
610	Accor 1	658	652	– 0,91
715	Air Liquide 1	787	780	– 0,91
655	Alcatel Alsthom 1	689	688	– 0,15
2860	Alsac.Super.(Ny) 1	2950	2945	– 0,17
350	Alspi 1	333	333	–
575	AGF(Acs.gle.Fce) 1	587	588	+ 0,17
1360	Axa 1	1376	1370	– 0,44
51	Bail Equipement 1	55,95	55	– 1,70
970	Bail Invest. 1	1000	1015	+ 1,50
585	Bancaire (Cie) 1	535	530	– 2,80
143	Banque Colbert C1	135,50	134,20	– 0,96
600	Bazar Hot. Ville 1	631	635	+ 0,63
1230	Berger (M) 1	1192	–	–
425	Bertrand Faure 1	430	433	+ 0,70
1120	BIC 1	1235	1220	– 1,21
138	BIS 1	125	123	– 1,60
530	B.N.P. CI 1	539	538	– 0,19
415	Bollore Techno.1	413	419	+ 1,45
2550	Bongrain 1	2425	2433	+ 0,33

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
505	CSEE 1	437,90	445	+ 1,62
4016	Damart 1	3999	3900	– 2,48
465	Dassault-Aviation1	445	444,10	– 0,20
285	Dassault Electro 1	296,90	291,10	– 1,95
1470	De Dietrich 1	1515	1520	+ 0,33
475	Degremont 1	501	494	– 1,40
34	Dev.R.N-P De Cal 1	36,50	–	–
80	Dev.R.Sud-Est(Ly)1	80,20	80,30	+ 0,12
255	DMC (Dollfus Mi)1	277	275	– 0,72
490	Docks France 1	536	536	–
98	Dynaction 1	114	113,50	– 0,44
2290	Eaux (Gle Des) 1	2125	2140	+ 0,71
620	EBF (Epeda B.) 1	632	650	+ 2,85
430	Ecco 1	452	451	– 0,22
960	Esfagelex Fong.)1	943	942	– 0,11
390	Elf Aquitaine 1	406	401,70	– 1,06
985	Elf Sanofi 1	920	918	– 0,22
370	Erap-Elf CPet 1	341,60	342	+ 0,12
695	Eridania Beghin 1	750	748	– 0,27
445	Essilor Intl 1	470	479	+ 1,91
255	Essilor Intl ADP 1	268	269,80	+ 0,67
700	Esso 1	899	895	– 0,57
1610	Euralrance 1	1750	1759	–

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 13/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9030	5,8820	5,50	6
Ecu	6,6525	6,6595	–	–
Allemagne (100 dm)	340,7600	341,2800	327	347
Belgique (100 F)	16,5270	16,5490	15,90	16,90
Pays-Bas (100 fl)	303	303,4200	290	310
Italie (1000 lires)	3,1160	3,7100	3,50	4
Danemark (100 krd)	87,9000	87,7700	84	92
Irlande (1 iep)	8,2330	8,2340	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7245	8,7565	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,4970	2,4975	2,69	3,09
Suisse (100 f)	384,1900	386,7200	368	388
Suède (100 krs)	73,5600	73,7900	69	78
Norvège (100 k)	80,0100	80,2300	75	84
Autriche (100 sch)	48,4090	48,4830	46,40	49,40
Espagne (100 pes)	4,4385	4,4185	4,15	4,75
Portugal (100 esc)	3,5850	3,5600	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,6233	4,6025	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,3786	5,4038	5,18	5,49

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 13/07
Or fin (kilo en barre)	74700	74000
Or fin (en lingot)	74750	74000
Napoléon (20f)	422	421
Pièce Fr (10 f)	372	–
Pièce Suisse (20 f)	412	420
Pièce Latine (20 f)	428	420
Souverain	541	535
Pièce 20 dollars	2520	2460
Pièce 10 dollars	1215	1250
Pièce 5 dollars	760	–
Pièce 50 pesos	2775	2750
Pièce 10 florins	440	437

Matif (Marché à terme international de France)
13 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 133 000

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	121,96	119,92	119,50
Précédent	121,84	119,74	119,34

CAC 40 A TERME
Volume : 13 497

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1998	2020	2021,50
Précédent	2009	2022	2033

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS
B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - " valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◌ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

LÉGION D'HONNEUR

Nous publions la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* du 14 juillet 1993 (*le Monde* du 15 juillet).

Maurice Tubiana grand'croix

Est élevé à la dignité de *grand'croix* :

Maurice Tubiana, membre de l'Académie des sciences.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

Hubert Curien, ancien ministre, universitaire; Maurice Druon, ancien ministre, membre de l'Académie française; Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat; Gilbert Wolff, dit Wolf, président de l'Association française et internationale des déportés-évadés.

Grande chancellerie

Sont promus *commandeurs* :

Albert Crinon, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris; Emile Jalouneix, trésorier-payeur général honoraire; Pierre Kerlan, ancien trésorier-payeur général; Jean-Pierre Kerneis, professeur d'anatomie pathologique.

Sont promus *officiers* :

Raymond Bertrand, président d'honneur de la section départementale de la Savoie de l'Association nationale des médaillés de la Résistance.

Cécilien Dechêne, ancien chef de service à la Société nationale des entreprises de presse; Maurice Deleporte, président du comité de Marmande de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur; Ferdinand Santini, membre actif de la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean Contrasti, professeur agrégé honoraire à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Toulouse; Pierre Favier, président d'honneur d'une association; Robert Humeau, ancien président-directeur général de société; Claude Lattes, ancien conseiller du président-directeur général d'une société d'aviation; Jacques Luciani, ancien receveur principal des impôts; Maxime Mergault, ingénieur en chef honoraire à la SNCF; Isabelle Pasquier, conservateur du Musée national de la Légion d'honneur; Hubert Pataut, ancien industriel gantier; Jean Reynier, professeur agrégé honoraire; Bruno Savin, directeur de société; Maurice Teillet, ancien secrétaire de mairie, ancien instituteur.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :

Louis Bertagna, médecin neuropsychiatre; Marcel Lair, président de société.

Sont promus *officiers* :

Marie-Thérèse Asselin Castagnot, ancienne infirmière; Roland Barras, rédacteur en chef d'un journal; Denis Baudouin, ancien porte-parole de Georges Pompidou et de Jacques Chirac; Michel Cointat, ancien ministre, ancien député, membre du bureau du pays d'accueil de Fougères; Marcel Deneux, président d'une caisse régionale de crédit agricole; André Fejoz, vice-président des médaillés militaires d'un arrondissement de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Marc Aragon, secrétaire général de mairie; *Michel Arion*, ancien bâtonnier, avocat; René Andrieu, entrepreneur, commandant honoraire de sapeurs-pompiers; Gérard Beaufour, président-directeur général de laboratoires; Farouk Benmakhlouf, président de chambre dans une cour d'appel; Jacques Bentz, directeur général de société; Gustave Bottineau, professeur d'histoire de l'art; Pierre Breuil, délégué à l'espace aérien; Rémy Chardon, secrétaire général adjoint d'une ville; Denise Esnous, née Dewez, ancien chef du secrétariat particulier d'un maire; Louis Forestier, professeur de littérature française moderne et contemporaine; le père Bernard Gilbert, aumônier; Jean-Claude Jolain, président-directeur général de mutuelles; Patrice Kreis, directeur de société; Denise Le Clerc, épouse Boisset, dit Le Clercq-Boisset, chargé de mission d'un centre d'études; Lucien Lobjoit, administrateur de société; Charles-Joël Menkes, chef de service dans un hôpital; Patrick de Miribel, secrétaire général du Cerfa; Xavier Pams, délégué départemental du médiateur de la République; Jean-Paul Perez, dit Perez y Jorba, doyen de faculté; Léon Piot, pharmacien, ancien conseiller municipal; Vincent Redier, président-directeur général d'un groupe d'assurance; Marie-Hélène de Rothschild, née de Zuylen de Nyevelt de Haar, activités sociales et caritatives; Georges Valance, rédacteur en chef à *l'Express*.

RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Est promu *officier* :

Alain Dupas, directeur de service à l'Assemblée nationale.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean Bayard, ancien député; Marie Rey, dite Rey-Auscher, directeur de service à l'Assemblée nationale.

RELATIONS AVEC LE SÉNAT ET LES RAPATRIÉS

Est promu *officier* :

Jacques Grandon, premier vice-président délégué du conseil général de Vienne, ancien sénateur.

Est nommé *chevalier* :

Auguste Chupin, sénateur honoraire, conseiller régional.

Affaires sociales santé et ville

Est promu *commandeur* :

Roger Burnel, président de l'Union nationale des associations familiales.

Sont promus *officiers* :

Paul Boulinier, président de l'Association des paralysés de France; Marie-Rose Gineste, ancienne présidente du conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance-maladie de Tarn-et-Garonne; Roger Meudec, président honoraire de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés; René Rio, secrétaire général de la fondation pour l'enfance.

Sont *nommés chevaliers* :

Mme Elisabeth Bezançon, née Scheer, vice-présidente d'une association pour enfants; Françoise Chaussebourg, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Tarn; MM. Gilles Chomel, président de l'Union nationale des institutions de retraite des salariés; Marc David, médecin-conseil régional; Eugène Delahaie, président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Manche; Pierre Fernagu, président d'une communauté d'Emmaüs; Mme Jeanne Jouët, présidente d'une association en faveur du troisième âge; MM. Henri Laccourreye, ancien chef de service hospitalier, professeur honoraire des universités; Charles Lebert, président d'honneur de la Mutuelle nationale des étudiants de France; Roger Le Jeune, président de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et de retraite des ingénieurs et cadres; Christian Lemoine, président d'une union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales; Albert Liagre, directeur général de la caisse primaire d'assurance-maladie de Paris; Fernand Maribas, ancien directeur adjoint d'un centre départemental médico-psycho-pédagogique; Jacques Mignerey, vice-président d'une caisse régionale d'assurance-maladie; Mme Marie-Thérèse Mougenot, née Sauvage, ancienne présidente d'une association en faveur du troisième âge; Adrienne Naquet, administratrice nationale du Mouvement français pour le planning familial; MM. Georges Oleknovitch, administrateur civil hors classe; Albert Prévost, vice-président de l'Association des cités du Secours catholique; Mme Liliane Reyrole, inspecteur général des affaires sociales; Yvette Roudy, née Saldou, ancien ministre des droits de la femme; M. Pierre Tisserand, directeur régional des affaires sanitaires et sociales; Mme Marie-Louise Vavasseur, en religion sœur Marie-Paule, ancienne présidente de la caisse mutuelle d'assurances vieillesse des cultes; Bernadette Wahl, née Jouannin, présidente de l'Union nationale des amis et parents d'enfants inadaptés; le pasteur Jean-Daniel Weick, président d'une union régionale d'œuvres privées sanitaires et sociales.

SANTÉ

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Chabassol, ancien médecin spécialiste; André Delaude, président national de la Croix-Rouge française.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Joseph Charret, directeur de laboratoire d'analyses de biologie médicale; Michel Duhamel, ancien médecin généraliste; Michel Legmann, médecin spécialiste; Jacques Rochemaure, professeur des universités-praticien hospitalier; Louis Serfaty, président de la fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privée.

Intérieur et aménagement du territoire

Sont promus *commandeurs* :

MM. Jacques Corbon, préfet honoraire; Lucien Gaben, chanoine, membre de l'équipe pastorale de la cathédrale d'Albi (Tarn); Louis Lareng, ancien député, conseiller municipal de Toulouse (Haute-Garonne).

Sont promus *officiers* :

MM. Gilbert Belin, ancien sénateur, conseiller général du Puy-de-Dôme, maire de Brassac-les-Mines; Serge Calmon, colonel honoraire, commandant le corps des sapeurs-pompiers de la communauté urbaine de Bordeaux; Pierre Costa, préfet, président-directeur général de société; Gilbert Faure, ancien député, président de l'association départementale des anciens combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc; Edouard Frédéric-Dupont, ancien ministre, ancien député, maire du 7e arrondissement de Paris; Joseph Fusilier, président de la commission juridique du Conseil national de la protection civile; Pierre Grenier, colonel de sapeurs-pompiers, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-d'Oise; Yves Guyader, secrétaire général de la zone de défense Ouest; Joseph Inizan, préfet des Deux-Sèvres; Mme Christiane Papon-Braud, ancien député; MM. Philippe Parant, préfet de la Seine-Saint-Denis; Pierre Raynal, ancien député, maire de Chaudes-Aigues (Cantal); André Rigal, maire de Vieux-Boucau (Landes); Jean-Paul Savelli, colonel de sapeurs-pompiers, directeur de l'Institut national d'études de la sécurité civile; André Voisin, ancien député, ancien sénateur, maire de L'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire).

Sont nommés *chevaliers*:

MM. Louis Bayon, commissaire divisionnaire de la police nationale, patron du RAID; Henri Beaurain, chef de section des services techniques, chef du centre interdépartemental de déminage pour les Antilles; Jean-Claude Boulez, conseiller municipal de Nevers; Claude Casanova, administrateur civil, chargé de mission au ministère; Pierre Cavin, commissaire divisionnaire de la police nationale; Fernand Colin, contrôleur général de la police nationale; Gérard Cosson, médecin-colonel de sapeurs-pompiers au service départemental d'incendie et de secours de la Charente; Marc Dandelot, conseiller d'Etat; Albert Daussin-Charpentier, secrétaire général d'Ille-et-Vilaine; Maurice Oemange, ancien conseiller général, maire de Maizières-lès-Metz (Moselle); Xavier Deschamps, vice-président du conseil général du Loiret, maire de Marcilly-en-Villette; Michel Diefenbacher, préfet de Lot-et-Garonne; Jacques Donnay, président du conseil général du Nord; Don Louis Girolami, commissaire divisionnaire de la police nationale; Paul Jacquier-Durand, maire d'Yvoire (Haute-Savoie); Loïc Janot, chef inspecteur divisionnaire de la police nationale; Christian Jen, vice-président du conseil général de l'Essonne, maire d'Epinay-sur-Orge; Pierre Jourdan, ancien sénateur, ancien conseiller général de l'Ardèche; Claude Labbé, ancien député; Pierre Laran, chef de service administratif honoraire, délégué départemental du médiateur de la République pour la Gironde; Pierre Lato, sous-préfet de Péronne; Jean-Baptiste Lorendeau, vice-président de l'association professionnelle des secrétaires généraux des communautés urbaines de France; Bernard Mantoue, président de la commission administrative de la grande synagogue de Paris; Bernard Maury, ancien maire de Beaumont-les-Nonains (Oise); Henri Michel, ancien député, conseiller général de la Drôme, maire de Suze-la-Rousse; Jean Narquin, ancien député; Georges Nicolaï, commissaire divisionnaire de la police nationale; Philippe-Armand de Noailles de Mouchy, ancien maire; Charles Paccou, ancien député, ancien conseiller général; Pierre Petitjean, commissaire divisionnaire de la police nationale; Mgr René Picandet, évêque d'Orléans (Loiret); Mgr Gaston Poulain, évêque de Périgueux et de Sarlat (Dordogne); MM. Maurice Privat, maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (Gard); Paul Roncière, préfet de la Haute-Saône; Robert Roux, commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires; Christian Schmidt, ancien pasteur à l'Eglise réformée de Strasbourg-Saint-Paul (Bas-Rhin); Jacques Serres, inspecteur divisionnaire de la police nationale, chef de la base hélicoptères de Marignane; Jean-Baptiste Soire, contrôleur général de la police nationale; Jean Thibaud de la Rochethulon, conseiller régional, vice-président du conseil général de la Vendée, maire de Talmont-Saint-Hilaire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Est promu *officier*:

M. François Grussenmeyer, ancien député, membre de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Est nommé *chevalier*:

M. Nicolas Fischbach, maire de Schwindratzheim (Bas-Rhin).

Justice

Sont promus *commandeurs*:

M. André Breton, conseiller honoraire à la cour de cassation; Mme Suzanne Seux, épouse Grévisse, président de section honoraire au Conseil d'Etat.

Sont promus *officiers* :

Georges Berlamont, président de chambre à la cour d'appel de Versailles; Pierre Bezard, président de chambre à la Cour de cassation; Lucien Craissel, conseiller au tribunal administratif de Montpellier; Jacques Debayle, président honoraire du tribunal de commerce de Bordeaux; Denise Oujardin, épouse Lamy, président de chambre au tribunal de commerce de Paris; Roland Dumas, avocat au barreau de Paris, ancien ministre des affaires étrangères; Louis Gondre, conseiller à la Cour de cassation; Michel Massenet, conseiller d'Etat; Antoine Perrod, avocat honoraire au barreau de Lyon, ancien bâtonnier; Claude Salavagione, *procureur général près la cour d'appel* d'Aix-en-Provence; Robert Savy, conseiller d'Etat honoraire, ancien député; Michel Villar, avocat au barreau de Paris; Raymond Viricelle, magistrat détaché en qualité de directeur juridique de la SNCF.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Claude Chilou, premier président de la cour d'appel de Caen; Christophe Courdent, président de chambre à la cour d'appel de Douai; Henri Descamps, président du tribunal de commerce de Douai; Jean Doppia, président de chambre à la cour d'appel de Basse-Terre; Yves Douchin, directeur honoraire des services extérieurs de la protection judiciaire de la jeunesse; Jeannine Gavet, épouse Valat, vice-président honoraire au tribunal de grande instance de Bobigny; André Hupel, ancien notaire à Bain-de-Bretagne; Salomon Kohn, avocat général près la cour d'appel de Dijon; Maurice Lafortune, avocat général près la cour d'appel de Paris; Jacques Lesage, conseiller à la Cour de cassation; le Père Albert Masson, ancien aumônier des prisons de Fresnes; Yvan Meyerhoeffer, conseiller d'Etat; Jacques Pradon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation; Yvette Priolon, épouse Dancette, secrétaire en chef du parquet du tribunal de grande instance de Paris; Christiane Revel, épouse Even, vice-président au tribunal de grande instance de Paris; René Rocher, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris; Catherine Royer, président du tribunal de grande instance de Lorient; Jacques Segrestan, avocat honoraire au barreau de Paris, président de l'Association nationale des avocats honoraires; Michel Trilha, notaire à Masseube, ancien président de la chambre départementale des notaires du Gers; Roland Vandermeeren, président du tribunal administratif de Paris; Pierre Vittez, premier président de la cour d'appel de Bastia.

Défense

Sont promus *officiers* :

MM. Guy de Buretel de Chassey, ingénieur technique international dans une société; Pierre Lesouef, ingénieur sur contrat.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Pierre Baud, directeur des essais en vol dans une société; Mme Françoise Gaillard, née Budillon, ingénieur sur contrat; MM. Michel Garrec, magistrat; Jean-Xavier Lentz, président-directeur général d'une société; Edmond Marchegay, président-directeur général d'une société; Pierre Quevauviller, directeur technique général d'une société; Maurice Schwob, directeur dans une société; Jacques Thouvenin, administrateur civil hors classe.

Affaires étrangères

PERSONNEL

Est promu *commandeur* :

M. Pierre Blanc, ancien ministre plénipotentiaire.

Sont promus *officiers* :

MM. François Gendreau, ambassadeur de France en Angola; Jacques Humann, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale; Michel Lennuyeux-Comnène, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg; Joseph Muller, *ancien secrétaire adjoint principal des affaires étrangères.*

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Paul Angelier, consul général de France à Alger; Guy Azaïs, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale; Marcel Dufour, chiffreur à l'ambassade de France en Jordanie; Christian Dutheil de la Rochère, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale; Jean-Michel Gaussot, ambassadeur de France au Togo; Renaud Vignal, ambassadeur de France en Roumanie.

PROTOCOLE

Sont promus *officiers* :

MM. Francis Blanchard, membre du Conseil économique et social, ancien directeur général du Bureau international du travail; Jean-François Boivin, ancien conseiller commercial, consul général honoraire à Gaborone (Botswana); Louis-Martin Heintz, président de la chambre française de commerce et d'industrie d'Anvers et du Limbourg (Belgique); Stanley Hoffmann, président du centre des études européennes de l'université Harvard (Etats-Unis); Alain Naëder, délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger (Espagne); Boris Vukobrat, président-directeur général de sociétés.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jacques Bocquillon Liger-Belair, architecte, professeur à l'université libanaise et à l'Académie des beaux-arts (Liban); le Père Robert Caspar, curé de Monastir et Mahdia (Tunisie); Manuel Garcia-Ligero, directeur général d'un groupe bancaire (Yémen); Bertrand Griffe, délégué d'un groupe industriel, conseiller du commerce extérieur (Turquie); Dominique Lenoir, président de société, représentant d'un groupe bancaire (Australie); le R.P. Joseph Vandrisse, prêtre de la compagnie des missionnaires d'Afrique, correspondant du *Figaro*.

ACTION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

Est nommé *chevalier* :

M. Henri Carpentier, médecin fondateur et responsable d'associations d'aide au tiers-monde.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Sont nommées *chevaliers* :

Mme Marie-Hélène Berard, née Genstein, administrateur civil; Jeanine Lansier, née de Lipkowski, présidente de la commission féminine de l'Organisation française du mouvement européen.

Education nationale

Sont promus *officiers* :

MM. Victor Marbeau, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale; André Maréchal, proviseur de lycée à Lyon.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Edmond Ben Ayoun, proviseur de lycée à Pau; Jacques Bersani, inspecteur général de l'éducation nationale; Louis Daveau, proviseur de lycée à Sèvres; Pierre Delecroix, inspecteur général de l'éducation nationale; Mme Marie-Madeleine Descombes, née Bourdon, directrice de lycée privé à Paris; MM. René Garnier, inspecteur honoraire de l'information et de l'orientation; Alain Gauthereau, proviseur de lycée à Marseille; Claude Girard, née Taravel, inspecteur d'académie à Lyon; Mme Claudine Orawez, née Schiettecatte, professeur des écoles à Lille; Hélène Le Bail, née Lucas, inspecteur de l'académie de Paris; Marie-Thérèse Le Calvé, née Langlois, inspecteur de l'éducation nationale; MM. Robert Momboisse, proviseur de lycée honoraire; Jean Mottet-Auselo, proviseur de lycée honoraire; Mme Mireille Pelletier, née Farger, institutrice à Aix-en-Provence; MM. Jacques Pépin, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne; l'abbé Pierre Pommarède, ecclésiastique; André Staebler, proviseur de lycée à Bayonne.

Economie

Est promu *commandeur* :

M. Ernest de Cazalet, président d'honneur de banque, administrateur de sociétés.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Paul Delacour, inspecteur général des finances, directeur général de banque; Jacques Delmas Marsalet, président de banque; Jean Dromer, inspecteur général des finances, président-directeur général de société, ancien président de l'Association française des banques; Lucien Lavigne, président du directoire d'une caisse d'épargne; Jacques Wahl, inspecteur général des finances, directeur général à la BNP.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Arvis, ancien président-directeur général de société; Jacques Belle, conseiller maître à la Cour des comptes, président d'une chambre régionale des comptes; Jean Bonnardin, directeur général à la Banque de France; Guy Chartier, président-directeur général de banque; Alain-Gérard Cohen, inspecteur général des finances; Mme Thérèse Dufresne, épouse Harnist, artiste médailleur, sculpteur aux Monnaie et médailles; MM. Bruno Flichy, directeur dans une banque; Valbert Houri, conseiller-maître à la Cour des comptes; Bernard Mencier, président de banque; Joël Monpert, directeur général de banque; Bernard Schaefer, chef du service du contrôle d'Etat; Joseph Thibault, directeur général honoraire de banque.

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Sont promus *commandeurs* :

MM. Maurice Levy, président de société et ancien président du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie; Jacques Machizaud, président du conseil de surveillance d'un groupe industriel pharmaceutique.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Pierre Desgeorges, ingénieur en chef de l'armement, président du directoire d'un groupe industriel; François Perigot, président du Conseil national du patronat français; Roger Pichard du Page, ancien directeur général de la chambre de commerce internationale; Robert Serres, président honoraire du comité central de la laine; Denis Varloot, conseiller spécial auprès du président de France Télécom.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Philippe André, président-directeur général de sociétés et membre de la chambre de commerce et d'industrie de Paris; Michel Bacus, ancien directeur administratif de société; Michel Bertinetto, directeur délégué de France Télécom mobiles; Pierre Bodet, ancien président-directeur général de sociétés; Pierre Bonelli, président-directeur général de société; Mme Danièle Breuil, née Boussant, président-directeur général de société; MM. Jacques Couture, conseiller de président et ancien président-directeur général d'une filiale d'un groupe industriel; Christian Dubonnet, conseiller du président de France Télécom; Michel Favre, directeur, conseiller du commerce extérieur de la France dans un groupe industriel; Jean-Louis Gérondeau, président du directoire d'une société; Emmanuel Hau, directeur des services financiers et juridiques d'EDF; Jean-Yves Helmer, directeur dans une société de construction d'automobiles; Gilles-Pierre Levy, directeur de l'administration générale en ministère; Gérard Marguerit, directeur adjoint à la direction de l'organisation et de l'informatique des services financiers de La Poste; Gérard Martin, inspecteur général de l'industrie et du commerce, maire de Viroflay; Luc-Alexandre Ménard, directeur commercial dans un groupe de construction d'automobiles; Dominique Renouard, ancien directeur général Europe du Nord d'une compagnie pétrolière; Claude Schmidt, directeur à la délégation de la Poste d'Ile-de-France; Alfred Sirven, président d'une compagnie pétrolière.

Equipement, transports et tourisme

Est promu *commandeur* :

M. Louis Essig, ancien président du conseil d'administration de la SNCF.

Sont promus *officiers* :

MM. Marcel Cavaillé, maire adjoint de Toulouse, ancien secrétaire d'Etat aux transports; Michel Ducret, chef de service des Aéroports de Paris; Guy Pezin, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées; Jean Pourdieu, directeur du personnel de la SNCF.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Robert David, président d'un office de tourisme; Mme Elena Delom, née Gualdieri, armateur; MM. Bernard Forterre, directeur général adjoint de la Compagnie générale des eaux; René Genevois, directeur adjoint à l'administration centrale; Pierre-Henri Gourgeon, directeur général de l'aviation civile; Jean Ibar, président-directeur général d'une entreprise de bâtiment et travaux publics; Georges Poupel, patron d'une vedette de sauvetage; Jean Pourty, président d'une fédération départementale du bâtiment et des travaux publics; Jean-François Rovereto, président-directeur général d'une entreprise de bâtiment et de travaux publics; Jacques Vautier, directeur général adjoint dans une compagnie aérienne.

Entreprises et développement économique, PME, commerce et artisanat

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Robert Buguet, artisan, président d'une chambre de métiers; Michel Cambour, vice-président d'une fédération nationale du commerce et de l'artisanat; Claude Champaud, président d'une groupe d'étude sur l'entreprise; Marcel Lefret, maître artisan, président d'une chambre de métiers; Gaston Renaud, président-directeur général de société; Bernard Suaud, président-directeur général de société.

Travail, emploi et formation professionnelle

Est promu *officier* :

M. Michel Chazel, ancien président-directeur général de société.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Francis Arnaud, président de l'association pour l'éducation permanente en Aquitaine; Roger Berlot, professeur honoraire du Conservatoire national des arts et métiers; Armand Fleck, ancien secrétaire d'une union locale syndicale; Philippe Foriel-Destezet, directeur de sociétés; Henri Goirand, ancien directeur administratif et commercial de société; Jean Lecointre, vice-président d'une chambre de commerce et d'industrie; Mme Annick Mallet, déléguée d'un groupement pour l'emploi des handicapés; MM. Georges Nogarède, ancien commissaire général adjoint aux expositions nationales du travail; Pierre Pignat, président-directeur général de société; Bernard Traverse, trésorier d'une confédération syndicale; Marcel Vanderwal, secrétaire général du comité de liaison des comités de bassin d'emploi.

Culture et francophonie

Sont promus *commandeurs* :

MM. Jean Lefèvre d'Ormesson, dit Jean d'Ormesson, écrivain-journaliste, membre de l'Académie française; Myrrhis dit Jean Matthyssens, ancien délégué général de la SACD, ancien chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat à la francophonie.

Sont promus *officiers* :

MM. Hubert Aynard, restaurateur et animateur d'un monument historique; Edouard dit Michel Déon, homme de lettres, membre de l'Académie française; Michel Plasson, chef d'orchestre, directeur de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse; René Vigo, homme de lettres, avocat honoraire.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Francine Bergé, artiste dramatique; MM. Yves Berger, écrivain; Alain Corneau, cinéaste; Elie Gelinet, dit Pierre Marcabru, critique dramatique et cinématographique; Philippe Joyaux, dit Sollers, romancier, essayiste; Pascal Lainé, écrivain; Guy Marchand, comédien, artiste, interprète; Jean-Manuel Mobilion, dit de Scarano, président-directeur général d'une maison d'édition musicale; Jacques Paris, écrivain, poète, artiste peintre; Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, journaliste au *Monde*, écrivain; Guy Ramona, directeur général du Festival de la Chaise-Dieu; Paul-Etienne Saïn, laqueur; Mme Anne Stern, épouse Magnant, chef de la mission des affaires européennes; Catherine Tasca, ancien ministre, ancien codirecteur d'un théâtre.

Budget

Sont promus *officiers* :

MM. Guy Sallerin, trésorier-payeur général du Nord et de la région Nord - Pas-de-Calais; François Urbino-Soulier, avocat au barreau de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Ginette Angot, née Broyer, ancien agent de recouvrement principal du Trésor; MM. Jean-Louis Chaussende, trésorier-payeur général de l'Eure; René Frendo, chef des services fiscaux à Colmar; Mme Monique Girard, née Dangas, ancien contrôleur divisionnaire des impôts; MM. Lucien Lestang, ancien conservateur des hypothèques; François Maupas, contrôleur financier; Jean Salge, ancien agent de constatation principal des douanes; Paul Watine, trésorier-payeur général des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Agriculture et pêche

Sont promus *officiers* :

MM. André Gac, directeur de l'Institut international du froid; Raymond de Silguy, président d'honneur de la Fédération française de droit rural.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Auriac Meilleur, directeur régional de l'agriculture et de la forêt Midi-Pyrénées; Jean Bergougnoux, journaliste de la presse viti-vinicole; Robert Cointreau, vice-président d'une société agro-alimentaire et de spiritueux; Léon-Louis Damour, directeur d'un domaine de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique; André Duboz, ancien chargé de missions, d'études et d'inspections au conseil général du génie rural des eaux et des forêts; Georges Gaultier, chef de bureau à l'administration centrale; Denis Gautier-Sauvagnac, président-directeur général d'un établissement financier; Raymond Lacombe, ancien président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles; Mme Anne-Marie Lourdin, née Labro, directeur adjoint à l'administration centrale; M. Jean-Louis Morand, président-directeur général du groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles; Jean Moreau, président du conseil d'administration de la Caisse régionale de crédit agricole de la Charente; Gabriel Pierru, chargé de missions d'inspection générale; Louis Sesmat, président de la chambre régionale d'agriculture de Lorraine.

Enseignement supérieur et recherche

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Catala, professeur émérite de l'université Panthéon-Assas; Pierre Chaunu, professeur de l'université de Paris-Sorbonne; Jean-Louis Gauthier, membre du conseil d'administration de la chancellerie des universités de Clermont-Ferrand; Pierre Pellerin, directeur du Service central de protection contre les rayonnements ionisants; Alain Touraine, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Philippe Baudoin, directeur de la technologie de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche; Jacques Bordet, directeur de l'Ecole centrale de Lyon; Jean-Luc Dallemagne, professeur des universités; Achille Ferrari, directeur général de CEA-Industrie; Marc Fumaroli, professeur au Collège de France; Claude Gour, professeur à l'université des sciences sociales de Toulouse; Bernard Picinbono, directeur général de l'Ecole supérieure d'électricité; Alain Pleurdeau, président de l'université du Maine; André Pouille, professeur à la faculté de droit et des sciences économiques du Mans; André Varinard, recteur de l'académie de Reims.

Environnement

Sont promus *officiers* :

M. Gilbert André, maire de Bonneval-sur-Arc, ancien administrateur du parc national de la Vanoise; Mme Alice Mosnier, née Ulrich, secrétaire général d'un institut de conseil en environnement.

Est nommé *chevalier* :

M. Paul Tréhen, professeur à l'université de Rennes, directeur de la station biologique de Paimpont.

Fonction publique

Sont nommés *chevaliers* :

M. Raphaël Alomar, président de l'association des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration; Gérard Courtal, directeur départemental de la jeunesse et des sports de Paris; Claude Guillerme, directeur de l'institut régional d'administration de Metz; Boleslaw Lukaszewicz, président de tribunal administratif; Pierre Marie, ancien inspecteur principal de police.

Logement

Est promu *officier* :

M. Jacques Danon, ancien président de la Fédération nationale du bâtiment.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Guy Debaque, président-directeur général d'organismes d'HLM; Max Guibert, directeur général d'une société de construction; Jean Micheu-Puyou, directeur général de société.

Coopération

Est promu *officier* :

M. Rolland Meudec, général, chef d'état-major de la garde présidentielle du Gabon.

Sont nommés *chevaliers* :

Le R.P. Ghislain de Banville, professeur au grand séminaire de Bangui; MM. Pierre Carteret, directeur du centre universitaire des sciences de la santé du Cameroun; Michel Girard, secrétaire général du patronat au Congo; Pierre Le Boul, conseiller culturel à la mission de coopération et d'action culturelle au Cameroun; Eugène Michel, exploitant agricole à Madagascar; André Montegut, professeur de collège d'enseignement technique Bangui.

Départements et territoires d'outre-mer

Sont promus *officiers* :

MM. Roger Albert, président d'une association caritative à la Martinique; Mathieu Goldery, président honoraire d'une association d'anciens combattants à la Martinique.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Benjamin Brial, ancien député du territoire des îles Wallis-et-Futuna; Guy Dupont, directeur général des services de la région Réunion; Jean-Jacques Fort, chef de la subdivision administrative des îles Marquises (Polynésie française); Mme Henrie Hannibal, épouse Arsenec, déléguée régionale du centre féminin d'études et d'information à la Martinique; MM. Daniel Maximin, directeur régional des affaires culturelles de la Guadeloupe; Yves Vallette, ancien explorateur polaire.

Jeunesse et sports

Est promu *officier* :

M. Edouard Seidler, journaliste et écrivain sportif.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Berthet, ancien champion du monde de ski; Richard Dacoury, basketteur professionnel; André Darrigade, ancien coureur cycliste professionnel; André Demars, président d'honneur d'un comité départemental de prévention pour la jeunesse; Mme Odette Jullien, née Berthier, inspectrice générale de la jeunesse et des sports; l'abbé Paul Litzelmann, fondateur d'une association sportive; M. Gérard Saillant, professeur de chirurgie orthopédique et traumatologique.

Communication

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Grataloup, fondateur de revues; Claude Marti, fondateur et directeur d'une société de communication; Louis Pauwels, directeur général du *Figaro-Magazine*.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Albert Bazire, ancien conseiller du président d'une société de diffusion; Jérôme Clément, président d'une société de télévision; Xavier Ellie, président-directeur général du *Dauphiné libéré*; Bernard Lion, directeur artistique dans une société.

Anciens combattants et victimes de guerre

Sont promus *commandeurs* :

Alfred, dit Roger Coutarel, membre de la présidence de la Fédération nationale des déportés et internés-résistants et patriotes; Lucien Rose, président d'honneur départemental d'une association d'anciens combattants.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Boyer, vice-président délégué national de l'amicale des Partisans français de Slovaquie en 1944-1945; Jean Buisson, président départemental de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance; Don-Joseph Castellani, président de la section des anciens combattants de Corte; Manuel Ricoy, premier vice-président national d'une association d'anciens combattants.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marc Barrillon, président d'une section de l'association Rhin et Danube; Jean-Marie Bienvenot, délégué fédéral et président départemental d'une fédération; Maurice Charvet, membre actif de l'Amicale du 99e et 299e RI; René Deltour, président d'honneur d'une section de la Fédération nationale des combattants républicains; Jean Durieupeyron, membre du comité directeur de l'Association nationale des PTT anciens combattants et victimes de guerre; Léo, Albert, Jean Guislin, président départemental d'honneur de l'Union nationale des combattants UNC-UNC/AFN; Michel Lebœuf, président départemental de l'Union nationale des combattants UNC-UNC/AFN; Jean-Jacques Morvan, membre d'honneur de l'institut Jean-Moulin; Andrée Pommies, née Bur, secrétaire générale de l'institut Jean-Moulin; Albert Rebière, président départemental de la société nationale mutualiste Les Médaillés militaires; Lucien Sarre, président d'une section d'une fédération nationale de combattants.

Contingent des déportés et des internés de la Résistance

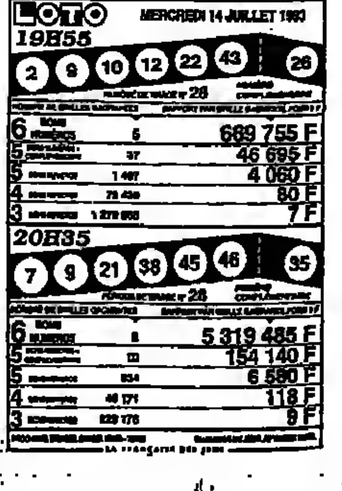
Sont promus *officiers* :

MM. Guy Candron, déporté-résistant; M. Simone Marrelec née Hamon, déportée-résistante.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Devaux, interné-résistant; Hubert Marville, interné-résistants; M. Micheline Mejean, née Tardieu, déportée-résistante; M. Gilbert Sommer, interné-résistant.

□ **Rectificatif.** – Une erreur due à une homonymie s'est glissée dans l'article publié dans *le Monde* du 15 juillet sur les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur. Maurice Lévy promu au grade de commandeur par décret du 13 juillet est président de société, ancien président du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie (Etablissement public du Parc de La Villette), et universitaire. Il ne s'agit donc pas, comme nous l'avons écrit par erreur, de Maurice Lévy, PDG de Publicis. Nous prions nos lecteurs et les deux intéressés d'accepter nos excuses pour cette confusion.



LOTO – MERCREDI 14 JUILLET 1993

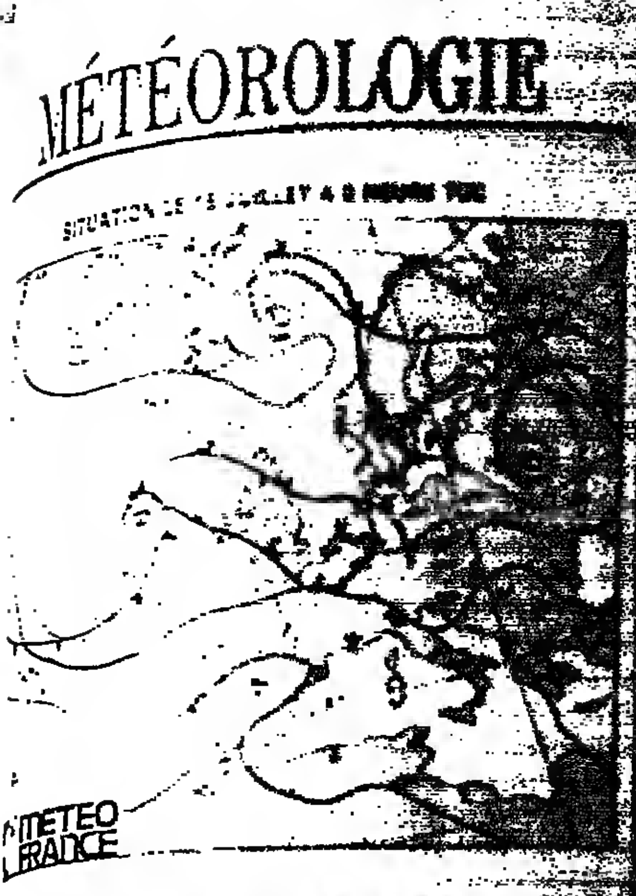
19H55 : 2 – 9 – 10 – 12 – 22 – 43 – complémentaire 26

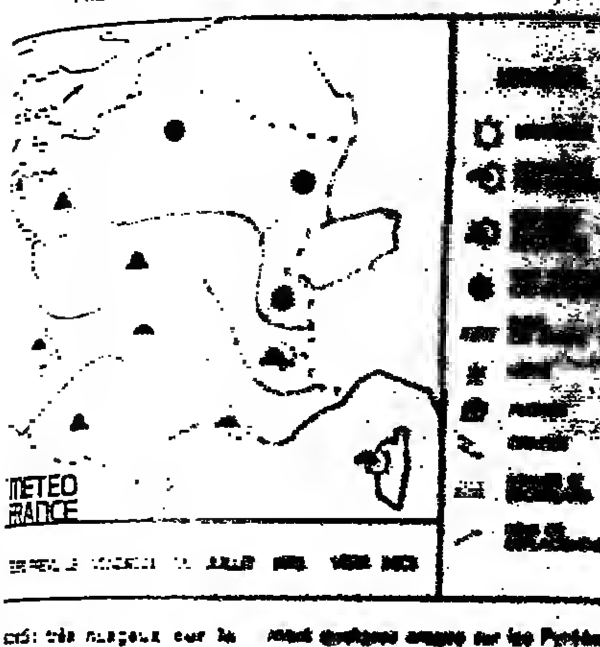
6	5	669 755 F
5 + complémentaire	37	46 695 F
5	1 467	4 060 F
4	73 430	80 F
3	1 279 000	7 F

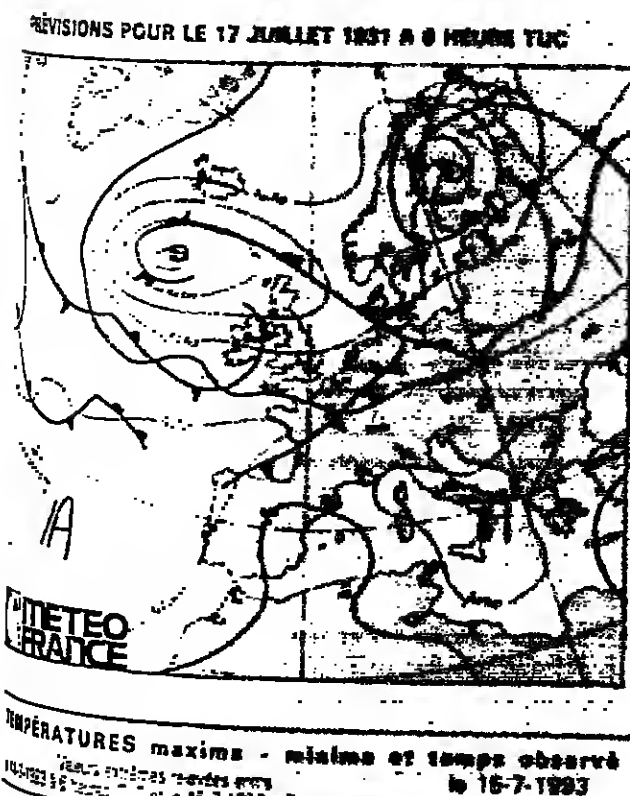
20H35 : 7 – 9 – 21 – 38 – 45 – 46 – complémentaire 35

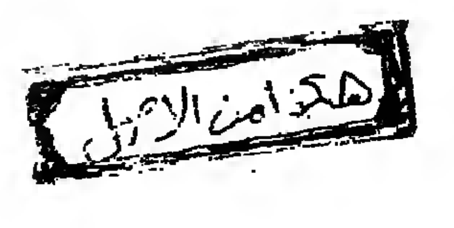
6	8	5 319 485 F
5 + complémentaire	22	154 140 F
5	834	6 580 F
4	40 171	118 F
3	629 176	9 F

MÉTÉOROLOGIE



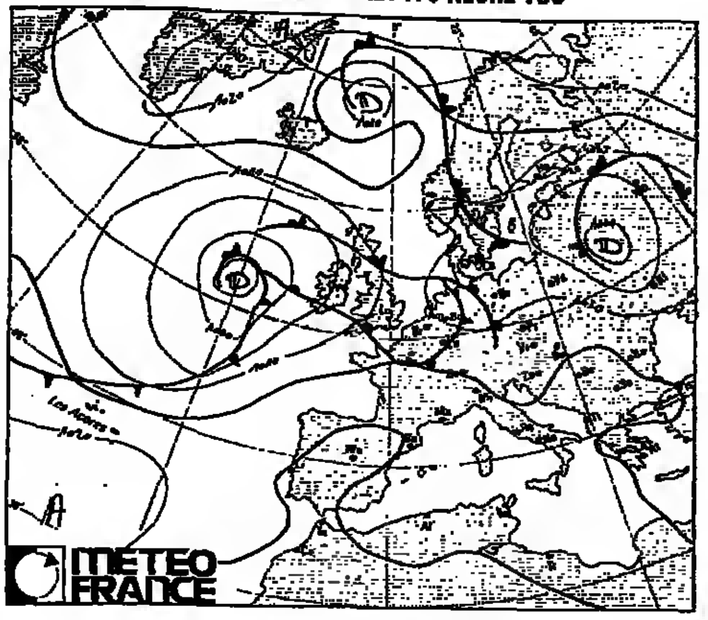




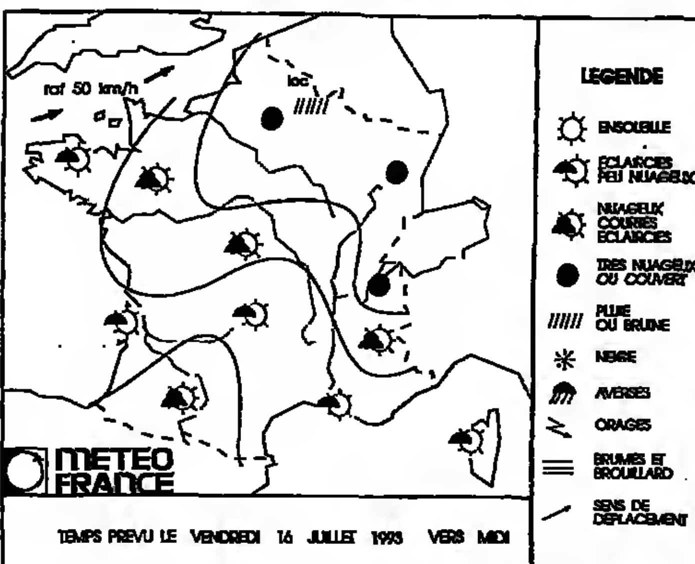


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 16 JUILLET 1993



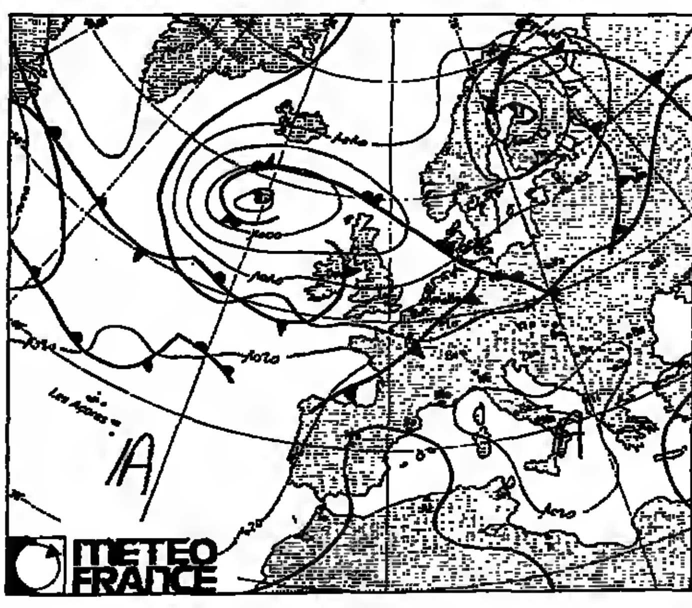
Vendredi : très nuageux sur la moitié nord. Temps lourd dans le Sud-Ouest. – Les régions de la moitié nord connaîtront dans l'ensemble une journée très nuageuse. Des petites pluies se produiront en matinée sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et l'Ile-de-France. Dans l'après-midi, quelques gouttes tomberont sur les Vosges et le Jura. Sur les régions du Nord-Ouest, des éclaircies reviendront.

Sur la moitié sud, le soleil dominera. Une tendance orageuse s'amorcera sur le Sud-Ouest avec des nuages dans l'après-midi, pouvant donner localement quelques orages sur les Pyrénées-Occidentales.

Les températures matinales seront de l'ordre de 13 degrés à 18 degrés sur la moitié nord et de 15 degrés à 18 degrés sur la moitié sud, localement 20 degrés près de la Méditerranée.

Dans l'après-midi, le thermomètre atteindra 20 degrés à 25 degrés de la Bretagne au Pas-de-Calais et à l'Alsace, 28 degrés à 29 degrés sur les régions du Centre, 27 degrés à 30 degrés sur la moitié sud, localement 30 degrés à 33 degrés dans le Sud-Ouest.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUILLET 1931 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 15-7-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-7-1993 à 6 heures TUC et le 15-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	24	14	D
BIARRITZ	24	16	D
BORDEAUX	29	15	N
BOURGES	25	17	C
BREST	19	15	P
CAEN	20	13	C
CHERBOURG	17	14	C
CLERMONT-FER.	25	14	N
DIJON	23	15	N
GRENOBLE	25	14	D
LILLE	20	16	C
LIMOGES	23	14	C
LYON		15	D
MARSEILLE	28	17	D
NANCY	16	15	N
NANTES	18	17	C
NICE	23	16	N
PARIS-MONTS.	21	16	C
PAU	27	15	D
PERPIGNAN	28	18	D
RENNES	22	16	C
ST-ETIENNE	25	14	N
STRASBOURG	17	15	N
TOULOUSE	28	16	D
TOURS	23	17	C
POINTE-A-PITRE			
ÉTRANGER			
ALGER	28	19	D
AMSTERDAM	18	12	C
ATHÈNES	28	17	D
BANGKOK	33	25	C
BARCELONE	26	16	D
BELGRADE	22	9	D
BERLIN	21	14	P
BRUXELLES	18	16	C
LE CAIRE	34	21	D
COPENHAGUE	18	9	D
DAKAR	31	25	N
DELHI	34	26	N
DJERBA	28	23	D
GENÈVE	24	14	C
HONGKONG	32	26	N
ISTANBUL	22	15	D
JÉRUSALEM			
LISBONNE	32	19	D
LONDRES	23	14	P
LOS ANGELES	22	18	D
LUXEMBOURG	15	14	C
MADRID	35	19	D
MARRAKECH	38	18	D
MEXICO	22	12	D
MILAN	24	11	N
MONTRÉAL	22	18	N
MOSCOU	18	14	C
NAIROBI	21	12	C
NEW-YORK	32	23	C
OSLO	19	0	N
PALMA-DE-MAJ.	27	14	D
PÉKIN	35	26	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	25	16	D
SINGAPOUR	32	27	C
STOCKHOLM	31	14	C
SYDNEY	19	12	C
TOKYO	30	23	C
TUNIS	27	16	D
VARSOVIE	15	8	N
VENISE	24	16	C
VIENNE	20	15	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Souffre-douleur

IL ne faut pas s'y tromper : François Mitterrand et Patrick Poivre d'Arvor ont noué, au fil du temps, un lien affectif d'une intensité qui transcende de beaucoup la relation personnelle qu'un souverain élyséen ordinaire peut avoir avec son souffre-douleur favori.

Au cours du rituel médiatique de la fête nationale le jeu des deux hommes touchait au sublime.

Ah ! cette question sur *« les chiens »*... En la posant, en souvenir de Pierre Bérégovoy, ce cher PPDA savait fort bien qu'il recevrait une géniale réplique... Encore fallait-il, dans le canevas, la glisser au bon moment pour tirer le meilleur de son partenaire... Ce fut divin ! Ce *« Je n'ai pas spécialement pensé à vous... »*, lâché droit dans les yeux par un François Mitterrand fascinant de fausse ambiguïté, mériterait un César.

Et le coup du *« sherpa »*, à propos du récent sommet de Tokyo ! Prétendre que le gardien de la République se serait mis au service de son premier ministre tel un vulgaire porteur d'eau... Quel magnifique culot ! Cette finesse-là, François Mitterrand ne l'avait pas vue venir et, à dire vrai, sa répartie – *« Je vous reconnais bien là... Je n'aime pas ce type de question choquante... »* – ne bouleversera pas le registre classique.

Quelle fabuleuse complicité, en revanche, autour de la question sur les immigrés ! Faire semblant de s'interroger, demander au chef de l'Etat s'il approuve le ministre de l'intérieur, tout en sachant qu'il le réprouve, pour s'entendre dire que la question est *« faussement innocente »*... Quel régal !

Et ce duo final sur Bernard Tapie ! Laisser son complice discourir sur la présomption d'innocence puis, au détour d'une question faussement anodine, avancer le nom du président de l'OM pour le plaisir de recevoir un autre faux camouflet... Quelle maîtrise !

On n'avait jamais vu un souffre-douleur officiel recevoir autant de baffes postiches avec autant de superbe et il était naturel que François Mitterrand le fît savoir tout de go, *urbi et orbi*, en ignorant royalement son « favori » précédent, Michel Rocard.

Contrairement aux apparences, le chouchou de TF 1 a même détrôné Bernard Tapie dans l'estime présidentielle. Sinon, pourquoi François Mitterrand aurait-il ensuite invité son *« excellent »* ancien ministre marseillais à sa *garden party* pour l'y exposer perversement aux caméras alors que celui-ci, depuis quelques jours, étrangement, ne les souffre plus ?

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 15 juillet

TF 1

20.45 **Feuilleton : Les oiseaux se cachent pour mourir.** De Daryl Duke (2e épisode). *Grande saga australienne dont le héros est un ecclésiastique beau comme un dieu.*
22.30 **Série : Les Dessous de Palm Beach.** *Assassinat d'un magnat de la presse.*
23.25 **Série : Dans la chaleur de la nuit.** *Agressions de vieilles dames.*
0.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

20.50 **Documentaire : Notre télévision.** De Pierre Tchernia et Jérôme Bourdon. 1. A vous Cognacq-Jay. *Le petit écran à la recherche de ses racines.*
21.40 **Documentaire : Les Inventions de la vie.** 1. Les Surdoués mous.
22.15 **Série : Seul face au crime.** L'Affaire Rodeni (1re partie). *Le corps d'un homme d'affaires célèbre est repêché au large des côtes italiennes.*
23.45 **Journal et Météo.**
0.05 **Magazine : Le Cercle de minuit.** En direct des Francofolies de La Rochelle.

FRANCE 3

20.45 **Cinéma : Les Dents de la mer.** ■■ Film américain de Steven Spielberg (1975).
22.50 **Journal et Météo.**
23.20 **Cinéma : Man on Fire.** ■ Film américain d'Elie Chouraqui (1987).
0.50 **Continentales.**

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Le Roi ébahi.** ■ Film hispano-franco-portugais d'Imanol Uribe (1991).
22.20 **Flash d'informations.**
22.25 **Cinéma : Tels pères, telle fille.** □ Film américain d'Emile Ardolino (1990) (v.o.).
0.05 **Cinéma : Loulou Graffiti.** □ Film français de Christian Lejalé (1991).

ARTE

20.40 **La Roue** (et à 0.30). Portrait de Viatcheslav Ekimov.
20.45 **▶ Soirée thématique : Contre l'oubli.**
20.55 **Cinéma : Les Violons du bal.** ■■ Film français de Michel Drach (1973).
22.45 **Documentaire : Primo Levi, un écrivain contre l'oubli.** De Deborah Ford et Charles Nemes.
23.10 **Documentaire : La Mémoire de l'offense.** De Denys Blakeway et Deborah Ford.
0.00 **Documentaire : Qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir.** De Deborah Ford et Charles Nemes.

M 6

20.45 **Téléfilm : Entre l'amour et l'enfer.** De Paul Aaron. *Un commandant de l'US Air Force prisonnier pendant huit ans au Vietnam.*
22.35 **Série : La Maison de tous les cauchemars.** A 22.40, *La Treizième Réunion* ; A 23.35, *Un étrange réveil.*

FRANCE-CULTURE

20.30 **Dramatique.** *Jules et Lise, de Jean-Louis Bauer.*
21.30 **Profils perdus.** Georges Albertini (2).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Trafic aux paradis. 3. La drogue dans le cerveau.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Patrice Repusseau (Chita, de Lafcadio Hearn).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Concert** (donné le 27 avril à Radio-France) : Trio pour clarinette, violoncelle et piano en si bémol majeur op. 11, de Beethoven ; Sonate pour violon et violoncelle en ut majeur, de Ravel ; Arabesque en ut majeur op. 18, de Schumann ; La Lugubre Gondole, Bagatelle sans tonalité, de Liszt ; Sonate pour piano nº 3 en la mineur op. 28, de Prokofiev, par Olivier Gardon, piano, Guy Comentale, violon, Gabin Linale, violoncelle et le Trio européen de Luxembourg.
21.30 **Concert** (en direct de Montpellier) : Six danses allemandes, de Webern ; Concerto pour piano et orchestre nº 1 en ut majeur op. 15, *Concerto pour piano et orchestre* nº 3 en ut mineur op. 37, de Beethoven, par l'Academy of Saint-Martin-in-The-Fields.
0.35 **Bleu nuit.** Festival de Montpellier.

Vendredi 16 juillet

TF 1

15.30 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
16.25 **Jeu : Une famille en or.**
16.55 **Club Dorothée vacances.**
18.05 **Série : Chips.**
18.55 **Série : Premiers baisers.**
19.25 **Série : Hélène et les garçons.**
20.00 **Journal et Météo.**
20.40 **Feuilleton : Les Grandes Marées.** De Jean Sagols (2e épisode). *Le grand feuilleton de l'été.*
22.20 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Présenté par Christophe Dechavanne. Les meilleurs moments.
23.45 **Divertissement : Sexy Dingo.**
0.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

14.50 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Isola 2 000-Marseille, 12e étape (285 km).
16.55 **Magazine : Vélo club.**
17.40 **Magazine : Giga.**
18.50 **Sport : Journal du Tour** (et à 1.00).
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, L'Image du Tour, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Série : Taggart.** Le Chauffard, de Mary McMurray.
22.45 **Documentaire : L'Encyclopédie audiovisuelle.** 2. Darwin, de Peter Greenaway. *Un portrait du maître de la théorie de l'évolution des espèces par le réalisateur de* Meurtre dans un jardin anglais.
23.35 **Journal et Météo.**
0.00 **Concert : Eddy Mitchell.** Au Casino de Paris, en novembre 1990.

FRANCE 3

13.30 **Sport : Tennis.** *Coupe Davis. Quart de finale du groupe mondial, en direct de Fréjus : France-Inde.*
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Feuilleton : Une famille pas comme les autres** (10e épisode).
20.35 **Jeu : Hugodélire.**
20.45 **Magazine : Thalassa.** Croisière au bout de l'hiver. *Le long de la côte norvégienne. De Bergen à Kirkenes, le voyage de l'express côtier.*
21.50 **Magazine : Faut pas rêver.** Etats-Unis : le joueur de bucket ; France : la retraite des képis blancs ; Russie : le trou de Kola ou voyage au centre de la Terre.
22.40 **Journal et Météo.**
23.05 **Feuilleton : Pavillons lointains.** *De Peter Duffel (3e épisode).*
0.00 **Continentales.**

CANAL PLUS

15.45 **Cinéma : Carrefour des innocents.** □ Film américain de Hugh Hudson (1989).
17.40 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Série animée : Batman.**
18.55 **Le Top.**
19.20 **Flash d'informations.**
19.25 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Les meilleurs moments.
20.35 **Téléfilm : Un mensonge de trop.** De Sandor Stern. *Un homme désire adopter l'enfant de sa femme...*
22.05 **▶ Documentaire : Sans oublier les enfants.** De Gilles Chevalier.
22.59 **Flash d'informations.**
23.05 **Cinéma : Arachnophobie.** ■ Film américain de Frank Marshall (1990).
0.50 **Sport : Golf.** 2e journée du British Open 1993.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Moyen métrage : Nuits d'Afrique.** De Catherine Martin (rediff.).
17.50 **Documentaire : Du sable dans le moteur.** De Macha Jirsa (rediff.).
19.00 **Magazine : Rencontre.** P. Moosleitner / U. Merbold.
19.30 **Documentaire : Ellen Auerbach, photographe.** D'Antonia Lerch.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **La Roue** (et à 0.50). Portrait de Franco Chioccoli.
20.45 **Magazine : Transit.** Reportages et invités autour d'un thème de l'actualité de la semaine. Revue de presse de Michel Polac ou Dany Cohn-Bendit.
21.40 **Concert : U2.** *La tournée dans soixante-quinze pays des quatre Irlandais.*
23.15 **Documentaire : Dominique Rolin, l'infini chez soi.** De Jean Antoine. *Avec l'écrivain belge, prix Femina 1952.*
0.10 **Documentaire : Terra X.** Le serpent à plumes (rediff.).

M 6

13.55 **Magazine : Destination musique.**
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Rintintin Junior.**
18.00 **Série : L'Homme de fer.**
19.00 **Série : Deux flics à Miami.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Cosby Show.**
20.35 **Magazine : Capital.**
20.45 **Série : Equalizer.** Menace sur la villa.
22.25 **Série : Mission impossible.**
23.25 **Magazine : Les Enquêtes de Capital.** Le jackpot de la Française des jeux.
23.50 **Magazine : Emotions.**
0.15 **Informations : Six minutes première heure.**
0.25 **Musique : Flashback.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio archives.** Yvonne Printemps.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Any Way. Invité : Michel Portal.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Trafic aux paradis. 4. La clé des paradis.
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Patrice Repusseau.
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Soirée concert.** A 20.05, concert (en direct de Leipzig) : Erdengesange pour solistes, chœur et orchestre, de Thiele ; Symphonie nº 4 en mi bémol majeur, de Bruckner, par le Chœur de Mitteldeutscher Rundfunk, l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur.
23.00 **Concert** (donné le 27 avril à la Bibliothèque nationale) : Pièce pour flûte et piano, de Lili Boulanger ; Andante, Galop et Adagio pour piano, de Saint-Saëns ; *Pièce pour hautbois et piano op. 5, de Pierné* ; Quintette pour flûte, hautbois, clarinette, basson et piano op. 8, de Magnard, par le Quintette Moraguès.
0.35 **Bleu nuit.** Festival de Montpellier. Le Trio Cache-Cache avec Jean Aussanaire, saxophones, Pierre Léger, contrebasse et Francis Genest, percussions.

L'anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv

M. Balladur présidera la cérémonie commémorant les persécutions des juifs par le régime de Vichy

Cinquante et un ans après la rafle du Vel'd'Hiv, la France commémorera officiellement, pour la première fois, vendredi 16 juillet, à 10 h 45, «les persécutions racistes et antisémites commises sous la responsabilité du gouvernement de Vichy», comme l'avait décidé le président de la République le 4 février. Une cérémonie sera organisée, à Paris, dans le quinzième arrondissement, sur les lieux de l'ancien vélodrome d'hiver où furent parqués près de 13 000 juifs. Cette commémoration aura lieu en présence d'Edouard Balladur et du ministre des anciens combattants, Philippe Mestre.

«Il convient que la France se souvienne». Tel est, aujourd'hui, le sentiment de François Mitterrand à propos de la rafle antisémite du Vel d'Hiv. Les 16 et 17 juillet 1942, la police parisienne procéda à l'arrestation de 12 884 juifs – 4 051 enfants, 5 802 femmes et 3 031 hommes – qui furent regroupés dans l'enceinte du vélodromme d'hiver, avant d'être parqués dans des camps en France puis envoyés en déportation en Allemagne dont bien peu revinrent.

«Le drame du Vel d'Hiv, tous ces pauvres gens arrachés à leurs foyers et précipités vers un destin terrible, on devait le célébrer. C'est ce que nous faisons. C'est pourquoi j'ai voulu qu'il y eut une cérémonie particulière avec d'ailleurs, j'espère, un monument, enfin tous les moyens que nous avons de perpétuer cette mémoire», a déclaré le président de la République dans un entretien diffusé, mercredi 14 juillet, par Radio Communauté et Judaïques FM. *«Peu d'événements sont aussi puissament symboliques en même temps qu'atrocement réels»*, a ajouté le chef de l'Etat.

Avec un retard d'un demi-siècle s'achèvera ainsi, vendredi 16 juillet 1993, grâce à la *«Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites»*, un oubli qui s'était doublé ces dernières années, et spectaculairement en 1992, d'un malaise. L'oubli veut que les persécutions contre les juifs, si elles étaient bien effectuées sous l'autorité des nazis, furent matériellement organisées par un régime de collaboration qui alla jusqu'à précéder les souhaits de l'occupant. Cette amnésie voulait aussi que l'histoire tragique de l'Occupation et de la Résistance, «écrite» d'un commun accord implicite par les gaullistes et les communistes, jette un voile pudique sur l'une et magnifie l'autre. Cette confusion a fini par créer une sorte de vide couvrant la période 1940-1944 dans la mémoire collective.

La République et l'Etat français

Du général de Gaulle, chef de la France libre, proclamant, le 25 août 1944, que Vichy *«fut toujours et demeure nul et non avenu»* à François Mitterrand, président de la République, assurant, le 14 juillet 1992 : *«l'Etat français, c'était le régime de Vichy, ce n'était pas la République»*, il y a une certaine continuité. D'autant que Valéry Giscard d'Estaing donnait raison à son successeur dans la fonction, en affirmant : *«la République française actuelle n'est pas la continuatrice du régime de Vichy»*. *«Ne demandez pas de comptes à la République, elle a fait ce qu'elle devait»*, répondait M. Mitterrand, l'an dernier, à ceux qui lui réclamaient une reconnaisance officielle des *«crimes de Vichy contre les juifs»*.

Ce devoir de mémoire paraissait d'autant plus nécessaire aux intellectuels qui s'adressaient alors au chef de l'Etat (*le Monde* du 17 juin 1992) que ce dernier avait fait déposer à plusieurs reprises, en son nom, une gerbe sur la tombe de Philippe Pétain en sa qualité de vainqueur de Verdun. Geste qu'il réitéra le 11 novembre 1992, suscitant l'indignation au-delà des organisations juives, bien qu'il eût déposé, quatre mois auparavant, une gerbe au monument du Vel-d'Hiv. La coexistence de ces deux démarches ne pouvait durer éternellement et l'ambiguïté de l'hommage à Pétain se devait d'être levée car l'homme de Vichy a, devant l'histoire, effacé celui de Verdun. C'est pourquoi, à la fin de l'an dernier, M. Mitterrand a envisagé de *«gérer autrement»* ce souvenir et a reconnu que cet hommage *«demande à être réexaminé»*. Sur ce point, la réponse sera donnée à la prochaine commémoration du 11 novembre dont il serait compréhensible qu'elle honore les poilus de Verdun. En attendant, c'est le 4 février que M. Mitterrand a créé, par décret, cette journée commémorative de la rafle du Vel'd'Hiv et *«des persécutions racistes et antisémites»*. La République française reconnaissait ainsi, enfin, les crimes de l'Etat français.

OLIVIER BIFFAUD

(Lire également en page 27 la chronique de Jean-Pierre Rioux : «Juifs et Français pendant l'occupation»).

En prenant le contrôle du groupe Valmonde

Marc Ladreit de Lacharrière rachète «Valeurs actuelles»

Marc Ladreit de Lacharrière et le groupe Fimalac, qu'il dirige, viennent d'accroître de manière significative leur présence dans la presse d'information en prenant le contrôle (51 %) du groupe Valmonde, qui se compose de deux publications, *Valeurs actuelles* (88 000 abonnés) et *Spectacle du monde* (84 000 abonnés). Le prix de cession n'a pas été rendu public.

Depuis la mort du fondateur de l'hebdomadaire, Raymond Bourgine, en 1990, les actionnaires de *Valeurs actuelles* ont ressenti progressivement le besoin de s'adosser à un groupe plus puissant. Ils ont pris des contacts multiples parmi lesquels figurait, semble-t-il, le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard. Ils ont finalement opté pour la personnalité politiquement plus neutre de M. Ladreit de Lacharrière.

Ce dernier, qui possède 12 % du groupe Expansion, *la Revue des Deux Mondes*, et plusieurs centaines de publications professionnelles par l'intermédiaire des Editions Masson, dont il a le contrôle, semble prêt à investir pour *«élargir le public de cadres et dirigeants d'entreprise de* Valeurs actuelles*»* et augmenter le nombre de ses abonnés.

M. Ladreit de Lacharrière, qui ne s'intéresse qu'aux affaires déjà rentables (Valmonde a dégagé un résultat positif de quelques millions de francs en 1992), n'est pas gêné par l'image d'extrême droite qui reste encore accolée à *Valeurs actuelles*. Il envisage néanmoins un recentrage politique progressif. *«Nous négocions actuellement l'arrivée d'éditorialistes de poids*, nous a-t-il déclaré, *et je vous ferai remarquer que l'homme politique distingué par* Valeurs actuelles *au cours de la campagne de Maastricht* n'a *pas été Le Pen, mais Philippe Séguin.»*

Le secteur presse de Fimalac représente désormais un chiffre d'affaires de 330 millions de francs.

Y. M.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde des livres» folioté 23 à 30

Le numéro du «Monde» daté 15 juillet 1993 a été tiré à 396 344 exemplaires.

EN BREF

□ **Le bilan du séisme au Japon.** – Le bilan du séisme survenu lundi 12 juillet dans le nord du Japon (*le Monde* du 15 juillet) s'est alourdi, jeudi 15 juillet à 112 morts, de nouveaux corps ayant été retrouvés en mer. Le nombre de victimes risque encore d'augmenter car 91 personnes sont toujours portées disparues. On dénombre 151 blessés. Le séisme, qui a durement frappé les îles du nord du pays, Hokkaïdo et Okushiri, a par ailleurs fait mille sans-abri. Les sauveteurs poursuivaient leurs efforts, jeudi, notamment aux abords des décombres d'un hôtel, où ils s'attendent à retrouver plus de trente corps. – *(AP, AFP.)*

□ **Les barrages de harkis ont été évacués.** – Les trois barrages érigés sur les routes des Bouches-du-Rhône par des fils de harkis (*le Monde* du 14 juillet), avaient été levés ou dégagés, jeudi 15 juillet au matin, mais les manifestants menaçaient de les rétablir s'ils n'obtenaient pas d'avancées sur leurs revendications : indemnisation et hommage à leurs parents, aide au logement et à l'emploi. Le barrage qui bloquait la RN 96 à Fuveau, depuis le 5 juillet, a été dégagé à l'aide d'une demi-compagnie de CRS. Deux des quatorze jeunes interpellés à Fuveau et placés en garde à vue ont été remis en liberté, mercredi 14 juillet. La garde à vue des douze autres a été prolongée de vingt-quatre heures. Le barrage dressé à Jouques a été déblayé, mercredi, par les manifestants eux-mêmes, après qu'ils eurent obtenu l'assurance d'être reçus, jeudi, à la sous-préfecture. Celui de la Roque-d'Anthéron a été évacué, jeudi matin, par un escadron de gendarmerie.

□ **Greenpeace demande à la France de suspendre ses livraisons de plutonium au Japon.** – Dans une lettre adressée, mardi 13 juillet, au premier ministre, Edouard Balladur, le mouvement écologiste Greenpeace, estimant *«ambiguë»* la position du Japon lors du sommet du G7, demande que l'on renonce à renvoyer dans ce pays le plutonium retraité en France. *«Le Japon met désormais en avant le risque nucléaire nord-coréen pour justifier une position attentiste sur la reconduction du traité de non-prolifération»*, précise l'association, pour laquelle la poursuite des livraisons ne peut que *«contribuer à la déstabilisation lente»* de l'Extrême-Orient. Lors du sommet du G7, le Japon s'était déclaré opposé à une prorogation illimitée du traité de non-prolifération (TNP). Lundi 12 juillet, Tokyo a annoncé préparer un projet de contrôle mondial du plutonium, qui devrait être présenté en octobre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). – *(Reuter.)*

□ **Non-lieu pour l'ancien sous-préfet d'Antony.** – Bernard Lugan, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Bobigny, a délivré, lundi 12 juillet, une ordonnance de non-lieu en faveur de Jean-François Treyssac, ancien sous-préfet d'Antony (Hauts-de-Seine). Alors en fonctions, M. Treyssac avait été mis en examen, le 2 avril, pour complicité d'aide au séjour irrégulier d'étrangers. Cette décision était intervenue après l'inculpation, en janvier, d'un employé du service des étrangers de la sous-préfecture et de son chef, soupçonnés d'avoir facilité la régularisation de la situation d'étrangers à partir de faux certificats. Ce dernier se défendait en affirmant avoir agi sur ordre du sous-préfet. Sous-préfet d'Antony depuis octobre 1986, Jean-François Treyssac a été nommé sous-préfet hors cadre le 16 avril.

□ **Quatre morts et trois blessés dans l'incendie de l'hôpital militaire de Lorient.** – Un incendie s'est déclenché dans l'aile psychiatrique de l'hôpital militaire de Lorient (Morbihan), jeudi 15 juillet, à 5 heures du matin. Le feu, dont l'origine était encore inconnue en fin de matinée, a causé la mort de quatre personnes et fait trois blessés.

□ **Les touristes japonais boudent l'Europe et la France.** – Le nombre de Japonais se rendant à l'étranger aux mois de juillet et d'août devrait baisser pour la première fois depuis treize ans en raison de la désaffection pour les destinations françaises et européennes, selon le Bureau japonais des voyages (JTB). Mais malgré une baisse prévue de 1,7 % du nombre de voyageurs partant à l'étranger, par rapport au nombre record de 1992 (2,22 millions), l'année 1993 arriverait tout de même en seconde position avec 2,18 millions de voyageurs prévus. JTB estime à 18 % la baisse à destination de l'Europe avec 226 000 voyageurs. Le nombre de Japonais se rendant en France devrait chuter de 26 %. – *(AFP.)*

Au collège Paul-Riquet de Béziers

La double vie d'un élève racketté

Comment un jeune garçon de quinze ans, élève au collège Paul-Riquet de Béziers, a-t-il pu trouver 140 000 F pour céder aux exigences de ses camarades qui le rackettaient depuis neuf mois ?

BÉZIERS

de notre envoyée spéciale

«Deux jeunes m'attendent dehors et moi j'ai peur. Laissez-moi appeler ma mère.» Le jeune B. est à bout lorsque le 5 juin, il pénètre dans le bureau du principal de son collège. Des camarades lui ont extorqué 140 000 francs durant l'année scolaire. Par cet aveu, l'adolescent de quinze ans se libère d'un enfer quotidien qui aura duré neuf mois. Révélés dimanche 11 juillet, les faits ont commencé à la rentrée, en septembre 1992.

B. n'est pas un élève brillant. Plutôt que de le voir tripler sa cinquième, son père, artisan dans le bâtiment, décide, en septembre, de l'inscrire en quatrième d'insertion, une classe destinée aux élèves «EGD» – élèves en grande difficulté – du collège Paul-Riquet. Entre commissariat de police et sous-préfecture, au bord d'une place ombragée, l'élégante bâtisse de l'établissement n'a rien de commun avec ces immenses lycées de banlieue, théâtres de fréquents débordements de violence. Ses effectifs et son équipe pédagogique réduits semblent convenir à un élève dont Raphaël Bagliomini, le principal, indique, carnets de notes en main, qu'*«il était assidu»*, et dont *«les professeurs avaient noté le bon comportement»*, même si l'assistante sociale avait remarqué qu'il était peut-être *«un peu trop influençable»*. D'apparence frêle, B., au dire du commissaire Carton, de l'unité de protection et de prévention de l'hôtel de police de Béziers, a *«un visage d'ange et une notion floue du bien et du mal»*.

Comme beaucoup d'adolescents, le garçon a pris la mauvaise habitude de piocher dans l'argent des courses : quelques billets de 100 ou de 200 francs prélevés avec assez de discrétion pour ne pas éveiller les soupçons parentaux. Juste ce qu'il faut pour arborer la montre et la tenue de sport à la mode, ou s'offrir le disque du groupe qui monte.

L'enfant n'est pas égoïste. Filles et garçons de son entourage vont bénéficier de ses prodigalités, des virées au fast-food ou au glacier du coin. Pour financer ce qu'il considère sans doute, du haut de ses quinze ans, comme la vie de château, pour «faire le beau», comme on dit dans le Midi, l'adolescent découvre une manne providentielle.

Etabli dans les hautes terres héraultaises, son oncle, *«un homme au quotient intellectuel faible»*, selon les enquêteurs, a la manie des vieux paysans. Tel l'Harpagon de Molière, il cache ses économies en argent liquide dans une «cassette» qu'il croit inviolable, en réalité une simple boîte où il entasse des billets sans même les compter. Avant que l'affaire n'éclate au grand jour, il ne s'était pas aperçu, semble-t-il, des vols répétés de son neveu. Sous prétexte d'effectuer pour l'oncle de menus travaux de réfection ou de peinture, le jeune garçon subtilise ainsi de l'argent au rythme des visites bimensuelles de la famille. Mais il commet l'imprudence de confier sa trouvaille à ses camarades.

Deux d'entre eux, plus forts et plus âgés que lui, bientôt rejoints par deux nouveaux compères, vont, selon l'expression imagée du commissaire Carton, *«s'apercevoir que la source est bonne et se convaincre que, plutôt que d'y goûter à petites lampées, mieux vaudrait y boire à grands traits»*. Quand on est petit et qu'on a *«un tempérament craintif»*, on ne résiste pas aux pressions amicales d'un copain plus vieux et plus assuré – en l'occurrence, un stagiaire de dix-sept ans qui étudiait à Paul-Riquet, dans le cadre du cycle d'insertion professionnelle par alternance, le CIPPA.

Ils demandaient toujours plus

Bien vite, les sollicitations marquées se transforment en menaces. *«Si tu nous dénonces,* lui dit-on, *on dira à la police ce que tu fais à ton oncle.»* Alors, docilement, sans que son attitude au foyer et au collège ne donne l'alarme, le collégien apporte l'objet de ses larcins à ses racketteurs. Ironie du sort, les tractations se déroulent place Charles-de-Gaulle, à deux pas du commissariat, protégées des regards indiscrets par le va-et-vient des autobus jaune et rouge de la ville. Coûte que coûte, il faut trouver l'argent pour ces maîtres chanteurs qui ne craignent pas d'escorter le garçon jusqu'à son domicile pour qu'il n'oublie pas d'honorer régulièrement leur marché. Ils en veulent toujours plus : un jour, une moto à 8 000 francs que l'oncle d'un des racketteurs se charge d'acquérir et de remiser au secret ; une autre fois, une livraison de 25 000 francs en espèces.

L'adolescent a craqué avant de connaître la nature de la prochaine commande. Peur des représailles ou souci légitime de protéger son enfant, sa mère n'a pas tout de suite alerté la police. La plainte d'une autre mère de famille pour le vol du porte-monnaie de son fils, également scolarisé à Paul-Riquet, a permis de découvrir l'histoire du collégien racketté. Un long mois d'enquête et de filature a été nécessaire pour que la sûreté urbaine parvienne à reconstituer la genèse du dossier.

Les jeunes ont tous été mis en examen, les racketteurs pour *«extorsion de fonds»*, le racketté pour *«vol»*. Ils ont été relâchés et placés sous contrôle éducatif. Le parquet de Béziers a ouvert une information judiciaire, afin de *«déterminer si la liste des suspects serait susceptible de s'allonger»*.

Endeuillée par le récent décès d'Armand Vaquerin, l'ex-pilier de l'AS Béziers, dix fois sacré champion de France de rugby, l'ancienne capitale viticole se remet avec peine de cette nouvelle affaire. Réfugiée, loin de la rumeur, dans le quartier résidentiel de la Crouzette, la mère du collégien souhaite manifestement que l'affaire se tasse au plus tôt. *«Je voudrais juste,* nous a-t-elle simplement déclaré, *que les parents comprennent qu'on n'est jamais assez vigilant. Qu'il faut agir vite quand quelque chose ne va pas.»*

FLORENCE DUTHEIL

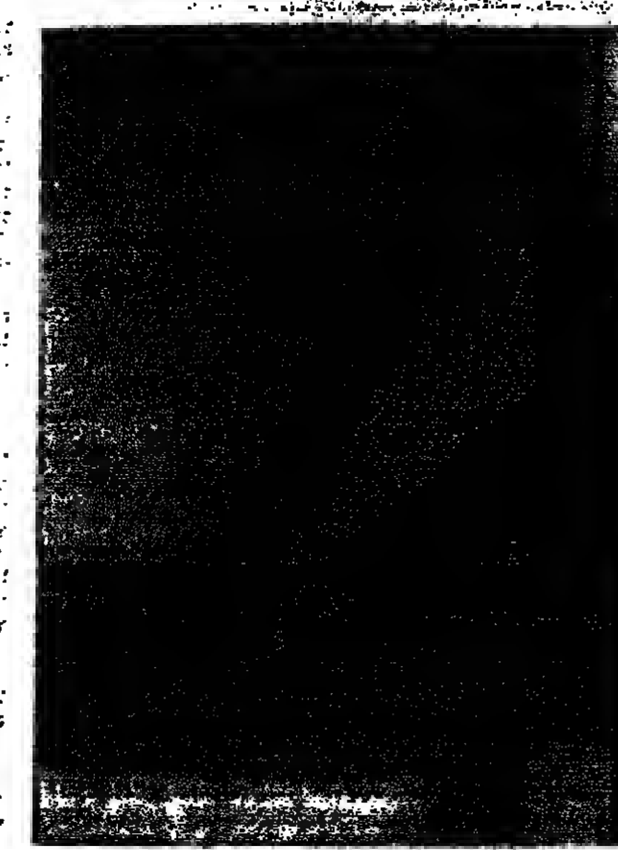
Demain dans « le Monde »

«Sans Visa» : le Liban après la guerre

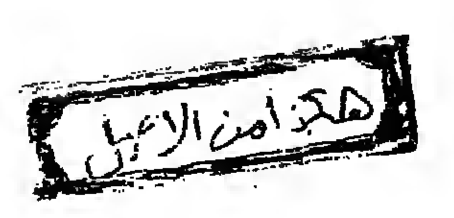
Toujours grandiose et toujours morose, tel est le Liban «en paix», où moins d'ardeur que prévu se manifeste pour effacer les traces du conflit. Cependant, dans bien des endroits interdits hier encore, des surprises attendent le voyageur.



Vérité de […]



Les mélanges de Don[…]



Le Monde

DES LIVRES

Vérité de Barthes

Pas de grands mots, pas d'anathème : toute la force de la démonstration est dans la description apparemment neutre de la comédie sociale et du fascisme toujours menaçant

Treize ans après la mort de Roland Barthes, son éditeur nous annonce enfin le début de parution de ses *Œuvres complètes* (1). Comme il ne s'agit pas, nous dit-on, d'une édition critique, mais d'un simple rassemblement chronologique de livres et de textes, le travail, pendant tout ce temps, n'a pas dû être accablant. Quoi qu'il en soit, réjouissons-nous : il y aura des surprises.

En 1974, Barthes écrivait dans *le Monde* ce point de vue qui était aussi une confidence biographique : *« Le procès que l'on fait périodiquement aux intellectuels est un procès de magie : l'intellectuel est traité comme un sorcier pourrait l'être par une peuplade de marchands, d'hommes d'affaires et de légistes : il est celui qui dérange des intérêts idéologiques... Un tel procès peut exciter périodiquement la galerie comme tout procès de sorcier ; son risque politique ne doit cependant pas être méconnu : c'est tout simplement le fascisme, qui se donne toujours et partout pour premier objectif de liquider la classe intellectuelle. »*

Le fascisme, qu'il soit gris, noir, marron, brun ou rouge, a donc périodiquement la même couleur blanche de purification psychique. On peut d'ailleurs lui ajouter, pour faire bonne mesure, le vert islamique, comme le prouvent les intellectuels arabes et musulmans condamnés à mort ou assassinés un peu partout dans le monde. Mais s'y ajoute aussi, nous le savons bien, un para-fascisme sournois, tourbillonnant et multicolore de la marchandise (liquidation en douceur par la loi du marché, le Spectacle, la dégradation de l'enseignement). La fin de ce siècle est sévère, mais elle n'a rien d'étonnant pour celui qui, comme Barthes, pense que le fascisme, loin d'être une éruption exceptionnelle, est une maladie endémique. Or l'intellectuel, par expérience, pense ainsi ; et déjà, il choque.

Repartons donc de plus loin. En 1957, un auteur à peine connu publie un petit livre drôle et froid, insolite, insolent, corrosif, *Mythologies* (2). Son but est de décrire à distance, pour mieux la neutraliser, la comédie sociale. La méthode n'est pas très différente d'un voyage de Gulliver, sauf que les Lilliputiens, ici, sont prisonniers de croyances spontanées et de superstitions qui sont, peut-être, toujours les nôtres. Quoi, pensera-t-on, tout cela est loin, nous avons vécu tant de transformations et de mutations, il est impossible que nous n'ayons pas changé ! Voyons donc quelques exemples concrets.



« La littérature a sur moi un effet de vérité autrement plus violent que la religion. Je veux dire simplement par là qu'elle est comme la religion. »

JEAN-FRANÇOIS BAURET

L'opinion dominante (notamment dans la critique littéraire) : *« On connaît la scie : trop d'intelligence nuit, la philosophie est un jargon inutile, il faut réserver la place du sentiment, de l'intuition, de l'innocence, de la simplicité, l'art meurt de trop d'intellectualité, l'intelligence n'est pas une qualité d'artiste, les créateurs puissants sont des empiriques, l'œuvre d'art échappe au système, en bref la cérébralité est stérile. »*

Le magazine *Elle* (*« véritable trésor mythologique »*) : *« A en croire* Elle, *qui rassemblait naguère sur une même photographie soixante-dix romancières, la femme de lettres constitue une espèce zoologique remarquable : elle accouche pêle-mêle de romans et d'enfants. On annonce, par exemple :* Jacqueline Lenoir (deux filles, un roman) ; Marine Grey (un fils, un roman) ; Nicole Dutreil (deux fils, quatre romans), etc. »

L'abbé Pierre : *« Le mythe de l'abbé Pierre dispose d'un atout précieux : la tête de l'abbé. C'est une belle tête, qui présente tous les signes de l'apostolat : le regard bon, la coupe franciscaine, la barbe missionnaire, tout cela complété par la canadienne du prêtre-ouvrier et la canne du pèlerin. Ainsi sont réunis les chiffres de la légende et ceux de la modernité. »*

Le mariage à grand spectacle : *« Un grand mariage », il ne faut pas l'oublier, est une opération fructueuse de comptabilité... L'ordre se nourrit sur l'amour, le mensonge, l'exploitation, la cupidité, tout le mal social bourgeois est renfloué par la vérité du couple. »*

Et ainsi de suite, ce qui, on le reconnaîtra, pourrait être daté d'aujourd'hui. Il est question aussi bien du style photographique du studio Harcourt ; de la technique publicitaire de *Paris-Match* ou de *l'Express* ; de la sottise de Dieu quand il parle à travers l'évangéliste Billy Graham ; de l'astrologie (qui est *« la littérature du monde petit-bourgeois »*) ; d'une grimace permanente, spécifiquement française, qu'on appelle le poujadisme ; de la représentation idéalisée des hommes politiques. Tout se tient, et nous découvrons que nous vivons dans un ordre qui se dit naturel mais qui, dans chacune de ses parties, est puissamment voulu.

Pas de grands mots, cependant, chez Barthes ; pas d'anathème, de prédication, de dénonciation : toute la force de la démonstration est dans la description apparemment neutre. Il est humiliant, pour une société, d'être ainsi révélée à elle-même, le plus grand affront qu'on puisse lui faire étant de lui communiquer qu'on ne la croit pas. Barthes aura donc, d'emblée, mauvaise réputation, ce que n'arrangera même pas, tardivement, son élection au Collège de France (la contestation de 68 avait fait très peur).

Le Mythe et le Marché

Il faut dire qu'à la fin des années 70, le Marché, impatient de s'étendre, en avait plus qu'assez de ce Sartre hyper-encombrant, de ce Lacan incompréhensible et perturbant, de ce Barthes raisonneur et caustique. Il a donc été soulagé de leur disparition, en même temps qu'il se racontait peu à peu, son vieil ennemi complice stalinien se trouvant de plus en plus jugulé, qu'il était l'incarnation de la fin de l'Histoire. Nous y sommes (mais *Mythologies* l'annonçait clairement) : *« L'Histoire s'évapore ; c'est une sorte de domestique idéale : elle apprête, apporte, dispose ; le maître arrive, elle disparaît silencieusement ; il n'y a plus qu'à jouir sans se demander d'où vient ce bel objet. Ou mieux : il ne peut venir que de l'éternité : de tout temps, il était fait pour l'homme bourgeois ; de tout temps, l'Espagne du* Guide bleu *était faite pour le touriste ; de tout temps les « primitifs » ont préparé leurs danses en vue d'une réjouissance exotique. »*

Barthes expliquait déjà que le mythe de gauche, vaincu d'avance, était pauvre, raide, sans invention, littéral, sec : que la vie quotidienne lui était inaccessible (*« quoi de plus maigre que le mythe stalinien ? »*) En revanche, disait-il, le Mythe est essentiellement de droite. Il est *« bien nourri, luisant, expansif, bavard »* (allumez votre télévision). Comme le Marché, le Mythe est partout, il irradie tout, il se parle, à la limite, tout seul dans les têtes. Sa nature est de se croire insituable dans le temps comme dans le discours. C'est donc en toute sincérité qu'il congédie l'Histoire à son profit et qu'il s'imagine être au-dessus des idéologies.

Philippe Sollers

Lire la suite page 26

(1) *Œuvres complètes*, tome 1, à paraître au Seuil en octobre 1993.

(2) *Mythologies* « Points-Essais », n° 10, Seuil.

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Par quel bout le prendre ?

Les écrivains parlent-ils du nez ? Pour Proust, *« M. de Cambremer vous regardait avec son nez »*, Hugo a inventé le *« nez parisien »*. Un médecin, François-Bernard Michel, a consulté ces écrivains et d'autres au sujet de cet organe. Sa spécialité, c'est les N. B., les nez bouchés. Il y voit une névrose : les N. B. ne peuvent pas sentir le monde qui les entoure et souvent ne peuvent pas se sentir eux-mêmes.

Page 30

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Requiem pour la Bosnie

Velibor Colic est né en 1960, Ivo Andric en 1892. Le premier, Croate bosniaque, égrène des récits authentiques de la guerre telle qu'elle est, de l'agonie d'une communauté : *« La honte nous survivra. »* Le second, également croate, également bosniaque, écrivait dans *Une lettre de 1920*, à propos de la Bosnie, ce *« pays de haine et de peur, (...) où le fossé qui sépare les diverses religions est si profond que seule la haine parvient à le franchir »*.

Page 24

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Juifs et Français sous l'Occupation

Dans la France de Vichy, les Français étaient-ils antisémites ? Asher Cohen a étudié l'opinion publique pendant cette période. Il montre bien qu'à l'histoire de la discrimination et de l'extermination des juifs en France s'ajoute celle des tentatives des Français pour soustraire à la haine ambiante, officielle, une partie d'entre eux.

Page 27

Les mélanges de Donna Tartt

LE MAITRE DES ILLUSIONS
(The Secret History)
de Donna Tartt.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Pierre Alien,
Plon, 706 p., 148 F.

Parvenu à la dernière ligne du volumineux roman de Donna Tartt, le lecteur risque de se sentir gagné par le doute. Et si *le Maître des illusions*, titre choisi pour l'ouvrage par l'éditeur français, n'était autre que l'auteur elle-même ? Tout romancier, bien sûr, a l'âme, sinon le talent, d'un prestidigitateur qui ferait émerger la fiction de son chapeau. Mais c'est d'une autre sorte d'illusionnisme qu'il pourrait s'agir dans le cas de cette Américaine de vingt-neuf ans.

Fêtée comme un prodige de l'autre côté de l'Atlantique, déjà traduite en plusieurs langues, la jeune femme a vendu les droits de ce premier roman pour la coquette somme de 450 000 dollars (environ 2,5 millions de francs), un trésor à faire pâlir d'envie certains auteurs confirmés. Qu'a-t-elle donc produit de tellement excitant, cette demoiselle qui campe d'un air décidé sur la couverture de l'ouvrage ? Un futur classique de la littérature américaine ? Sans doute pas. Un vulgaire best-seller, facile et tout juste bien ficelé ? Pas non plus.

Le Maître des illusions appartient à un genre intermédiaire qui mélange allégrement l'argot et les citations grecques, la finesse des observations et quelques ficelles un peu voyantes, le tout machiavéliquement orchestré grâce à une excellente maîtrise de la narration. L'auteur met en scène un groupe de cinq jeunes gens vivant en cercle fermé sur le campus d'une petite université du Vermont. Ils étudient le grec, à l'exclusion de toutes les autres disciplines, sous l'emprise intellectuelle d'un singulier professeur, élitiste et profondément déconnecté du réel. Arrive un sixième étudiant, le narrateur, qui se laisse aspirer par cet étrange cénacle qu'un sanglant secret réunit.

En dire plus long sur l'intrigue serait cruel pour le lecteur, bien que Donna Tartt ne fasse pas un usage classique de la progression du suspens propre aux romans policiers. Le meurtre qui sert de point d'ancrage au roman est annoncé en préambule par le narrateur, avant même que soit amorcée la chronologie qui le conduira à découvrir l'existence de cet assassinat et à participer à un *second crime*. D'où vient alors que ce livre captive en dépit de sa longueur (sept cents pages) et d'une traduction peu soignée ?

Le style, d'abord, est particulièrement efficace, notamment grâce à *l'architecture des dialogues*. Surtout, Donna Tartt organise une montée en puissance de la tension, sans pour autant faire l'impasse sur la psychologie de ses personnages et sur l'analyse de leur environnement. Dans le cadre verdoyant de la petite université, qui abrite une cohorte de jeunes patriciens enivrés d'alcool et de drogues diverses, le quintette d'hellénistes criminels prend peu à peu des aspects fantastiques. Se détachant sur la masse amollie de leurs congénères, ils apparaissent bientôt comme des anges exterminateurs, des êtres supérieurs. L'une des qualités de l'auteur est de ne pas céder à la naïveté qui aurait consisté à laisser le lecteur sur cette impression.

Certaines caractéristiques du roman trahissent toutefois la jeunesse de l'auteur, à commencer par l'utilisation abusive de citations grecques et latines ou les références explicites à Dostoïevski et à Poe. Un peu faciles aussi, quelques tournures argotiques ou l'écriture parfois trop peu resserrée. L'emprise visuelle de l'art cinématographique est enfin perceptible, à la fois dans la construction de certaines séquences et dans l'élaboration de plans qui sentent un peu le Technicolor. Ainsi voit-on Richard Papen, le narrateur, observer une scène en expliquant : *« L'action se ralentit, glisse comme en rêve, image par image ; le geste d'une main, le son d'une phrase, durent une éternité. »*

Donna Tartt, qui a entrepris ce roman à l'âge de dix-neuf ans, bénéficie sans doute de la fascination suscitée par les enfants surdoués. Elle est aussi représentative d'une catégorie d'universitaires qui utilisent leur érudition pour bâtir des récits destinés au grand public. Etudiante en lettres au célèbre Bennington College, elle a participé à des ateliers d'écriture qui furent le berceau d'autres écrivains américains, parmi lesquels Bret Easton Ellis.

C'est peut-être à cette formation universitaire que *le Maître des illusions* doit son caractère ambigu. S'agit-il, en somme, de l'œuvre d'un authentique écrivain, ou seulement d'un livre fort habile, construit à l'ombre d'une officine spécialisée ? L'avenir le dira et il n'est pas indispensable, en attendant, de trancher la question pour prendre plaisir à la lecture de l'ouvrage.

Raphaëlle Rérolle

Au collège Paul Riquet de Béziers
La double vie d'un élève racketté

LE MONDE diplomatique
PARTAGER LES RICHESSES OU PARTAGER LA MISÈRE

LETTRES ANGLAISES

Les ambiguïtés de Somerset

Ce sceptique qui avait un compte à régler avec la société a enfermé sa vie et son œuvre dans un style à l'abri des innovations

SOMERSET MAUGHAM
de Frédéric Raphaël.
Ed. du Rocher, 230 p., 135 F.

UN GENTLEMAN EN ASIE
de Somerset Maugham.
Traduit de l'anglais
par Joseph Dobrinsky.
Ed. du Rocher, 292 p., 145 F.

La vie de Somerset Maugham ne manque pas d'éléments romanesques. Lui-même a su en tirer parti pour son œuvre. Frédéric Raphaël les regroupe au fil d'une biographie précise et factuelle, n'échappant à son droit fil – peut-être trop droit – que pour émettre des jugements littéraires discutables sur un sujet d'étude auquel on le sent pourtant attaché.

Très jeune, encore étudiant, il eut le privilège de rencontrer l'écrivain octogénaire, riche et célèbre. Le meilleur chapitre de sa biographie en est le dernier, qui résume bien la complexité de l'auteur.

« La Belle et la Bête »

Etrange destin donc que celui d'un homme né, en 1874, à l'ambassade d'Angleterre à Paris, fils d'un couple pour le moins contrasté que l'on surnomme « la Belle et la Bête ». A dix ans, Maugham se retrouve orphelin de père et mère. Placé auprès d'un oncle pasteur, dans le Kent, il découvre, parlant peu anglais, atteint d'un bégaiement, timide, la férocité et la xénophobie de ses camarades d'études. La littérature sera son refuge.

Après avoir été incité à une carrière ecclésiastique, il se retrouve médecin, une fonction qui l'amènera à observer le prolétariat urbain dépeint, avec un réalisme assez cru pour l'époque mais sur un ton détaché, dans son premier roman, *Liza de Lambeth*, publié en 1897.

Si la réussite se fait attendre, il ne parvient pas moins, en 1907, à faire jouer quatre pièces en un an – avec succès. Et puis, le voici agent secret. A ce titre, il disposera notamment de fonds secrets pour soutenir l'effort de guerre russe pendant le premier conflit mondial en aidant le gouvernement provisoire de Kerenski.

Tout semble le destiner à une brillante carrière sociale. Mais il y a une faille. Après diverses amours « contingentes », il épouse, en 1916, Syrie Wellcome, mais ce mariage que la venue d'un enfant consacrera, coïncide avec sa rencontre d'un homme qui va être son compagnon de voyage dans le Pacifique, puis son compagnon tout court. En 1929, il divorce. Gerald Haxton a, sinon révélé, tout au moins libéré les penchants homosexuels de Maugham. Il restera cependant toujours discret sur cet aspect de sa vie : le souvenir de la chute d'Oscar Wilde et les conventions de l'époque l'ont encouragé à la prudence.

Maugham va sillonner la planète, multipliant les œuvres, trouvant en Asie et en Extrême-Orient la source de ses écrits les meilleurs, comme *Pluie*. Mais ce francophile, formé à l'école de Maupassant, fera de sa « Villa mauresque » de Cap-Ferrat un lieu d'ancrage où il recevra avec somptuosité et délicatesse altesses, ténors de la politique et écrivains en vue.

L'ambiguïté de Somerset Maugham tient dans le rôle qu'il s'impose et les vérités qu'il énonce. C'est, d'un côté, un gentleman édouardien, soucieux des convenances, pudique, courtois même s'il est griffu. Mais, de l'autre, il ne se prive pas d'ironiser sur l'arrogance britannique, de se moquer des discriminations qui vont jusqu'à l'exclusion des « marginaux ». Ce sceptique qui ne résiste guère à un bon mot a un compte à régler avec la société qui l'a fait souffrir dans sa jeunesse et l'humilie sans doute dans ses préjugés concernant les mœurs. « *En fait*, souligne son biographe, *la majeure partie de son œuvre peut paraître relever du règlement de comptes.* »

« Un sentimentalisme honteux »

Ce voyageur perspicace, cet exilé itinérant a sans doute, d'un même accord, enfermé sa vie et son œuvre dans un style à l'abri des innovations des Années folles, des révolutions culturelles, des changements de la société britannique. Il s'est forgé un art qui est une manière de défense. « *A certains égards*, note Frédéric Raphaël, *son scepticisme railleur n'était qu'un sentimentalisme honteux.* » Le mot est cruel mais ne manque pas de vérité.

Des vagabondages pertinents de Somerset Maugham témoigne *Un gentleman en Asie*. En train, en bateau ou à dos de poney, l'écrivain parcourt l'Extrême-Orient. Il note les rites, les sites, les couleurs, mais plus encore, les aventures cocasses ou pitoyables qu'il recueille dans une société coloniale observée avec causticité et drôlerie. Son sens de la dérision n'est jamais plus sûr que dans l'art du portrait. C'est plaisant, allègre, malicieux. L'écrivain en profite pour mettre ses idées à jour. S'il nous confie qu'il craint les gens qui ont trop de charme, parce qu'ils nous « *dévorent* », l'écrivain séduit ici à sa manière, d'une plume légère, caressante mais pointue.

P. Ky.

Le bouffon du roi

Rose Tremain transforme un piètre ripailleur en un homme qui traverse l'Histoire aux côtés de Charles II

LE DON DU ROI
Restoration
de Rose Tremain.
Traduit de l'anglais
par Gérard Clarence.
Ed. de Fallois, 376 p., 130 F.

Il en est des grandes figures de l'histoire – celles qui traversent le siècle mais n'y chutent guère – comme de ces héros mythiques que l'on ne connaît jamais vraiment. Evanescents ils sont, et demeureront. Il n'y a pas de chair qui s'attache à ces esprits-là !

A ceux qui n'ont qu'un corps aux formes généreuses et des besoins pressants, pour ceux qui font ripaille, se vautrent dans leur temps, chantent à tue-tête, gueulent et rient bruyamment, point d'épopée. Ceux-là ont bien gauchement déboulé dans leur temps et racontent, trop satisfaits, des aventures triviales à la morale grossière, aux chutes attendues. L'aventure qui commence au bord du chemin, ce n'est pas l'Aventure. Les pérégrinations du commun des mortels n'intéressent pas l'Histoire.

Et pourtant ce chemin-là qui est en marge de la grand'route, ce sentier incertain et poussiéreux envahi par la broussaille est aussi le terrain d'une histoire. Le roman encore mal dégrossi de ces vies est inscrit, plein de verve et d'enthousiasme, au cœur même de la littérature. Il était, à l'aube du Roman, le premier des romans, le roman picaresque.

Le Don du roi est l'histoire d'un Anglais dont le nom, à consonances françaises, est fort à la mode dans l'Angleterre du roi Charles II. Le bonhomme en question soutient « *vaste bedaine parsemée de taches de son* », se dit fantasque, excessif et porté à la vantardise. Modeste étudiant en médecine, ce dénommé « Merivel » aime à faire bonne chère, observer la nature, apprendre l'anatomie et s'adonner à « *l'acte d'oubli* », le mardi dans l'après-midi, avec la femme d'un batelier. Un « viveur » qui, avec bonne humeur, pratique la science en précurseur et en humaniste, répétant à qui veut bien l'écouter que « *l'organe que nous appelons cœur et qui est défini et déifié, dans notre conscience humaine, comme le siège de toute émotion puissante (...) est lui-même dépourvu de sensation* ».

Rien, ni la batterie lyrique des grands sentiments ni la vénération naïve du sacré, ne résiste au regard entraîné du plaisant Merivel : « *La genèse nous dit qu'avant d'ouvrir le flanc d'Adam pour enlever la côte dont Eve devait être faite « le Seigneur plongea Adam dans un profond sommeil ». J'ai toujours considéré que c'était charitable de sa part, car il épargna ainsi à Adam bien de la douleur.* »

Parcours initiatique

La Fortune seulement, qui porterait ses facéties en rang d'art officiel, faisant du plaisir et du jeu ses seules nécessités, manque à ce anti-héros. Car la moelle d'un héros de roman passe aussi par la dignité que lui confère son temps. Mais, alors que Charles II entretient une cour brillante, que son talent de séducteur et son goût des femmes inaugure une période de débauche euphorique et grandiose, Merivel n'est rien qu'un piètre ripailleur et un jouisseur de seconde catégorie.

Comment donc Rose Tremain transforme-t-elle si habilement l'insignifiant Merivel en un homme qui, le temps d'un roman, traverse le siècle, la grande peste et l'incendie de Londres aux côtés du roi Charles II ? Avec une virtuosité remarquable, l'auteur passe ici du récit des péripéties les plus rocambolesques, consentant au picaresque pour décrire, à l'aide d'un langage cru, la réalité la plus brutale, la moins poétique, à la note brève, signalant ici ou là une remarque touchante dont la portée métaphysique se révèle aussi surprenante... qu'éphémère.

Sur ordre du roi, Merivel va jouer le rôle de « mari-postiche » auprès de Celia, la plus jeune des maîtresses « royales », en l'échange d'un titre de noblesse et d'une splendide propriété dans le Norfolk. Abandonnant avec bonne humeur sa nuit de noces à Sa Majesté pour rejoindre incognito, perruqué, poudré et paré d'un habit brillant, des fêtes au luxe tapageur, le nouveau marié est grisé par ses débuts de jeune noble. Il se découvre instantanément une admiration, une dévotion même, à l'égard du roi dont il croit bêtement avoir gagné les faveurs en tant que bouffon.

Mais Robert Merivel n'est rien pour Charles II que le partenaire idéal, tant il est crédule et présomptueux, pour ce pari grotesque. Pour comble d'infortune, l'innocente victime, qui se révèle moins insensible qu'on ne l'avait cru, finit par commettre l'ultime bourde en tombant amoureux de Celia, sa femme. Merivel transgresse de la sorte le seul interdit prononcé contre lui par l'Autorité. Dès lors, Rose Tremain peut faire de l'histoire de son bouffon le récit amusé d'une fantastique épopée. Les inconsistances successives du personnage (arriviste, médecin, amant, voyageur) se fondent ainsi dans l'esquisse hésitante d'un parcours unifié, un parcours initiatique qui emprunte çà et là les chemins de la désillusion. Merivel, devenu « Robert », méprisé et banni par le roi qu'il a adulé et bassement flatté, commence donc « l'aventure au bord du chemin ». Il apprend auprès de son ami Pearce, un quaker des plus rigoureux, la simplicité et l'austérité qui sont prémices de la pénitence, et finit par découvrir, au cœur même de son errance et des tourmentes de ce dix-septième siècle, le vrai chemin de sa rédemption.

Emmanuelle Dalançon

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

LES BOSNIAQUES
de Velibor Colic.
Récits traduits du serbo-croate par Mireille Robin.
Galilée/Carrefour des littératures, 132 p., 96 F.

INQUIÉTUDES
d'Ivo Andric.
Traduit du serbo-croate par Ljiljana Huibner-Fuzellier et Raymond Fuzellier, Ed. du Griot, 190 p., 90 F.

« HOMMES », « Villes », « Barbelés » ... Trois têtes de chapitre pour ce petit livre, lourd de tant d'atrocités, intitulé *les Bosniaques* : des récits de la guerre telle qu'elle est, des croquis pris sur le vif, quelques lignes parfois, qui ne vous lâchent plus. Qui vous forcent à savoir. Insoutenables. Au point qu'on préférerait ne pas savoir.

L'auteur, un Croate bosniaque né après 1960 qui a choisi de s'exiler et vit pour l'instant à Strasbourg, réussit à exprimer l'horreur avec une sobriété, une froideur pourrait-on croire, d'une terrible efficacité littéraire. Comme s'il voulait nous faire sentir que dans les cercles de l'enfer, il n'y a plus de place pour la littérature.

Ainsi, on voudrait oublier, ne jamais avoir lu, ces histoires d'yeux arrachés, de doigts tranchés – un par jour et « *le onzième au matin, ils lui coupèrent la tête* ». Ou encore l'histoire d'Adem, le bossu musulman qui ne comprend pas pourquoi la ville s'est vidée. « *Là, dans sa maison, il se trouva nez à nez avec d'étranges soldats ; il comprenait leur langue, reconnaissait parmi eux certains de ses voisins, mais il n'arrivait pas à comprendre ce qu'ils lui voulaient...* ». On le découvrira plusieurs jours plus tard, dans la ville entièrement détruite, empalé sur un pieu pour qu'il se tienne droit. « *On lui avait cassé la colonne vertébrale pour la redresser* »... Ou encore Osman, âgé de soixante-quinze ans, que son voisin serbe promène comme un ours en laisse dans la ville détruite en lui faisant chanter des chansons de tchetniks. « *Chaque fois qu'il se trompait, on le tabassait. Quand, par quelque prodige, on finit par le libérer, le vieil Osman était brisé, épuisé ; il avait la voix brisée d'avoir trop chanté. Son visage conserva longtemps la trace des bottes serbes, car on l'avait frappé à coups de pied.* »

VELIBOR COLIC égrène ces récits authentiques, ce spectacle de fin du monde. Il nous montre l'agonie d'une communauté, qui était en majorité musulmane, mais également croate, ou serbe, tandis que cette boucherie a anéanti tous réflexes humains, rendu impossible la survivance d'une Bosnie pluriethnique, transformant les voisins en ennemis : à Modrica, un tank serbe a détruit l'appartement et les cinq mille livres du professeur de littérature musulman qu'on accusait d'être un Musulman intégriste ; trois tchetniks ont conduit près de la rivière pour l'assassiner le professeur d'histoire du lycée de la ville, un Serbe qui avait refusé de partir pour la guerre.

« *La honte nous survivra*, dit l'auteur, étrange voyageur écœuré par l'intolérance de chacun malgré la douleur partagée.



STÉPHANE RAGOT

Sarajevo, avril 1993 : cimetière musulman dans la vieille ville.

Requiem pour la Bosnie

Chez nous, là-bas, la fureur continue à se déchaîner. (...) Nos saints sont plus saints que les leurs, l'étincelle qui brille dans nos yeux est plus lumineuse. Nous avons plus de livres, plus d'anges et même deux Dieux. Nous sommes arrivés les premiers dans les Balkans et nous n'en partirons que les derniers. » La dérision ressemble à un sanglot.

Dans ce requiem pour les villes mortes, Colic évoque aussi Visegrad, à propos d'Ivo Andric, le seul Yougoslave à avoir obtenu le prix Nobel, dont on détruisit le monument avant la guerre. « *Les Musulmans accusèrent les Serbes, les Serbes, les Musulmans,* nous dit-il. *Aujourd'hui la ville de Visegrad qu'évoque Andric est détruite. Entièrement. Les Musulmans continuent d'accuser les Serbes. Et les Serbes, les Musulmans...* »

D'Ivo Andric (1892-1975), autre chroniqueur du passé, dont l'œuvre, obsessionnellement, conte la rencontre de l'Occident et de l'Orient, viennent justement de paraître, réunis sous le titre français *Inquiétudes*, ses deux premiers livres, *Ex Ponto* (1918) et *Troubles* (1920). Qu'il avait reniés et qui ne parurent à Sarajevo qu'après sa mort, avec un grand succès auprès des jeunes Yougoslaves. Andric, ce Bosniaque, d'une famille croate catholique, avait milité dans sa jeunesse dans le mouvement révolutionnaire Jeune Bosnie et été emprisonné par les Autrichiens lors de l'assassinat de l'Archiduc à Sarajevo. Plus tard, il sera nommé diplomate dans les grandes capitales (Rome, Bucarest, Vienne, Madrid, Paris, Berne, Berlin).

Dans *Inquiétudes*, qui se présente comme une prose lyrique, c'est un Andric très différent du romancier épique de *la Chronique de Travnik* (Age d'homme) ou d'*Il était un pont sur la Drina* (une nouvelle traduction doit paraître en 1994 chez Belfond). Le journal douloureux d'un jeune homme qui s'interroge sur Dieu, sur la mort de Dieu, ce Dieu qu'il interroge dans la nature où il cherche un sens caché : « *Souvent je reste assis, des heures durant, et j'observe les couleurs froides de l'automne... Tout est mort en moi ; je suis bien ainsi.* »

NÉ à la charnière de deux mondes, réunissant en lui-même l'Orient et de l'Occident, Andric le Balkanique, qui parlait au moins huit langues européennes, déclara finalement qu'il se voulait serbe et se fixa à Belgrade. Dans un texte intitulé *Une lettre de 1920* (dans *Titanic et autres contes juifs*, Belfond 1987), il donnait sa vision de la Bosnie à travers le portrait de l'intellectuel juif qui quitte sa terre natale parce qu'il ne peut plus supporter ce « *pays de haine et de peur (...) où le fossé qui sépare les diverses religions est si profond que seule la haine parvient à le franchir.* »

Le romancier exprimait là sa vision tragique d'un monde dont il connaît trop bien les instincts fratricides, et qu'il fuit. « *La caractéristique fatale de cette haine*, écrit Andric, *c'est que le Bosniaque ne se doute pas qu'elle vit en lui, qu'il répugne à l'analyser et qu'il hait tous ceux qui tentent de le faire. (...)* » « *Ce pays pauvre et arriéré où vivent entassés quatre religions différentes aurait besoin de quatre fois plus d'amour, de compréhension mutuelle et de tolérance que les autres pays,* poursuit-il. *Alors qu'au contraire l'incompréhension, qui tourne parfois franchement à la haine, y est presque la caractéristique générale des habitants.* »

D'Andric à Colic, la Bosnie a cessé d'exister.

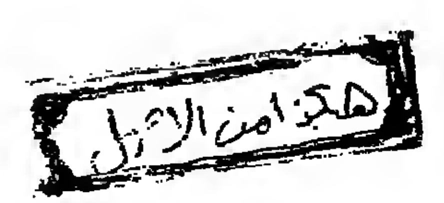
► La chronique de Nicole Zand reprendra dans « le Monde des livres » du 27 août.

Candide et Franke



Le rouge est mis

Jeremy Reed et John Rechy



bouffon du roi

transforme un piètre ripailleur en un homme ... l'Histoire aux côtés de Charles II

Candide et Frankenstein

Dans un pastiche des récits victoriens, Alasdair Gray renouvelle avec bonheur une forme littéraire bien connue : le roman à thèse

PAUVRES CRÉATURES
(Poor Things)
d'Alasdair Gray.
Traduit de l'anglais
par Jean Pavans,
Rivages, 292 p., 129 F.

A Glasgow, au début du dix-neuvième siècle, Godwin Baxter, un génie de la chirurgie doté d'une main cubique et d'une voix de fausset, fils illégitime mais richissime d'un illustre médecin, va mettre en pratique les découvertes révolutionnaires de son père et réaliser, à partir du cadavre d'une jeune noyée et du fœtus qu'elle porte, le rêve des hommes depuis toujours. Composée de ces deux êtres, Bella Baxter, la créature et la création (mais est-ce bien sûr ?) de Godwin, qu'elle appellera God, comme Dieu, a une âme *« d'enfant innocent, confiant, dépendant, dans le corps épanoui d'une femme à la beauté radieuse »*.

On aura reconnu au passage le mythe de Frankenstein et le roman de Mary Shelley à laquelle Gray emprunte non seulement son argument merveilleux et le goût des récits imbriqués, mais encore les préoccupations sociales, éthiques et politiques, et la réflexion sur la nature humaine. Nouveau Candide, Bella Baxter promène sur son époque un regard neuf et dévoile les dessous de la scène dans des lettres écrites au cours de ses voyages, sorte de roman dans le roman.


Alasdair Gray : un esprit de malice et de persiflage.

Accompagnée de son amant Wedderburn, joueur invétéré dont le délire illuminé et masochiste n'est pas sans rappeler celui d'un personnage dostoïevskien, elle visite, de ville en ville, cafés et champs de courses, théâtres et salles de jeu, s'embarque pour une croisière où elle écoute deux hommes éminents débattre des grands thèmes de l'époque – l'athéisme, le Home Rule et la pauvreté, le malthusianisme, – devient socialiste en contemplant les mendiants d'Alexandrie, se débarrasse de son amant que ses excès amoureux ont conduit au bord du suicide, s'émancipe à Paris et enfin gagne un salaire en entrant dans une maison de passe. Bien entendu, là ne s'arrêtent pas ses aventures ; c'est toute l'Europe victorienne qui défile, avec ses institutions et ses personnages célèbres.

Jouant du recul que confère la distance temporelle, changeant de registre en même temps que d'approche, Alasdair Gray renouvelle une forme littéraire bien connue, le roman à thèses, lui communiquant une alacrité rarement atteinte. Les formules satiriques fusent et exposent les mécanismes d'oppression qui sévissent du haut en bas de la société, entre autres dans le domaine de la médecine : *« L'attitude doucereuse que nous adoptons au chevet des malades*, dit le médecin, *n'est guère plus qu'un piètre anesthésique pour les rendre aussi passifs que les cadavres sur lesquels nous nous entraînons. »*

Mais la grande réalité occultée par la pensée victorienne, le centre caché de maints problèmes, est la question sexuelle. Un coup de théâtre qui bouleverse le récit va le prouver : en la personne du général Sir Aubrey de la Pole Blessington, pantin affublé d'un accent et d'un bégaiement ridicules, le puritanisme et l'hypocrisie victoriens font leur entrée en scène. De la satire, on verse dans la caricature, le roman, d'allègre devient loufoque, donc franchement comique.

Les coups de théâtre se précipitent : Bella Baxter a retrouvé son ancien mari en ce personnage grotesque qui l'accuse de *« manie, d'hystérie, de phobie, de démence, de catatonie, d'algolagnie, de nécrophilie, de coprophilie, de folie des grandeurs, de nostalgie de la boue, de lycanthropie, de fétichisme, de narcissisme, d'onanisme, d'agressivité irrationnelle, de réticence maladive et de saphisme obsessionnel »*, avant d'être à son tour accusé d'avoir engrossé la bonne.

Mais quelques spectaculaires retournements de situation se produiront encore avant que, dernière pirouette ou presque, Gray ne remette en cause la crédibilité de tout son récit par une version concurrente présentée en appendice : celle de Bella, dont la vie s'est prolongée jusqu'au vingtième siècle et qui est devenue un apôtre du socialisme, de la condition féminine et de la contraception. Le dernier mot, pourtant, n'est pas dit... puisqu'une notice complémentaire va rétablir *« la vérité »*.

Ce pastiche déchaîné, qui joue sur la citation, la réécriture (les sources sont innombrables) et tous les registres de la langue (habilement rendus par la traduction), ce roman néo-victorien écrit comme par moquerie de lui-même, est tout entier traversé d'une veine d'invention délirante, d'un esprit de malice et de persiflage qui font de sa lecture un moment de pure jubilation. De nombreuses illustrations – planches médicales de l'époque ou gravures de la main de l'auteur – contribuent à l'effet général de fantaisie.

Christine Jordis

Le zoo de Carey

L'INSPECTRICE
de Peter Carey.
Traduit de l'anglais (Australie)
par Marc Cholodenko,
Plon, 421 p., 150 F.

Si Frieda McClusky a quitté ses parents, il y a plus de cinquante ans, un bâton de gélignite dans son sac et plusieurs détonateurs autour de son cou, c'était pour réaliser son destin, celui que lui avait promis son père avant que le départ de ses deux garçons ne le plonge dans la léthargie : créer une exploitation horticole. Le terrain, elle l'a trouvé sans problème. Mais la pusillanimité de celui qu'elle a choisi pour mari – Albert « Cacka » Catchprice – a fait dévier le projet : un élevage de poules en batterie, puis un garage ont asphyxié les petites orchidées du bush. Une concession General Motors décrépite, assortie d'un atelier de pièces détachées et de quelques postes d'essence, empuantit maintenant le paysage.

Cette perversion d'un rêve est une métaphore de la pollution générale qui semble infester la région, proche de Sydney, où l'écrivain australien Peter Carey situe son *Inspectrice*. Son premier roman traduit en France, *Oscar et Lucinda*, qui lui a valu le Booker Prize en 1988, faisait voguer sur les rivières australiennes du dix-neuvième siècle une cathédrale de cristal. Ici, le béton noir, fendillé, taché d'huile, étouffe la terre, et des drogués de douze ans interdisent l'accès des rues après 6 heures. Car les personnages sont victimes de déviations plus graves encore que le paysage.

Ce livre est celui des métamorphoses ratées. La plus spectaculaire étant celle qui atteint le benjamin de la tribu, le petit-fils de Frieda, Benny Catchprice. L'adolescent boutonneux, sale, décide un beau jour de se transformer en ange : il s'épile entièrement le corps, se tatoue de l'omoplate à la fesse une aile bleutée, se teint les cheveux en blanc. Il fera de cette apparence angélique une utilisation de plus en plus démoniaque qui culminera à la fin dans une terrifiante apothéose.

Son frère Vish, lui, s'est changé en *hare krishna* et promène au milieu des voitures d'occasion son crâne rasé et sa robe safran. On comprendra l'étonnement qui saisit la belle Maria Takis, l'inspectrice des impôts, lorsqu'elle débarque dans cet environnement de fêlés – ajoutons-y la tante de Benny, chanteuse country en jupe de daim à mi-cuisse et bottes de serpent, qui, la quarantaine bien sonnée, hésite encore à quitter sa mère pour faire carrière. On devinera aussi que la belle Maria n'est pas si nette que cela quand on s'apercevra qu'elle vient enquêter sur les probables fraudes fiscales des Catchprice, enceinte de huit mois et sans alliance au doigt.

L'auteur a fait des études de zoologie avant de se consacrer à la publicité, puis à la littérature. Les spécimens qu'il épingle sur sa planchette sont des chrysalides humaines qui manquent leur mue et se changent en drôles de papillons. A l'origine de la catastrophe il y a un ratage primordial, un sentiment humain tout à fait convenable qui a très mal tourné : dans le cas des Catchprice, la tendresse paternelle qui a viré à l'inceste, et l'amour maternel devenu criminel. Pourtant, on se tromperait en pensant que Peter Carey nous donne un roman d'analyse classique. Il nous entraîne, à une allure endiablée, sur de fausses pistes et des terrains minés. Notre seule certitude est que ses mines finiront pas sauter (pensons aux bâtons d'explosif de grand-mère Catchprice !). Ce livre confirme son talent et nous fait attendre avec impatience son grand œuvre, *Illywhacker*, en traduction chez le même éditeur.

Elisabeth Gille

Le rouge est mis

Jeremy Reed et John Rechy investissent la nuit du vice

LES DAMNÉS DE LA NUIT
(The Lipstick Boys)
de Jeremy Reed.
Traduit de l'anglais
par Patrick Hersant,
préface de Kathleen Raine.
Granit, 200 p., 120 F.

JEUNESSE ANDROGYNE
(Lipstick, Sex and Poetry)
de Jeremy Reed.
Traduit de l'anglais
par Patrick Hersant.
Granit, 174 p., 110 F.

CITÉ DE LA NUIT
(City of Night)
de John Rechy.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Maurice Rambaud.
Gallimard, « L'étrangère »,
636 p., 98 F.

Le très jeune narrateur du roman de Jeremy Reed, *les Damnés de la nuit*, est un maniaque du rouge à lèvres. Il s'approprie avec volupté un geste considéré comme féminin. Pour qui se croit interdit de parole, l'outrance du maquillage est à la fois allégeance à un ordre différent, tentative de disparition et invitation muette du corps. Le masque est aussi la signature d'un contrat d'esclavage ou le signe d'un pouvoir occulte.

L'allusion récurrente à ce tube de rouge omniprésent est l'obsession majeure de l'écrivain qui titre son roman *The Lipstick Boys* (« les Garçons au rouge à lèvres »), abusivement remplacé en français par ces obscurs « damnés de la nuit », qui sont, bien entendu, les homosexuels impénitents qui draguent dans les coupe-gorge de la ville.

Le livre a paru en 1984. Jeremy Reed associe le martyre de ses aspirations sexuelles et la pulsion irrésistible de sa vocation de poète. Un deuxième livre paraît en France en même temps que ce roman, une autobiographie de l'auteur, pour ceux qui aiment les messages insistants. Publié en 1991, *Lipstick, Sex and Poetry* (« Rouge à lèvres, sexe et poésie ») est, lui aussi, très librement traduit par... *Jeunesse androgyne*, qui évacue la portée d'une confession où le travestissement, le vagabondage sexuel (tragique, bien sûr, mais inévitable) sont les atouts de ce narcisse poète jusqu'au-boutiste.

Ces deux livres (l'autobiographie est un *remake* plus lisible du roman) ont certes un intérêt : ils montrent que la véritable jouissance de Jeremy Reed est de se nourrir de lui-même avec une morbide délectation. Car son rêve n'est pas – comme la rumeur voudrait le croire – de changer de sexe sous l'influence de la nostalgie poignante d'une âme de femme égarée dans un corps d'homme, mais de réaliser la totalité des possibles, homme et femme confondus, regard et objet, une éternelle mise en scène de soi-même comme un acteur qui ne jouerait que son propre rôle et changerait de genre en surface selon le vœu de son public.

Le thème est passionnant – moins scandaleux et traumatisant que Jeremy Reed veut s'en persuader – parce qu'il donne à réfléchir sur cette forme orgueilleuse d'identité qui est de s'aimer jusqu'à l'annulation de l'autre, mais de s'en excuser comme d'une fatalité.

Dans sa préface, Kathleen Raine encense les dons de poète de Jeremy Reed. Elle admire ce que l'auteur lui-même suggère avec suffisance ; *« ... la prise d'un masque féminin a toujours équivalu, pour moi, à un pacte ésotérique, par quoi je m'assimile à un ordre supérieur. De là, le mal indicible que m'a fait le monde, dans ses assauts pernicieux, en m'enfonçant plus avant dans une forme d'ostracisme, mais tout en renforçant ma confiance dans mon destin – cette connaissance que je devais, par fidélité envers moi-même, subir tous les tourments, physiques ou moraux, de manière à signifier la vérité irréductible du poème. »*

Que la poésie de Jeremy Reed soit nourrie d'une insolite beauté, nous n'en doutons pas. Nous mettons davantage en cause le transfert des dons du poète chez le romancier. Nous n'en voulons pour exemple frustrant que les quinze premières pages des *Damnés de la nuit*, où les méandres freudiens mal endigués par un vocabulaire pseudo-poétique nous cachent presque l'essentiel : une réciproque fellation où le partenaire évoquerait un substitut du *père non immédiatement identifié* pour cause de ténèbres et d'aveugle précipitation. Cette longue scène inaugurale d'une ampleur mythique est reprise dans l'autobiographie, plus sobre et mieux maîtrisée.

Vision prémonitoire

La violence et l'autisme d'un groupe social marginalisé qui ritualise ses jeux sexuels est une manne peu exploitée par la fiction. Le romancier peut exalter le péché et la mortification : le lecteur choisit d'y reconnaître ou non son plaisir. Mais, si l'on privilégie la violence, la crudité et la fatalité du sexe, l'écriture ne doit pas en édulcorer sa dimension baroque ou *révolutionnaire*.

C'est ce qu'avait su inventer John Rechy dans son premier roman, *Cité de la nuit*, qui raconte l'initiation d'un tout jeune homme, voyeur et acteur de l'univers clandestin des travestis, drogués, homosexuel(le)s de tous styles, prostitués et maquereaux dans les métropoles américaines des années 60. Publié en 1963, *Cité de la nuit* étonna par son thème volcanique et sa frénétique nouveauté. Trente ans après, et quelles qu'aient été les conquêtes, les grandeurs et les misères du peuple gay, le roman n'a pas pris une ride.

Mieux encore, trente ans après, ce roman se lit avec avidité. C'est qu'on comprend mieux aujourd'hui son exceptionnelle authenticité, sa vision prémonitoire, mais aussi ses subtiles innovations littéraires. Les personnages décrits par le narrateur-gigolo ont la complexité tragique des Vautrin, Charlus ou Morel et la solitude agressive des marginaux de Jean Genet. Chez Rechy, la poésie n'est pas ostentatoire et imposée d'emblée. Elle sourd, impétueuse, de la logique dramatique du récit, et les protagonistes sont des individus de chair et de sang avant d'être les porte-parole affligés d'une théorie toute personnelle de l'exclusion.

Hugo Marsan

Les questions de Kaplan

LES MINES DE SEL
de Leslie Kaplan.
POL, 126 p., 75 F.

Les romans de Leslie Kaplan ressemblent par moments à des promenades, virent à la discussion, s'épanouissent en fables. La promenade commence ici à Denfert-Rochereau. Dans un café. Surgit Emilienne, des grands cheveux gris, un imper et un verre de vin rouge. Une figure énergique, presque brutale qui apostrophe le monde. Elle dit : *« Vous n'êtes rien ! »* Elle profère une sorte de parole magique, bouillie malveillante. Et ces deux mots sont le sésame qui attire dans sa maison celle qui raconte l'histoire. Y vivent Emilienne, sa fille Sophie qui travaille à La Poste et possède un rire pénible, et sa petite-fille Clara qui aime le théâtre et répète des rôles de princesse.

Promenade, dialogues et conte. Le deuxième conte est celui du sel. La princesse que joue Clara doit apporter à son père le Roi un présent qui montre l'ampleur de son amour. Et elle lui apporte du sel, qui donne goût à toutes choses, l'humble sel qui déchaîne sa colère. Deuxième promenade. Clara est tombée amoureuse de Marc qui enquête sur un réseau d'adoption d'enfants. Le centre du réseau d'adoption est un homme qui a adopté un garçon brésilien né dans les salines, un garçon sauvage qui fait rêver au sel, à la lumière du sel sous le soleil. Tiago est violent et craintif, il fascine la narratrice comme la fascine Emilienne. Il en est une sorte de reflet inversé.

Tout en se promenant parmi les enfants du réseau, qui tous ont quelque chose des poupées que collectionne Emilienne, enfants du malentendu, enfants décevants pour ces familles où leur place a été dessinée à l'avance, la narratrice est obsédée par Tiago, ses revirements d'humeur, son intégrité, les meurtres mystérieux dont on le dit coupable.

Au bout de ces conversations, un autre conte surgit. C'est l'histoire d'un prince, de son rival et d'une fiancée morte. Au fil du récit, les personnages s'abattent comme des cartes, comme les poupées aux yeux pleins de silence d'Emilienne. On comprend que la narratrice cherche auprès de qui reconquérir sa réalité, elle à qui un clochard a déclaré : *« Tu as l'air d'un fantôme. »* *« Ce que nous appelons la vérité, c'est ce qui nous émeut. Ce qui nous émeut, c'est nous-mêmes, c'est notre propre émotion. »*

Leslie Kaplan triture durement les pensées du bien et du mal, ajuste les mots contre un monde où le sentiment de la beauté de la vie peut venir d'un enfant qui a tué *« parce que c'était eux ou nous »*, s'acharne contre la mauvaise matière brouillée, la bouillie malveillante et cotonneuse du monde. Sa narratrice court vers la pureté du sel et du sable. Le lecteur repense au premier conte. Celui d'une femme qui pleure et ne veut pas retourner dans sa maison parce que son enfant est mort. Alors l'ermite qu'elle est venue voir lui dit : *« Calme-toi, rentre chez toi. Comment veux-tu que ton enfant revienne, si toi, tu n'aimes pas ta maison. »*

Geneviève Brisac

Vérité de Barthes

Suite de la page 23

Il est là, maintenant, pour toujours. Son narcissisme est aussi inébranlable qu'exclusif. Il réalise l'apothéose du petit-bourgeois planétaire, dont il ne faudra pas être surpris qu'il soit à nouveau rongé par le racisme : *« Le petit-bourgeois est un homme impuissant à imaginer l'autre. Si l'autre se produit à sa vue, le petit-bourgeois s'aveugle, l'ignore ou le transforme en lui-même. »* Le petit-bourgeois, et la petite-bourgeoise donc : nous y voici.

Barthes aurait-il eu envie, pour finir, de reprendre ses analyses mythologiques ? Plusieurs indices le laissent penser. Mais en réalité, après le rêve d'une science générale des signes (notamment l'essai très important sur la mode), on sait qu'il déléguait de plus en plus à la littérature le rôle d'une résistance active au mythologique, un pouvoir de contre-pouvoir quasi religieux. En 1979, un an avant sa mort : *« Faire un dictionnaire* contemporain *des intolérances (la littérature, en l'occurrence Voltaire, ne peut être abandonnée tant que subsiste le mal dont elle a porté témoignage). »*

Et la même année : *« La littérature a sur moi un effet de vérité autrement plus violent que la religion. Je veux dire simplement par là qu'elle est* comme *la religion. »* Il faudra donc relire cet immense travail diagonal pour affirmer et faire vivre l'épaisseur et la complexité littéraires. Racine, d'abord (avec comme conséquence une tempête à la Sorbonne). Balzac, plus tard (au grand émoi des paléo-marxistes ou des attardés du Nouveau roman). Mais aussi La Rochefoucauld, La Bruyère, Chateaubriand, Fourier, Michelet, Stendhal, Flaubert, Proust (la fin de sa vie est tournée de plus en plus vers Proust).

C'est là, répète-t-il sans cesse et non sans une angoisse émouvante, c'est là que se joue la vraie partie de la vérité et de la liberté humaine ; oui, là, dans cette mémoire singulière, imprimée, généreuse, multiple ; là et pas ailleurs...

D'où cet avertissement, dans un de ses plus beaux livres *Sade, Fourier, Loyola* (1971) (3) : *« La vraie censure, la censure profonde, ne consiste pas à interdire (à couper, à retrancher, à affamer), mais à nourrir indûment, à maintenir, à retenir, à étouffer, à engluer. »* Cette proposition, plus que jamais, est carrément subversive car elle déplace, stratégiquement, les enjeux d'un combat séculaire à propos duquel nous répétons trop souvent des clichés prévus par les formes nouvelles de domination.

Ainsi, dans cette magistrale appréciation de Sade : *« La subversion la plus profonde (la contre-censure) ne consiste pas forcément à dire ce qui choque l'opinion, la morale, la loi, la police, mais à inventer un discours paradoxal.* L'invention *(et non la provocation) est un acte révolutionnaire : celui-ci ne peut s'accomplir que dans la fondation d'une nouvelle langue. La grandeur de Sade n'est pas d'avoir célébré le crime, la perversion, ni d'avoir employé pour cette célébration un langage radical ; c'est d'avoir inventé un discours immense, fondé sur ses propres répétitions (et non sur celles des autres), monnayé en détails, surprises, voyages, mesures, portraits, configurations, noms propres, etc., bref, la contre-censure, ce fut, à partir de l'interdit, de faire du romanesque. »*

Sade, Proust : deux continents qui échappent à l'aménagement de la surveillance. Sade : *« Le couple qu'il forme avec ses persécuteurs est esthétique : c'est le spectacle malicieux d'un animal vif, élégant, à la fois obsédé et inventif, mobile et tenace, qui s'évade sans cesse et sans cesse revient au même point de son espace, cependant que de grands mannequins raides, peureux, pompeux, essayent tout simplement de le* contenir. *»*

Le sage M. Claude Mauriac, dans son précieux Journal *le Temps immobile* (4), nous raconte qu'en 1972 il se trouve quelque part en Angleterre, pour un colloque, avec Mme Hélène Cixous. Celle-ci qui, à l'époque, s'occupe activement de la normalisation de l'Université, exprime devant lui des jugements abrupts sur les uns et les autres. M. Claude Mauriac lui fait remarquer (peut-être avec gourmandise ?) qu'on *« ne parle plus beaucoup de Barthes. »*

A quoi Mme Hélène Cixous répond doctement : *« Il a été important comme médiateur. Il n'a jamais rien inventé, il a fait connaître les théories des* philo*sophes d'aujourd'hui. On n'a plus besoin de sa médiation. »* Ce « on » est superbe, et mériterait une *mythologie.* Mais ce « on » n'est pas le nôtre, on s'en doute. Pour nous, Barthes est celui qui a écrit : *« La littérature est devenue un état difficile, étroit, mortel. Ce ne sont plus ses ornements qu'elle défend, c'est sa peau. »*

Philippe Sollers

(3) *Sade, Fourier, Loyola,* « Points-Essais » n° 116, Seuil.

(4) *Le Temps immobile* de Claude Mauriac, *l'Oncle Marcel,* Grasset, 1988. Le « Livre de poche », n° 9645.

EN BREF

□ **Les archives de Paulhan et d'Audiberti à l'IMEC.** – Les archives de Jean Paulhan et de Jacques Audiberti viennent d'être remises par leurs familles, dans leur intégralité, à l'IMEC (Institut mémoire de l'édition contemporaine). Jacques Audiberti (1899-1965) a laissé divers documents permettant non seulement de retracer la genèse de son œuvre (brouillons, dactylographies corrigées...), mais de replacer cette œuvre dans son contexte historique (dossiers de presse, lettres de ses amis, etc.). Ce fonds contient en outre plusieurs inédits. Les archives de Paulhan (1884-1968) comprennent, outre ses travaux préparatoires (brouillons, fiches de citations...), une très riche correspondance, des dossiers de presse et un ensemble de textes envoyés pour publication à la NRF, qui contribueront à la compréhension des grands enjeux – politiques et culturels – de cette période.

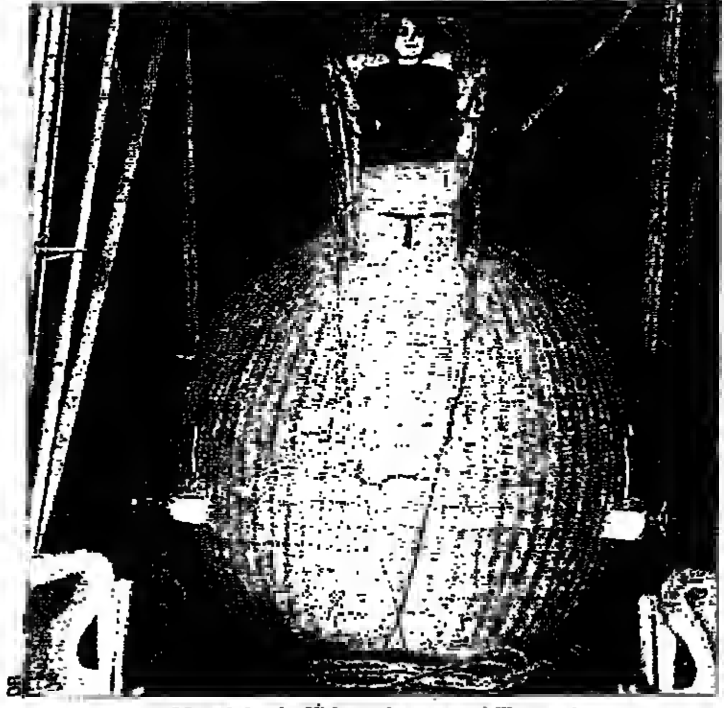
□ **Précision.** – A la suite de l'information sur la mort de l'éditeur et écrivain Jean-Paul Corsetti (« le Monde des livres » du 9 juillet) sa famille, démentant la version du suicide, nous prie de préciser que J.-P. Corsetti est mort *« accidentellement, en jouant avec une arme à feu ».*

Miss casse-cou 1900

L'étonnant destin de Mauricia de Thiers, « risque-tout » de la Belle Epoque

Notre collaborateur Alain Woodrow, journaliste au service Média-communication, publie la biographie de Mauricia de Thiers, grande figure de la Belle Epoque. Nous avons demandé à Pierre Kyria, spécialiste de cette période, d'en rendre compte.

LA FEMME BILBOQUET
d'Alain Woodrow.
Ed. du Félin, 208 p., 135 F.



Mauricia de Thiers dans son bilboquet.

Née à Thiers, « ville noire », en 1880, Anaïs-Mauricia Bétant était fille de ciseliers. Son père, qui n'avait eu que deux filles, reporta sur elle sa frustration de ne pas avoir eu de descendance mâle en lui procurant une éducation de garçon manqué. Espiègle, fouineuse, bagarreuse, elle a été, très jeune, de son propre aveu, *« une nature indomptable et rebelle », « un être hybride »,* tempérament sauvage que l'enseignement d'une pension religieuse bridera à peine. Pour faire la pige à sa sœur Françoise, qui s'est mariée, elle épouse un croupier à l'âge de dix-huit ans, *« folle et misérable aventure »* qui tournera court, puis découvre, après avoir été caissière, le monde du cirque.

A l'instigation d'un peintre espagnol, bricoleur de génie, elle accepte d'être l'héroïne d'un numéro très dangereux : l'*« autobolide ».* Il s'agit, à partir d'une plate-forme d'une quinzaine de mètres de haut, d'accomplir, à bord d'une voiture, un looping. Cette gageure sera tenue. Mauricia fait sensation, est engagée par le cirque Barnum et découvre le Nouveau Monde. Mais, à Lisbonne, ce *« saut de la mort »* se solde par un accident qui manque lui coûter la vie. Elle ne sera pas découragée pour autant. Deux autres numéros vont l'imposer comme une *« risque-tout »* à toute épreuve.

Le premier, le saut périlleux à cheval, consiste à projeter, par un système de déclenchement, la cavalière et sa monture dans l'espace avant de les faire retomber dans un bassin. La SPA fera interdire ce périlleux exercice. Le second, le *« bilboquet humain »,* conduira Mauricia à chevaucher une grande sphère d'osier qui, lancée, doit, après avoir parcouru une ellipse, être reçue sur un piquet quelques mètres plus loin.

De telles prouesses avaient suffi pour faire de Mauricia de Thiers un personnage en vue. Mais, délaissant le cirque et dédaignant le théâtre auquel elle aurait pu, vu sa réputation, prétendre, Mauricia succombe, à trente ans, aux assiduités de Gustave Coquiot, qu'elle épousera en 1916. En compagnie de ce journaliste, écrivain, critique d'art, coauteur de certaines pièces de Jean Lorrain, elle va découvrir le monde des artistes bohèmes de la butte Montmartre et, amie de Suzanne Valadon, ancienne trapéziste, se lier avec les futures gloires de la peinture moderne : Dufy, Chagall, Picasso, Bonnard, Utrillo, etc.

La mort de Coquiot, en 1926, va donner un nouveau coup de barre à son destin. Elle s'éprend alors de Jean de La Hire, descendant d'un compagnon de Jeanne d'Arc, automobiliste, romancier, médium, aventurier, homme politique qui évoluera vers le fascisme. Chantre de la nouvelle Europe voulue par Hitler, membre du Rassemblement national populaire de Marcel Déat, Jean de La Hire sera arrêté après la guerre, s'enfuira, finira par se livrer, sera emprisonné et aussitôt relâché en vertu de la loi d'amnistie de 1953. Les rapports de Mauricia avec ce douteux personnage ne cessèrent d'être ambigus : aux ardeurs de l'étoile du cirque, Jean de La Hire répondait par des faux-fuyants, des tergiversations dont elle finit par se lasser.

C'est par une fonction officielle que Mauricia de Thiers acheva sa vie, ajoutant un troisième volet à son surprenant destin. Propriétaire d'une maison à Othis – près de la forêt d'Ermenonville –, qu'elle partageait avec sa sœur, elle accepta, en 1945, d'en être le maire. Elle fut l'une des premières femmes en France à occuper ce poste – et pendant dix-neuf ans jusqu'à sa mort en 1964, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

« Vocation ou destin ? J'ai été le jouet du second », déclarait-elle dans ses Mémoires. S'il lui a joué bien des tours, il ne manque pas d'avoir été captivant. On en est convaincu au fil des pages vivantes et bien documentées, que lui consacre Alain Woodrow, restituant avec panache le parcours mouvementé, romanesque, mais on ne peut plus vrai, d'une femme qui n'en manquait pas.

Pierre Kyria

★ Signalons également la réédition de *Lola Montès* de Cecil Saint-Laurent, une biographie de l'héroïne immortalisée par le film de Max Ophuls, publiée aux Presses de la Cité en 1970 (Quai Voltaire, 210 p., 98 F). Signalons aussi *Eloge du snobisme* de Jacques de Ricaumont : *« Descartes s'est trompé : ce n'est pas le bon sens qui est « la chose du monde la mieux partagée », c'est le snobisme »* (Mercure de France, 92 p., 95 F).

L'abracadabra d'Agabra

Magie, introspection et sorcelleries : une invitation au voyage dans les abîmes de l'inconscient

L'ENFANT DE PAPIER
d'Edmond Agabra.
Phébus, coll. « Aujourd'hui »
230 p., 118 F.

Comment peut-on être Persan et Roumain ? Edmond Agabra est les deux mais il écrit en français, langue du pays où il vit. Né à Bucarest d'un père iranien et d'une mère roumaine, il quitte au milieu des années 30 les rivages danubiens, pour arriver à Paris après de nombreuses pérégrinations. Malgré cet itinéraire, il n'est question dans son premier roman ni de témoignages ni de confession, encore moins de l'analyse des événements qui ont marqué notre temps mais d'un cheminement à rebours, retour sur soi-même à travers une allégorie où s'imbriquent le cauchemar et le songe merveilleux. Ici, les malices de l'Histoire recoupent l'exploration d'un passé transfiguré par la force de l'imaginaire.

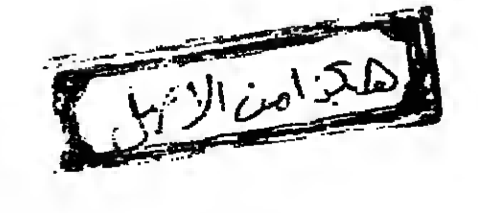
Le narrateur, « nègre » de profession, rédige des souvenirs « arrangés », signés par les célébrités du jour. Piégé par les mots qu'il leur attribue, ce mémorialiste à gages laisse le texte dériver au gré de ses obsessions. Elles l'emporteront depuis son appartement parisien vers un passé mystérieux et lointain. Puisque le couple n'arrive pas à avoir d'enfant, c'est sa propre enfance que l'homme réinventera, grâce à l'expérience proposée par un médecin quelque peu sorcier : il lui offre de le rajeunir. Le lecteur quitte ainsi la réalité apparente et plonge dans les profondeurs énigmatiques de l'inconscient.

Au fond de l'océan se dressent des ruines où rôdent les requins ; le visage d'un noyé se métamorphose en celui du conteur ; dans les catacombes s'entassent les vieux manuscrits destinés à brûler et de cet incendie prennent forme, comme dans le théâtre expressionniste, des figures emblématiques : Maître, Servante, Géant et Requin. « Requin », vous avez dit « Requin » ? Voyons, c'est d'un rouquin qu'il s'agit et cette association brise les barrières de la mémoire occultée.

Nous remontons donc vers l'espace cohérent – mais pas pour autant plus serein – de la réalité : le narrateur et son frère jumeau Théo, vivaient pendant la guerre au bord de l'océan, élevés par le Maître, grand-père sadique qui avait loué les services (services-sévices) du fils de la servante – surnommé « le Rouquin ». Il était chargé de surveiller les deux frères, de leur infliger de cruelles punitions. Le père des garçons, résistant, coupable aux yeux du vieillard, d'avoir épousé une juive engagée elle aussi dans le combat contre les nazis, avait été chassé, séparé de ses enfants. Au cours de leurs jeux, ils s'identifient au père absent qui prend les dimensions mythiques du géant Gilgamesh. Les jumeaux plongent au fond de l'océan à la recherche de l'empire englouti du héros disparu. Théo se noie et son frère, l'initiateur du jeu interdit, assumera la responsabilité de sa mort.

Ce texte où les thèmes du double et de la quête du père nourrissent la réflexion de l'écrivain et la force de son art, est aussi un beau roman d'amour. *L'Enfant de papier,* enfant-livre d'Edmond Agabra, appartient à la même famille que *l'Oiseau bariolé* de Jerzy Kosinski ou *le Sang du ciel* de Piotr Rawicz.

Edgar Reichmann



casse-cou 1900

Maurice de Thiers « risque-tout » de la Belle Ep...



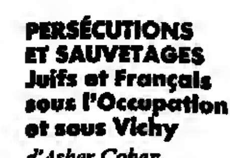
Maurice de Thiers dans ...

acadabra d'Agabra



L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux



PERSÉCUTIONS ET SAUVETAGES
Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy
d'Asher Cohen.
Préface de René Rémond.
Ed. du Cerf, 524 p., 245 F.

PRÉSENCE DU PASSÉ LENTEUR DE L'HISTOIRE
Vichy, l'Occupation, les juifs
Revue des Annales, numéro de mai-juin, Armand Colin, 324 p., 94 F.

Juifs et Français pendant l'Occupation

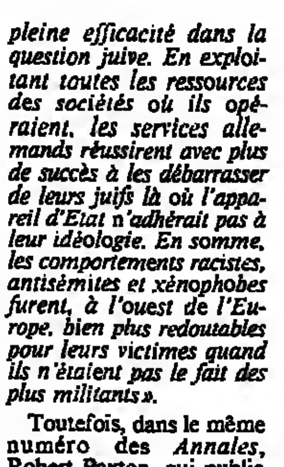


DANS le dernier et remarquable numéro des *Annales* – coordonné par Lucette Valensi, qui reprend les communicatiooe d'uo colloque de 1992, – Maxime Steinberg développe ce qu'il feudra bien nommer désormais *« le paradoxe français »* dans l'histoire de la solution finale à l'Ouest (1). En soupesaot l'affreuse comptabilité des morts, il établit en effet qne les trains nazis ont acheminé vers Auschwitz, Sobibor ou Maïdanek, jusqo'à l'été 1944, 78 % des juifs vivant en territoire néerlandeis (soit environ 100 000 déportés), 43 % de ceux qui peuplaient la Belgique (25 000 déportés) et seulement – si l'on ose dire – 28 %, suivant les dénombrements de l'époque, ou 25 %, selon les estimations actuelles, des juifs de France : soit 73 800 déportés sur une population d'un peu plus de 300 000 personnes.

Ces derniers chiffres peuvent en outre être détaillés. Ce eont 17 % des juife citoyens français, des Français de confession israélite comme ils aimaient à se nommer, qui périrent dans les chambres à gaz, contre 43 % des juife étrangers alors présents sur notre sol. Ces derniers *« ont été tout aussi vulnérables en France qu'en Belgique »*, car la SS put se rabattre sur eux avec une aussi redoutable efficacité ici et là.

Le paradoxe ? *« C'est la France,* dit Steinberg, *qui des trois pays bénéficioit des conditions politiques les plus propices à la réalisation optimale de lo solution finale. Le résultot y fut des plus médiocres. »* Les nazis auraient pu compter en effet sur la loyauté et même la sympathie antisémite du gouveroement de Vichy, sur la xénophobie ambiante, sur l'anesthésie de l'opinion après la débâcle de 1940, pour persécuter, puis rafler à loisir la population juive la plus forte d'Europe occidentale, la France étant *« lo citadelle »* du judaïsme pour Dennecker, qui croyait même qu'elle abritait eo fait 900 000 juifs, soit trois fois plus que la réalité. Or la France a proportionnellement moins « fourni ».

Ainsi, conclut Steinberg, *« le paradoxe français donne à penser que l'adhésion de l'appareil d'Etat à l'ordre nouveau n'a pas été lo condition la plus indispensable à sa pleine efficacité dans la question juive. En exploitant toutes les ressources des sociétés où ils opéraient, les services allemands réussirent avec plus de succès à les débarrasser de leurs juifs là où l'appareil d'Etat n'adhérait pas à leur idéologie. En somme, les comportements racistes, antisémites et xénophobes furent, à l'ouest de l'Europe, bien plus redoutables pour leurs victimes quand ils n'étaient pas le fait des plus militants ».*



Toutefois, dans le même numéro des *Annales*, Robert Paxton, qui publia avec Michaël Marrus en 1981 un *Vichy et les juifs* (Calmann-Lévy) établissant que le régime du maréchal Pétain fut un pousse-au-crime, n'est pas d'accord sur ce conetat : *« Vichy,* dit-il, *o oggravé les choses de façon inutile, et bien des juifs ouraient pu survivre si l'on considère que la France ourait dû offrir le terrain le plus défavorable à la solution finale en Europe occidentale ».* Et Paxton d'arguer de la dispersion de la population juive sur le territoire, de la tradition française d'assimilation et de l'autooomie interne « considérable » de l'Etat.

QUI faut-il croire ? Paxton ou Steinberg ? Divers articles de la livraison des *Annales* – notamment celui de Pierre Laborie – et surtout le gros livre « byper-informé », touffu et infiniment scrupuleux, d'Asber Coben permettent, sinon de les départager tout à fait, du moins de mettre en valeur l'intervention, dans ce débat qui n'a jamais cessé de tourmenter nos mémoires, d'une force dont l'étude evait été si longtemps négligée et qui a fait, en 1991, son entrée historiographique la plus marquante dans le beau livre d'André Kaspi, *les Juifs pendant l'Occupotion* (Senil) : l'opinion publique, les Français du commun.

Asher Cohen a pris toutes les précautions qu'on pouvait attendre. Il chiffre et nuance. Il rend compte de tous les travaux antérieurs, même si sa documentation s'arrête quelque part avant 1990. Il avance à pas très comptés, avec un louable souci de la citation et de l'exemple concret. Il ne craint pas même de rappeler que le gouvernement de Vicby, dans son aveuglement, pris dans un engrenage sur lequel il n'avait plus de contrôle, – et même sous Laval, lors des grandes rafles de 1942, au temps de l'ignoble « les enfants aussi » –, a accentué délibérément la distinction cntre Français israélites et juifs étrangers pour tenter de mieux protéger les premiers de la persécution nazie. Surtout, il croyait préserver einsi la netion dans son intégrité bumaine et territoriale en jouant babilement de le xénopbobie embiante et eo mettant la force de l'Etat au service du dessein allemand. Bref, qu'il crut sauver... à sa façon, sinon en toute bonne foi.

Ce fut, rappelons-le, ce raisonnement-là que tinrent les grand ténors du vichysme en 1945 au cours de leur procès en épuration. Mais il serait historiquement de mauvaise méthode de n'en point tenir compte.

Asher Cohen est aussi formel sur un autre point longtemps controversé : les juifs en France se sont laissé piéger non par aveuglement ou par faiblesse, mais tout bonnement parce qu'ils n'ont pas pu connaître ce qui les ettendait. Qu'auraient-ils pu savoir en effet et comprendre de la solution finale décidée en 1942, qui fut l'un des secrets les mieux gardés de toute la guerre ? Dès lors la résistancc juive, qu'on a si minutieusement et si heureuscment étudiée depuis quinze ans, ne fut pas et ne pouvait pas être une résistance à cette solution finelc, dont la prise de conscience horrifiée fut largement postérieure à 1945.

En fait, Cohcn innove surtout et convainc en expliquant par le menu qo'il y eut, comme lc souligne René Rémond, *« deux foces, lo sombre et lo lumineuse, d'une même histoire »*, celle de la discrimination puis de l'extermination des juifs et celle des tentatives de Français pour tenter de soustraire à la haine ambiante, officielle, déchaînée, une partie d'entre eux. Il faut dire avec force, et toutes mains jointes, qu'il est à l'honneur de le recherche historique d'evoir mis cette corrélation en lumière. Et de la déverser, aujourd'bui, en 1993, au plus vif dee enjeux de *mémoire* qui nous *transpercent tous.*

ANTISÉMITES jusqu'en 1942, les Français ? Non, répond Coben, car l'antisémitisme, actif mais très marginal, fut tout eu long intimement mêlé à une xénophobie autrement mieux partagée. Vicby savait d'ailleurs fort bien qu'il se ferait mieux appleudir des masses, qui ont alors en tête bien d'autres soucis que la question juive, en s'en prenant aux juifs comme étrangers d'abord. Ses hommes de mein pensaient que ces immigrés parmi d'autres resteraient longtemps méprisés ou, plus communément, ignorés. C'était oe pas tenir compte, déjà, d'un silence attentiste des Français qui ne valait certainement pas approbation. *« Nous n'enregistrons dans la populotion,* écrit Asher Cohen, *aucun signe d'un antisémitisme actif et répandu, aucune preuve que la politique antijuive eût été activement ou passivement soutenue. »*

Mieux, et Pierre Labnrie corrobore l'enquête de Cohen : l'opinioo publique, dont nous lisons moins mal aujourd'hui les réactions, n'a attendu ni le port de l'étoile jaune imposé aux juifs, ni même les grendes rafles de l'été 1942, pour s'émouvoir et s'indigner çà et là. Il est donc établi désormais que la réprobation fut plus aocienne qu'on ne croyait ; que jamais l'opinion n'a été raciste ; que la politique antisémite de Vichy et des nazis a heurté profondément la culture politique, si catholique et si jacobine à la fois, de ce vieux pays républicain et assimilationoiste ; qu'il n'y eut à aucun moment complicité des Français evec le persécution. Et que le gouvernement, si autoriteire qu'il fût, dut tenir compte d'une réprobation dont les rapports de ses préfets enregistraient la crue irrépressible. En juin 1943, l'un d'entre eux en vint à avouer, la mort dans l'âme, que les juifs avaient la sympethie de 90 % au moins de la population...

Cette sympathie put devenir très active. Car, ajoute Cohen, si la moitié des juifs dont l'arrestation était programmée en 1942 ont pu s'échapper, ce ne fut pas un accident. Ils n'auraient jamais pu survivre sans l'aide d'une partie des Français. Et cette fraternité du refuge et de l'entraide est bien au cœur du *« paradoxe français »*, même si le sauvetage fut d'abord une succession d'initiatives individuelles et si, malgré la force de l'intervention des Eglises dès l'été 1942, les institutions agirent bien peu ès-qualités.

Ainsi l'bistoire de la culpabilité doit-elle être transportée vers d'autres rives : vers les forces d'encadrement constituées de la société française. Il demeure néanmoins que, à l'automne 1942, Vichy l'antisémite siégeait bel et bien au banc des accusés dans l'esprit des Français. Ainsi, au soir de Noël, fit-on procession dans Montbéliard pour aller prier un Enfant de la crèche porteur de l'étoile jaune...

Voici dooc enfin mis en pleine lumière ces milliers d'actes de justes, restés si discrets mais si jalousement préservés dans la mémoire des rescapés et de leurs obscurs sauveurs. Leur addition se nomme bonneur. Que dire d'eutre, sinon encourager instamment è la lecture méditée de ce travail d'Asher Cohen sur nos années noires ?

(1) *Dans le numéro des Annales, on trouvera également des témoignages (celui de Simone Veil, celui du père de Pierre Vidal-Naquet, ou de Daniel Cordier, le biographe de Jean Moulin, aux côtés de textes plus anonymes mais tout aussi émouvants et sobres), une précieuse mise au point d'Henriette Asseo sur la question tsigane, un ensemble d'articles sur la construction de la mémoire depuis la Libération et une bibliographie commentée.*

ARTS

Le temps des érudits

L'histoire de l'art en proie à l'amour des archives : c'est la nouvelle tendance, inquiétante, de la discipline

IMAGES ET IDÉES DANS LA PEINTURE ESPAGNOLE DU XVII[e] SIÈCLE
de Jonathan Brown.
Traduit de l'anglais par Alix Girod.
Ed. G. Monfort (Saint-Pierre-de-Salerne, BP 20, 27800 Brionne), 230 p., 55 ill., 193 F.

AUTOUR DE 1600
Une révolution dans la peinture italienne
de Sydney Freeberg.
Traduit de l'anglais par Jeanne Bouniort.
Gallimard, 208 p., 154 ill., 160 F.

L'ORIGINE DE L'ART BAROQUE A ROME
d'Alois Riegl.
Traduit de l'allemand par Sibylle Muller, préface de Paul Philippot.
Klincksieck, 210 p., ill., 190 F.

D'un pôle à l'eutre, d'un excès à l'eutre, l'histoire de l'art oscille. Il y a vingt ans, il y a dix ans encore, elle grandissait sous l'autorité de la sémiologie et de la psychanalyse, ces sœnrs sévères. Elle lisait les philosophes, dont certains ne sont plus à la mode, et jouait infatigablement à inventer des structures. Elle ne les lit plus, elle ne joue plus. Au commerce des idées, elle préfère celui des faits, des faits têtus, des petits faits. Elle a mis des lunettes, acheté une loupe et décidé que rien n'était plus urgent que de descendre dans les archives. D'on ne sait quel dépôt, quel inventaire, quel minutier, elle tire on ne sait quels comptes, quels procès-verbanx, quels contrats. Triomphante, alors, elle agite ces documents et déclare qu'elle sait, qu'elle est désebusée, qu'elle a compris, que l'art lui est limpide, désormeis, la création transperente, les œuvres sans énigme.

Il se trouve des lecteurs pour la croire, des éditeurs pour publier ses recherches. Aux Etats-Unis, en France, les érudits l'emportent. Ainsi de Jooatban Brown, qui enseigne à New York University, dont paraît uo ouvrage consacré au siècle de Velazquez. C'est une collection de descriptions juxtaposées. Qu'il traite de l'académie de Pacheco ou des Zurbaran de Guadalupe, l'euteur se garde comme de la peste de fréquenter les idées et les œuvres. Plutôt que d'analyser l'esthétique de Pacheco, il décrit sa formation et résume ses traités. Plutôt que de se frotter aux peinturea, il fait l'bistoire du monastère qui les commanda. Que le peintre fût Zurbaran ou le plus médiocre besogneux sorti des ateliers de Séville, il n'en a cure. Le document, toujours le document, soixante notes par cbapitre et le succès est garanti.

Mister Brown pousse du reste très loin son dédain des idées. Après quelques autres, il veut interpréter *les Ménines*. Il le fait sans analyser le composition, le peinture, les portraits, la lumiére ou les couleurs. Il le fait sans citer une fois, fût-ce pour le critiquer, Michel Foucault. Sa conclusion ? Velazquez a peint *les Ménines* pour revendiquer sa noblesse à la cour d'Espagne. Le tebleau est en somme un brevet d'aristocratie un peu agrandi, l'équivelent d'un document d'arcbives. Admirable conclusion, en effet, à la mesure de l'œuvre et de sa postérité.

Sydney Freeberg, *« grand historien de l'ort »* d'eprès son éditeur, déteste aussi vivement ce qui pourrait passer pour un concept, un système ou une idée esthétique. L'étude d'un artiste, Caravage ou les Carrache, se réduit selnn lui à une énumération de tableaux classés dens un ordre probablement chronologique. Ainsi traite-t-il de la réaction antimaniériste à la fin du seizième siècle en Italie, sans se préoccuper le moins du monde de l'état de la tbéologie, des sciences ou de le pbilosophie. Les toiles succèdent aux toiles, les retables aux retables, les maniéres aux maniéres. Pourquoi ? En raison de quelles hésitatioos, quelles redécouvertes, quelles exigeoces ? Le lecteur n'en est pas informé.

L'amour de la peinture

Ce parti pris de description et de documeotation produit des ouvrages longs, lourds, d'une irrésistible moootonie et d'une fetigante neutralité. Par comparaison, *l'Origine de l'art baroque à Rome*, notes d'un cours professé par Alois Riegl autour de 1900, paraît une lecture pleine d'agréments et de surprises. Sans doute Riegl se fondait-il sur des éléments incomplets. Sans doute ignorait-il des artistes et des œuvres qu'il n'est plus permis d'ignorer désormais. Sans doute croyait-il qu'existent une ème du Nord et une âme du Sud qui s'opposent en une interminable querelle. Sans doute tranchait-il avec quelque désinvolture et injustice et ne se privait pas de donner son sentiment avec indiscrétion. Mais ces excès, ces violences dissimulées, les allusions ironiques et les moments d'exaltation qui parsèment le texte, c'est là ce qui fait défaut aux érudits. Aiment-ils la peinture ? Rien ne le prouve dans leurs travaux.

Riegl aimait la peinture, cela se sent à cbaque pege. Il l'aimait et lui demandait donc de susciter des réflexions historiques et morales. Il la croyait capable de s'élever jusqu'à l'idée et se souciait fort peu de savoir quel tisserand avait fourni *la toile et quel arbre le bois* du châssis. Il lui faisait confiance, en somme. Pour que l'histoire de l'art ne dégéoère pas en concours de paléograpbes, il faudrait un nouveau Riegl, à contre-courant.

Philippe Dagen

Greco l'énigmatique

GRECO
d'Annie Cloulas.
Foyard, 210 p., 140 F.

Il n'est pas aisé d'écrire une biographie du Graco, dont la via est aussi mel connue que l'œuvre est illustre. De ses débuts crétois, de ses voyages en Italie, des raisons de sa venue en Espegne, ni les détalls ni même las dates na se laissent établir clairement. Il apprit snn art à Candle, il séjourna à Venise et à Rome, il se fit le disciple du Titien, il traversa ensuite la Méditerranée parce que le roi d'Espagne cherchait désaspérément des artistee pour exécuter les commandes dont il voulait omer son règne et son palais – voilà pour la trame.

L'essentiel est évidemmem dana lee œuvres, leur ebondance, lee scandales qu'elles euscitèrent et qu'Annie Cloulas étudie de fort près. Au passage, elle en finit avec quelques légendea Inventées par les amateurs de pittoresque, Jean Lorrain ou Maurice Barrèa, et substitue au mythe d'un génie à moitié fou et exalté le réelité plus ordinaire d'un peintre qui avait quelque peine à se faire payer et plus de peine encore à faire edmettre sa menière, ees éclairages tournoyante et ses coulaure algres. Cette entreprise de démythification était nécessaire, à en juger par la quantité d'approximetions et da febles qui se colportent de nos jours sur le compte du Greco. Sa bingrepha en feit le tnur et les dénnnce avec une impitoyable et scrupuleuse eévérité.

Ce colérique, ce procédurier, ce plaideur inlassable était cependant amateur de livres et de théories. Sa bibliothèque conteneit Plutarque, Homére, Tacite, l'Arioste, Vitruva et Aristote. Elle contenait encore un exemplaire des *Vies* de Vasari que Greco annota. Ces *marginalia* révèlent un caractère entier et une haine furieuse de Rome et de Florence. Passe encore que Vasari soit un ignorant et ses écrits des *« insanités »*, des *« tromperies »* et dee *« sottises »*. Les jugemants sur lee artistaa na témoignent pas de plue de bienveillance. La *Madone au long cou* du Parmesan ? *« Elle sera louée par les ignorants. »* Léonard de Vinci ? *« En bon Florentin, il aimait mieux les paroles que les faits. »* Michel-Ange ? Il *« ne savait ni peindre les cheveux ni imiter les cheirs et il était incapable des délicatesses que donnent les cnuleurs à l'huile ».*

Ne trouvent grâce que les Vénitiens, Giorgiona, Véronèse et Tirian, la dieu Titien, *« le plus grand connaisseur et imitateur du naturel ».* Quant à la Crucifixion du Tintoret à la Scunla San Rocco, *« c'est la meilleure peinture qu'il y ait eujourd'hui dans le monde, puisque l'on a perdu la* Bataille de Cadore *de Titien ».* A partir de ces bribes, on peut rêver à ce qu'était la conversation de ce *« griego »* qui ne parla jamais l'espagnol très correctement, insultait les chanoines de Tolède et tirait du chaos ses tableaux stupéfiants.

Ph. D.

HISTOIRE

Missionnaires en campagne

LA RELIGION DES PAUVRES
Les Missions rurales en Europe et la Formation du catholicisme moderne (XVIe-XIXe siècle)
de Louis Châtellier.
Aubier, 351 p., 160 F.

Pour les clercs du XVIe siècle, qu'ils soient catholiques ou protestants, les campagnes qui encerclent les villes fermées dans leurs murs et sûres dans leur foi sont comme les Indes de l'Occident, peuplées d'âmes farouches et ignorantes qui n'ont jamais entendu (ou qui ont oublié) la Bonne Nouvelle. Trois siècles plus tard, face aux cités dépravées et impies, ces mêmes campagnes apparaissent comme les terres d'élection où s'épanouit une foi solide, vive, sensible. C'est pour mieux comprendre cette trajectoire majeure de la chrétienté européenne que Louis Châtellier, qui avait étudié en 1987 les congrégations mariales (1), a porté son attention sur une forme essentielle de l'évangélisation à destination du plus grand nombre : la mission.

Fondé sur beaucoup de lectures (et de dépouillements d'archives), nourri par un souci comparatiste encore trop rare, ce livre propose, d'un ton discret mais ferme, nombre de perspectives tout à fait neuves. Il montre, d'abord, qu'on aurait grand tort de lier trop étroitement l'élan missionnaire et la réforme catholique en sa définition classique. Bien avant le concile de Trente, en effet, des prédicateurs itinérants sillonnent les campagnes, annoncent l'imminence du dernier jugement et appellent à une urgente pénitence.

Le dominicain Vincent Ferrier et le franciscain Bernardin de Sienne sont les figures emblématiques de ces premiers grands missionnaires d'une Europe moderne qui naît, en fait, à l'automne du Moyen Age. Discipliné, réglé, leur zèle évangélique inspire, là encore avant les décrets tridentins, les entreprises parallèles des capucins et des jésuites, qui mettent en pratique les recommandations de leurs fondateurs, Matthieu de Basci et Ignace de Loyola.

L'âge d'or

Second constat : si l'âge baroque est bien celui des mises en scène spectaculaires, c'est au XVIIIe siècle, dans les décennies souvent décrites comme le temps fort du détachement et de la déchristianisation, que les missions se multiplient. Au XVIIe siècle, l'activité missionnaire, organisée par la congrégation de la Propaganda Fide, mêle deux objectifs en fait très différents : d'un côté, instruire des vérités de la foi le petit peuple catholique ; de l'autre, extirper l'hérésie protestante. Dans les deux cas, la mission associe, pendant trois ou huit jours, les processions pénitentielles, le sermon et le catéchisme, la confession et la communion. Sur ce répertoire commun, les variations viennent moins du but poursuivi que du style dévotieux.

La mission « à l'apostolique » telle que la pratiquait, par exemple, le jésuite Paolo Segneri lors des cinq cent quarante missions qu'il effectue entre 1665 et 1692 dans vingt-trois diocèses italiens, l'emporte en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Europe centrale. Elle vise à frapper les imaginations par la théâtralisation de la prédication et les mortifications ostentatoires.

En France, chez les oratoriens, les lazaristes ou les eudistes, l'évangélisation emprunte des voies plus sobres et, surtout, elle met l'accent, non pas sur les cérémonies spectaculaires, mais sur la nécessité de missions longues et répétées dans les mêmes villages. Les deux dernières décennies du XVIIe siècle marquent un tournant important : elles voient, en effet, l'apogée mais aussi la fin des grandes entreprises de conversion, dues à l'initiative de l'empereur Habsbourg ou du roi très chrétien et menées à bien (ou à mal) par l'action conjuguée des dragons convertisseurs et des clercs missionnaires.

Plus ou moins résignés à la division de la chrétienté, les missionnaires catholiques s'attachent dès lors avec plus de constance et d'acharnement aux missions de l'intérieur, si l'on peut dire ainsi, s'efforçant de transformer en bons chrétiens les paysans des campagnes.

De là, les diagnostics surprenants de Louis Châtellier, qui, non seulement, désignent la première moitié du XVIIIe siècle comme *« l'âge d'or des missions »*, mais encore repèrent après 1750 *« un nouvel élan »* missionnaire, comparable en terre catholique au Great Awakening, ce Grand Réveil qui traverse les Eglises protestantes. Le constat vaut même pour la France, peut-être moins profondément déchristianisée qu'on ne l'a dit et qui, pendant la Révolution, demeure fidèle à la foi catholique – et à ses prêtres – là où les missions ont été les plus nombreuses et les plus intenses.

Le XVIIIe, grand siècle catholique

Pour Louis Châtellier, il faut lire les rituels qui caractérisent les missions du XVIIIe siècle – les plantements de croix, les dévotions au Sacré Cœur de Jésus ou aux Cinq Plaies du Christ, le renouvellement des engagements du baptême et le pardon des offenses qui étaient exigés des fidèles – comme les signes d'un christianisme nouveau, sensible, « populaire ».

« En dépit des apparences, était-ce bien le catholicisme du concile de Trente que les missionnaires implantaient dans les campagnes européennes ? » A cette question, *la Religion des pauvres* répond par la négative. Abandonnant le rêve d'une chrétienté à nouveau réunie, de force sinon de gré, moins obsédée par l'angoisse du jugement, la pastorale du temps des Lumières mobilise d'autres ressorts : le devoir d'assistance à l'égard des plus pauvres, l'établissement de communautés réconciliées et pacifiées, l'union de chaque chrétien avec le corps souffrant de Jésus.

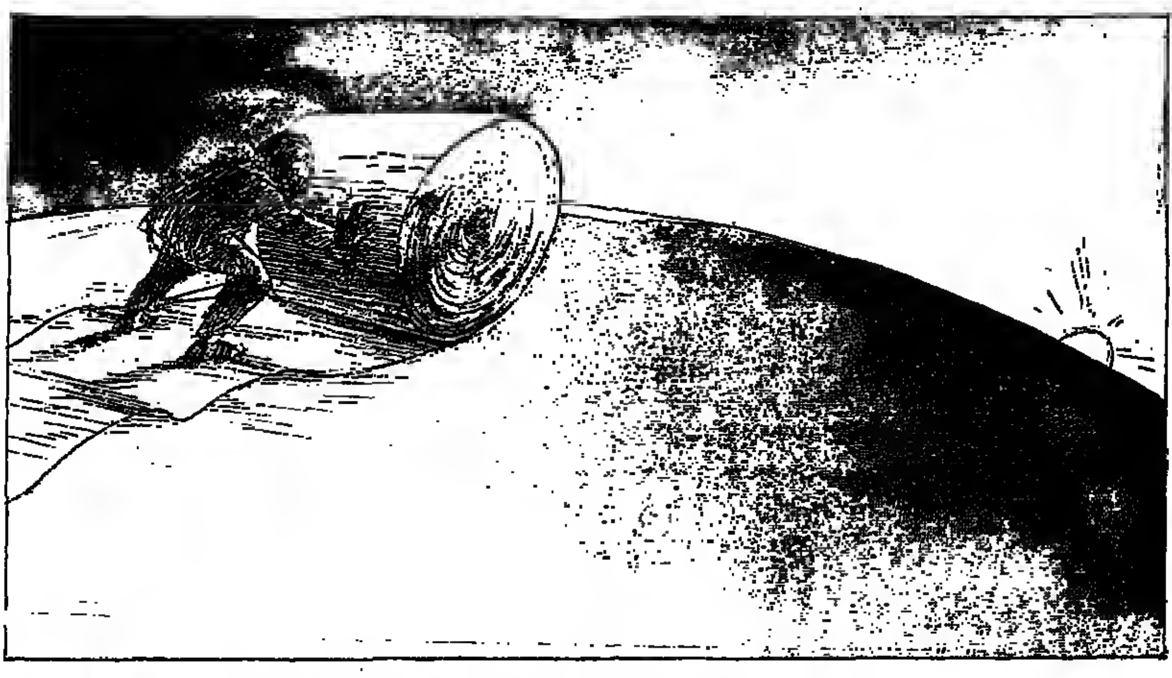
Mesurer la force de cette religion nouvelle est évidemment difficile, et Louis Châtellier rencontrera sûrement quelques esprits sceptiques, réticents à faire du XVIIIe siècle le grand siècle catholique. Pourtant, en proposant de trouver les fondements du « catholicisme moderne » non dans les reconquêtes postrévolutionnaires du XIXe siècle, mais dans l'effort missionnaire du siècle précédent, il met heureusement en question des certitudes trop vite admises.

Roger Chartier

(1) Louis Châtellier, *l'Europe des dévots* (Flammarion).

Un si long voyage

Plusieurs livres – inégaux – pour partir à travers les siècles sur les traces des voyageurs antiques


CAGNAT

DE ROME A LA CHINE
Sur les routes de la soie au temps des Césars
de Jean-Noël Robert.
Les Belles Lettres, 390 p., 145 F.

LA ROUTE DE LA SOIE
de Luce Boulnois.
Éd. Olizane (Genève),
394 p., 150 F.

VOYAGER DANS L'ANTIQUITÉ
de Jean-Marie André
et Marie-Françoise Baslez.
Fayard, 598 p., 180 F.

VOYAGE DANS L'EMPIRE MONGOL 1253-1255
de Guillaume de Rubrouck.
Imprimerie nationale,
302 p., 490 F.

VOYAGE AUTOUR DE LA TERRE
de Jean de Mandeville.
Edition et traduction de l'ancien français de Christiane Deluz.
Les Belles Lettres
(« La roue à livres »),
302 p., 135 F.

Pendant des siècles, le plus long voyage terrestre, depuis nos contrées, menait vers l'Asie centrale et la Chine. Interrompu depuis la guerre de 1914-1918 jusqu'à ces dernières années, le trajet est à nouveau ouvert ; un projet spectaculaire de l'UNESCO a redonné leur actualité aux « routes de la soie » : une invitation à suivre aussi l'histoire mouvementée de ces parcours et à redécouvrir quelques-uns des pays dont ils ont fait jadis la grandeur. Les communications entre la Chine et l'Ouest remontent seulement à la fin du deuxième siècle avant Jésus-Christ. Comme les échanges avec l'Inde, elles connurent leur essor grâce à la demande de l'Empire romain, et Jean-Noël Robert nous propose de suivre ces premiers voyages dans un livre au titre alléchant, *De Rome à la Chine. Sur les routes de la soie au temps des Césars.*

On se réjouit de l'intitulé du chapitre IV : « Tous les chemins de Rome mènent en Orient. » Le départ ? Non. Sous prétexte de décrire les conditions du voyage, arrêt presque immédiat à une auberge près de Naples. Prenons donc les routes de mer. Mais que font ici les navires de plaisance de Cléopâtre, Caligula et consorts ?

On finit par rencontrer les « sponsors » du parcours. L'un des plus célèbres est un marchand, fils de marchands de Hiérapolis en Syrie (Menbidj), Maes Titianos, qui se dit macédonien. Cela suffit à Jean-Noël Robert pour en faire un Grec. Or le premier nom du personnage, Maes, révèle son origine iranienne, et l'on sait qu'à son époque et dans sa région, les bonnes familles locales, hellénisées, se plaisaient à prendre ce qualificatif prestigieux. « Macédonien » indique ici un rang social et non une origine ethnique.

Passons sur les digressions et erreurs, ces voyages-là sont rudes. Nous voici en Bactriane, quelque part dans le nord de l'Afghanistan, vers la frontière avec l'Ouzbékistan ou le Tadjikistan. Le mot Bactriane est beau, il fascine Jean-Noël Robert qui se plaît à l'écrire. Qu'y a-t-il derrière ? Il ne semble pas avoir eu vent de la découverte là-bas, au début des années 60, d'une ville grecque ni de ce qu'en retirèrent les archéologues français jusqu'à l'invasion soviétique de la fin 1979 qui ferma pour longtemps le chantier d'Aï Khanoum. Cela ne l'empêche pas de brosser l'histoire de la contrée à grands traits et à grand renfort d'inexactitudes. Foin du détail ! Il faut dégager d'amples perspectives et de ces idées générales qui font une synthèse.

Mais il est temps de revenir dans l'empire romain, avec l'or de ce commerce lointain. Quelles mains le reçoivent-elles ?... Celles des juifs ; avec la cohésion religieuse qu'on leur connaît, ils détiennent tout le circuit commercial de la soie qui enrichit ainsi toujours le même peuple et son chef suprême, le « Patriarche de Jérusalem ».

Rendons justice à Jean-Noël Robert : il n'est pas l'inventeur de ce tissu d'inepties qu'il emprunte, avec certaines autres, à un livre par ailleurs utile (et qui du moins, lui, traite son sujet), *la Route de la soie* (1).

Luce Boulnois a publié la première édition de ce livre en 1963 ; il vient de faire l'objet d'une remise à jour. Il contenait des erreurs. L'auteur, tibétologue à l'origine, en a corrigé certaines au fil des rééditions, avec une conscience remarquable. On voit qu'elle en a laissé – elle procure néanmoins la seule synthèse historique, en français, sur cette question. Quant au livre de Jean-Noël Robert, on regrette de le dire, de telles publications marquent une régression du savoir.

On le regrette d'autant plus qu'il paraît aux Belles Lettres et que cette maison nous avait habitués, ces dernières années, à beaucoup mieux. Tant pis, faites de beaux voyages imaginaires et lisez donc, chez le même éditeur, le *Roman d'Alexandre* ou les *Histoires de l'Orient* contées par Ctésias.

« Là est la mer Aréneuse »

Deux universitaires, Marie-Françoise Baslez et Jean-Marie André, nous emmènent sur des chemins moins incertains avec *Voyager dans l'Antiquité*. Ils nous fournissent une masse d'informations, véritable encyclopédie raisonnée de tout voyage et de ses à-côtés, présentant d'abord l'évolution chronologique, puis une typologie des voyages, décrivant enfin leurs conditions matérielles.

La grande affaire des auteurs est ce qu'ils appellent le tourisme. Le mot offre l'avantage de rapprocher des nôtres ces déplacements, mais il est d'une imprécision redoutable. Peut-on parler de *« fonction touristique »* des routes ou de *« tourisme de masse »* dans l'Antiquité ? Peut-être, pour la Campanie, est-il légitime de parler d'une *« infrastructure touristique »* ; mais évoquer à ce propos une *« politique de promotion »* constitue une projection déformante du présent sur le passé.

C'est prendre un double risque : accorder une importance historiquement démesurée aux passe-temps de quelques esthètes et noyer dans le brouillard du tourisme la singularité de déplacements qui avaient aussi une signification politique et religieuse, comme l'ascension du mont Casius en Syrie du Nord par Hadrien. On goûtera tout de même la richesse de ce livre, puisant directement aux sources anciennes les plus diverses, et les portraits que les auteurs ont pris le temps de brosser au passage.

Voyager dans l'Antiquité ne nous fait guère sortir du monde méditerranéen. En direction de l'est, il faut enjamber les siècles pour que l'édition française nous propose un récit de grand vent : *« En deux mois, jamais nous n'avons dormi dans une maison ou sous une tente, mais toujours sous le plein ciel ou sous nos chariots. Nous ne vîmes aucune ville, aucune trace d'édifice qui pût rappeler l'existence d'une ville, sinon des tombes. »* On doit ce récit à Frère Guillaume, Flamand du village de Rubrouck (près Cassel, Nord), franciscain courageux à l'œil vif et aux idées claires qui, en 1253, partit de Constantinople pour aller jusqu'à Caracorum, capitale de l'empire mongol.

Voyage dans l'empire Mongol, qui avait été traduit du latin et commenté avec beaucoup de soin par les époux Kappler *(voir « le Monde des livres » du 17 mai 1985)*, vient d'être repris par l'Imprimerie nationale, coutumière des présentations luxueuses et, comme cette fois, bien adaptées. D'admirables photographies de Roland Michaud nous font respirer ces espaces immenses, et l'artiste, selon un procédé qui lui est familier, joue en virtuose des rapprochements entre les visages et les paysages d'aujourd'hui, et ceux que reflètent les miniatures de jadis. Ajoutons que les cartes sont d'une qualité particulière et que les éditeurs ont eu soin de mettre à jour leur information : le bonheur de l'érudit sera ici presque aussi grand que celui de l'amateur de voyages

Les érudits sont gent chagrine et il s'en trouvera quelqu'un, moi-même à défaut d'un autre, pour geindre que Marco Polo a fait l'honneur de dicter son livre en français ; mais qu'aujourd'hui personne ne lui fait à lui l'honneur de le mettre, dans une édition commentée, à la disposition du public français. Car Stéphane Yérasimos, et il faut lui en savoir gré, a republié naguère aux éditions La Découverte le texte, mais non les notes de l'introuvable édition de Louis Hambis. Les Polo ont commencé leurs voyages une dizaine d'années après Frère Guillaume.

En attendant que justice leur soit rendue, on pourra s'éjouir au récit du voyage autour de la Terre, en partie fictif, que fit au siècle suivant, le quatorzième, un chevalier anglais, Jean de Mandeville. Il vient d'être bien traduit et annoté par Christiane Deluz. Sans doute, en réalité, ne dépassa-t-il pas la Syrie des mamelouks au cours de son *Voyage autour de la Terre ;* mais il parle de la Chine, et de Java, et de la côte de Coromandel, avec les accents de la vérité vraie : *« Là est la mer Aréneuse, pleine de sable et de gravier, sans une goutte d'eau et elle va et vient par grandes vagues comme les autres mers et en aucune saison elle ne se tient calme ni ne s'apaise. On ne peut traverser cette mer sur un navire ni autrement si bien qu'on ne sait pas quelle terre il y a au-delà de cette mer. »* Cet océan de dunes mouvantes est plus infranchissable que la steppe rase et sans villes de Frère Guillaume. Décidément, les plus forts obstacles sont imaginaires.

Pierre Chuvin

(1) Rappelons aussi la parution, en 1992, de *Routes de la soie*, de Jacques Anquetil, ancien tisserand, (Lattès, 406 p., 149 F., « le Monde des livres » du 24 avril 1992), ainsi que du recueil *le Voyage en Asie centrale et au Tibet, Anthologie des voyageurs occidentaux du Moyen Age à la première moitié du XXe siècle*, de Michel Jan, chez Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1 520 p., 170 F.

Renaissance d'une collection

Aux éditions Albin Michel, la collection « L'évolution de l'humanité », fondée en 1920 à l'initiative d'Henri Berr, vient de renaître. De prestigieux collaborateurs tels Marc Bloch et Lucien Febvre avaient justifié l'ambition initiale de cette collection par la qualité synthétique de leur regard. Désormais, « L'évolution de l'humanité » entend privilégier, à travers de nouveaux découpages thématiques, une analyse serrée d'objets plus circonscrits.

Paru en avril, le premier volume soulignait la possibilité et la pertinence d'une histoire de l'urbanisation africaine (*Histoire des villes de l'Afrique noire. Des origines à l'aube de la colonisation*, de Catherine Coquery-Vidrovitch).

Les Sciences de la vie dans la pensée française du XVIIIe siècle, de Jacques Roger, reprend la thèse soutenue par l'auteur en 1963. Revendiquant l'intelligence d'une histoire intellectuelle générale dépassant les cloisonnements disciplinaires, Jacques Roger analyse les conditions individuelles de l'élaboration des pensées de la vie à l'époque des Lumières (préface de Claire Salomon-Bayet, 848 p., 240 F).

Hélène Vérin reconsidère, dans la ligne des philosophes et des historiens de l'art de la Renaissance, la dépendance des sciences injustement nommées « pures » à l'égard de la technique. *La Gloire des ingénieurs, l'Intelligence technique du XVIe au XVIIIe siècle* fait comprendre pourquoi la mutation de cette intelligence « pratique » détermine fondamentalement la science moderne (455 p., 190 F).

Sont annoncés pour l'automne : *Pachas et banquiers. Finance internationale et impérialisme économique en Egypte*, de David S. Landes, et *le Djihad dans l'islam médiéval. Histoire d'une notion*, d'Alfred Morabia.

E. D.

Le spectre de Babel

Pierre Drouin

La maladie des temps moder[nes]

Le cancer inspire la crainte depuis vingt-cinq siècles. L'angoisse qu'il suscite reflète pourtant notre époque

les préoccupations de l'auteur. Souligner aussi que l'accroissement de l'espérance de vie explique la montée de la mortalité cancéreuse. Rassurez donc.

Mais l'histoire du cancer, montre Pierre Darmon, est également celle d'une peur, d'une angoisse devenue collective vers la fin du dix-neuvième siècle. Mieux connu, le cancer conserve en partie son mystère. Son étiologie demeure obscure, et nul ne détient l'arme absolue pour le combattre. Sans doute est-ce ce qui laisse ces pages passionnantes d'une sourde inquiétude. Tout savoir du cancer, c'est ignorer encore l'essentiel, puisque rien ni personne ne peut donner à l'historien du cancer, conclut l'auteur, *« l'assurance qu'il ne fera pas partie, demain ou plus tard, de la sombre cohorte »*.

Un révélateur de notre société

De cette maladie de la modernité, Patrice Pinell, médecin et sociologue, entreprend de reconstituer l'histoire depuis la fin du dix-neuvième siècle. Son propos est de montrer que les dispositions institutionnelles destinées à organiser la lutte contre le cancer s'inscrivent dans un processus qui affecte les conditions d'exercice de la médecine hospitalière. Le cancer devient alors une voie d'étude de l'évolution de la société française.

La Grande Guerre, par exemple, joue un rôle décisif dans

Le spectre de Babel

UN CRÉPUSCULE INCERTAIN
Réflexion prospective sur la culture occidentale
de Jacques Bril.
Payot, 228 p., 160 F.

Au carrefour, on mesure mieux ses angoisses et ses chances. Quelle route ? Quel choix ? Jacques Bril est installé au cœur de plusieurs voies : anthropologie, psychanalyse, physico-chimie, musique. Qu'il mène aujourd'hui une réflexion sur la culture occidentale ne surprend donc pas. Sa curiosité dévorante ne le conduit nullement au reste à papillonner. A travers un langage affûté au plus près – au risque parfois d'un certain ésotérisme, – le lecteur se rend compte tout de suite qu'il est invité à ne pas se laisser distraire.

L'Occident, quelle drôle de machine à produire aujourd'hui *« les contradictions et paradoxes »* ! L'un des plus visibles est que notre système culturel, en voulant s'affranchir de la mentalité magique, a, du même coup, révoqué la transcendance, s'engageant peut-être ainsi sur un chemin sans issue. Jacques Bril retrace à grands traits la genèse de l'héritage occidental, les échanges d'innovations entre le foyer méditerranéen et l'Europe du Nord, jusqu'à cet étonnant dix-neuvième siècle, où tout s'emballe de façon fascinante et inquiétante. Mais voici que *« les robustes évidences de la matière tendent à se dérober »*, de même que les catégories qui fondent notre logique (théorème de Gödel). Nous vivons dans l'incertitude. Elaborer une théorie de la culture ? L'ambition d'un tel projet risquerait de se dissoudre dans le projet lui-même.

Jacques Bril préfère procéder par touches conceptuelles autour des *« systèmes et sociétés »*, notamment pour aboutir par exemple à cette fine constatation : *« Le désir se coordonne au sens pour engendrer les structures fonctionnelles susceptibles de le satisfaire. »* Mais où cela mène-t-il ?

Notre auteur s'essaie alors à la prospective. Parmi les vecteurs et les repères qui conduisent notre société, il note *« la dissociation de l'intellect et du sensible et l'intransigeance du quantitatif »*. Tout cela mène à des dévoiements et des pathologies qu'on rencontre aussi bien dans la vie quotidienne *(« banalisation de la violence et infatuation des savoirs »)* que dans les perversions à plus grande échelle (drogue, prostitution enfantine, torture, etc.).

La mélancolie de l'Occident pourrait venir aussi bien de l'assassinat de la mère, c'est-à-dire de la nature, que de la *« mort de Dieu »*, c'est-à-dire celle du père.

La dégradation de l'éthique

Dans les milieux scientifiques, quelques voix faisant autorité se sont élevées contre la dégradation de l'éthique, telle celle du mathématicien français Alexandre Grothendieck, qui condamne *« l'esprit et l'évolution profondément malsains du jeu scientifique »*, ou le biologiste Jacques Testart, qui revendique *« une logique de la non-découverte, une éthique de la non-recherche »*. Même si ces réactions sont très isolées dans la communauté scientifique, Jacques Bril y voit l'espoir d'un renouveau, en fait, *« la reconnaissance des confins épistémologiques au-delà desquels Sapiens cesserait d'être Homo »*.

Tout n'est pas noir dans le paysage prospectif de notre auteur. Il voit même une actualité très positive dans l'épisode biblique de la tour de Babel. Pour lui, Babel, c'est le péché de l'homme contre l'évolution, l'appréhension monodirectionnelle, faustienne de l'univers. L'intervention du Seigneur n'est pas un châtiment, mais un geste d'amour. Comme serait le non à la *« progression automatique de la prétendue lumière occidentale... qui projette chaque jour dans de plus nombreux domaines des ombres redoutables »*.

Pierre Drouin

Les sciences et les princes

Jacques Blamont écrit la saga des savants, découvreurs armés par les politiques

LE CHIFFRE ET LE SONGE
Histoire politique de la découverte
de Jacques Blamont.
Ed. Odile Jacob, 942 p., 240 F.

Les philosophes ne jouissent plus du monopole en matière d'histoire des sciences. Des recherches interdisciplinaires, comme celles des historiens de formation ou des scientifiques, bousculent leurs enseignements les plus assurés. C'est d'abord une affaire de ton, d'irrespect sans insolence pour les étapes d'une démarche détaillée par Claude Bernard.

A lire les physiciens ou les biologistes qui évoquent leurs travaux, il semble que les chercheurs fassent flèche de tout bois et que la rigueur scientifique, cet objet de fascination pour les philosophes, doive être pensée comme une exigence régulatrice. Elle oriente le travail scientifique sans le préserver d'emblée des équivoques. De l'élégante synthèse consacrée par Ernst Mayr à Darwin (1), on retiendra ainsi qu'en matière de variation génétique les idées de Darwin *« étaient fort embrouillées »* et qu'*« il n'était pas rare qu'il se contredise »* sur la plupart des sujets dont il traitait.

L'éminent spécialiste célèbre pourtant le triomphe du darwinisme, lequel *« n'est pas une simple théorie qui est soit juste soit fausse, mais plutôt un programme de recherche d'une grande complexité qui est sans cesse modifié et amélioré »*.

Dans le même sens, Jacques Blamont, auteur d'une imposante histoire des sciences, souligne l'originalité d'esprit et l'audace des savants. Semblables aux navigateurs qui s'éloignent des rives connues, ils partent à la recherche d'un Nouveau Monde. Contée par Jacques Blamont, l'histoire des sciences devient un récit d'aventures dont les héros se nomment Eudoxe de Cnide, Anaxagore de Clazomènes, Kepler ou Newton.

Tout n'est pas neuf dans l'ouvrage de ce physicien, spécialiste de l'exploration spatiale.



PHILIPPE DACHELIER

Jacques Blamont : l'histoire des sciences comme un récit d'aventures.

Le beau chapitre consacré à Galilée ne surprendra pas les lecteurs d'Alexandre Koyré. Mais il est exceptionnel de mettre à la disposition du public autant d'informations, sous une forme si accessible et attrayante. En outre, cette érudition vient à l'appui d'un propos inédit.

Iconoclaste, parfois provocateur, Jacques Blamont n'hésite pas à contester le *« miracle grec »* que célébrait Renan. L'échec des Grecs devant le problème physique est connu, et Jean-Pierre Vernant avait déjà souligné, à la fin de son étude sur *les Origines de la pensée grecque*, que la raison grecque *« de façon positive, réfléchie, méthodique, permet d'agir sur les hommes, non de transformer la nature. Dans ses limites, comme dans ses innovations, elle est fille de la Cité »*. Des limites vite atteintes, à en croire Jacques Blamont, qui réduit le prétendu miracle à l'introduction de la science mésopotamienne dans le monde grec.

L'exemple d'Alexandrie

C'est qu'*« il n'y a pas de science sans prince. Or il n'y eut pas de prince en Grèce, constellation de cités, minuscules par leur territoire, leur population et surtout leur richesse »*. A l'inverse, lorsqu'au cours du partage de l'empire d'Alexandre, le Macédonien Ptolémée s'empare de l'Egypte, qui est alors le pays le plus riche du monde, il nourrit le projet d'asseoir son pouvoir sur une administration efficace, mais aussi sur l'éclat d'une civilisation. Celui qui se fait bientôt appeler Sôter, c'est-à-dire le Sauveur, et ses successeurs, les Lagides, poursuivent à Alexandrie, pour la première fois, une politique scientifique destinée à confirmer la puissance, notamment maritime, de leur royaume.

L'organisation des établissements scientifiques est confiée à Démétrios de Phalère (350-283 av. J.-C.). La Bibliothèque, mais surtout le Musée en sont les *pièces maîtresses*. Le Musée fait partie du palais royal. C'est une fondation qui assure aux savants *« le vivre, le couvert, les instruments de travail »*. On y trouve un observatoire, un jardin zoologique et des salles de dissection. Euclide, puis Archimède et Hipparque vécurent ou séjournèrent à Alexandrie, et Claude Ptolémée y résida sous les magistratures d'Hadrien et d'Antonin.

Telle est donc la thèse centrale de l'auteur : la science progresse lorsqu'elle est soutenue par des princes aux idées claires, et l'institutionnalisation des sciences au dix-septième siècle *« a été le vrai ressort du mouvement historique »*. Si la recherche est organisée selon une stratégie à long terme, et si les pressions politiques sur le travail scientifique sont exclues, l'entreprise ne saurait échouer. La science et la politique sont en effet traversées par des aspirations communes, par une même volonté de puissance qui s'affiche dans la maîtrise technique de la nature.

A l'heure des *« technosciences »*, ces propos sont d'actualité. Ils n'en heurteront pas moins les chercheurs qui, comme Evry Schatzman, s'attachent à promouvoir une véritable culture scientifique irréductible au technicisme, et qui soulignent les vertus d'un appétit de connaître jamais rassasié. Que la cité scientifique soit indissociable de la cité technique, c'est là, comme le rappelle opportunément Dominique Lecourt (2), une évidence. Mais l'expression de technoscience dit plus : *« Elle place la technique aux commandes de la science »*, sans même s'interroger sur la spécificité du projet intellectuel de la science, réduit à une illusion humaniste dont l'avènement de la technique contemporaine nous délivrerait.

Affrontée radicalement par Heidegger, la question de l'affinité d'essence de la science et de la technique constitue ainsi, que l'on retienne ou non les conclusions de l'auteur de *la Question de la technique* (3), le socle insoupçonné sur lequel s'édifie une pensée aussi peu soucieuse de philosophie que celle de Jacques Blamont.

Jean-Paul Thomas

(1) Ernst Mayr, *Darwin et la pensée moderne de l'évolution*. Odile Jacob, 248 p., 150 F.

(2) Dominique Lecourt, *Contre la peur* suivi de *Critique de l'appel de Heidelberg*. Ed. Hachette, coll. « Pluriel ».

(3) Martin Heidegger, *la Question de la technique*, in *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, Coll. *Les Essais*, traduit de l'allemand par André Préau.

La maladie des temps modernes

Le cancer inspire la crainte depuis vingt-cinq siècles. L'angoisse qu'il suscite reflète pourtant notre époque

LES CELLULES FOLLES
de Pierre Darmon.
Plon, 574 p., 160 F.
NAISSANCE D'UN FLÉAU
de Patrice Pinell.
Ed. Anne-Marie Métailié, 366 p., 140 F.

Quatre humeurs cardinales composent le corps : le *phlegme* ou *pituite*, le *sang*, la *bile jaune* et l'odieuse *bile noire* ou *atrabile*. *La bonne santé repose* sur l'équilibre des humeurs. Mais lorsque l'évacuation des humeurs « cuites » s'avère impossible, le principe mortifère émigre dans le corps entier. Telle est l'origine, selon Hippocrate et ses disciples, de la malignité des cancers. Maladie des temps modernes, le cancer inspire la crainte depuis vingt-cinq siècles.

Pierre Darmon a choisi de tout dire sur le cancer, sur son histoire, sur son traitement et ses représentations sociales et littéraires (1). De Galien à Xavier Bichat, de l'anatomie pathologique à la révolution cellulaire, des thérapies par le fer et le feu aux grenouilles vertes et aux cataplasmes en tout genre, rien de ce qui a trait au cancer ne lui est étranger. De cette somme de connaissances, quel est donc l'enjeu ? Dénoncer des charlatans, épingler le militantisme jugé tapageur du professeur Schwartzenberg, rappeler surtout que près d'un cancer sur deux est actuellement curable, telles sont les préoccupations de l'auteur. Souligner aussi que l'accroissement de l'espérance de vie explique la montée de la mortalité cancéreuse. Rassurer donc.

Mais l'histoire du cancer, montre Pierre Darmon, est également celle d'une peur, d'une angoisse devenue collective vers la fin du dix-neuvième siècle. Mieux connu, le cancer conserve en partie son mystère. Son étiologie demeure obscure, et nul ne détient l'arme absolue pour le combattre. Sans doute est-ce ce qui leste ces pages passionnantes d'une sourde inquiétude. Tout savoir du cancer, c'est ignorer encore l'essentiel, puisque rien ni personne ne peut donner à l'historien du cancer, conclut l'auteur, *« l'assurance qu'il ne fera pas partie, demain ou plus tard, de la sombre cohorte... »*.

Un révélateur de notre société

De cette maladie de la modernité, Patrice Pinell, médecin et sociologue, entreprend de reconstituer l'histoire depuis la fin du dix-neuvième siècle. Son propos est de montrer que les dispositions institutionnelles destinées à organiser la lutte contre le cancer s'inscrivent dans un processus qui affecte les conditions d'exercice de la médecine hospitalière. Le cancer devient alors une voie d'étude de l'évolution de la société française.

La Grande Guerre, par exemple, joue un rôle décisif dans l'essor des centres anticancéreux. L'armée mobilise plusieurs millions d'hommes. Chez ces soldats qui atteignent et dépassent la quarantaine, les cancers sont plus fréquents. La visibilité sociale de la maladie augmente et les pouvoirs publics, pour la première fois, interviennent. Surtout, la médecine de guerre exige la collaboration des chirurgiens et des radiologues, qui doivent mettre en commun leur savoir-faire. Le clivage institutionnel et social qui sépare les cliniciens des universitaires, pionniers de la radiothérapie, est ainsi surmonté à la faveur d'une situation d'urgence.

L'étude de Patrice Pinell montre comment, contre le fléau, chacun est mis à contribution, et joue son rôle au sein d'un système hiérarchisé. Les généralistes deviennent les subordonnés des spécialistes hospitaliers. Au plus bas degré de l'échelle, le malade aujourd'hui doit se comporter en auxiliaire médical, dans le cadre d'une stratégie de développement du diagnostic précoce. Actif et responsable, il est invité à porter sur son propre corps un regard paramédical. Triomphe de l'idéologie scientiste.

J.-P. T.

(1) Il arrive à la science de se donner en spectacle(s). Voir l'ouvrage original de Daniel Raichvarg, *Science et spectacle. Figures d'une rencontre*. Z'Editions, 2, rue Bavastro, 06300 Nice Cedex.

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

DU NEZ
de François-Bernard Michel.
Grasset. 210 p. 96 F.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM et Proust, pour une fois, sont d'accord : le nez donne la mesure de l'intelligence, pour le meilleur et pour le pire. Dans son *Tribulet Bonhomet*, l'aristocrate breton écrit que *« le Nez, c'est l'expression des facultés de raisonnement chez l'homme : c'est l'organe qui précède, qui éclaire, qui annonce, qui sent, qui indique. Le nez visible correspond au nez impalpable, que tout homme porte en soi en venant au monde. Si donc, dans le cours d'un nez, quelque partie se développe, imprudemment, au préjudice des autres, elle correspond à quelque lacune de jugement, à quelque pensée nourrie au préjudice des autres. »*

Et Proust, dans *Sodome et Gomorrhe*, évoquant un gentilhomme non pas breton mais normand, celui que Charlus appelait *Cambremerde*, écrit que *« par une transposition des sens, M. de Cambremer vous regardait avec son nez. Ce nez de M. de Cambremer n'était pas laid, plutôt un peu trop beau, trop fort, trop fier de son importance. Busqué, astiqué, luisant, flambant neuf, il était tout disposé à compenser l'insuffisance spirituelle du regard ; malheureusement si les yeux sont quelquefois l'organe où se révèle l'intelligence (...) le nez est généralement l'organe où s'étale le plus aisément la bêtise »*. Voici donc M. de Cambremer décrété stupide, à vue de nez.

L'imagination des écrivains ne fait que rejoindre ici l'opinion populaire et spontanée : bien installé au milieu de la figure comme au centre d'une scène, le nez parle et dévoile l'esprit de son propriétaire. Les plus beaux raisonnements n'y peuvent rien, pas plus que les secours de la science : il subsiste au fond de nous un vieux réflexe platonicien qui associe la beauté à la bonté, l'attrait de la physionomie et les qualités de l'âme. Il paraît incongru qu'un imbécile soit doté d'un nez *spirituel*, que Socrate ait été affublé d'un groin et qu'un appendice *aristocratique* orne le visage d'un rustre. Nous serions au reste bien en peine de justifier l'aristocratie ou l'esprit d'un nez, sauf à faire appel à une mythologie forgée par les écrivains qui ont, comme on sait, tous les droits, y compris, comme Victor Hugo, d'inventer le *« nez parisien »* : *« quelque chose de fin, d'irrégulier et de pur, qui désespère les peintres et qui charme les poètes »*.

FRANÇOIS-BERNARD MICHEL s'attache lui aussi à faire parler le nez et à le sonder pour atteindre l'âme, mais s'il cite volontiers Proust et Baudelaire, la toute-puissance de l'imagination littéraire n'est pas son propos. Il est médecin, professeur d'allergologie, et c'est à ce titre qu'il convoque les écrivains à son cabinet. Dans *le Souffle coupé*, paru en 1984 (1), il avait longuement interrogé les textes de certains d'entre eux sur l'asthme. Consultation fructueuse pour les deux parties : l'allergologue recueillait des témoignages, directs ou indirects, plus riches, plus élaborés que ceux que lui fournissent ses patients ordinaires, et la critique littéraire y gagnait une grille de lecture assez féconde sur les relations de l'écriture et des difficultés respiratoires.

Du Nez poursuit l'enquête, mais on reprochera au professeur Michel d'avoir été débordé par l'ampleur de son sujet. Il y a trop de nez, et pour avoir voulu les traiter tous l'auteur s'est parfois aventuré trop loin de ses bases. Ce qu'il connaît bien, c'est le nez bouché, le N. B. comme il dit, non pour désigner les cavités obstruées mais pour définir le malade tout entier, rassemblé, organisé autour de sa souffrance. Selon un sondage, il y aurait, sans distinction géographique ou sociologique, 21 % de N. B. masculins et 18 % de féminins. Cela fait beaucoup et vaut qu'on s'en préoccupe. Même et surtout si la maladie n'est pas prise très au sérieux par ceux qui n'en sont pas affectés : souffrir jusqu'à trouver la vie insupportable et savoir que sa souffrance fait sourire peut conduire à une détresse extrême.

François-Bernard Michel fait partie de ces médecins – ils sont trop peu nombreux – qui soignent les malades plutôt que les maladies. Les N. B. vivent un enfer, voilà ce qui justifie qu'on s'intéresse à eux sérieusement. A eux, et pas seulement au mécanisme obturateur : *« La question n'est pas un problème de plomberie. Le fonctionnement de l'être humain n'est jamais régi par des lois purement biologiques. A côté de la biologie, l'homme a sa métabiologie ; il lui arrive souvent de boire sans soif et de manger sans faim. C'est un vrai-faux animal. »* On expédiera donc rapidement la question des tuyaux – on sait parfaitement comment ils se bouchent – pour s'aventurer sur des terres moins explorées : pourquoi, hors de toute anomalie anatomique ou physiologique, des nez se ferment-ils ?

Avec cette question, pourtant légitime, on quitte discrètement les rivages de la médecine positive. François-Bernard Michel prend le risque de scandaliser bon nombre de ses confrères ORL en demandant à des écrivains de prendre le relais des savants. S'il n'était pas aussi un spécialiste réputé, on gage que pointerait vite l'accusation de fumisterie. D'autant qu'il ne se contente pas d'interroger le nez interne, siège de la *maladie*, mais qu'il consacre un long – trop long ? – développement au nez externe, à l'appendice, à cette bosse au milieu du visage dont les fonctions sont assez réduites mais la symbolique si abondante.

On voit bien ce qu'il veut montrer et qui n'est, à dire vrai, guère bouleversant : que le nez est perçu symboliquement comme un équivalent du sexe, que son hypertrophie ridicule – dans *Cyrano* – ou sa perte – chez Gogol ou chez Edmond About – sont liées à la castration et à l'impuissance amoureuse. Il *n'était* pas besoin de recopier toute la tirade d'Edmond Rostand, ni de faire appel à l'histoire des relations de Freud avec le docteur Wilhelm Fliess – bien amusante au demeurant – pour convaincre les lecteurs de ce truisme. Mais après tout il n'est pas interdit à un médecin de se faire plaisir et de puiser ses exemples dans de bons livres plutôt que dans les pages du Vidal. Curieusement, les écrivains s'avèrent plus utiles dès qu'on abandonne le nez externe, l'étendard sexuel, pour le nez interne, celui qui respire et qui sent. Encore faut-il se méfier de leur tendance à fabriquer des images. Lorsqu'un romancier écrit qu'une rue dégage *« une odeur de clerc de notaire »*, on doit donner plus de crédit à son goût des mots qu'à la précision de son odorat. Il n'y a guère que le Jean-Baptiste Grenouille du *Parfum* de Süskind qui soit capable de telle performance chez les humains. Depuis que nous marchons la tête haute et nez au vent, nous ne humons plus grand-chose, cent fois moins qu'un chien. Et comme l'a montré Alain Corbin dans *le Miasme et la jonquille* (2), notre civilisation a tendance à mesurer ses progrès au grand silence olfactif qu'elle est parvenue à créer. Nous n'aurons bientôt plus de l'odeur que des souvenirs littéraires.

L'odeur, parce qu'elle s'estompe peu à peu de nos vies, vient rappeler notre appartenance à la nature, à l'animalité, au grand ramugle de la vie. La vraie vie pue toujours un peu. Dans *l'Enfant*, Vallès professe un *« libertinage du nez »* qui est aussi un manifeste de révolte contre la désodorisation bourgeoise, la mortelle désensualisation du monde : *« Au fond du Breuil est une tannerie avec (...) son odeur aigre. Je l'adore cette odeur montante, moutardeuse, verte – si l'on peut dire verte – comme les cuirs qui faisandent dans l'humidité ou qui font sécher leur sueur au soleil. Du plus loin que j'arrivais dans la ville du Puy (...) je devinais et sentais la tannerie du Breuil – chaque fois qu'une de ces fabriques s'est trouvée sur mon chemin, à deux lieues à la ronde, je l'ai flairée, et j'ai tourné de ce côté mon nez reconnaissant. »*

LES N. B. du professeur Michel n'ont pas le *nez* reconnaissant. Le médecin est davantage porté sur la psychologie que sur l'analyse sociale. Par profession, il penche du côté de Freud – dont il n'abuse que modérément, si l'on peut dire – plutôt que de Bourdieu. Il parlera donc de *« névrose du nez »* à propos de ces malades qui ne *peuvent pas sentir* le monde qui les entoure, et qui, souvent, ne peuvent pas se sentir eux-mêmes. Une affection psychosomatique donc que le nez bouché ? Oui, à condition de l'entendre comme le fait François-Bernard Michel : *« Toute maladie est à 100 % psychique et à 100 % somatique. »* Et puisque nous en sommes à torturer les pourcentages, on pourrait ajouter qu'il y a dans le psychique 100 % d'individuel et 100 % de collectif. Montaigne, qui se moquait de la morgue sociale de l'empereur Constance, lequel n'osait *« ni cracher, ni se moucher, ni s'essuyer le visage devant les gens »*, mettait aussi en garde ceux qui séparent le corps et l'esprit : *« Le corps a une grande part dans notre être, il y tient un grand rang. (...) Ceux qui veulent déprendre nos deux pièces principales et les séquestrer l'un de l'autre, ils ont tort. Au rebours, il faut les réaccoupler et rejoindre. Il faut ordonner à l'âme* non de se tirer à quartier, de s'entretenir à part, de mépriser et abandonner le corps *(aussi ne saurait-elle le faire sans quelque singerie contrefaite), mais de se rallier à lui, de l'embrasser, le chérir, lui assister, le contrôler, le conseiller, le redresser et ramener quand il fourvoie, l'épouser en somme et lui servir de mari. »* Un bon médecin, c'est peut-être cela : un marieur.

Par quel bout le prendre ?

(1) Gallimard.
(2) Aubier-Montaigne, 1982.

▶ Le feuilleton de Pierre Lepape reprendra dans « le Monde des livres » du 27 août.

Le droit du corps

A partir d'une affaire de main volée, Jean-Pierre Baud mène une enquête originale sur le statut juridique du corps humain

L'AFFAIRE DE LA MAIN VOLÉE
Une histoire juridique du corps
de Jean-Pierre Baud.
Seuil, 188 p., 140 F.

Si quelqu'un vous coupe une main, il sera condamné pour mutilation ; si quelqu'un s'emparait de cette main coupée, serait-il condamné pour vol ? L'affaire est délicate : soit la main coupée est devenue un objet, une chose abandonnée, sans maître, et on doit exclure la qualification de vol, car on ne vole pas une épave, soit la chose sera censée toujours appartenir à son possesseur légitime, et le délit de vol sera constitué.

Tout cela semble, somme toute, assez simple. Mais les juristes sont des gens têtus, et lorsqu'ils s'emparent d'une question, ils la poussent à ses plus extrêmes conséquences. Supposons, disent-ils, que la main coupée soit devenue une chose sans maître, alors cela impliquerait que le corps lui-même aurait vocation à être une chose – le cadavre, par exemple, n'en est-il pas une ? Et supposons, à l'inverse, que la main n'a cessé d'appartenir à son légitime possesseur, cela signifierait qu'il peut la revendiquer, comme on revendique un objet qu'on vous a volé ? Mais si cela était, alors on pourrait dire qu'entre la personne et son corps il existe un lien de propriété, et s'il existe un lien de propriété, c'est bien que le corps est une chose, car on ne peut être propriétaire d'une personne, sous peine de ressusciter l'esclavage.

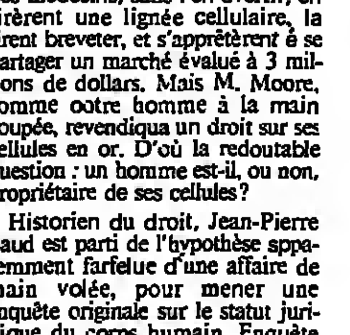
Ainsi vont les juristes : logiques, imperturbablement logiques. Et surprenants par la grâce de leur logique car, avouons-le, ces questions sont si peu fantasmagoriques qu'elles se sont posées, concrètement, aux Etats-Unis, dans une affaire devenue célèbre.

Il s'agissait d'un homme, M. Moore, dont le sang contenait des anticorps uniques au monde. Ses médecins, sans l'en avertir, en tirèrent une lignée cellulaire, la firent breveter, et s'apprêtèrent à se partager un marché évalué à 3 millions de dollars. Mais M. Moore, comme notre homme à la main coupée, revendiqua un droit sur ses cellules en or. D'où la redoutable question : un homme est-il, ou non, propriétaire de ses cellules ?

Historien du droit, Jean-Pierre Baud est parti de l'hypothèse apparemment farfelue d'une affaire de main volée, pour mener une enquête originale sur le statut juridique du corps humain. Enquête étonnante, qui nous mène du droit romain – qui est, pour les juristes, l'équivalent de la Grèce pour les philosophes – aux biotechnologies. Et son enquête ramène à la surface des choses bien surprenantes sur la vision juridique du corps, cet « objet » dont on a su si peu que faire qu'on l'a, tout simplement, « oublié » pendant quelque deux millénaires. Car, nous dit l'auteur, entre les personnes et les choses, on a hésité à situer le corps, de sorte que l'ultime leçon du droit romain pourrait s'exprimer en trois propositions : *« 1) Tout homme est une personne ; 2) Tout corps humain est une chose ; 3) Le corps de l'homme libre est une chose sans prix. »*

Mais le droit civil se serait empressé d'oublier la leçon, et tout son effort aurait consisté à désincarner la personne, à abolir son corps, à en faire une sorte de *volonté pure*, une *capacité* pour tout dire. Et il aura fallu la révolution biotechnologique pour que le corps refasse surface. Les juristes, le dos au mur, pressés par les événements, se seraient résignés, la mort dans l'âme, à *penser* le corps.

Car, selon Jean-Pierre Baud, *« pour que les civilistes soient obligés de voir le corps, il faudra que les sciences médicales les poussent dans leurs derniers retranchements, en sortant quelque chose de vivant du corps et en leur demandant ce que c'est... Et c'est alors que deux questions vont se poser ; première question : quel est le statut juridique de l'élément corporel séparé du corps ? Deuxième question : le statut juridique de l'élément corporel séparé est-il le même que celui du corps vivant pris dans sa globalité ? »*



Main assassine prenant la fuite....
Mais à qui est cette main ?

Jusque-là, *grosso modo*, nous suivons notre auteur. Il est vrai que les juristes sont paresseux, en ce sens qu'ils ne se posent pas les questions qu'on ne leur pose pas. Pourquoi penser le corps, si personne ne vous le demande ! Il est vrai aussi que le statut juridique du corps humain est brutalement apparu sur la scène juridique : timidement, d'abord, par la transfusion sanguine, ou les greffes de cornée, s'amplifiant par la multiplication des prélèvements d'organes, et triomphant enfin par l'utilisation accrue de tous les éléments du corps humain, au point que nous pourrions presque parler d'un mode de production biologique. Il est vrai, enfin, que les juristes, sortis de leur torpeur, se mettent fébrilement au travail.

En revanche, la perplexité nous saisit devant les perspectives que l'auteur nous propose. Sa thèse fondamentale est la suivante : dans un système juridique fondé sur la distinction entre les personnes et les choses, nous sommes contraints de dire que le corps humain, n'étant pas une personne, est une chose, de la même façon que *« le cadavre et les parties détachées du corps sont des choses »*. Partant de là, deux solutions sont possibles : soit, comme les Américains, nous estimons que les éléments du corps, étant des choses, sont *aussi* des marchandises soumises aux lois du marché ; soit nous jugeons, comme le fait le droit français, que le corps est hors commerce.

D'où les deux propositions essentielles : *« 1) Le corps humain est une chose ; 2) Le corps humain est une chose qui n'est pas une marchandise. »* Et cette dernière proposition présenterait d'énormes avantages ; car, en décidant que nous avons un droit de propriété sur notre corps, nous nous défendrions contre toutes les atteintes qu'on pourrait y porter. Non seulement on garantirait mieux sa propre intégrité physique, mais encore, et surtout, on la protégerait contre tous ceux qui voudraient en commercialiser les produits.

« Les Barbares ont-ils des cornes ? »

On ne peut mettre en doute la bonne foi de Jean-Pierre Baud : il pense, très sincèrement, que la reconnaissance d'un droit de propriété sur son propre corps est la meilleure protection possible. Mais on ne peut néanmoins laisser cette thèse sans discussion, à l'heure où le Parlement est saisi de trois projets de loi sur la bioéthique.

Si l'on reconnaissait un droit de propriété sur son propre corps, comment pourrait-on empêcher un individu d'en *disposer*, de vendre un rein ou des tissus ? Droit de propriété et disposition de l'objet de propriété sont indivisiblement liés. Jean-Pierre Baud avance l'idée que la liberté contractuelle devrait être limitée dans ce domaine. Mais on se trouve devant le paradoxe suivant : un droit de propriété serait reconnu sur une « chose » – le corps – tout en ne produisant pas l'effet majeur du droit de propriété, à savoir la faculté d'aliéner la chose. On serait donc propriétaire d'une chose indisponible.

On se demande bien pourquoi l'auteur récuse la notion bien connue des juristes d'« indisponibilité » du corps humain, que la Cour suprême a réaffirmée en interdisant les mères porteuses. Nous n'avons aucune peine à admettre, en droit, que la filiation, la citoyenneté ou le droit moral de l'auteur sont indisponibles, tout comme le génôme humain. Pourquoi en serait-il autrement du corps ?

Le débat est ouvert, et cet ouvrage stimulant porte à la réflexion. Ce n'est pas son seul intérêt : historiens et psychanalystes en feront aussi leur miel, car on y trouve, dans la lignée de Pierre Legendre, de subtiles analyses sur les rapports du droit et du sacré, sur l'effroi des juristes devant les incongruités de la nature : par exemple, « Les Barbares ont-ils des cornes ? » Toute une veine baroque du droit est ainsi mise à jour, que l'on peut trouver assez jubilatoire.

Bernard Edelman



Dialogue ibéro-américain

Lire nos informations page 5



La tension entre Moscou ...

L'armée russe e... à riposter aux islam...

Le nouveau « bourb...

Japon : « réforme...

Malgré l'émergence d'autres ... le PLD devrait rester le principal parti...

Dans « le Monde des débats »

Lieux de bonheur

